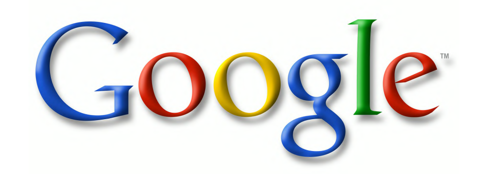
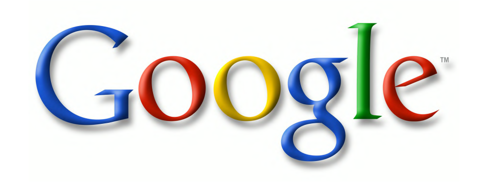

Google


Google




TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA


TAYLOR · I
DOMI NUS ILLU



[Basnage]

L'UNITÉ,

LA

VISIBILITE', L'AUTORITE'

DE L'EGLISE

ET LA

VERITE' RENVERSE'ES,

Par la CONSTITUTION de

CLEMENT XI.

Unigenitus,

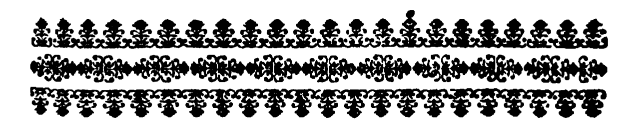
Et par la maniere dont elle est reçûë.



Nutterwald

A AMSTERDAM,

M. DCC. XV.



PREFACE.

Contenant deux Systémes differens sur l'éminence & l'autorité de l'Eglise ; l'un de feu Monsieur de Cambrai, l'autre de *l'Auteur du Témoignage de la Verité dans l'Eglise.* Avec des Réflexions générales sur ces deux Systémes, & le Plan de cet Ouvrage.

---

§. I.

Systéme de Mr. de Cambrai, sur l'éminence & l'autorité de l'Eglise.

I. ROME nourrit dans son sein deux enfans, qui s'entrepoussent & se battent avec violence ; l'aîné est velu, puissant ; il sait tirer de l'arc, & toutes les armes offensives sont à son usage ; il aime la chasse & la proye, il a l'art de l'acommoder

au goût d'un Vieillard qui la demande; le cadet est foible, mais il déploye tout ce qu'il a d'adresse & de subtilité; pour emporter la bénédiction de Dieu, & pour se garentir de la haine cruelle de son frere, que cette Grace divine lui attire : l'un doit être naturellement l'objet de la Predestination gratuite qu'il défend, pendant peut-être que l'autre redoute cet arrêt fatal que Dieu a prononcé; *j'ai aimé Jacob & j'ai haï Esaü*. Si la Mere étoit moins insensible à son malheur, on l'entendroit crier à tous momens; *si cela est, pourquoi suis-je?* mais elle aigrit le mal au lieu d'y chercher le remede, & laisse un libre cours au scandale que causent ces deux enfans qui se battent; & bien loin de faire tous ses efforts pour l'arrêter, elle profite de cette division pour dominer avec plus de violence. L'un se glorifie d'avoir le nombre & l'autorité, parce que le Pape, qui en est le Chef, a le pouvoir de lancer des anathêmes, & qu'on craint que ce *qu'il lie sur la terre ne soit lié au ciel;* l'autre reduit au petit nombre, étale les droits de la verité, & soûtient qu'il est l'Eglise, parce qu'il en a l'ame, & qu'il n'y a point d'Eglise de Dieu où il n'y a point de verité. L'embarras

barras que causent deux partis, qui ne laissent pas de vivre dans la même Communion, & de participer aux mêmes Sacremen- malgré l'opposition de leurs dogmes, & la difficulté que fait naître cette difference énorme de foi dans la même Eglise, mérite qu'on l'explique avant que d'entrer en matiere.

II. On entend Monsieur de Cambray, qui prêche l'obéïssance aveugle aux décrets de l'Eglise, comme nécessaire *dans tous les temps & dans tous les lieux, parce que Jesus-Christ* l'a ordonnée, & que c'est méme Dieu qui parle par la bouche du Pontife & des Pasteurs qui le suivent.

III. Jesus-Christ en disant, (c'est Mr. de Cambrai qui parle) *Je serai tous les jours avec vous jusqu'à la consommation du siécle*, il embrasse dans sa promesse tous les tems & *tous les jugemens de l'Eglise & des Textes*, qu'elle aprouve ou qu'elle condamne jusqu'à la fin. * „ Aucun jour ni aucun „ Texte, qui afirme ou qui contredit la „ vérité revelée, n'en est excepté; en quel-

* Ordonnance & Instruction Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai au Clergé, &c. portant condamnation d'un Imprimé intitulé, *Cas de Conscience*. A Valenciennes 1704. 8.

„ que jour de tous les ſiécles que l'Egliſe
„ enſeigne les nations & qu'elle diſe: Voi-
„ là les paroles de la foi dont il faut vous
„ nourrir, & voici les paroles qui la con-
„ trediſent, dont vous devez craindre d'ê-
„ tre empoiſonnez; toutes les nations doi-
„ vent croire que Jeſus-Chriſt enſeigne
„ avec elle, toutes les nations doivent l'é-
„ couter, *comme écoutant Jeſus-Chriſt qui*
„ *parle par ſa bouche.* C'eſt comme s'il
„ diſoit: Voilà que je ſuis tous les jours
„ avec vous condamnant tous les Textes
„ que vous déclarerez hérétiques, en cha-
„ que ſiécle, en chaque année, en cha-
„ que jour, juſqu'au dernier, qui ſera ce-
„ lui de la conſommation. Le ciel & la
„ terre paſſeront, mais ni une lettre, ni
„ un point de cette promeſſe, ne paſſera
„ jamais ſans cet accompliſſement. C'eſt
„ en vertu de cet Oracle ſi exprès que le
„ Corps des Paſteurs eſt en droit de dire,
„ ſans en excepter jamais *ni un ſeul jour,*
„ *ni un ſeul Texte* Catholique ou Heréti-
„ que, ce que le Concile de Jeruſalem
„ diſoit, pour donner une forme conſtan-
„ te à tous les Conciles ſuivans, *Il a ſem-*
„ *blé bon au Saint Eſprit & à nous* de ju-
„ ger ainſi. L'Epoux & l'Epouſe ne font
alors

„ alors qu'une ſeule voix ; qui écoute l'un
„ écoute l'autre ; c'eſt par cette autorité
„ que l'Egliſe, en condamnant les Textes
„ Hérétiques, abat toute hauteur qui s'éle-
„ ve contre la ſcience de Dieu.

IV. En ſuivant ces principes de Monſieur de Cambrai, lors que l'Egliſe a condamné certaines Propoſitions, il ne reſte plus au peuple Chrétien & à toutes les nations du monde, que le parti de l'obéïſſance. En effet, „ que peuvent faire les Fidéles
„ humbles & dociles, quand l'Egliſe leur
„ preſente un Texte qu'elle aprouve ou
„ qu'elle condamne, ſinon de ſe ſouvenir
„ auſſi-tôt de cet Oracle déciſif du Sau-
„ veur, *qui vous écoute m'écoute ?* c'eſt
„ comme ſi le Sauveur avoit dit, *quand*
„ *vous parlez je parle.*

V. On produit une raiſon éblouïſſante de ce principe ; „ car ſi l'Egliſe s'étoit trom-
„ pée ſur un fait total de Tradition ou de
„ doctrine, elle auroit reduit tous ſes en-
„ fans à une néceſſité abſolue de faire
„ naufrage dans la foi ; car ils n'auroient
„ pû, ſans déſobéir à Jeſus-Chriſt, éviter
„ de prendre la voix du Dragon pour cel-
„ le de l'Agneau, & la voix de l'Agneau
„ pour celle du Dragon.

VI. D'ailleurs, il y a une contradiction évidente à dire, que Jesus-Christ ordonne aux Fidéles d'écouter l'Eglise, parce qu'il sera toûjours avec elle, & de soûtenir que l'Eglise, c'est-à-dire, le Pape & le grand nombre de Pasteurs qui sont la bouche de Jesus-Christ, peuvent prendre la voix de l'ennemi pour celle de la Colombe ou de l'Epouse du Dragon; car les Chrétiens se trouveroient enfermez entre deux pechez affreux, dont il faudroit nécessairement commettre l'un. Desobéïr à Jesus-Christ ordonnant la „ soûmission aux Pasteurs, ou faire *naufrage dans la foi*; & ce malheur seroit d'autant plus grand, qu'il enveloperoit *toutes les nations*; obligées d'obéïr, elles periroient par l'un de ces deux crimes inévitables, & l'Eglise periroit entierement avec elles.

VII. Le silence ne suffit pas pour obéïr aux décisions; mais il faut croire ce que l'Eglise a decidé; autrement les Décrets du Saint Siége, reçûs des autres Eglises, ne seront plus que des jeux de mots „ les Hé- „ rétiques ne sortiront plus de l'Eglise: „ & pourquoi en sortiroient-ils, puis qu'ils „ en seront quittes pour le silence respe-

ctueux,

„ ctueux, sans s'exposer à aucune des sui-
„ tes perilleuses d'une rupture ouverte?
„ Le schisme est un parti trop violent &
„ trop grossier, le silence est plus sûr. A
„ sa faveur les Novateurs demeureront
„ dans le sein de l'Eglise, pour lui déchi-
„ rer secretement les entrailles, & pour
„ l'infecter de leur venin.

C'est ainsi qu'on coupe la racine aux artifices qu'on employe pour se garentir des arrêts fulminans du Vatican. Demander des éclaircissemens au Pape, ce seroit un crime de rebellion & d'hérésie; distinguer entre le fait & le droit, c'est éluder les anathêmes; car l'Eglise qui condamne certaines Propositions, n'est pas moins infaillible dans la condamnation d'un Texte long ou d'un Livre entier, que dans la censure de certains extraits qui renferment le procès & la doctrine d'un Livre. D'ailleurs, on ne peut indiquer une juste mesure qui soit reglée pour faire *une heréticité de droit*, *&* *une* autre qui soit reglée pour faire une *héréticite de fait*. En supposant l'infaillibilité de droit pour ôter celle de fait, on n'auroit qu'à passer cette borne, au delà de laquelle l'infaillibilité manque tout à coup; & on élude tous les ana-

thêmes de l'Eglise. „ Si je ne compose
„ qu'un Texte court, je tombe dans le
„ point de droit où l'Eglise me foudroye
„ sans ressource; mais en allongeant mon
„ Texte je passerai dans la question de
„ fait, & par quelques pages d'augmenta-
„ tion, j'ôterai à l'Eglise l'assistance du
„ Saint Esprit, & l'autorité infaillible pour
„ me condamner. *Oseroit on dire serieu-
sement des choses si badines?* Enfin, il n'est
pas permis de se taire avec respect; il faut
soûmettre sa raison & sa foi aveuglement
à ce que le Pape & les Pasteurs ont pro-
noncé. Le silence & les plaintes, ou la
demande des éclaircissemens marquent une
ame rebelle, & sont également dangereux.
Il faut croire & professer à bouche ouver-
te ce que l'Eglise croit.

VIII. Au reste, je ne cite feu Mon-
sieur de Cambrai, que parce qu'il expri-
me ses sentimens plus nettement & plus
noblement que les autres. Il a pour lui
la foule des Moines, des Prêtres & des
Curez, & il ne fait que leur prêter la net-
teté de son esprit & son éloquence natu-
relle. D'ailleurs, ce Prêlat étoit lui-mê-
me un exemple vivant de cette obéïssance
aveugle qu'il enseignoit aux autres, puis
qu'il

qu'il avoit souscrit de sa propre main à la condamnation des Maximes des Saints, qui étoient son Ouvrage favori, & que le Pape n'avoit proscrit qu'à la sollicitation de ses ennemis pleins d'artifice & de violence. Je ne sai s'il est permis de dire qu'un Écrivain si habile *commençoit à devenir dans la Republique des Lettres un Auteur sans consequence, à qui il étoit permis de tout croïre, sans que personne dût se mettre en peine de lui répondre.* Il a pû se tromper sur le Concile de Rimini, & la passion lui faire compter plusieurs milliers d'Evêques absens, qui desavouoient les cinq cens assemblez en Concile, & décidans en faveur de l'Arianisme; car c'étoient là des Evêques chimeriques & purement imaginaires; mais il ne s'est point trompé sur la doctrine de son Eglise, il a crû le Pape infaillible, & les Décrets du Saint Siege, aprouvez par les Evêques, revêtus d'une si grande autorité, que toutes les nations doivent s'y soûmettre jusqu'à la consommation des siécles. Il l'a apuyée sur les mémes promesses de Jesus-Christ, que feu Monsieur de Meaux & les Theologiens ont paraphrasées depuis deux cens

ans,


TAYLOR
DOMI NUS ILLU



ans, avec moins d'éloquence & de force que lui ; *Je ferai toûjours avec vous, & qui vous écoute m'écoute.*

---

§. II.

Système de l'Auteur du Témoignage * de la verité dans l'Eglise, *sur sa visibilité, &c. different de celui de Monsieur de Cambrai.*

I. LE parti opposé a beaucoup de peine à se soûtenir contre les impressions que l'idée du Saint Siege & du Trône de Saint Pierre, la succession des Papes infaillibles, & l'autorité des Evêques décidans avec Clement XI. font sur l'esprit des peuples nourris dans les principes de l'obéïssance aveugle. On donne aisément de ce côté là.

Facilis

* Témoignage de la verité dans l'Eglise. Dissertation Theologique, où l'on examine quel est ce Témoignage, tant en général qu'en particulier, au regard de la derniere Constitution; pour servir de précaution aux Fidéles, & d'Apologie à l'Eglise Catholique contre les Protestans, 12. 1714.

Facilis descensus Averni:
Sed revocare gradum superasque evadere
ad auras,
Hoc opus, hic labor est: pauci, quos æquus
amavit
Juppiter, aut ardens evexit ad æthera vir-
tus.

II. L'Auteur du *Témoignage de la verité dans l'Eglise* est un Heros, anonyme pourtant, qui se met à la brêche; il ne craint point de s'opposer au torrent de cent Evêques François, ayant le Pape à leur tête & un prodigieux nombre de Moines & de Theologiens à leur suite, lesquels en recevant la Constitution de Clement XI. *renversent les plus solides fondemens de la Religion, & alterent sans ménagement le prétieux dépôt de la foi que Jesus-Christ leur a confié.*

III. Son entreprise, quoique hardie, n'a pas été tout à fait vaine. Tout Paris a lû & lit encore avec empressement sa Dissertation. Je ne sai ce qu'on pense de ses principes; mais on loue son zele qui est vif, la force de ses expressions, la solidité de ses raisons, & un entassement de preu-

preuves inconteſtables. Mais comme ſon ſyſtême eſt oppoſé à celui de Monſieur de Cambrai, il eſt impoſſible qu'il ne trouve des contrediſans. Il faut en donner ici une idée générale, afin qu'on ait moins de peine à entendre les détails dans leſquels nous entrerons dans le corps de l'Ouvrage

IV. Premiérement, l'Egliſe doit avoir le même ſort que Jeſus-Chriſt; car tout eſt commun entre l'Epouſe & l'Epoux, le Corps doit être ſemblable à ſon Chef. Il eſt * *certain que la verité ne peut pas plus perir dans l'Egliſe, que la divinité du Verbe ſe ſeparer de ſon humanité.* Mais comme il ſuffiſoit que Jeſus-Chriſt parût dans un éclat ſenſible à tous les cœurs droits, & comme l'obſcurité qui l'a rendu *méconnoiſſable* aux hommes charnels, ne conclud rien contre la verité des anciens Oracles; l'Egliſe & la verité, qui en eſt l'ame, ſubſiſtent toûjours; mais il ſuffit qu'elle ſoit ſenſible à ceux qui la cherchent avec droiture de cœur, & *il n'eſt point beſoin pour juſtifier les promeſſes faites à l'Egliſe, que la verité conſerve dans ſon ſein un éclat ſi ſuperieur,*

* Témoignage de la verité page 21.

perieur, qu'il ſoit impoſſible à tout homme de s'y méprendre, Car au contraire on l'abandonne, & on la ſacrifie ſouvent à ſes paſſions.

V. Secondement, le témoignage du grand nombre d'Evêques aſſemblez & décidans ſur un dogme, eſt la régle de la verité, lors qu'ils ſont entierement libres; mais dès le moment qu'il y a de la contrainte ou de l'opreſſion, ce témoignage devient ſuſpect, & il ne peut être la régle de la verité.

VI. Il faut alors avoir recours au petit nombre de Prélats, leſquels décidans contre leur propre interêt, ne peuvent être ſuſpects d'être trompeurs ni trompez.

VII. L'Egliſe ne perd point par là ſa viſibilité ni ſon évidence, parce que l'opreſſion du Prince & la perſecution que l'Egliſe ſouffre, la dédommage avec uſure de ce qu'elle perd de ſon éclat par la lâcheté & la chûte du grand nombre d'Evêques, comme cela arriva dans le Concile de Rimini: l'aplication de ces maximes au temps preſent & à l'affaire de la Conſtitution ſe fait ſans peine. Il n'y a qu'à pourſuivre le ſyſtême *.

VIII.

* Page 78.

VIII. L'autorité des Pasteurs dans les jugemens de doctrine n'est pas aussi absolue qu'on se s'imagine. ,, Ils sont Juges, ,, sans doute, mais non Legislateurs; & ,, *telle est la difference du Juge au Legislateur;* maître de la Loi le Legislateur en ,, dispose; il n'en est pas ainsi du Juge, la ,, Loi est sa régle, il y est assujetti comme le dernier de ceux qu'il juge; la ,, Loi n'abandonne jamais le Juge à lui-même, elle le contraint & le guide jusques dans l'aplication qu'il en fait au cas ,, particulier.

IX. Mais quelle est *cette Loi vivante?* elle subsiste dans le témoignage des Fidéles, ou cette *Societé d'hommes*, qu'on appelle l'Eglise Catholique; car comme disoit St. Paul aux Corinthiens *, Vous étes la Lettre de Jesus-Christ, dont nous avons été les Secretaires, qui a été écrite non avec de l'encre, mais par l'Esprit de Dieu, non sur des tables de pierre, mais dans des tables de chair qui sont vos cœurs. *Non, quand par malheur tout periroit, quand les Prophéties seroient anéanties, cette écriture de Jesus-Christ ne sauroit perir, c'est l'esprit de*

* 2 Corinth. III. 3.

de la foi, chargé d'être avec nous jusqu'à la consommation des siecles.

X. Ainsi l'Eglise, & la verité qui en est l'ame, ne sont connues que de ceux qui la cherchent avec droiture de cœur; comme ce furent eux qui connurent le Messie caché aux Sages. Dans cette Eglise, ce ne sont pas les Assemblées nombreuses des Evêques ou d'un Concile qui sont la Chaire de verité; parce qu'ils peuvent être contraints, & succomber à l'opression. Il faut souvent avoir recours au petit nombre d'Evêques persecutez & souffrans. Ces Evêques ne sont pas même les juges absolus de la doctrine; ils doivent malgré eux se conformer à la loi vivante, c'est-à-dire, à la croyance des Fidéles, qui sont la loi écrite par Jesus-Christ, & l'esprit de la foi qui sera avec nous jusqu'à la consommation des siécles. C'est donc proprement la foi des Laïques qui fait la régle & la loi des Evêques; cette loi *les contraint & les guide* par-tout.

XI. Pour le Pape & ses adhérans, son autorité & son infaillibilité ont été nouvellement imaginées. En effet, „ les *fastueuses pretentions* de la Cour Romaine „ étoient alors inconnues, & les plus saints

„ Evêques se faisoient un merite de s'op-
„ poser aux entreprises injustes des Papes.
„ Un Décret de l'Inquisition rendu contre
„ le Mandement d'un Evêque, eût été
„ regardé comme un *monstre* que tout l'E-
„ piscopat devoit étouffer. Un Pape er-
„ roit, *mais sans consequence*; on le plai-
„ gnoit, mais sans ménagement. Un Evê-
„ que particulier ne faisoit nulle difficul-
„ té, dans la chaleur de son zele, de lui
„ dire anathême jusqu'à trois fois; com-
„ me à un prevaricateur. *Anathema tibi*
„ *iterum ac tertiò, Prævaricator Liberi.*

* Mieux instruits de leurs droits que ne le sont aujourd'hui les Evêques, ils ne craignoient pas que Rome leur donnât des Commissaires; & si quelquefois un Pape s'avisoit de les excommunier injustement, ils lui disoient sans scrupule que l'Excommunication retomboit sur lui-même, *te ipsum excidisti*, c'est vous qui *vous étes retranché de la Communion*, disoit le grand Firmilien de Cesarée. Ces grands mots *d'obéissance au Saint* Siege n'étoient point encore imaginez, & n'imposoient à personne. Les Princes n'avoient aucun interêt

* Ibid. p. 262.

rêt à ménager les Papes; & malgré la violence & les passions, qui n'avoient qu'un cours fort borné, tout se terminoit enfin à la décision d'un Concile; *où les Papes soûmis, comme* le reste des Fidéles, *à la Censure de l'Eglise, voyoient quelquefois la mémoire de leurs Prédecesseurs flêtrie, & leurs Décrets anathematisez.*

---

§. III.

Cinq sentimens, que l'opposition de ces deux systêmes sur la nature de l'Eglise doit faire naître dans la Communion de Rome.

I. L'Opposition de ces deux systêmes est trop évidente pour nous arrêter à la rendre plus sensible. Il vaut mieux examiner les sentimens differens que cette opposition doit produire. Je vais suivre la disposition naturelle de l'esprit & du cœur; ainsi je ne dirai rien que de réel & d'évident. Je ni ferai couler aucun trait d'éloquence, non seulement par impuissance,

mais parce que je veux écarter l'art & presenter la verité toute nue. Afin de ne confondre pas les sentimens, nous distinguerons les hommes en cinq partis differens.

II. Le premier est celui des *Molinistes*. On le devient par sentiment, par interêt & par parti: car après s'être declaré une fois pour les Jesuites, on se repentiroit de les avoir abandonnez, dans le temps qu'ils sont maîtres d'écraser leurs ennemis. Au fonds le cœur de l'homme penche naturellement vers le Semi-Pelagianisme: il veut être libre, maître de ses actions & de son sort; & l'homme ne comprend qu'avec peine que Dieu lui impose des loix dont l'observation soit devenue impossible par la chûte d'Adam & par sa corruption naturelle. On ne veut pas que Dieu puisse exiger de nous l'obéïssance à proportion de ce qu'il avoit donné de forces à l'homme innocent: mais on soûtient qu'il feroit injuste & cruel, s'il ne proportionnoit ses demandes & ses droits à ce que nous avons perdu de lumiére & de force par le peché. Ce premier parti, qui est aujourd'hui triomphant, doit donner tête baissée dans le systéme de Monsieur de Cambrai; car on aime à donner du relief & une grande au-

torité

torité aux décisions qui nous sont favorables.

III. Le second ordre est celui des *Predestinatiens* : on doit me passer ce terme, auquel je n'attache aucun soupçon d'erreur, mais l'idée d'une Prédestination absolue & gratuite. Ces gens-là suivront le second systéme par nécessité : car il y auroit une contradiction énorme à donner l'infaillibilité à une Eglise qui nous condamne. Si le Pape, qui foudroye les défenseurs de la Grace efficace, comme autant d'Hérétiques & de blasphémateurs, a l'autorité de le faire, parce qu'il est divinement inspiré, & par consequent infaillible, il faut nécessairement abandonner son sentiment, & reconnoître qu'on est dans l'erreur. Le sacrifice d'une opinion inveterée ne se fait pas aisément. Il faudra donc nécessairement conserver la Grace efficace, & chercher un autre systéme pour le Pape & l'Eglise : cependant, comme je ne veux rien dissimuler, je ne sai si tous ceux qui composent ce parti, auront assez de pénétration d'esprit, pour se convaincre par les raisonnemens de *l'Auteur du Témoignage*, & assez de fermeté pour le soûtenir, malgré leur conviction ; car le grand nombre d'o-

 posans

posans, dont ils sont accablez, est capable de les épouvanter: peut-être qu'il s'élevera dans la conscience des doutes & des scrupules, contre un sentiment qui n'est pas généralement aprouvé dans la Communion Romaine.

IV. Cependant, je ferai une réfléxion avantageuse à l'un & à l'autre de ces deux partis; c'est que chacun suit les consequences qui naissent de son systême.

Le Moliniste, qui croit que Dieu est obligé par son équité naturelle, de donner à tous les hommes tous les secours nécessaires pour parvenir au salut; une Grace suffisante qui les suit en tous lieux & dans tous les temps, & une liberté parfaite de choisir entre le bien & le mal; doit admettre une Eglise toûjours éminente, & toûjours infaillible; car il est juste & facile à Dieu d'ajoûter les secours exterieurs aux interieurs. D'ailleurs, il est nécessaire d'établir une Eglise toûjours visible, toûjours éminente, laquelle toutes les nations puissent connoître aisément, en disant, *c'est là l'Eglise*, tellement que ce soit leur faute s'ils perissent. Enfin, il est bon de placer à la tête de cette Eglise un Vicaire infaillible, aux pieds duquel on puisse porter

ter ſes doutes, pour en recevoir des réponſes, qui faſſent connoître l'erreur & la verité ſans peine.

V. Ce premier ſyſtéme eſt donc bien lié, mais l'autre ne l'eſt pas moins; car comme Dieu ne donne ſa Grace efficace qu'à ſes Elûs, qui ſont en petit nombre; puiſqu'il y a *beaucoup d'apellez & peu d'élûs;* puis que c'eſt l'Eſprit Saint qui illumine les entendemens, & *qui fait en nous la volonté & l'action;* il n'eſt plus néceſſaire que Dieu donne une Egliſe toûjours éminente & viſible, ni que le Chef en ſoit infaillible; car ce petit nombre d'Elûs qui ne peut jamais perir, & contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront point, connoîtront infailliblement la verité, & la démêleront au milieu des ténébres, & de l'obſcurité, ſous laquelle on prétend l'enſevelir; ils auront l'Eſprit de Dieu pour guide, *qui les conduira en toute verité;* & ils ſeront la Lettre écrite par Jeſus-Chriſt méme, non point ſur des tables de pierre, qui ſe briſent, mais ſur des tables de chair, qui durent éternellement. Il importe peu à Dieu que la Chaire de verité ſoit à Mirepoix à Paris, ou à Rome, pourvû que ſes Elûs la connoiſſent. En un mot, pour diſculper

il suffit que l'Eglise soit semblable à son Fils, qu'elle ait un éclat naturel & raisonnable, tellement que ceux qui la cherchent avec droiture de cœur, la découvrent, pendant que les autres s'en éloignent: comme les simples connoissoient le Fils de Dieu, rejetté par les Pharisiens & le Souverain Sacrificateur.

VI. Il ne faut donc plus s'étonner que les *Predestinatiens* donnent à l'Eglise une visibilité beaucoup plus obscure; qu'ils la renferment dans un petit nombre de Fidéles oprimez; qu'ils rejettent les prétentions fastueuses de Rome; qu'ils prononcent trois fois anathéme à un *Pape Prevaricateur*; qu'ils le denoncent au Concile, comme *ayant dit anathême à Jesus-Christ, en sappant les plus solides fondemens de la Religion.* C'est-là une suite naturelle de leur systéme, aussi-bien que de l'état d'opression où ils se trouvent presentement.

VII. Le troisiéme parti tient une espece de milieu entre ces deux sentimens; il est composé de Jansenistes mitigez, comme étoit le dernier Evêque de Meaux, & une infinité de gens du méme caractére, tant Laïques que Theologiens, qui veulent ménager l'Eglise & la Grace. Ce parti

ti défend les anciennes libertez de l'Eglise Gallicane, dans laquelle l'infaillibilité des Papes étoit inconnue. Mais acoûtumé à entendre parler de la visibilité, de l'éminence & de l'autorité de l'Eglise, il sera fort surpris de voir qu'on la reduise à si peu de chose. Quoi, dira-t'on, ces grands termes d'obéïssance au Saint Siege, de soûmission à l'Eglise, d'autorité que toutes les nations de la terre doivent reconnoître & respecter, ce *pouvoir de lier & de delier*, tant vanté par les Theologiens, ces promesses de Jesus-Christ, *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siecles*, ne sont que des mots & un vain son? Quoi cette succession d'Evêques, se donnant la foi de la main à la main, est inutile, comme le disent les Protestans, puisque cent Evêques démentent aujourd'hui ce que leurs Prédecesseurs ont enseigné? Nous voilà donc reduits à huit Prélats opposans; & ce sont eux qui font toute l'Eglise, & même ils n'ont pas eu le courage de * *dénoncer le Pape au Concile Oecumenique, comme l'honneur & la seureté de l'Eglise le vouloient;* mais *l'amour du repos & de la tranquillité*

 les

* Page 274. & 290.



les a ſeduits, & la peur, ce Sophiſte d'autant plus dangereux, qu'elle ne manque jamais de couvrir ſa pâleur d'un maſque de raiſon qui éblouït, leur a glacé le ſang.

Et vox faucibus hæſit.

VIII. L'embarras ne peut étre plus grand ſur le parti qu'on doit prendre. Ce troiſiéme parti doit étre aſſez nombreux, particulierement aujourd'hui. Proſcrire la Grace efficace, c'eſt *dire anathême à Jeſus-Chriſt*, contre les mouvemens de ſa conſcience, & contre ſes propres lumiéres, ce qui en redouble l'horreur; abandonner les idées éblouïſſantes de l'Egliſe, c'eſt ſe livrer en proye aux agitations de ſa conſcience, & aux objeċtions des Proteſtans, qui accuſent nos dogmes de nouveauté, & qu'on n'arréte que par l'autorité de l'Egliſe qui les a aprouvez. Comment oſer ſe fourrer dans un très petit nombre d'Evéques foibles & tremblans? comment crier avec eux, *nous ſommes l'Egliſe*, nous ſommes la Chaire de Saint Pierre, la Chaire de verité? C'eſt s'expoſer à la diſgrace du Roi, à la haine du Pape, & aux malheurs d'une perſecution, qui ne finira qu'avec

vec la vie, ou par une abjuration authentique & honteuse. On pourroit, en gardant le silence, croire la Grace efficace, & respecter exterieurement l'Eglise. Mais le silence respectueux n'est point permis; car alors on devient *un serpent caché*, un ennemi secret qui ronge les entrailles de l'Eglise, plus dangereux que l'Héretique, qui paroît à visage découvert, & que l'ennemi qui combat sous son propre Pavillon. Enfin, le schisme est un *parti trop violent & trop grossier*, & la prudence ne permet point *qu'on s'expose aux suites d'une rupture ouverte.* On voit ce qu'il en coûte aux Réformez pour avoir eu ce courage, ils ont acheté par des torrens de sang le peu de repos & de tranquillité dont ils jouissent en certains lieux. Qui oseroit s'exposer aux mémes perils, en se separant de l'Eglise pour la verité? Que faire donc? que deviendra l'unité de l'Eglise, si on se separe? que deviendra la verité, si on l'abandonne, & si on en fait un sacrifice au grand nombre & à l'éminence? La difficulté devient insurmontable, à proportion qu'on l'aprofondit, & qu'on cherche les moyens d'en sortir.

IX. Le quatriéme parti est composé d'*In-*

d'*Indifferens* : je leur donne ce titre, parce qu'ils n'ont point pris de parti sur les matieres de la Grace ; ils croyent même qu'il n'est pas fort nécessaire de s'embarrasser de questions élevées au-dessus de la portée des esprits les plus sublimes. C'est pourquoi ils ne savent ni ce qu'on croit, ni ce qu'on doit croire là-dessus. Spectateurs des combats des Evéques & des Docteurs, ils n'y prennent ni parti, ni méme aucun interét. La seule chose qui inquiete ces indifferens sur la Grace est, qu'ils ont apris *qu'il faut être dans l'Eglise pour être sauvé*, que hors de là il n'y a point de salut ; ignorans sur le reste, ils veulent être éclairez au moins là-dessus, parce qu'ils ne peuvent disculper leur ignorance volontaire, qu'à la faveur de l'autorité de l'Eglise, à l'ombre de laquelle ils reposent tranquillement. Que m'importe, dira le Laïque indifferent, de savoir ce que c'est que la Grace, la Penitence & la Parole de Dieu, pourvû que je sois dans le sein de l'Eglise ? je ne m'embarasse point si le Pape proscrit certaines Propositions que je n'ai jamais lûes, & certains dogmes, contre l'avis de quelques Evéques qui s'y opposent, pourvû que je sois assis sur le fondement qui ne peut être ébranlé,

ébranlé, & dans la Cité de Dieu, contre laquelle *les portes de l'enfer ne prévaudront pas*.

X. Mais ce spectateur indifferent aprend que les disputes roulent sur l'Eglise, aussi-bien que sur la Grace, car il n'y a point de Ville où l'on n'en parle, c'est le sujet ordinaire des conversations feminines. On s'entredemande si l'Evêque d'un tel lieu, si le Directeur d'une telle Dame, qui se donne des airs de devotion, est Hérétique ou Orthodoxe, soûmis, ou resistant au Pape; on veut savoir ce que pense le Curé de sa Paroisse, parce que la foi du Curé a beaucoup d'influence sur celle des Paroissiens & des Paroissiennes, dont il dirige la conscience.

X. D'ailleurs, il y a dans le Clergé du second & du troisiéme ordre beaucoup plus de confusion que dans le premier, surtout lors qu'on a le bonheur de se trouver un peu à l'écart, éloigné d'un College de Jesuites. On ne craint point dans l'abaissement les grands reviers de la fortune. On ne s'imagine pas que les conversations particulieres puissent remonter jusqu'au Trône, & en faire émaner des Lettres de Cachet, quoique cela arrive quelquefois.

Enfin,

Enfin, il * *s'en faut bien que le stile des conversations ne soit le même que celui des Actes publics; oüi ces mêmes Prélats, qu'on a vûs dans l'Instruction élever la Constitution jusqu'aux nues, rendus au commerce de la vie, en parloient comme nous.* „ Les „ Prêlats ne s'épanchoient avec tant de li- „ berté dans leurs conversations familieres, „ que pour se dédommager en quelque „ sorte de la contrainte, où les mettoit la „ nécessité de la representation, & les „ loix du spectacle “. Si les Evêques Membres de l'Assemblée, opinans pour le Pape, parlent autrement, lors qu'ils sont rendus à eux-mêmes, & tournent en ridicule les avis qu'ils ont donnez avec un air grave, un ton d'autorité, une contenance de Juge, on peut aisement s'imaginer ce que font & disent ceux qui ne se croient pas obligez de répondre au Roi & à l'Eglise de toutes leurs demarches.

En effet, un Curé de Champagne exécutant l'ordre qu'on lui avoit donné de lire la Constitution au Prône, après en avoir lû quelques Propositions, cria tout étonné, *je ne sai, mes Freres, pourquoi on con-*

damne

* Témoignage de la verité page 265.

damne ces Propositions, car elles sont bien vrayes. Le desordre a passé dans le Corps des Laïques ; les uns s'absentent des Eglises pour n'entendre point lire la Constitution ; les autres font connoître par leurs gestes ce qu'ils en pensent ; dans toutes les Eglises on entend des bruits sourds & des murmures secrets, qui sont autant de témoignages qu'elle blesse les oreilles pieuses, & revolte tous ceux qui ont quelque sentiment de Religion. En un mot, on voit comme au temps de St. Hilaire, * *que les oreilles des Peuples sont plus religieuses que les bouches & l'esprit des Prêtres*.

XI. Que doit penser un Laïque indiferent, ou si vous voulez ignorant, qui entend ces murmures sourds dans les Eglises, lors qu'on y lit la Constitution, qui voit des contorsions & des gestes de gens qui la condamnent, au lieu de la recevoir avec le respect dû au Chef de l'Eglise ? Son étonnement augmente lors qu'il entend le Curé méme, qui assure son peuple que les Propositions condamnées *sont bien vrayes*. Et enfin quelle sera son agitation & son de-

* Voyez la Relation des Déliberations de la Faculté de Plumbs page 8.

desordre, si son rang, sa qualité ou le hazard le font aprocher d'un Evêque, qui en sortant de l'Assemblée plaisante, & tourne en ridicule ce manege des Evêques & son propre manege, d'avoir reçû une Constitution contre les Loix du Royaume & de l'Eglise Gallicane. Le nombre de ces ignorans est le plus grand ; l'ame de ces simples est aussi pretieuse à Dieu, & doit l'être aux Prélats, autant que celle des Rois, desquels la presence est plus nécessaire pendant la vie ; mais dont le sort est égal après la mort.

XII. Est-il permis de developer le sentiment naturel de ces indiferens ? Je croyois, diront-ils, avoir beaucoup fait que de ne me mêler point des questions épineuses de la Grace, & de laisser nos Evêques aux mains, en attendant tranquillement le succès du combat ; mais j'aprends qu'il s'agit de l'Eglise même, de sa visibilité, de son éminence, de son autorité. J'entends mon Curé, qui dans son Prône accuse le Pape d'avoir condamné des Propositions, *qui étoient bien vrayes*. Enfin, je vois un nombre d'honnêtes gens qui vivent dans la retraite, severes dans leur Morale, édifians dans leur conduite, qui disent que le Pa-

pe a erré, qu'il a dit anathême à Jesus-Christ. Qui ne seroit épouvanté à l'ouïe de ces paroles? Je croyois d'abord que c'étoit un blasphême que de parler ainsi du Pape; mais on m'a dit que c'est là le sentiment de nos Curez & de l'Eglise Gallicane, qui est nôtre Mere. Lequel croirons-nous, ou le Pape qui est le Pere, ou l'Eglise Gallicane qui est la Mere des Fidéles?

XIII. L'un crie, nous sommes le grand nombre, nous avons le Pape à nôtre tête; Jesus-Christ lui-même a dit, *qui vous écoute m'écoute, & je parle lors que vous parlez*. Il n'y a dans l'autre parti qu'un petit nombre de Rebelles, qui ne meritent pas qu'on les écoute. Luther a rejetté la Bulle du Pape Leon X. comme Messieurs les opposans rejettent la Constitution de Clement XI. Luther commença par la doctrine du Franc-arbitre, de la Grace, du relâchement de la Penitence, & la défense de lire l'Ecriture Sainte; comme vous commencez par là vôtre schisme. Luther & Calvin entrainerent un nombre prodigieux de disciples, professans leur doctrine publiquement, même au milieu des feux & des flammes: au lieu que vous n'étes que des dissimulateurs qui craignez la *colere du Roi, comme*

le rugissement d'un jeune lion; le lion a rugi, qui ne craindra? Cette voix étonne d'autant plus, que c'est le grand nombre qui la prononce, & qui est soûtenu de l'autorité.

XIV. Mais on se rassure, en apprenant que le témoignage de la verité subsiste toûjours dans l'Eglise, & qu'il ne dépend point du nombre des Evêques, lâches flateurs, sacrifians tout à leur fortune, ou à la crainte d'une legere disgrace; mais qu'au contraire la Chaire de verité est dans le petit nombre, dont le témoignage ne peut être suspect, puis qu'ils souffrent pour la soûtenir. La liberté ravie par le Pape & le Roi, qui ordonne aux Evêques opposans de resider dans leurs Dioceses, rend leur témoignage évidemment suspect d'infidélité: mais la resistance est une preuve incontestable de zele pour la verité & de fidelité pour Dieu. Ce n'est ni le grand ni le petit nombre, mais la circonstance qui décide: le grand nombre qui n'est pas libre, devient hérétique; le petit nombre qui s'oppose au Pape, est veritablement l'Eglise & la *Chaire de verité.*

XV. Au milieu des cris & de ces voix confuses qui étourdissent un simple; quel parti prendra-t'il? *Qu'est-ce que verité*, dira-

ra-t'il? je ne le ſai pas, cela eſt au deſſus de mes forces; je dois ſavoir ce que c'eſt que l'Egliſe. Mais où eſt cette Egliſe que toutes les nations devoient connoître à ſon éminence, à la multitude des Peuples & à l'autorité de ſes Chefs? où eſt cette Cité aſſiſe ſur la Montagne, dont il n'y avoit pas juſqu'aux Grecs ſchiſmatiques qui ne fuſſent obligez de crier, *c'eſt là l'Egliſe?* On dit que nous ſommes l'Egliſe, qu'elle eſt au milieu de nous, & nous ne la voyons pas. Les Theologiens, qui devroient la montrer au doigt, font un chamaillis & ſe battent, ſans pouvoir s'accorder ſur ſes caractéres; tantôt elle eſt dans le grand nombre, tantôt elle eſt dans le petit, tantôt c'eſt le Saint Siege & le Pape qui font connoître l'Egliſe, tantôt il faut s'éloigner du St. Siege, comme d'un lieu peſtiferé, d'où émanent les anathémes contre Jeſus-Chriſt, & le Pape regnant Clement XI. devroit être déja dénoncé au Concile, comme un Prevaricateur, qui renverſe les principaux fondemens de la Religion. On a beau *regarder vers les Montagnes pour ſavoir d'où viendra le ſecours.* Il ſeroit inutile d'en attendre, car il n'y a point d'autorité qui tienne le milieu entre les parties conteſtan-

tes, dont l'une, qui est le Pape, a le nombre, & l'autre, plus foible, publie qu'il a la verité pour lui. Ah ! qu'on ne me vante plus l'Eglise, dit cette conscience alarmée; je ne sai où elle est; je ne puis la trouver; il faudroit allumer une chandelle en plein midi; que vais-je devenir, si c'est un être de raison, comme cet honnête homme que le Philosophe cherchoit ? ou si elle est cachée dans un puits, aussi-bien que la verité, comment pourrai-je la tirer de là, & la rendre visible ?

XVI. On méprisera peut-être le cinquiéme parti, que composent certains prophanes, devenus fort nombreux en France, parce que la devotion superstitieuse & trop affectée les y multiplie. Ces gens-là rient des disputes, qui s'échauffent entre les Evêques & les Docteurs. Egalement indifferens sur les operations de la Grace & sur la nature de l'Eglise, ils insultent les Theologiens qui entreprennent de detailler les Décrets de Dieu, cachez dans son sein, gravez dans un livre enfermé dans le plus haut des cieux, & scellé de sept sceaux; pendant qu'ils ne se connoissent pas eux-mémes, & pendant qu'ils ignorent ce que Dieu a dû former de plus éminent & de plus

visible sur la terre ; c'est son Eglise. Il fait beau voir, disent-ils, les Theologiens vouloir décider si Pierre ou Jaques ont été predestinez de toute éternité, & si en vertu de cette predestination ils recevront une Grace, qui doit nécessairement les convertir & les sauver, pendant qu'ils ne peuvent s'açorder sur le chemin du salut, ni montrer l'Eglise, hors de laquelle il n'y a que condamnation & mort éternelle. Dites-nous qui vous étes, avant que de nous enseigner des dogmes impénetrables : étes vous l'Eglise? étes vous schismatiques, parce qu'on vous a condamnés comme hérétiques ? étes vous du petit ou du grand nombre ? laquelle de ces deux portions merite nôtre confiance ?

XVII. Un Missionnaire qui entreprennoit auparavant la conversion d'un libertin, lui étaloit fiérement ses droits, il lui citoit emphatiquement Jésus-Christ, disant, *ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié au ciel.* Il citoit aussi son St. Augustin, s'écriant, *je ne croirois pas à l'Evangile, si l'Eglise ne me le disoit.* Enfin, il se soulageoit de la peine de prouver la divinité de la Révelation, en montrant le Pape assis sur un trône, & soûmettant à son

obéïssance tous les Rois de la terre. Mais cette methode abregée devient inutile par la Controverse qui vient de naître sur la nature de l'Eglise; car de quelque parti que soit le Theologien qui aborde le Deïste, il est en droit de lui demander où est l'Eglise ? Si vous étes pour le *petit nombre*, j'avoue que vous donnez dans mon foible, car j'ai un grand penchant à regarder la multitude des Prélats voluptueux, esclaves de la fortune, à qui le faste tient lieu de savoir, & l'autorité de raison, comme des gens errans, & des nues sans eau, que le vent chasse où il veut. Le petit nombre me plaît par une autre raison, car c'est là le sort des esprits sages, qui ne croyent qu'après avoir bien examiné, & qui sans avoir égard à tout ce que le Monde & l'Eglise ont d'éblouïssant, rejettent sans préjugé & par la seule force de la meditation, tout ce qui porte quelque caractére d'erreur & de superstition. Enfin, nous nous ressemblons, du moins par là, car si nous sommes en petit nombre, vous aussi vous n'avez pas la multitude de vôtre côté, nous souffrons comme vous, car le Roi nous écarte de toutes les Charges Civiles, aussibien que des dignitez Ecclesiastiques, & sou-

ſouvent nous ſommes reduits comme vous à la diſſimulation. Je ne dis pas que nous ſoyons l'Egliſe qu'on cherche avec tant de ſoin & d'agitation; mais au moins nous avons les trois caracteres eſſentiels que vous lui donnez: premiérement, nous mépriſons la multitude & l'autorité éminente des Papes orgueilleux: Secondement, nous ne croyons que ce qui paroît évidemment vrai: Troiſiémement, nous ſouffrons pour ce petit nombre de veritez eſſentielles. Ainſi nôtre témoignage n'eſt pas ſuſpect de fraude ni d'impoſture, & nous ne devons pas ſortir de ce petit nombre pour entrer dans un autre qui eſt également petit & perſecuté; ceſſer de diſſimuler ſur une choſe, pour diſſimuler ſur une autre, il vaut autant ſe tenir où l'on eſt.

XVIII. Le Moliniſte qui a la multitude de ſon côté, croira triompher de ſon homme; le nombre d'Evêques, l'autorité Papale, l'autorité Royale, les déciſions de l'Egliſe entaſſées les unes ſur les autres depuis ſoixante ans, les foudres & les anathémes qui partent ſouvent du Vatican; les feux de l'enfer, la damnation inévitable, la proſperité de la vie, & l'eſperance des dignitez, forment d'abord autant

de motifs de converſion à l'eſprit fort. Mais il opoſe à cela tous les raiſonnemens qu'il a lûs dans le *Témoignage de la verité*: il les fait défiler l'un après l'autre. Et ſi le Miſſionnaire trop hardi veut ſauter ſur l'abîme, éluder la difficulté, au lieu de la resoudre, il l'arrêtera tout court par une methode auſſi abregée, & beaucoup plus facile que la ſienne, car il demandera aux Theologiens de s'accorder entr'eux, & dans leur propre ſein, avant que de porter la guerre chez l'ennemi. „ Si vous n'étes „ point en état de décider, *où eſt aujour-„ d'hui l'Egliſe*, quoiqu'elle doive être „ éminente & viſible, ne nous rendez pas „ le jouët de vos combats & de vos diſ-„ putes éternelles; ne nous faites pas paſ-„ ſer dans un Pyrrhoniſme inévitable, & „ d'où il eſt impoſſible, à ceux qui étu-„ dient la Religion avec quelque préci-„ ſion, de ſortir; montrez nous l'Egliſe „ inconteſtablement, avant que de vouloir „ nous en ouvrir la porte, & de vous ſer-„ vir contre nous du fameux précepte, „ *contrain-les d'entrer*.

XIX. Si le Moliniſte allegue ſes motifs ordinaires de crédibilité, l'eſprit fort lui répondra, qu'il ne ſe repoſe point ſur les appa-

apparences; qu'il est accoûtumé à juger de la verité par des preuves demonstratives, & des raisonnemens solides: il ajoûtera qu'on ne peut plus lui alleguer les promesses faites à lEglise, ni l'autorité fondée sur les promesses, parce qu'elles sont contenues dans l'Ecriture Sainte; il n'est plus permis de la lire, c'est une hérésie * *seditieuse, impie & blasphematoire, que de s'imaginer que la connoissance des mystéres de la Religion doit être communiquée aux Laïques, par la lecture des Livres Saints.* Quoi! le premier pas qu'on voudroit me faire faire pour entrer dans l'Eglise, ce seroit un acte de revolte contre l'Eglise & contre la Constitution du Pape? cela n'est pas possible. Le Pape a deffendu de lire l'Ecriture, & *s'il interdit l'usage de la lumiere aux enfans de lumiere*, comment me permettriez-vous de m'en servir, à moi qui suis encore dans l'obscurité & dans les ténébres?

XX. Mais quand on m'ouvriroit ces livres pour y voir les promesses faites à l'Eglise, de quel usage seroit cette lumiere sombre & vacillante? le sens de ces promesses

 est

* Constitution, Prop. 83. & suivantes.

est si obscur qu'on en dispute depuis deux cens ans, non seulement contre les Réformez; mais vous ne les entendez pas vous-même; chacun les aproprie à ses préjugez & à ses interêts, & quoiqu'un Jansenifte soit aussi opposé à un Molinifte, que le ciel l'est de la terre, la lumiére aux ténébres, & la verité à l'erreur, on ne laisse pas de citer ces promesses également dans chaque parti. Juges, témoins, interpretes de la verité, dites nous quel est le véritable sens des paroles, avant que de nous obliger à les croire? On a beau dire; il n'y a point de Jesuite qui puisse tenir contre ces objections; il aura beau crier l'Eglise, l'Eglise, le Pape, le Pape, on lui fermera la bouche en l'obligeant à se reconcilier avec ses ennemis, ou bien à prouver demonstrativement qu'il a seul la clef des oracles & des promesses, préferablement à tous les autres, qui leur donnent un sens tout different.

§. IV.

§. IV.

Sixiéme parti de ceux qui attendent le jugement de l'Eglise Universelle.

I. IL ne faut pas dissimuler qu'il y a un sixiéme parti, lequel coupe le nœud au lieu de le delier. On trouve plusieurs Docteurs de ce parti dans les Assemblées de Sorbonne, & dans celles de la Faculté de Rheims. Ils croyent qu'on doit attendre *le jugement de l'Eglise Universelle.* Voici comme ils raisonnent : C'est une doctrine indubitable ; * *que les jugemens des Papes peuvent étre reformez, tant qu'ils ne sont pas aprouvez par le consentement de l'Eglise.* Or cela n'est pas dans l'affaire presente, car méme les Evêques de l'Eglise Gallicane ne sont pas d'accord, & ils se divisent en trois ou quatre factions differentes ; les uns veulent qu'on la reçoive absolument, les autres qu'on ajoûte des explications, les troisiémes trouvent les explications insuffisantes, & ils en demandent de nouvelles. Enfin, le *plus grand nom-*

* Assemblées de la Faculté de Rheims p. 17.

nombre ne se sont pas declarez. D'ailleurs, l'autorité dont on se sert pour faire recevoir la *Bulle est infaillible, ou elle ne l'est pas;* si elle l'est, les Evêques qui ne s'y soûmettent pas, *doivent être traitez comme des hérétiques & des schismatiques;* si elle ne l'est pas, on ne doit pas nous distinguer de ces Evêques, dont nous suivons la conduite & les sentimens; & par consequent il faut reconnoître *que nous ne resistons à aucune autorité infaillible.* Le raisonnement est solide; mais il en sort une consequence fâcheuse; c'est qu'il faut attendre le jugement de *l'Eglise Universelle*, parce que ce n'est ni le grand ni le petit nombre d'Evêques qui possede l'infaillibilité, c'est l'Eglise entiere,

II. Ce dernier parti s'unit avec les autres contre l'infaillibilité du Pape; & de six ordres de personnes qui vivent dans la Communion de Rome, nous en voyons cinq qui ne croyent point que la Bulle soit émanée d'un Tribunal infaillible, mais comme la matiere est épineuse, en évitant une difficulté on se precipite dans une autre qui est plus terrible.

III. En effet, ces Patrons de l'Eglise Universelle que veulent-ils dire? entendent-

dent-ils par là qu'il faut que toute l'Eglise reçoive unanimement le Decret du Pape, avec une pleine soûmission? Il ne faut pas connoître le cœur humain pour croire la chose possible. Les Theologiens ne conviennent jamais dans un même point; & cette unanimité de suffrages, reservée à l'Eglise triomphante & couronnée dans le ciel, ne se trouve point sur la terre, qui est le lieu des combats & des disputes Theologiques; & puis qu'on est divisé sur le dogme de la Grace depuis plus de mille ans, comment deviendra-t'on unanime sur l'arrêt de condamnation? Si on pretend que le grand nombre doit décider, on revient au principe des Molinistes, & il faut obéir dès à présent; si l'on se reduit au petit nombre, ce n'est plus l'Eglise Universelle.

IV. Je soupçonnerois plûtôt qu'il y a de l'art dans ce sentiment, on veut gagner du temps & vivre tranquillement, en attendant ce consentement *universel* * qui ne viendra jamais. En effet, fera-t'on parler l'Espa-

* Mr. Lescalopier Intendant de Champagne, assistant à la Déliberation de la Faculté de Theologie de Rheims, pour la reception de la Bulle, & ayant mis dans son Procès Verbal le consentement universel des Evêques *de France*, parce qu'il ne pouvoit pas s'imaginer

l'Espagne, l'Allemagne, & tous les Evêques de l'Europe? comptera-t'on les voix? sera-t'on assûré que les suffrages seront recueillis de bonne foi? ne soupçonnera-t'on ni violence de la part des Rois étrangers, comme on a fait en France? n'y aura-t'il point ailleurs d'artifice de la part des Confesseurs?

V. Le silence *semble* passer pour une approbation; mais il faut prendre garde au mot, *qui se taît semble consentir, car ce n'est qu'une simple apparence, & non une certitude* *. D'ailleurs, il y a un silence *d'ignorance*, lors que la Bulle n'est pas notifiée, comme on dit qu'elle ne l'est pas en Espagne & dans une partie de l'Allemagne, ni aux Royaumes du Nord; il y en a un de *respect & de tolerance*, comme à Venise, en Sicile, en Piemont, où l'on n'a pas voulu la publier; il y en a un de *contrainte*, comme dans les pays d'Inquisition, & par-tout où on craint les Puissances

giner qu'on voulût attendre celui de tous les Evêques soûmis au Pape, pour se determiner; Mr. le Gros, qui avoit avancé cet avis, fit effacer le mot de France qui le renfermoit dans des bornes trop étroites.

* Ibid. pag. 120.

ces temporelles & ſpirituelles ; il y en a un de *prudence*, on veut voir avant que de ſe déclarer comment l'affaire tournera, afin de ſe determiner ſuivant les évenemens. † *Or on ne peut pas dire que tous ces ſilences ſoient autant de conſentemens.* Il faut parler & décider nettement.

VI. Mais en quel temps aura-t'on ce conſentement univerſel, dans lequel il n'entrera ni ignorance, ni tolerance, ni contrainte, ni prudence humaine, ni interêt, ni amour de grandeurs & de Benefices ? Ne voit-on pas que ce ſont là autant de voyes qu'on ſe prepare déja, pour ſe dérober à la triſte néceſſité, ou de recevoir la Bulle, ou d'être diſgracié ? Le parti qui triomphe ne manquera jamais de s'attribuer le conſentement de toutes les Egliſes, & Mr. de Cambrai a déja pretendu triompher des Janſeniſtes, par cette autorité de l'Egliſe Univerſelle : mais comme il y a de l'illuſion & du ſophiſme dans cette methode, où l'on prend le ſilence pour une approbation authentique ; ceux dont nous parlons ne manqueront pas de voiler l'illuſion, en demandant une déciſion publi-
que

† Ibid.

que & positive, sur laquelle ils se reserveront encore leurs exceptions.

VII. Quoi qu'il en soit, ce parti est tout different des autres; il croit qu'on doit reformer le jugement du Pape, il ne se soûmet point au grand nombre, il méprise le petit; il veut un jugement universel, qui est impossible. Que deviennent la visibilité de l'Eglise, son unité & son autorité, pendant ces contestations sur le fondement de la Religion? C'est là ce qui fait avec raison la matiere de nos doutes, & des difficultez que nous développerons plus nettement dans le corps de cet Ouvrage.

§. V.

§. V.

Septiéme Parti, celui des Protestans. Conformité de leur systême sur l'Eglise avec celui de l'Auteur du Témoignage de la verité.

I. IL faut separer les Protestans de tous les Partis précédens; car au lieu de faire des objections, ils pretendent avoir une grande conformité de systéme avec l'Auteur *du Témoignage* &c. & malgré l'éloignement qu'il paroît avoir pour eux, ils croyent s'accorder parfaitement avec lui, & non seulement avec ce Docteur, mais avec beaucoup d'autres * qui ont adopté ses sentimens, ses principes & ses preuves.

II. Je laisse examiner aux esprits désinteressez ce Problême, si les Molinistes haïssent plus les Protestans que les Jansenistes, qui les côtoyent de plus près, & qu'ils regardent comme une gangraine interieure, qui ronge & qui gagne les parties nobles, si on ne l'arrête promptement: ou bien si les

* Voyez le Memoire touchant la soûmission due aux Superieurs, du 13. Novembre 1714. p. 74.

Janſeniſtes haïſſent plus les Jeſuites, ces ennemis vigilans & toûjours acharnez à leur perte, que les Proteſtans, qui ont quelque conformité de ſentimens avec eux; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils témoignent un afreux éloignement pour ces derniers.

On dit qu'il y a de la politique & de l'affectation. Mais ce n'eſt pas la premiére fois que les enfans d'un même pere, qui devroient avoir les mêmes vûes & les mêmes interêts, ſe diviſent & ſe haïſſent; ils deſavouent même avec indignation juſqu'aux traits de reſſemblance qui les font reconnoître pour freres. Les Proteſtans barrent le chemin à ces Meſſieurs, ils craignent d'être confondus avec eux. Cela ſuffit non ſeulement pour témoigner, mais pour avoir de l'averſion

III. Il faut laiſſer à l'Auteur du *Témoignage* ſes ſentimens interieurs, & ce n'eſt ni pour le confondre avec les Proteſtans, ni pour le rendre odieux, mais afin de déveloper les difficultez, & rendre plus évident ce que je dirai dans la ſuite de cet ouvrage, que je vais faire voir la conformité de ſon ſyſtême avec celui des Réformez.

IV. Premiérement, les Reformez conviennent avec lui ſur ce grand principe, que

la

la verité n'eſt point attachée au grand nombre d'Evêques aſſemblez, pour décider des matieres de la foi, parce que le regard peu gratieux d'un Roi eſt pour eux le rugiſſement d'un jeune lion. Ils tremblent au moindre mouvement des feuilles, comme le Voyageur timide pendant la nuit. Eſclaves de leur fortune, ils eſperent de nouvelles dignitez, ou craignent de perdre celles qu'ils poſſedent. On peut ſe ſouvenir du portrait que Saint Gregoire de Nazìance a fait des Evêques de ſon temps; il eſt hideux: cependant l'Auteur en a fait une longue & une fidele traduction, pour en apliquer les traits aux Evêques du temps preſent, & à la *plus nombreuſe Aſſemblée* qu'on ait vûe en France; l'aplication n'en eſt que trop juſte, puis qu'ils ont *aprouvé des Propoſitions monſtreuſes, & dit anathême à Jeſus-Chriſt*, afin de plaire au Roi & au Pape.

V. Secondement, on avoue aux Proteſtans, que non ſeulement le Pape n'eſt point infaillible, mais que c'eſt lui *qui ébranle les plus ſolides fondemens de la Religion* par ſa derniere Bulle. „ * L'hon-

 „ neur

* Témoignage de la verité, p. 274.

„ neur & la sûreté de l'Eglise vouloient
„ qu'on dénonçât le Pape au Concile Oe-
„ cumenique, & qu'on l'y poursuivît dans
„ les formes; jamais Pape ne l'a si bien
„ merité; & peut-être si on eût pris ce
„ parti, Rome eût-elle été beaucoup
„ moins fiere. Saint Basile, qui la connois-
„ soit bien, avoit pour maxime qu'il ne
„ falloit point plier devant elle, lors qu'el-
„ le agissoit avec hauteur.

VI. On repete ici ce que les Reformez ont dit & disent souvent, que les * *fastueuses pretentions* de Rome étoient inconnues, qu'on se faisoit un merite de s'opposer aux entreprises illegitimes des Papes. Un Evêque particulier ne se faisoit pas un scrupule de lui dire anathême. Enfin, *ces grands mots d'obéïssance au Saint Siege n'étoient pas encore imaginez, & n'imposoient à personne.*

VII. Les Conciles nombreux paroissent avoir plus d'autorité; mais étant composez d'hommes errans, timides, & foibles, il est aisé de les pousser dans l'abîme. On en voit une triste experience dans le Concile de Rimini. Il doit nous être permis de faire un long extrait de cet endroit

* Page 261.

droit du *Témoignage de la verité*, parce que l'Auteur nous y donne une idée naturelle des Conciles, & nous aprend ce que nous devons penser du témoignage & de l'autorité des Evêques assemblez.

VIII. „ Avant qu'on arrêtât la formu-
„ le de Rimini, le Pape Libere avoit dé-
„ ja souscrit à celle de Sirmich, plus cri-
„ minelle encore; & dans le Concile, com-
„ posé de plus de quatre cens Evêques
„ rassemblez de tout l'Occident, dès le
„ premier choc, à l'exception de vingt,
„ † qui parurent résolus de tout souffrir,
„ plûtôt que d'abandonner la Confession
„ de Nicée, tout le reste fut renversé. En-
„ tre les vingt, Servais de Tongres & Phœ-
„ bade d'Agen, qu'on regardoit comme les
„ plus zelez défenseurs de la Consubstan-
„ tialité du Verbe, & les Colomnes les
„ plus fermes de l'Occident, ces Colom-
„ nes toutes fois furent renversées, & par
„ leur chûte, elles entraînerent ceux que
„ leur exemple & leur autorité avoient
„ jusques là retenus dans le devoir. Foi-
„ blesse humaine! ces grands hommes,
„ que les menaces trouverent toûjours in-

† Page 278. &c.

„ trépides, ne se défendirent que très peu
„ de temps, contre les sollicitations en-
„ gageantes de leurs Confreres. A leurs
„ poursuites se joignirent les caresses de
„ Taurus, à qui l'Empereur avoit promis
„ le Consulat, s'il pouvoit obliger les E-
„ vêques à convenir d'une profession
„ de foi uniforme. Les negotiations
„ où cet habile Mediateur eut l'adresse
„ d'engager les plus fermes; les esperan-
„ ces d'une paix solide, qu'il leur fit en-
„ trevoir, s'ils vouloient consentir au tem-
„ perament proposé par Ursace & Va-
„ lens. Quelques précautions qu'il leur
„ permit de prendre, pour mettre à cou-
„ ver la foi de Nicée, pendant qu'ils aban-
„ donnoient sa Confession. Précautions
„ toûjours inutiles, quand on compose
„ avec un plus fort que soi: & que sai-
„ je? tout cet attirail de Politique, & ce
„ manege qu'on nous vante si fort, ne ser-
„ vit alors, comme il ne servira jamais en
„ matiere de Religion, qu'à réünir dans
„ une prévarication commune, l'irreli-
„ gion, l'ignorance & la lâcheté, avec le
„ merite même & la vertu. *La deffection fut generale, l'Occident sur ceci n'a rien à reprocher à l'Orient, & l'Orient à son tour*

ne

ne peut se glorifier sur l'Occident ; l'Univers fut effrayé de se trouver Arrien ; & ce n'est pas seulement une partie de l'Eglise, dit Vincent de Lerins, *qui devint la proye de l'erreur*, „ pendant que le reste gardoit le „ silence, ou par défaut d'attention, ou „ parce qu'on n'étoit pas assez instruit du „ point de la dispute, *presque toute l'E-* „ *glise fut soüillée du dogme nouveau. Non* „ *jam portiunculam sed totam pariter Ec-* „ *clesiam.*

IX. Le Protestant voit avec plaisir, qu'on lui rend enfin la justice qu'il a demandée mille fois sur le Concile de Rimini, dont l'autorité forçoit Saint Augustin de mettre à l'écart celui de Nicée, &

crimine ab uno
Disce omnes.

La consequence qu'on en tire contre l'infaillibilité des Papes & des Conciles, est juste. Car, non seulement celui-ci étoit plus nombreux que celui de Nicée, mais ses Décrets furent aprouvez *par toutes les Eglises du monde*, & par tous les Evêques qui les conduisoient : jamais Concile n'eut tant de relief, & ne fut respecté plus uni-

versellement. On perissoit en Orient, on perissoit en Occident; & ces deux parties de l'Eglise ne s'entredonnoient la main, que pour courir ensemble dans le precipice. Les manieres qu'on employoit pour gagner les Evêques, étoient ordinaires; un Ministre d'Etat habile ménageoit les esprits; on faisoit des promesses; on laissoit entrevoir tour à tour le trouble & la paix; on entroit dans des adoucissemens artificieux. Il n'y a rien là qu'on n'ait pratiqué dans tous les siécles, & avec moins d'art encore, & plus de violence à Trente.

X. Nous voilà déja bien loin. Pretentions de la Cour de Rome, obéïssance au Saint Siege, infaillibilité des Papes, infaillibilité des Conciles renversées; la verité refugiée dans un petit nombre d'Evêques gardans le silence; l'Eglise invisible ou errante; ce sont là autant d'articles qu'on abandonne au Protestant, après les lui avoir contestés l'espace de deux cens ans.

XI. Reduits au petit nombre d'Evêques, on demande si ces Prêlats ont rendu l'Eglise visible, par leur constance & par leur fermeté. Mais on a beau calculer; à peine de cent quarante Prêlats peut-

on

on en trouver douze * qui n'ayent point accepté la Conſtitution. D'ailleurs, ce qu'on apelle perſécution, doit être compté pour rien. Les Lettres de cachet ſe reduiſent à ordonner la réſidence des Evêques dans leur Diocéſe. Eſt-ce donc que cette réſidence, qu'on croit de droit divin, eſt devenue dans le langage preſent une perſecution aſſèz cruelle pour abandonner la foi? L'Evêque de Niſmes, dont la conſcience ſe trouvoit mortellement bleſſée en recevant la Conſtitution, tombe par la ſeule frayeur d'être privé du plaiſir de venir à Paris preſenter au Roi le cahier des Etats de la Province de Languedoc, & péche contre ſa conſcience en la publiant promptement dans ſon Dioceſe. Etrange foibleſſe humaine! les ménagemens, les intrigues de la Cour, l'eſperance des bénéfices, peuvent-elles être regardées comme des perſécutions? Comment eſt-il arrivé que la fille de Sion eſt couverte de honte, & que ſes enfans, qui étoient eſtimez comme l'or, ſont avilis comme le limon? Les soûpirs des oppoſans ſont foibles, & ménagez

* Outre les huit oppoſans, Mrs. de Montpellier, de Pamiers & d'Arras.

gez avec des précautions honteuses à ceux qui s'en servent, & inutiles lors *qu'on traite avec un plus fort que soi*. Au lieu de s'étendre sur un fait, dont la verité est connue, il faut remarquer que le Protestant en tire deux consequences. L'une, que l'Eglise, reduite au petit nombre, devient presque invisible, comme l'étoit la leur dans les tems des persecutions cruelles. L'autre, qu'on a grand tort de reprocher à leurs Ancêtres quelques foiblesses qui peuvent leur être échapées, puis qu'on en voit de si grandes dans des Evêques, qui n'essuyent point d'autre peine que celle de paître leurs troupeaux, & de résider au milieu d'eux. La perseverance des uns, au milieu des tourmens les plus inouïs, doit engloutir les défauts des uns, & la foiblesse des autres redoubler le scandale que cause leur chûte.

XII. * *Dieu pardonne à celui qui a imaginé la voye des explications.* „ Car elle est „ évidemment impraticable, par rapport „ à la Constitution. N'importe; on l'a pri„ se; & bien loin de savoir bon gré à des „ Evêques, qui par condescendance ont „ porté

* Page 274. 275.

„ porté les menagemens à l'excès, Ro-
„ me pour toute reconnoissance nous ren-
„ voye des injures pour eux, & s'épuise
„ en éloges pour elle-même. Peut-être,
„ ne savons-nous que trop ce que nous de-
„ vons penser de la clarté de la Bulle: mais
„ le défaut de clarté, qui dans toute au-
„ tre rencontre est un défaut *capital dans*
„ *une régle de foi*, est aujourd'hui la seule
„ ressource qui nous reste, pour nous em-
„ pêcher de flétrir la Bulle de Clement
„ XI. Que ce soit sa faute ou la nôtre,
„ nous le prions de croire que nous ne
„ l'entendons pas.

XIII. On reconnoît là qu'il est inutile de s'adresser au Pape pour obtenir la moindre Reforme; on s'abaisse jusqu'à lui demander des éclaircissemens, on ne le fait que par *un ménagement excessif pour sa personne*, afin de le rendre juge dans sa propre cause. C'est-là ce qui a gâté les Papes; ces ménagemens excessifs pour leur personne les ont énorgueillis, & ils ont changé les complimens en autant de droits incontestables. Les Protestans disent que leurs Ancêtres avoient raison de se plaindre des Papes, qui ont été sourds à leur voix, & qui n'ont voulu souffrir aucune espece de Refor-

Reforme, ni dans le Chef ni dans les Membres; car au lieu de les écouter, ils faisoient intervenir l'Autorité Imperiale, pour reprimer les Evêques qui la demandoient avec quelque ombre de zele, & pour étouffer *les plaintes de notorieté publique*. S'ils refusent avec hauteur de simples éclaircissemens *à des enfans de lumiére; qui ne veulent adorer que ce qu'ils connoissent;* on ne doit plus être surpris de ce qu'ils ont rejetté les plaintes qu'on faisoit contre eux, d'avoir renversé les plus solides fondemens de la Religion, & d'avoir dit anathême à Jesus-Christ. Ils ont lancé des anathêmes, armé les Princes, excité des guerres, fait couler des torrens de sang, allumé des buchers, excité une persecution, qui dure encore. Cessez de vous plaindre, dira le Reformé, d'une fierté qui ne vous coûte encore ni sang ni vie; ou cessez de condamner nos plaintes, contre des hommes, dont l'entêtement, la haine, & la cruauté ne diminuent point depuis deux siecles entiers, & dont vous ne sentez les effets que depuis soixante ans.

XIV. Il faut venir au fonds; & afin de ne s'y tromper pas, il est important de savoir de quel poids est la verité dans l'E-

lise ; de connoître la source, d'où on la tire ; & de régler le droit que les particuliers ont de puiser dans cette source ; afin de l'éviter lors qu'elle est empoisonnée, & de rejetter l'erreur, lors qu'on la presente au lieu de la verité. On connoît assez les principes des Protestans, qui veulent que la verité seule regne dans l'Eglise, qu'on la cherche dans la Révelation divine, que les Fidéles ayent le droit d'y aller puiser comme les autres, afin de refuser le poison & d'écarter le serpent, dont les piquures sont mortelles, qu'un pere cruel lui offre, au lieu du pain & du poisson, qui doit le nourrir. Voyons ce que pensent, sur ces trois grands principes de la Religion, ceux qui rejettent la Constitution du *Pape*.

XV. Ces Theologiens éclairez nous aprennent après Saint Paul *, que *l'Eglise est le Royaume de la verité ; la verité en est le Roi ; or dans un Royaume nul n'a d'autorité contre le Roi, parce que toute autorité vient de lui* †: C'est pourquoi le dernier des

* 1 Corinth. XIII. vers. 8.
† Mémoire touchant la soûmission dûe aux Superieurs, page 82.

des Sujets seroit obligé de resister au plus grand Seigneur du Royaume, s'il vouloit l'obliger à publier un Édit contre le Prince. *Qu'un Evêque, qu'un Pape me commande de publier une décision erronée, je ne reconnois pas plus en cela son autorité, que celle d'un Hérétique ou d'un Payen.*

XVI. * Secondement, c'est la parole de Dieu qui est la régle de la verité: & ce qui rend la Constitution de Clement XI. insupportable, est *sa contrarieté à la parole de Dieu*. Nôtre Seigneur Jesus nous enseigne dans l'Evangile, *que nous ne pouvons rien faire sans lui; la Constitution condamne nettement cette verité dans la seconde Proposition. Il n'est pas aussi plus possible d'accorder la Bulle avec ce que Saint Paul dit dans le IX. chapitre de l'Epitre aux Romains, que d'accorder la lumiére avec les ténébres.* Pour ce qui regarde la difference des deux Alliances; *il faut renoncer à ce que Saint Paul nous donne pour la doctrine de Jesus-Christ, ou dire anathème à la Constitution.* Ainsi la verité doit avoir un empire souverain dans l'Eglise, dont elle est le

* Remarques sur l'Interrogatoire du Curé de Waterloop à Tournai, ibid. p. 46.

le Roi ; & cette verité se puise dans l'Ecriture Sainte comme dans sa source : d'où il est aisé de conclurre qu'il faut dire *anathéme à la Constitution*, par laquelle ces veritez saintes & si capables d'humilier le pecheur orgueilleux, & que St. Paul avoit enseignées, sont proscrites.

XVII. Il ne reste plus qu'à examiner jusqu'où les Fidéles & les Ministres inferieurs doivent porter leur obéïssance, ou leur résistance, aux ordres de ceux qui publient une Constitution. Descendons par degrez dans les trois Corps, soûmis aux ordres du Superieur.

XVIII. La Constitution étant émanée du Tribunal du Pape, le premier Ordre qui se presente est celui des Evêques. Le droit de ces *Seigneurs Prélats* varie selon les circonstances: car il y a des temps où ils veulent être les Juges, non seulement des Bulles, mais du Pape qui les donne ; ils vont même jusqu'à le dégrader de son infaillibilité comme en 1682. dans d'autres tems ils renoncent à cette qualité, qui leur donneroit la peine de juger, & ils se reduisent à celle de *témoins*. Mais on remarque aisément que ce sont des témoins prevenus, gagnez, prêts à tout dire, pourvû qu'on

qu'on paye grassement leur déposition. Les opposans à la Constitution avouent de bonne foi, qu'on ne doit pas recevoir leur témoignage sans examen; ils se plaignent de ce qu'ils ont fait un sacrifice lâche de la verité au Pape & à leur interêt. Ainsi, ils conviennent avec les Protestans, que les Evêques opposans ont droit de dire anathéme au Pape, & à ses Décrets.

XIX. Passons de là dans l'ordre des Docteurs & des Curez. Sont-ils obligez d'examiner la Constitution, ou bien d'obéir? La difficulté est délicate; car dès le moment qu'on a posé les fondemens de la Hierarchie, il est difficile de n'admettre pas une subordination presque aveugle. Cependant que deviendra la Religion, si les Evêques s'en reposent sur un homme qui n'est pas infaillible, & que son élevation sur un trône jette souvent dans les derniers desordres? que devient la Religion, si le Curé s'en repose sur un Evêque, qui souvent n'a point d'autre occupation que celle des plaisirs ou de sa grandeur? Il y a plus de dix mille Curez en France qui se trouvent dans ce triste cas; car cent Evêques ont reçû la Constitution, & ordonné aux Curez de leur Diocese de

la

la recevoir; que faut-il faire? être Hérétique ou rebelle *? On décide, que ce n'eſt pas à l'autorité Epiſcopale que vous déferez, lors que *vous publiez une Conſtitution dont vous reconnoiſſez l'erreur.* Mais vous cedez aux ordres du Démon, qui eſt le Pere du menſonge & de l'erreur. Et en quoi lui *obéiſſez vous?* dans le commandement qu'il vous fait de *détrôner la verité, qui eſt vôtre Roi, pour faire monter* à ſa place l'erreur dans la Chaire de Jeſus-Chriſt? Luther & Calvin ne parloient pas plus fortement. Ce n'eſt plus Jeſus-Chriſt, mais le Démon qui parle par la *bouche* du Pape, qui donne ſes ordres; & vous Meſſieurs les Evêques, vous étes les Miniſtres de ce Pere de monſonge; qui agiſſez comme lui avec artifice, avec injuſtice, avec violence, pour faire executer ſes ordres. Ainſi parloient Luther & Calvin dans leur temps.

XX. Voilà le mal: mais où eſt le remede? eſt-il donc permis de reſiſter à ſes Superieurs? & un † Curé qui a de la peine

e ne

* Ibid. Mémoire page 82.

† Ibid. page 60. Sentence de Locheras de Tournay, contre Waterloop Curé de Carvin.

ne à vivre, & qui a toûjours vécu dans la dépendance de son Evêque, perdra-t'-il sa faveur, sa Cure & les alimens? ira-t'il mendier son pain? ou s'exposera-t'il à être enfermé *deux ans dans un Seminaire sans en sortir, obligé de reciter outre son Breviaire, deux fois par jour les sept Pseaumes Penitentiaux*. La peine est dure, sans compter la honte qui y est attachée. Le Theologien, que je copie sur ses principes, au lieu de prêter le parc à l'ennemi, en coupant son systéme, décide qu'il faut examiner la Constitution en elle-même, au lieu de regarder à la main Episcopale qui la presente, & puis * *que c'est une Formule d'erreur, il faut être d'autant plus inébranlable à ne la publier pas, que l'autorité qui l'ordonne est plus propre à gagner la créance des Fidéles*; comme il faudroit s'opposer avec plus de vigueur à un Gouverneur de Province, qui leveroit l'étendard de la Révolte.

XXI. Voilà les Curez non seulement dispensez de l'obéïssance à leurs Evêques, mais obligez de lever l'étendard de rebellion contre eux; & on ne laisse aucun subterfuge

* Ibid. Mémoire page 84.

terfuge à leur lâcheté, lors qu'ils veulent la colorer dans leurs Prônes, par de vaines excuses ou des artifices criminels, comme de n'en *lire que le titre*, *ou de se flater que le Peuple n'y entend rien*, *qu'ainsi l'on ne lui fait aucun tort*. Mais le peuple, qui n'a souvent que la foi de son Curé, que doit-il faire? il doit suivre la verité, lui rendre un témoignage public autant qu'il en est capable: *car lors que les Princes des Prêtres manquerent à rendre à Jesus-Christ le témoignage qu'ils lui devoient*, *Jesus-Christ autorisa celui qui lui fut rendu par le peuple. Dans les lieux où les Evêques se taisent*, *les Prêtres doivent élever leur voix*, & lors qu'il s'agit de veritez aussi essentielles que celles d'aujourd'hui, le peuple même doit faire entendre la sienne. *Faites taire vos Disciples*, *dirent les Pharisiens à Jesus-Christ. Je vous déclare*, *leur répondit-il*, *que si ceux-ci se taisent*, *les pierres mêmes crieront*. C'est-là ce que Monsieur Bossuet Evêque de Meaux appelloit *l'argument Juif*, pour se défaire par une raillerie d'une objection, à laquelle il ne pouvoit répondre, lors que Monsieur Claude battoit en ruine l'autorité de l'Eglise, par cette démonstration.

XXII. Enfin, *l'Auteur du Témoignage* soûtient que les Laïques Fidéles sont *cette Lettre écrite par Jesus-Christ, qui ne perira jamais, quand même tout periroit;* c'est-à-dire, que ces Fidéles font l'Eglise, & la rendent visible par *leurs plaintes de notorieté publique.* Voilà le principe des Protestans; qui sans se mettre en peine d'une succession éminente d'Evêques, assis sur un même siege, montrent une suite de Fidéles, souffrans, persecutez, qui rendent témoignage à la verité dans l'Eglise, & qui sont la Lettre écrite par Jesus-Christ, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui ne se brisent jamais.

XXIII. Quelque longue que soit cette Preface, il faut nécessairement developer un dernier principe, que l'Auteur d'un Memoire sur la soûmission due aux Superieurs a posé, car c'est là la question que nous agitons, & il ne faut rien oublier pour l'éclaircir.

XXIV. On pose comme un premier principe incontestable, que * *c'est à l'Eglise, c'est-à-dire, à l'Assemblée des Fidéles que la verité est confiée.* Mais on renverse la

* Mémoire, page 46. & 72.

la Hierarchie ſacrée; & au lieu de commencer par la tête, de laquelle les eſprits doivent partir pour animer le reſte du corps, lequel eſt à peu près inſenſible, parce *que le vulgaire execrable ne ſait ce que c'eſt que de la Loi*, on commence à chercher la verité & la vie par les *pieds*, & de là on remonte par degrez à la tête. Voici comment.

XXV. La verité étant confiée aux Fidéles qui ſont l'Egliſe, il faut néceſſairement ſavoir ce qu'ils penſent, pour être aſſuré de la foi de l'Egliſe, & ſe munir contre les innovations. En effet, *chaque Fidéle eſt un témoin de la verité, ſelon le rang qu'il occupe; mais Dieu a voulu qu'il y eût des hommes chargez de ſa part de recueillir le témoignage de toute l'Egliſe.* Comme un premier Préſident eſt chargé de recueillir les voix de ſa Chambre, pour décider d'un Procès qu'on a plaidé devant elle, & comme les Conſeillers Clercs ont leurs voix au Parlement pour les affaires civiles & litigieuſes, les Laïques ont leur ſuffrage dans l'Egliſe ſur les Controverſes; *l'Evêque eſt le témoin univerſel de la foi de ſon Diocéſe.* Voilà le Préſident qui doit recueillir les voix, & connoître

les ſentimens du peuple que Dieu a commis à ſes ſoins. En effet, *ordinairement c'eſt l'Evêque qui a le ſoin de recueillir & de ramaſſer le témoignage de tout ſon Dioceſe, & toute ſon Egliſe rend témoignage par ſa bouche.* Cependant, comme cette enquête eſt difficile à un Evêque, qui a tout autre choſe à faire, qu'à conſulter ſes ouailles, & à ſavoir ce qu'elles penſent pour conformer ſa déciſion à la leur, *les Paſteurs ſubalternes ſont auſſi témoins de la portion du Troupeau qui leur eſt confié.*

XXVI. Cette derniere remarque eſt eſſentielle; car le ſaut étoit trop grand que d'aller directement des Laïques aux Evêques, & de paſſer ſur le ventre à tous les Curez du Royaume. Bon Dieu, quel abîme entre le Bourgeois, qui a tout au plus la liberté de regarder avec admiration le palais, les livrées, le caroſſe & la perſonne de Monſeigneur, avec un Evêque! oſera-t'il l'aborder? lui dire ce qu'il penſe ſur les matieres de la Grace, ou ſur la lecture de l'Ecriture Sainte, & de la Conſtitution. Il eſt juſte qu'il y ait des Mediateurs & des Puiſſances ſubalternes, entre ces Maîtres de la Religion & du Ciel, & le peuple. Il faut donc interpoſer de

toute

toute néceſſité les Curez pour témoins de la portion de leur Troupeau.

XXVII. Voilà déja trois degrez de la ſubordination renverſée, les Laïques qui diſent leur ſentiment au Curé; afin d'empêcher l'erreur, la ſuperſtition & la nouveauté de s'introduire; le Curé le va raporter fidelement à l'Evêque; le Prélat instruit de ce qu'on croit dans ſon Dioceſe, va l'aprendre au Pape ou au Concile; *lors que le Pape uſe bien de ſon pouvoir, il recueille le témoignage de diverſes Egliſes, dont il forme ſa déciſion.* La gradation eſt naturelle; le Laïque explique ſa foi à ſon Curé; le Curé à l'Evêque, l'Evêque au Pape; & de cet aſſemblage de voix unanime, on forme la déciſion. Il ſemble que le reſultat devroit former un arrét déciſif, comme ſont ceux des Parlemens: mais non; il ne faut pas s'en repoſer ſur le Pape; il eſt obligé de renvoyer ſon arrêt aux Evêques, *pour examiner ſi le témoignage que le Pape rend à la verité du dogme, eſt conforme à celui de ſon Egliſe.* Je ne conçoi pas qu'il y ait des Papes; car un premier Préſident ne voudroit pas être ſoûmis à la triſte néceſſité de renvoyer ſon arrêt à l'examen de certains Commiſſaires ſubdeleguez,

guez, pour *examiner*, s'il eſt conforme aux pieces qu'on a produites; la réviſion par des Subalternes ſeroit honteuſe. Mais ſans examiner ce ſyſtême, j'en tire ſeulement ces deux conſequences; *que la contrarieté de la Conſtitution avec la Parole de Dieu, & le ſentiment unanime des Peres & des SS. Papes étant viſible ;* & le Pape n'ayant gardé aucune des formalitez néceſſaires pour connoître la foi de l'Egliſe; la verité, l'unité, l'autorité & la viſibilité de l'Egliſe, ſont peries par cette Conſtitution, & par la maniére dont on la reçoit. C'eſt là le but & le plan de cet Ouvrage.

§. VI.

§. VI.

Réfléxions sur l'Arrêt du Parlement de Paris, qui condamne le Témoignage de la verité.

XXVIII. CEtte Preface étoit achevée, & l'impression de l'Ouvrage tendoit à sa fin, lors qu'on a vû paroître un Arrêt * fulminant du Parlement de Paris, contre *le Témoignage de la verité.* Nouvelle preuve de l'excellence du Livre: car on veut arrêter par là l'autorité, les impressions que cet ouvrage fait sur tout Paris. On laisse passer les vaisseaux chargez de charbon & de terre; mais on arrête ceux qui sont chargez de salpêtre, de poudre à canon & d'armes offensives pour les ennemis. Nouvelle preuve du Pyrrhonisme de l'Eglise: car son Tribunal n'est plus à Rome, où St. Pierre a souffert le martyre; il n'est plus dans l'Assemblée des quarante Evêques, dont on regardoit les décisions comme autant d'oracles que l'Eglise prononçoit;

* Arrêt du Parlement de Paris du 21. Fev, 1715.

mais *la Chaire de verité*, le Tribunal infaillible, sont dans le Parlement de Paris; & desormais la France doit regler sa foi, sur le Requisitoire des Gens du Roi; ce sont eux qui veillent au salut des peuples, qui sont chargez d'écarter les erreurs dangereuses, & de ramener les errans à la foi. Nouvelle preuve de la nécessité du témoignage des Laïques, pour rendre la Chaire de verité éminente & visible. Le Pape se taît, les Evêques dorment, & uniquement attentifs *au Cardinalat*, *aux Abbayes* & aux Prêlatures qu'ils doivent recevoir *gratis* * à Rome, pour recompense des services rendus dans la derniere Assemblée, ils ne se reveillent pas au bruit d'une voix retentissante, qui sape leur autorité & qui en ébranle les fondemens. Que deviendroit l'Eglise, si les Laïques ne rendoient témoignage à la verité, & si le Parlement ne prétoit sa main charitable pour soûtenir un édifice, que les proprietaires laissent croler, par une négli-

* Monsieur de Bissy Evêque de Meaux a eu l'Abbaye de Saint Germain; le Pape en a expedié les Bulles gratis, & le Roi l'a nommé au Cardinalat, parce qu'il a été l'esprit mouvant & cabalant de l'Assemblée du Clergé pour la Constitution.

gligence & une insensibilité sans exemple? Ici je me souviens de ces temps malheureux de l'Arrianisme triomphant. Alors les Moines étoient Laïques, & l'Eglise étoit reduite à la triste néceffité de placer, comme aujourd'hui, la Chaire de la verité dans le témoignage d'un petit nombre de Fidéles. Un de ces Moines Laïques, témoin, deffenseur & appui de l'Eglise, sortit de sa solitude pour rendre un *témoignage de notorieté publique* à la verité, & à l'Eglise oprimée; on lui disputa, comme on fait de nos jours, sa Vocation. Hé bien! dit-il, si j'étois une Vierge renfermée par l'usage dans la maison de mon pere, & que je la visse en feu, ne me seroit-il pas permis de sortir & de jetter de l'eau pour la garantir de l'incendie? C'est ici le temps des fidéles Clecrs ou seculiers; la maison est en feu; elle seroit bien-tôt reduite en cendres, & on n'auroit *plus de régle sûre & invariable de la foi*, si le Parlement n'étoit sorti de son caractére pour y mettre la main.

XXIX. En effet, le Parlement de Paris a aprouvé & fait ce qu'il condamne; composé de Laïques ou de Clercs, qui n'ont aucune jurisdiction dans les matieres de

de la foi, il décide nettement cet article capital en matiere de Religion, que *la foi dépend de la soûmission*; il n'est plus besoin d'évidence, de témoignage & de la Révelation pour être Chrétien. La soûmission au Pape, & l'obéïssance à ses Décrets fait toute la foi; le Parlement l'a prononcé ainsi. En vain appelleroit-on de l'Arrêt d'une Cour Souveraine? Etudiez la Religion, aprenez la volonté de vôtre Maître, qui est Dieu, suivez exactement ses ordres & ses preceptes, reglez la conduite de vôtre vie sur la connoissance de l'Evangile, que vous avez lû sans crime avant la derniére défence; vous ne laisserez pas de périr, le Parlement de Paris l'a ainsi ordonné; ses Arrêts sur les matieres de foi sont aussi souverains, que sur les questions épineuses de Droit. Il faut obéïr sous peine d'amende, Décret de prise de corps, ou autre peine afflictive: car la Cour faisant droit sur le Requisitoire des Gens du Roi, l'a ordonné & l'ordonne ainsi.

XXX. Un Auteur doit cacher ses foiblesses, & ne développer pas aux yeux du Public ses sentimens particuliers; mais j'avoue, que j'ai senti du plaisir en voyant que les deux partis posent le même fondement,

ment, ſur lequel j'ai bâti le Pyrrhoniſme de la viſibilité de l'Egliſe; il n'eſt plus poſſible de l'ébranler, puis que tant de mains fortes & puiſſantes concourent à l'apuyer. L'Eccleſiaſtique opprimé eſt contraint d'avoir recours aux plaintes des des Fidéles, qu'il regarde comme *la voix de Dieu & de l'Egliſe, le cri de la foi & le témoignage de la verité; témoignage ſuperieur à toutes les formalitez, ſuperieur à tous les témoignages, qui lui ſont tous ſubordonnez, & qu'il juge tous, ſans* excepter les *Conciles Oecumeniques.*

XXXI. Le Parlement condamne cette doctrine, parce qu'alors l'infaillibilité de l'Egliſe; „ reconnue par l'Auteur, com„ me la baſe de la Religion, l'appui & la „ Colomne de la verité, devient un fonde„ ment incertain, toûjours prêt à s'ébran„ ler dès qu'elle dépend d'une certitude „ appuyée ſur le ſentiment des peuples.“ Mais c'eſt le Parlement qui a prononcé cet Arrêt déciſif; c'eſt lui qui prend le parti d'un Pape errant, & qui bien loin de permettre qu'il ſoit dénoncé au Concile Oecumenique, en fait un Juge infaillible; c'eſt lui qui fonde ſon arrét ſur ce que les Evêques n'ont eu aucun interêt ni paſſion dans

dans leurs Décrets ; c'eſt lui qui décide, que la foi conſiſte dans la ſoûmiſſion aux arrêts de l'Egliſe ; mais ce Parlement, qui prononce ſi hautement ſur les matieres les plus importantes de la foi, n'eſt-il pas lui même un Corps de Fidéles, qui rendent un ſervice ſi important à l'Egliſe, qui donnent un *témoignage de notorieté publique*, & qui ſe joignent aveuglement à celui qu'il condamne ? C'eſt ainſi que les défenſeurs & condamnateurs de la Conſtitution ſe réuniſſent, & reviennent au même principe, par des voyes differentes.

TABLE

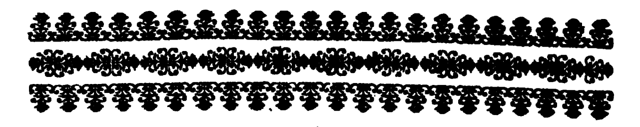


TABLE DES PARAGRAPHES,

Contenus dans cette Preface.

PREFACE.

Contenant deux Systémes differens sur l'éminence & l'autorité de l'Eglise; l'un de feu Monsieur de Cambrai, l'autre de l'Auteur du Témoignage de la verité dans l'Eglise. *Avec des Reflexions générales sur ces deux systémes, & le Plan de cet Ouvrage.* page III

§. I.

Systéme de Monsieur de Cambrai, sur l'éminence & l'autorité de l'Eglise. ibid.

§. II.

§. II.

Systême de l'Auteur du Témoignage de la verité dans l'Eglise, *sur sa visibilité, &c. different de celui de Monsieur de Cambrai.* XII

§. III.

Cinq sentimens, que l'opposition de ces deux systêmes sur la nature de l'Eglise doit faire naître dans la Communion de Rome. XIX

§. IV.

Sixiéme parti de ceux qui attendent le jugement de l'Eglise Universelle. XLIII

§. V.

Septiéme Parti, celui des Protestans. Conformité de leur systême sur l'Eglise, avec celui de l'Auteur du Témoignage de la verité. XLIX

§ VI.

Réfléxions sur l'Arrêt du Parlement de Paris, qui condamne le Témoignage de la verité. LXXIII

TABLE

TABLE DES PARAGRAPHES

Contenus dans le Corps de l'Ouvrage.

§. I.

L'unité, la visibilité, & l'autorité necessaires à l'Eglise. Page 1

§. II.

Les divisions entre le Pape & les Evêques, rendent le caractere de l'Eglise incertain & douteux. 6

§. III.

Doutes sur la visibilité de l'Eglise, tirez de son état present. 19

§. IV.

Examen de cette question: en quel cas le grand nombre des Evêques *qui jugent & qui soutiennent un parti, fait* la visibilité de l'Eglise, & l'autorité de la Chaire? 43

§. V.

Examen de ce principe, si c'est le grand nombre d'Evêques libres *qui forme la Chaire de verité. Doutes & difficultez sur cette matiere.* 49

§. VI.

Second retranchement pour la visibilité de l'E-

l'Eglise. Le petit nombre de Prélats fait la Chaire de verité. 63

§. VII.

Doutes sur cette matiere. 66

§. VIII.

Conformité du premier Concile de Nicée avec l'Assemblée du Clergé à Paris, sur la liberté des Evêques. 72

§. IX.

Second exemple de ce qui s'est passé sous Constance dans les Conciles d'Ephese, de Calcedoine & de Constantinople, sous Justinien. 79

§. X.

De la maniere dont le petit nombre d'Evêques opposans a formé ses plaintes, & fait son devoir. 89

§. XI.

Troisiéme retranchement pour la visibilité de l'Eglise, dans le témoignage que les Fidéles rendent à l'Eglise, par des plaintes de notorité publique. 113

§. XII.

De la difference qu'on met entre le principe des Catholiques Romains, & celui des Protestans, qui reduisent le témoignage de la verité à la déposition & aux plaintes des Fidéles. 124

§ XIII.

*Si le petit nombre d'*Evêques *& de Docteurs, opposans à Paschase, sur la présence réelle, & à Hincmar sur la Grace suffisante & la liberté de l'homme, faisoit en ce temps-là la Chaire de verité, & la visibilité de l'Eglise.* 134

§. XIV.

Suite de la même matiere. Preuve tirée du Concile de Trente. 144

§. XV.

Pyrrhonisme de l'Histoire Ecclesiastique *moderne, prouvé par les Rélations des Assemblées du Clergé de* 1653. 1654. 1656. *& par l'Histoire du Jansenisme, qui est tout à fait differente.* 139

§ XVI.

La Relation des Deliberations de l'Assemblée du Clergé sur la Constitution d'Innocent X. forme le Pyrrhonisme sur la visibilité de l'Eglise. 159

§. XVII.

L'histoire du Jansenisme opposée à la Relation precedente, prouve le Pyrrhonisme de l'Histoire Ecclesiastique, *obscurcit la Chaire de verité, & ôte la visibilité de l'Eglise.* 175

§. XVIII.

Demonstration du Pyrrhonisme de l'Histoire

ſtoire Eccleſiaſtique, & la viſibilité de l'Egliſe perdue, par la lecture de ces deux Ecrits. 184

§. XIX.

Pyrrhoniſme inévitable ſur l'Hiſtoire de l'Egliſe preſente & la Chaire de verité, prouvé par les artifices du Pape, ceux des Evêques vivans, ou par la difficulté de découvrir la verité dans les Ecrits qui ſe publient ſur la Conſtitution de Clement XI. 194

§. XX.

Paradoxe avec ſes preuves, que la Chaire de la verité & la viſibilité de l'Egliſe dépendent preſentement de la Hollande, & de la Ville d'Amſterdam. 225

§. XXI.

L'unité de l'Egliſe rompue par la maniere dont on reçoit la Conſtitution du Pape. 232

§. XXII.

L'Autorité de l'Egliſe renverſée, par la maniere dont on reçoit la Conſtitution. 257

§. XXIII.

De la neceſſité abſolue de recevoir la Conſtitution de Clement XI. lors même qu'on y reconnoit des erreurs. 265

L'UNITE',

L'UNITÉ,

LA VISIBILITÉ & L'AUTORITÉ

DE

L'EGLISE

Renversées par la CONSTITUTION

DE

CLEMENT XI.

Unigenitus,

Et par la maniére dont elle est reçûë.

---

§. I.

L'unité, la visibilité, & l'autorité nécessaires à l'Eglise.

L'Unité de l'Eglise & son autorité souveraine sont les moyens les plus propres & les mieux imaginez pour sa conserva-

servation. Une Monarchie où l'on exerce le pouvoir absolu, se gouverne plus facilement que les autres Etats: les ordres qui émanent d'une seule Tête, se répandent promptement dans les Provinces éloignées; & les Sujets redoutant le Prince qui les donne, se font un devoir de rendre une obéissance exacte & prompte. La subordination soûtient les Armées: pendant que ces grands & vastes corps dépendent d'un seul Général, qui les meine où il veut, tout se remue avec une facilité surprenante, tout agit & prête l'esprit & la main, pour l'exécution des desseins qu'un seul homme a conçûs; & cette exécution manque rarement; pendant que des corps separez marchent avec lenteur; prennent des partis différens, & laissent, en balançant l'avis du Généralissime, échaper l'occasion qui ne se retrouve jamais. Il est certain, qu'en reconnoissant le Pape pour Chef de l'Eglise, en lui donnant une autorité despotique, & en obligeant tous les Membres à s'unir à lui, & à suivre ses inspirations & ses lumieres, on tient sans peine l'Eglise dans l'obéissance & dans l'unité. C'est cette unité de l'Eglise, jointe à son autorité souveraine, dont on fait une

une grande difficulté aux Protestans. Monsieur Nicolle a poussé contre eux cette objection avec beaucoup d'art. Son systême auroit été complet, s'il avoit donné plus de pouvoir & d'infaillibilité au Pape : cependant il tâchoit de prouver, que l'Eglise Catholique étant la Maison de Dieu, l'Epouse & le Corps de Jesus-Christ, sa Colombe, sa Bien-aimée, elle devoit être *unique* : & qu'ainsi *il étoit impossible de faire son salut dans aucune des Societez qui en sont séparées* *.

Il ajoûtoit, que l'Eglise qui est la Colombe, l'Epouse & la Bien-aimée de l'Epoux, est *l'Eglise Romaine* : les Grecs, disoit Mr. Nicolle, conviennent avec les Latins qu'elle est l'Eglise, & quoique Theologien de reputation, il s'imaginoit que cela suffisoit pour convaincre les incrédules.

On dit que c'est à Rome que Saint Pierre a établi son Siege ; que c'est là qu'il a établi une succession d'hommes vénérables, qui se donnent la foi de la main à la main, & qui la font passer de bouche en bouche, jusqu'à la postérité la plus éloignée. C'est là qu'on place

* Nicolle, de l'Unité de l'Eglise l. 2. c. x. p. 153.

ce Chef de l'Eglise avec lequel il faut être uni : car celui qui ne se tient pas au gros de l'arbre, est une branche séparée qui n'a point de vie, & un schismatique qui ne peut trouver son salut dans une Societé excommuniée : enfin c'est de là, que doivent émaner ces Décrets lumineux & nécessaires à l'instruction des ignorans.

II. Voilà les idées qu'on se forme naturellement de l'unité de l'Eglise. Un Chef qui est le Vicaire du Fils de Dieu, qui tient sa place, & qui doit posseder son autorité. Un corps uni & serré ensemble, comme parle saint Paul, dont toutes les parties reçoivent les esprits & la vie qui coule de la tête. En un mot, un corps qui suit les mouvemens & les impressions de son Chef : car si vous separez le corps de sa tête, il perd la vie ; & si la main dit aux pieds, je n'ai pas besoin de vous, il se forme entre les parties du corps humain une division qui rompt l'unité, & qui arrête toutes les fonctions de ce corps.

III. Dans les Ecrits qui se multiplient à l'infini sur la Constitution, on reconnoît l'Eglise en termes généraux ; on dit même que ce corps est uni par les liens les plus indissolubles ; parce que *l'indissolubilité du maria-*

mariage n'est que l'ombre de l'Alliance que Jesus-Christ la Verité même a faite avec son Eglise: qui peut être *assez téméraire pour diviser ce que Dieu a si parfaitement conjoint?* C'est pourquoi, *on dit anathême à celui qui dit que l'Eglise de J. Christ peut lui devenir infidéle* *. Ce sont là, je l'avoue, des termes éblouissans; mais en aprofondissant la matiére, on trouve que ce ne sont que des mots, & que tout le systême de l'unité de l'Eglise, fondée sur la liaison étroite du corps avec son Chef, ou des membres étroitement liez les uns aux autres, est entierement rompu par la maniere dont on s'oppose à la Constitution du Souverain Pontife; c'est ce que j'ai dessein de faire voir dans cet Ouvrage, en proposant avec simplicité mes difficultez & mes doutes.

* Temoignage de la Verité dans l'Eglise p. 9.

§. II.

Les divisions entre le Pape & les Evêques rendent le caractére de l'Eglise incertain & douteux.

JE jette d'abord les yeux sur le Chef, parce qu'il fait la partie la plus vénérable de l'Eglise. Mais j'entends des voix séditieuses qui mettent Clement XI. au rang des *Pontifes errans*, qui meritent d'être déposez, afin qu'après l'avoir condamné, on en *substitue un autre qui garde mieux le sacré dépôt de la foi.* Un Chef dans l'erreur est un monstre; plus il est vénérable, plus il a de pouvoir, & plus il est dangereux de l'écouter, de s'unir à lui, & de lui rendre l'obéïssance funeste qu'il exige. D'un côté j'entends que l'Eglise a parlé, & qu'il faut obéïr à sa voix : mais de l'autre j'aprends, que les *méprises qu'on avoit sifflées*, sont devenues les *décisions de l'Eglise*, parce qu'on a trouvé l'art de les faire passer dans la Bulle d'un Pape ; & cette Bulle, où l'on a fait un recueil d'erreurs, est devenue *une excellente Constitution, où chaque Fidéle doit reconnoître avec*

joye

joye la Religion & la Foi. On nous assure d'un côté qu'on croit la Constitution plus *respectable que la Confession de Nicée, & qu'elle a déja pris la place de l'Evangile ; qu'ainsi pas un point, pas un iota ne peut être retranché de cette loi de vie & de salut.* Mais de l'autre côté, on *appelle les décisions de cette Bulle monstrueuses*, & on trouve fort étrange qu'on ne veuille entendre à aucune composition, *à moins qu'on ne se soûmette aveuglement à ces monstrueuses décisions* : enfin on déclare nettement que le Pape a dit *anathême à Jesus-Christ.* Je voi bien qu'il y a un parti qui tient encore pour le Pape, qui met ses décisions en parallele avec celles de l'Evangile, & qui n'entend à aucune composition, si on ne se soûmet aveuglement à ses Décrets, sans rejetter ce qu'il y a de monstrueux & d'énorme. Mais je ne puis m'empêcher de voir aussi qu'un autre parti prétend être cette Eglise *qui ne perit point*, & qui *est unie* à Jesus-Christ par un mariage indissoluble, parce qu'il conserve la verité pure, lequel regarde le Pape comme un Chef monstrueux, qui engendre l'erreur & la mort, au lieu de la verité & de la vie. Où est à présent l'unité du Chef?

L'Eglise a-t'elle dans un même homme une tête monstrueuse, & une tête saine & vénérable ? Peut-on écouter un Chef qui debite des *méprises sifflées* de tout le monde, avec la même confiance que si c'étoit l'Evangile du Fils de Dieu ? & peut-on à même temps respecter cette tête, s'y soûmettre aveuglement, s'unir à lui pour en recevoir la verité ? Je demande une réponse positive sur ce premier doute; car il est impossible de n'en être pas violemment embarrassé.

II. Je jette ensuite les yeux sur les Evêques. S'ils ne sont pas les juges de la Foi, du moins ils en sont les dépositaires; ils sont la bouche de l'Eglise, c'est par eux qu'elle parle & qu'elle enseigne ses enfans. Je les écoute; & mon embarras augmente; j'en voi huit contre quarante; il y a du savoir, du mérite, & de la pieté dans les deux partis : ce n'est là si vous voulez que le tiers des Evêques du Royaume; mais en examinant le reste, je trouve à peu près la même inégalité : on en entend quelques-uns qui semez dans les Provinces, lâchent de foibles soûpirs, pour ce qu'ils appellent la verité oprimée, ou qui n'ont pas le courage de la défendre, ils

tra-

trahissent la verité par leur silence, ils n'osent s'opposer à la Bulle pleine d'erreurs; mais le grand parti „ se charge d'u-
„ ne iniquité plus sensible & plus crian-
„ te que celle des Evêques Ariens à Ri-
„ mini. On dit anathême au langage le
„ plus simple des Peres; on dit anathême
„ à Jesus-Christ; on veut que ce soit l'Es-
„ prit de Dieu qui l'a prononcé; puis
„ qu'on ne veut pas permettre de douter
„ qu'il ne l'ait été par la voix de l'Eglise.
Il n'est pas permis de suivre des Evêques qui anathêmatisent les Peres & Jesus-Christ; il n'est pas permis de demeurer uni avec des Prélats qui tombent dans une perfidie semblable à celle de Rimini. Que faire donc? Un Laïque qui cherche la verité de bonne foi, preferera-t'il le grand nombre au plus petit? Si je suis le grand nombre, j'abandonne l'Eglise qui enseigne la verité, & qui lui rend un témoignage public & constant: Si je préfere le petit Troupeau, je me separe du grand Pasteur des brebis, je manque de respect pour le Vicaire de Dieu, & de cette obéïssance aveugle qui fait la véritable union des Membres avec leur Chef. Ce n'est pas là la seule difficulté qui m'embarrasse, mais en attendant que la question de

la préferance du petit au grand nombre soit terminée, je vois l'unité de l'Eglise qui se rompt. On separe témérairement ce que Dieu a conjoint par des liens indissolubles, à moins qu'on ne veuille dire que l'unité n'est point rompue par la division des parties, dont l'une suit un corps de décisions *monstrueuses & sifflées*, qu'elle égale à l'Evangile; & l'autre souffre persécution pour la verité. Si on dit que les Evêques sont la bouche de l'Eglise, & que cette bouche peut soufler à même temps le chaud & le froid, enseigner la verité & l'erreur, on fortifie le scandale, au lieu de le lever.

III. Les Evêques insinuent dans leur Procès verbal, que toute cette vénérable Assemblée du Clergé est convenue de deux choses; l'une étoit la doctrine de la foi, & l'autre la nécessité des éclaircissemens: mais on n'a pû s'accorder sur la maniére de demander, ou de faire ces éclaircissemens. J'avoue que si on dit la verité, l'unité de la foi subsiste: mais les Prêlats opposans sont des Schismatiques, qui ont rompu mal à propos l'unité de l'Eglise, & séparé témérairement ce que Dieu a conjoint.

IV. En effet, s'il ne s'agit que du tour & de la maniére de parler, pourquoi faire

tant de bruit, pourquoi causer tant de scandale au Peuple Chrétien? la chose n'en valoit pas la peine, & le Roi a raison de vouloir ramener par la force ces Prélats rebelles à l'obéïssance; car c'est une maxime constante, qu'on ne doit jamais se separer de son corps, que pour des raisons qui le méritent. Si la Constitution est parfaitement orthodoxe, pourquoi la décrier, pourquoi faire tort au Souverain Pontife en le soupçonnant d'erreur ou d'obscurité dans ses Oracles? On le sent aisément. Mais sans s'arrêter à l'énoncé du Procès verbal, on soûtient que la Bulle renferme un amas de monstres qui font peur, & qu'on altére *sans ménagement le dépôt sacré dont Jesus-Christ a chargé son Epouse; on dissipe à nos yeux l'heritage de nôtre Pere, on insulte à ses droits, on brûle ses titres* †. Voilà les effets de la Bulle, qui méritent effectivement qu'on s'y oppose avec anathême, quand même ce seroit un Ange qui l'anonceroit. Enfin, Monsr. le Cardinal de Noailles a plus de soin de ménager son honneur que la sincérité de ses quarante Confreres *:
„ car il avoue que depuis que la Bulle est arri-

† Ibid. p. 3.
* Mandement de Mr. de Noailles.

„ arrivée, il s'est élevé de grands troubles
„ dans tout le Royaume; la foi des nou-
„ veaux Convertis en est ébranlée; les
„ Hérétiques en prennent occasion de s'é-
„ lever contre l'Eglise; un grand nombre
„ de personnes d'une haute pieté en sont
„ allarmées; les consciencces tendres en
„ sont troublées, & *tous* les Corps, tant
„ de l'Eglise que de l'Etat, sont plus por-
„ tez à s'en offenser qu'à s'y soûmettre."
Ces raisons justifient pleinement l'opposition de Mr. le Cardinal de Noailles aux 40. Evêques; en effet, ils ont eu tort de parler comme ils ont fait: mais le Cardinal a agi comme il devoit, en se separant d'eux par un avis public & different de ses Confreres, sur une chose qui trouble les consciences, allarme les gens de bien, & qui soûleve *tous les Corps de l'Eglise & de l'Etat*. Mais par là l'unité est rompue.

V. De l'Assemblée vénérable des Evêques je passe en Sorbonne; & j'y trouve le même désordre. Où sont ces beaux jours dans lesquels cette Sorbonne se faisoit respecter des Rois, des Papes, & des Prêlats de toutes les Nations; où l'on voyoit son Chancelier dans un Concile, défendant les droits de l'Eglise sans crainte, sans foibles-

se,

se, avec beaucoup de lumiére & de chaleur ? On cherche aujourd'hui ces Docteurs fameux & zelez sans les trouver : on a vû dans ces Assemblées pour la Constitution le plus parfait assemblage de foiblesse & d'ignorance qu'on puisse imaginer chez des Theologiens. A la tête de ces Assemblées étoit un Doyen violent *, soûmis aveuglement, non seulement au Pape, mais à la Cour ; qui se donnoit des contorsions & des mouvemens infinis pour faire plier les autres ; il menaçoit, il fulminoit des injures, il employoit aveuglement la fraude & l'imposture, pour rendre la conclusion conforme à son projet : là étoit une troupe de Docteurs mutins à gages, qui se plaçoient avec art en certains lieux pour faire taire les opinans, & leur imposer silence à force de voix & de cris. Les uns, comme des brebis dispersées lors qu'on a frapé le Berger, n'ont osé paroître, les autres comme la timide colombe, n'ont presque osé laisser échaper leurs gemissemens ; les uns se sont épuisez en artifices pour cacher leur avis, ou l'enveloper d'une maniére qu'on ne pût l'entendre, & leur en faire

* Mr. le Rouge.

faire un crime; les autres ont tâché de se mettre à couvert sous le nom d'un Préopinant, en affectant de nommer celui qui avoit opiné le plus artificieusement; les autres se sont sauvez par le ridicule qu'ils ont donné à leur avis, & à la faveur d'une obscurité naturelle ou affectée. Je ne prête rien à ces bons Docteurs, je tire leur portrait d'après nature, sur *l'Histoire des Assemblées de Sorbonne*, qu'un témoin auriculaire a publiées. La verité retentissoit-elle au milieu de ce tumulte & de cette confusion de voix, & d'opinions différentes? Oseroit-on dire que l'Eglise rendoit dans ces Assemblées un *témoignage* éclatant & public à la verité; qu'on portoit la Religion sur les lèvres & qu'on l'enseignoit à bouche ouverte? Si ces Docteurs ne sont pas les juges de la doctrine, du moins ils en sont les témoins: mais où est le témoignage qu'ils ont rendu? Je vois deux choses dans leurs Assemblées; l'une est une grande diversité d'avis; l'autre, que si on avoit compté fidelement les voix, le parti contraire au Pape l'auroit emporté, & si on avoit *enregistré* la Constitution, on ne *l'auroit pas acceptée*; car c'étoit là une distinction subtile, à la faveur de laquelle on pré-

prétendoit avoir trouvé un ménagement entre le Roi, le Pape & la verité. Mais de quelque côté qu'on se tourne il faut demeurer d'accord, que la Sorbonne a abandonné les quarante Prélats & le Pape, en ne voulant pas accepter aveuglement la Constitution. Si on dit que ce Corps célébre a consenti à ce que le Roi, le Pape & le Cardinal de Rohan ont exigé de lui : alors *on altere le dépôt sacré dont Jesus-Christ a chargé son Epouse ; on dissipe à nos yeux l'heritage de nôtre Pere ; on insulte à ses droits, on brûle ses titres :* ce n'est pas là l'unité de l'Eglise, ni l'obéïssance que je cherche.

VI. Je sai qu'il y a des Docteurs particuliers qu'on peut consulter, & qu'au défaut des grands Maîtres on peut avoir la foi de son Curé. Mais la même division regne entre ces Pasteurs du bas ordre, que dans ceux du premier : les uns sont ignorans, & on les consulteroit inutilement ; les autres se laissent entrainer à l'autorité, & ne veulent point répondre, de peur de se faire des affaires ; les autres courent le Benefice, & craignent que l'amour de la verité ne fasse obstacle à leur fortune : il y en a de Semi-Pelagiens en grand nombre, comment les écouter & les suivre ? Où est

est donc cette verité que je cherche? L'Eglise perit, si elle doit nécessairement avoir l'unité de la foi, & que tous ses Membres doivent dépendre d'un Chef unique.

VII. On me renverra peut-être aux Fidéles, qui sont nombreux, & qui peuvent être orthodoxes: car puisque ce sont des hommes raisonnables, ils peuvent chercher & connoître la vérité, & ils peuvent faire l'Eglise, comme ce petit nombre de Laïques fidéles qui suivoient Jesus-Christ, & qui faisoient l'Eglise indépendemment du Souverain Sacrificateur & Pontife Juif ou de la Synagogue. Je parlerai dans la suite du témoignage que ces Fidéles rendent à la verité; mais je demande presentement, où est cette subordination nécessaire & cette obéïssance, que les parties basses sont obligées de rendre à la Tête, en suivant aveuglement ses mouvemens & ses impressions? Quel contraste, & quel scandale, si l'Eglise est reduite à des Laïques, si ces Laïques ont le droit de s'opposer au Souverain Pontife & aux Evéques, qui sont les dépositaires de la foi! Quel renversement, si les Laïques ont aujourd'hui l'autorité de juger, que la Bulle est remplie de choses monstrueuses, qui choquent

la foi, & qui abolissent les droits de Dieu; & que les éclaircissemens de l'Assemblée ne sont pas suffisants, parce qu'ils ne forment qu'un galimatias, plus obscur que la Bulle méme! En un mot, si ces Laïques, qui sont peut-étre le plus grand nomnombre, sont soûmis au Pape & aux Evéques; ils forment avec eux un méme Corps d'Eglise, parce qu'ils ont la méme foi & la méme soûmission pour le Chef visible; mais ils ne sont pas l'Eglise, le Temple, le Corps, l'Epouse, la Colombe, la Bien-aimée du Fils de Dieu; parce qu'ils enseignent des *méprises sifflées*, *des choses monstrueuses*, & qu'ils les mettent en parallele avec *l'Evangile*: En un mot, ils donnent des atteintes mortelles à la verité & à la foi, comme firent *les Ariens à Rimini*.

S'il y a une partie des Laïques qui rejettent l'erreur pour suivre la verité, ils conservent l'heritage de leur Pere, ils ne peuvent souffrir *qu'on dissipe ses droits*, *& qu'on brûle ses titres sous leurs yeux*; & ils ont raison: mais ils se soûlevent contre le Tribunal de l'Eglise, ils s'écartent du Pape & des Evéques, dont ils rejettent les décisions & l'autorité: les Evêques & le Pape les regardent comme des schismati-

ques & des séparez ; il est certain qu'ils ne peuvent plus être membres du Córps Pontifical, puisque l'obéïssance à ses décisions est l'ame de l'union, & qu'ils ne veulent pas la rendre ; ils ne sont plus liez aux quarante Evéques, puis qu'ils méprisent leur autorité, & qu'ils les regardent comme des Chefs qui sacrifient la verité méme à leur grandeur & à leurs intérêts.

VIII. Je vois donc dans l'Eglise deux Corps differens, l'un composé d'un petit nombre d'Evêques, de Docteurs & de Laïques défenseurs de la verité ; l'autre qui a le Pape à sa tête, qui est soûtenu d'un très grand nombre de Prêlats, de Pasteurs & de Laïques, qui enseignent des choses monstreuses: mais je ne vois pas *d'unité* entre ces deux Corps differens ; je ne vois point d'unité dans aucun ordre de l'Eglise, ni dans les Prêlats, ni dans les Docteurs, ni dans les Curez, ni dans les Laïques, puis qu'ils ont des sentimens, une doctrine, des inclinations & des intéréts non seulement très differens, mais entiérement opposez.

IX. Je ne suis pas au bout de mes doutes sur cette matiére, au contraire, j'en suis accablé, & *je ne sai où j'en suis* ; je vais proposer ceux qui sortent de certains

prin-

principes qu'on vient de poser & de prouver avec beaucoup d'éloquence, de vivacité & de force, pour montrer qu'il y a toûjours, sans excepter ces jours nubileux où nous vivons, un *témoignage de la verité dans l'Eglise.* *

* Du témoignage de la verité dans l'Eglise. Dissertation Theologique où l'on examine quel est ce témoignage, tant en général qu'en particulier, au regard de la derniére Constitution. 1714. 12.

§. III.

Doutes sur la Visibilité de l'Eglise, tirez de son état présent.

ON pose comme un principe incontestable, que *l'Eglise est cette Societé d'hommes qu'on appelle la Communion Romaine.* Mais cette idée générale doit d'être expliquée avec plus de précision; parce que dans ce qu'on appelle la *Communion Romaine*, l'erreur peut l'emporter sur la verité; elle peut marcher sûrement à la faveur du grand nombre des Evéques qui se déclarent pour elle, & de l'autorité du Pape qui veut qu'on la reçoive aveu-

glement : c'est pourquoi on s'écrie! *vous tous Chrétiens, gardez vous de prendre la voix de l'Eglise pour ce qui ne l'est pas* *. Etonné du péril que courent les simples, qui peuvent se laisser séduire à cette voix trompeuse, on leur fait peur des suites: *Malheur à celui qui s'y méprend!* Enfin, on donne deux conseils excellens: l'un, de ne se laisser point aller aux premieres *impressions, quoique cela soit difficile* : & l'autre, *d'éprouver tout, & de ne retenir que ce qui est bon.* Ces réfléxions sont sages & judicieuses, mais elles ne laissent pas de jetter les lecteurs simples dans un embarras, dont il est très-difficile de sortir.

II. D'ailleurs, on pose en fait, qu'il y a dans la Communion Romaine *une voix qui est celle de l'Eglise*, qu'il faut écouter. Malheur à qui transporte à quelque autre l'honneur & la soûmission qu'il ne doit qu'à la voix naturelle de l'Eglise. Cependant il y a dans cette même Communion une autre voix séduisante & trompeuse. Ces deux voix partent du même lieu, & de la Communion Romaine: ces deux voix sortent d'une même bouche, car ce sont les Evêques dépositaires & juges de la foi, qui

* Ibid. page 8.

qui parlent également; leur son se fait entendre d'un Hemisphere à l'autre; elles ont à peu près le même éclat & la même force, cependant elles énoncent des choses tout à fait opposées. Je demande, à quel caractére je connoîtrai la difference de ces voix, & la préference que je dois donner à l'une sur l'autre? *les méprises, vous le savez, sont toûjours infiniment à craindre,* & les précautions *ne sauroient être trop grandes, lors que les pertes sont irreparables.* C'est pourquoi NE DONNONS RIEN AU HAZARD. Cependant, si je juge de ces deux voix par les caractêres d'éminence & d'autorité; je dois me déclarer pour celle qui sort de la bouche du Pape & des Evêques &c. Si je veux aprofondir & voir où est la verité, je m'attire des anathémes & *je fais des pertes irréparables*; si je suis le precepte d'examiner tout & de retenir ce qui est bon, je me jette dans les difficultez inévitables de l'examen, qu'on a reprochées mille fois aux Protestans: je deviens moi-méme le juge particulier des Controverses, je m'éleve un Tribunal au dessus du Pape & des Evéques, qui étoient naturellement mes juges. Où est donc cette voix de la Colombe & de l'Epouse qui doit être

unique? où eſt cette Egliſe qui doit porter toûjours la verité ſur les levres, & de la bouche de laquelle le menſonge ne peut ſortir? Le Pape n'eſt-il plus l'Egliſe de Dieu, quoiqu'il ſoit ſon Vicaire & le Chef viſible de ſon Corps myſtique? Les Evêques aſſemblez à Paris décidans avec le Pape, ne font-ils plus la Communion Romaine? ne vais-je pas me perdre, *en tranſportant à un autre la ſoûmiſſion que je ne dois qu'à la voix naturelle de l'Egliſe?* En un mot, il ne doit y avoir qu'une ſeule voix dans l'Egliſe, & j'en entends deux. Si la voix du Pape & des Evêques eſt la voix trompeuſe de l'enchanteur, contre laquelle il faut ſe fermer les oreilles; & ſi celle des particuliers eſt une voix qui merite nôtre ſoûmiſſion; il faut m'apprendre l'art de diſcerner les eſprits; & me montrer dans une même Communion, cette Egliſe, qui eſt une Societé *mondaine, qui n'agit que par ſes intérêts*, & celle qui parle par l'inſpiration du St. Eſprit; car il m'eſt impoſſible de la diſtinguer: D'ailleurs, l'examen eſt dangereux, *le cœur ennemi de l'attention qui le fatigue, ſe laiſſe aller aux premieres impreſſions, qui l'emportent ſur les preuves les plus ſolides, toutes les fois qu'on le met*

dans

dans la nécessité de les démêler. Il est vrai qu'il n'est *pas juste d'assujettir la sagesse des voyes de Dieu aux caprices de nôtre amour propre, & que les pensées du Seigneur ne sont pas les nôtres.* Mais après avoir entretenu la paresse naturelle, en décriant la voye de l'examen, comme trop pénible ; après avoir accoûtumé les peuples à se soûmettre à une autorité toûjours parlante & fulminante de la Communion Romaine, il est bien tard de les en faire revenir. On soûtenoit qu'il y avoit unité de voix dans l'Eglise ; & il est pourtant vrai qu'il y a une duplicité sensible. On croyoit qu'il y avoit un seul souverain Pasteur des ames ; mais c'est un loup revêtu de la peau de brebis, & il faut nécessairement en chercher un autre. On avoit crû que c'étoit la voix du bon Berger, qui mettoit sa vie pour ses brebis, & on sait que c'est une voix séduisante ; *malheur à qui s'y méprend ! ne hazardons rien puis qu'il s'agit d'une perte éternelle.* Il faut examiner tout, quoiqu'on nous ait nourris de bonne heure à dire que l'examen est impossible.

III. La difficulté augmente, à proportion qu'on étudie le nouveau systême, & qu'on veut l'aprofondir ; car il y a deux

devoirs essentiels: l'un d'écouter l'Eglise, l'autre de n'écouter qu'elle. *On ne sauroit être trop docile lors que l'Eglise a parlé*, plus d'examen après elle; mais il faut être *prudent, car l'Ange de ténébres se transforme quelquefois en Ange de lumiére.* La soûmission qu'on demande de nous, est une *soûmission raisonnable.* Il est juste de soûmettre son esprit, mais ce n'est *qu'à Jesus-Christ qu'il faut se soûmettre*; croire *sans savoir à qui l'on croit, c'est legereté*, dit le Sage.

IV. Je conçois aisément trois choses qui émanent de ce principe, mais il y en a une quatriéme qu'il est très difficile de débrouiller, & de concilier avec les autres.

V. Je conçois premiérement, que *ce n'est qu'à Jesus-Christ qu'il faut soûmettre son esprit*, si on veut être raisonnable, parce qu'il est Dieu, que c'est lui qui a vû le Pere, & qui nous a revelé ses secrets avec une pleine autorité: mais ce Jesus, à qui seul nous devons la soûmission de nôtre esprit, n'a parlé sensiblement que dans l'Ecriture Ste. Ce sont ses Disciples divinement inspirez qui nous font entendre sa voix, aussi sensiblement que si le Fils de Dieu étoit sur

la

la terre : il ne faut donc écouter & soûmettre son esprit qu'à l'Ecriture Sainte.

VI. En effet je conçois, secondement, que c'est à cette divine Parole qu'on peut rendre une *soûmission raisonnable & sans examen*; car dès le moment qu'on est assûré que c'est Dieu qui parle, & que l'Ecriture Sainte est divinement inspirée, il est raisonnable de soûmettre son esprit & sa raison. Il faut s'assûrer avant toutes choses de la divinité de l'Ecriture; & c'est là où l'examen est nécessaire : mais lors qu'on a cette certitude, il faut nécessairement ajoûter foi à ce qu'elle enseigne : En un mot, nous ne sommes redevables de cette soûmission qu'à Dieu seul, parlant & se révelant lui-même.

Enfin, je conçois aisément, que *l'Ange de tenebres* se transforme en Ange de lumiére, même dans la Communion Romaine; ainsi on a besoin de prudence & d'examen, pour toutes les décisions que ces Anges de ténébres débitent avec la même autorité, un éclat aussi sensible & aussi ébloüissant, que celui des Anges de lumiére : ils disent, ces Anges, qu'ils viennent du Ciel, au lieu qu'ils sortent des enfers; ils disent que c'est Dieu qui les envoye, & qu'il les a revêtus

de toute son autorité pour être ses Lieutenans, ses Vicaires, & tenir sa place sur la terre, quoique ce soit l'ambition & l'orgueil qui les porte à s'élever au dessus du reste des créatures, & à prendre jusqu'au titre de Dieu. Ils décident qu'ils révelent la volonté de nôtre Pere qui est au Royaume des Cieux, lors même * *qu'ils prononcent anathême contre Jesus-Christ*, en décidant qu'on peut être sans *lui quelque autre chose que tenebres, qu'ignorance & que peché*. Enfin, ils veulent qu'on écoute sans examen, & comme parole de l'Evangile, des décisions pleines d'erreur & de blasphême. On ne peut pas avoir plus sensiblement le caractére d'Ange de ténébres, quoiqu'on soit revêtu d'une dignité éclatante, qui éblouït & qui impose au peuple, & qu'on se vante d'être un Ange de lumiére.

VII. Mais après avoir bien conçu ces trois principes, je suis obligé de demander où est l'Eglise, & quelle est cette voix qu'on doit écouter *sans examen*, lors qu'on veut satisfaire au *principal devoir des Chrétiens?* Cette voix n'est pas celle de Clement

* Page 6. Proposition XLII.

ment XI. car nous venons de l'entendre fulminant anathême contre Jesus-Christ, & anéantissant la nécessité de sa grace. Ce n'est pas l'Eglise de Rome, car c'est dans ses Congregations que *l'Ange de tenebres* s'est revêtu en *Ange de lumiere*, pour condamner le dogme favori de. Saint Augustin & de Saint Paul. Ce ne sont pas les quarante Evêques assemblez à Paris qu'on doit écouter sans examen; la soûmission aveugle ne seroit pas raisonnable; car ils ont été les esclaves du Pontife, auquel ils ont sacrifié le *prétieux depôt* que Jesus-Christ leur avoit confié, d'être les juges de la foi & de la doctrine. Les foibles soûpirs de *huit Prelats* sont-ils la *voix de l'Eglise*? ils parlent si bas qu'on a de la peine à les entendre, la politique envelope leurs plaintes, ils ménagent leurs discours, ils se reduisent à demander des éclaircissemens, au lieu de parler à bouche ouverte; ils vont les demander servilement à celui qui n'a condamné que trop nettement la verité? Mon Dieu est-ce là l'Eglise? faut-il le croire sans examen? Est-ce là Jesus-Christ à qui seul je dois soûmettre mon esprit? Et ma soûmission sera-t-elle raisonnable, si je la rends aveuglement à huit Prélats, qui se

plai-

plaignent & qui ne décident rien? Il me semble que l'Église devient par là un phantôme qui n'a rien de fixe; je cherche ce Tribunal duquel doit dépendre ma foi, je ne le trouve point sur la terre; on me crie, que le grand devoir du Chrétien est d'écouter *l'Eglise, de l'écouter seule*; qu'on ne peut être trop docile lors qu'elle a parlé, *alors plus d'examen.* Ce langage m'éblouït, mais je cherche cette Eglise que je dois écouter sans examen, & je ne la trouve pas. J'apprends que celle de Rome, qui me paroissoit la plus visible & la plus éclatente, *vient de faire une iniquité plus sensible & plus criante, que ne fut autrefois la prévarication de Rimini.* En verité, je ne veux point d'une Communion semblable à celle des Evêques prévaricateurs à Rimini. La soûmission qu'on demande de nous est une *soûmission raisonnable;* ainsi je ne veux point suivre aveuglement un Ange de ténébres, qui vient de se transformer en Ange de lumiere: cependant où aller? *ô Eternel! ô mon Dieu! je ne sai où j'en suis.*

VIII. C'est un troisiéme principe de la nouvelle Theologie, que la miséricorde & la justice de Dieu marchent toûjours devant

vant *sa face*, c'est-à-dire, que ces deux vertus agissent *& sont marquées dans toute sa conduite, dans tous ses ouvrages, & sur tout dans le chef-d'œuvre & l'abregé de ses merveilles, qui est l'Eglise* *. Lors que la justice agit, l'Eglise & la verité deviennent moins sensibles, au lieu que la miséricorde leur donne plus d'éclat & de visibilité.

IX. On explique parfaitement ce principe, par l'exemple de Jesus-Christ, le Chef & le Type de l'Eglise. Le Messie envoyé par un acte de miséricorde extraordinaire, prédit par les Prophetes, & promis de Dieu long-temps auparavant, devoit avoir un caractére sensible qui le fît connoître de tous les Juifs. „ Dans les jours „ de son avenement, devoit être élevée „ la Montagne du Seigneur au dessus de „ toutes les Montagnes: cependant, l'é„ clat que Dieu lui donna, fut-il capable „ de convaincre tous les hommes, & si „ superieur qu'il fut impossible de le mé„ connoître? Son éclat ne fut reconnu que „ par les veritables Israëlites, dont le cœur „ simple, droit & sans partage, attendoit „ la

* Témoignage de la vérité p. 15.

„ la redemption d'Israël. Personne, dit
„ Saint Jean, ne reçût son témoignage, la
„ lumiére brilloit au milieu des ténébres,
„ & les ténébres ne l'aperçûrent point.
Cependant, Dieu traçoit le sort de l'Eglise dans la personne de son Fils.

J'abrege ces maximes, dans lesquelles on pose, premiérement, qu'il est aussi impossible que la verité soit separée de l'Eglise, qu'il est impossible que la divinité se sépare de la nature humaine de Jesus-Christ. *L'idée est grande, mais elle est juste.*

X. On ajoûte, „ qu'il n'étoit pas juste
„ que Jesus-Christ parût d'une maniére
„ manifestement divine, & absolument ca-
„ pable de convaincre tous les hommes;
„ mais il n'étoit pas juste aussi, qu'il vînt
„ d'une maniére si cachée, qu'il ne pût
„ être connu de ceux qui le cherchoient
„ sincérement ". Voilà le mêlange de la justice & de la miséricorde, qui marchent toûjours devant les yeux de Dieu. La justice vouloit que le Fils de Dieu fût enveloppé de quelque obscurité, afin de punir l'indolence & la malice de ceux qui ne le cherchent pas; & la miséricorde vouloit qu'il y eût un éclat suffisant pour être vû & trouvé de ceux qui le cherchent avec un cœur simple.

XI. Il faut avouer encore, que la miséricorde même n'a pas laissé de répandre quelque obscurité sur le Fils de Dieu, parce que Dieu fait souvent par miséricorde pour les bons, ce qu'il fait par justice pour les méchans. *L'humilité est la force des Saints, il leur est donc avantageux de sentir quelquefois leurs foiblesses, & rien n'est plus propre à les en convaincre que la situation où les met un temps d'obscurcissement & d'épreuve.*

XII. Le raport ne peut être plus parfait, entre la personne adorable de Jesus-Christ dans son humanité sainte, & sa personne mystique, composée du Chef & des membres, c'est-à-dire, son Eglise. En effet, comme pour justifier la verité des promesses divines par rapport à Jesus-Christ, il suffit qu'il ait paru dans un éclat sensible à tous les cœurs droits; *& l'obscurité qui l'a rendu* méconnoissable aux hommes charnels, ne conclud rien contre les promesses de son avenement. Afin de justifier les „ promesses faites à l'Eglise, il n'est point „ nécessaire que la verité conserve dans son „ sein un éclat si superieur, qu'il soit impos„ sible de s'y méprendre; & il suffit qu'il „ y ait toûjourr assez de lumiere chez el-

„ le,

„ le, pour conduire sûrement ceux qui la „ cherchent dans la simplicité de leur „ cœur.

XIII. Voilà les grands principes qu'on pose, pour accorder la verité des promesses avec l'obscurité presente de l'Eglise. Je ne crains pas qu'on m'accuse de les avoir alterez ; car je les trouve non seulement solides & justes, mais si bien exprimez, que je me sers presque toûjours des mêmes termes, parce que je ne puis en trouver de meilleurs. D'ailleurs, j'avoue que je ne comprends pas quelle difference on peut mettre entre Jesus-Christ & l'Eglise, entre la tête & le corps. La verité repose dans l'Eglise, comme la divinité étoit unie hypostatiquement à la nature humaine: on ne peut rien dire au delà ; & je défie les Docteurs les plus outrez, de pousser plus loin l'idée avantageuse qu'ils ont de l'Eglise. Mais comme la divinité envelopée des infirmitez humaines, ne laissoit pas d'être incomprehensible & peu connue des Apôtres mêmes, qui marchoient à la suite du Messie, cette verité, que l'Eglise possede, est souvent accablée par le poids des infirmitez Pastorales ; on ne la découvre pas aisément ; on a besoin d'examen, de droi-

droiture & de simplicité de cœur, pour la démêler au travers de ces nuages épais : En un mot, l'Eglise ne peut avoir un sort plus heureux que le Fils de Dieu ; & puis qu'il se cachoit par sa justice, & qu'il ne se laissoit connoître qu'à quelques-uns par sa miséricorde, on a besoin à plus forte raison, des mêmes soins, des mêmes peines, & d'un examen plus difficile & plus pénible, pour distinguer la verité de l'erreur dans le sein de l'Eglise.

XIV. Mais après m'être convaincu de la verité de ces principes, je me trouve fort embarrassé des anciennes idées qu'on avoit données de l'Eglise ; on a dit mille fois que c'étoit uue *ville bâtie sur la montagne*, que les voyageurs découvrent de tous côtez, dès le moment qu'ils sont dans la plaine ; il n'y a jamais de nuages sur cette montagne, le Soleil de justice les dissipe, & le *clair jour est semé pour elle*, afin qu'on s'en aproche sans peine. La miséricorde apelle les hommes sur les murailles de cette ville, & ils sont aveugles, sourds & ingrats, s'ils n'entendent sa voix, & ne profitent de ces invitations ; la Justice agit de concert avec la miséricorde, mais d'une maniére très differente de celle qu'on vient de suppo-

ser ; car il est juste que Dieu fournisse à tous les hommes les moyens nécessaires pour parvenir au Ciel ; ce n'est pas assez dire ; car il faut que les moyens soient proportionnez à la foiblesse, ou à la capacité des hommes. Il faut donc que l'Eglise soit visible, qu'elle ait un éclat qui la distingue de toutes les Societez humaines, qui la fasse connoître, non seulement à ceux qui la cherchent avec de droites intentions, aussi-bien qu'à ceux qui ne la cherchent pas ; il faut que le Grec Schismatique s'écrie, aussi-bien que l'Ultramontain dévoüé au Pape, *c'est là l'Eglise, écoutez-la.*

XV. Je veux abandonner ces principes surannez, à condition qu'on levera mes doutes, & qu'on aplanira les difficultez qu'ils font naître.

XVI. Premiérement, l'Eglise perd par cette éclatante visibilité qu'elle doit avoir dans tous les siécles, puis que c'est la verité seule qui lui donne cet éclat ; car non seulement cet appareil exterieur dont on la revêt, ne répond point à l'idée qu'on doit avoir de l'Epouse chaste & modeste du Fils de Dieu, ni à la simplicité de la Colombe ; mais d'ailleurs, la verité, semblable

à

à la divinité du Fils de Dieu ensevelie dans les infirmitez de la nature humaine n'est pas sensible à tout le monde; la justice l'envelope d'obscurité pour ceux qui ne la cherchent pas avec ardeur, & la miséricorde fait la même chose pour humilier les ames fidelles; il faut donc avouer que l'Eglise n'est pas fort visible, & que les Protestans ont eu quelque raison de le dire.

XVII. Il se forme un second doute sur la maniére dont la divinité de Jesus-Christ fut reconnue; puis qu'elle est un type de celle dont nous devons connoître l'Eglise; car on découvre & on connoît le Corps, par la même methode qu'on découvre & qu'on connoît le Chef. Ceux qui adorerent le Fils de Dieu étoient des simples, des Laïques, des femmes: En un mot, le vulgaire execrable, car on s'entredemandoit dans l'Eglise, s'il y avoit quelqu'un des Pharisiens ou des Docteurs qui crussent en lui. Ces simples reconnurent J. Christ en lisant les anciens Oracles, & en les confrontant avec les actions de Jesus-Christ, ou avec les évenemens de sa vie, qui ne dépendoient pas de lui: ce fut par là qu'on s'assûra de la verité des promes-

ses, & qu'on les tira de l'obscurité qu'elles avoient pour le reste de la Synagogue. Les Réformez conclurront de là, qu'ils ont eu raison de mettre l'Ecriture entre les mains du peuple, de leur aprendre à étudier les promesses de Dieu pour son Eglise, à leur permettre d'en déveloper le sens en les confrontant avec les évenemens présens, & à suivre la verité, préferablement à tous les préjugez que l'Eglise visible pouvoit leur fournir.

XVIII. Il naît de là une troisiéme conséquence, beaucoup plus redoutable que les précédentes; c'est qu'il faut se separer du Corps visible de l'Eglise, dire anathême à son Pontife & à ses Congregations, assemblées pour condamner la verité, au lieu de l'affermir. Ce raisonnement paroît sans réponse, parce que la verité, semblable à la divinité du Fils de Dieu, n'est pas également visible à tous; il faut la chercher & la déveloper, en étudiant la matiere avec simplicité. Cette Assemblée de Phariſiens, de Docteurs, de Prêtres & de Pontife, qui s'appelloit l'Eglise, l'Epouse, la Colombe, l'unique sur la terre, au lieu de connoître la divinité du Fils, le proscrivoit & le crucifioit comme un blas-

phemateur. Ce qui est arrivé au Chef doit arriver au Corps; la verité, qui est l'ame de l'Eglise, doit avoir le même sort que la divinité du Messie; elle peut, & elle doit même être proscrite par un Corps qui s'apellera l'Eglise, qui aura quarante Evéques assemblez & un Pontife à sa tête, pour juger entre la verité & l'erreur. Il ne reste plus dans ces tristes circonstances, que de se separer du Corps de cette Eglise, pour en avoir l'esprit & l'ame qui est la verité; comme les Fidelles du temps de Jesus-Christ renonçoient à la Synagogue pour l'adorer.

XIX. Il y a quelque chose de plus embarassant encore; car quoique la misericorde divine ait paru avec beaucoup d'éclat sous l'Evangile, & dans l'Eglise Chrétienne; cependant il y a toûjours un mélange de justice, qui empéche la misericorde de donner à la verité tout son éclat, & à l'Eglise toute sa visibilité. La justice divine doit agir plus souvent que la misericorde, parce que le nombre des incrédules, des rebelles, & des mauvais Chrétiens est beaucoup plus grand que celui des bons: mais en mettant ces deux perfections dans l'égalité d'actions & d'étendue, il faut avouer

qu'il y a autant d'obscurité que de lumiére, autant de difficulté à connoître l'Eglise & la verité, que de facilité à les découvrir; que sera-ce si la miséricorde, au lieu de tirer les voiles que la justice a répandus, aide elle-méme à les tenir fermez, *parce que l'humilité est le fort des ames saintes*, & que Dieu veut abaisser les esprits forts, en leur faisant sentir leur besoin & leur foiblesse? Et que doit-il arriver si on a le malheur de vivre dans ces temps tristes, où la miséricorde est irritée de l'ingratitude & de la fierté des hommes, qui ne veulent plus tenir d'elle le salut & la vie; & dans lesquels la grace agit de concert avec la justice, pour laisser les hommes dans l'obscurité, ou pour parler plus juste, dans leur égarement naturel? Il faut avouer, que dans ces temps malheureux l'Eglise disparoît aux yeux des hommes, parce que la verité demeure accablée sous les erreurs; comme la divinité de Jesus-Christ disparoissoit aux yeux des Apôtres, lors qu'il expiroit dans des souffrances cruelles. Il faut encore avouer, qu'on ne peut alors retrouver l'Eglise qu'avec beaucoup de peine, comme on ne connoissoit que très difficilement la divinité du Fils sur la Croix. Il faut ti-

rer la verité de dessous l'opression des Prêtres & des Pontifes qui la crucifient ; c'est en effet, ce que les Réformez prétendent avoir fait, en retrouvant la verité qu'ils regardoient comme perdue, & en lui rendant son éclat & son autorité qui étoient anéanties.

XX. On peut ajoûter un autre doute que je tire du principe qu'on a posé & dont je ne conteste pas la solidité, c'est que la verité se laisse trouver à ceux *qui la cherchent avec un cœur simple, & est méconnoissable aux cœurs doubles.* Ce principe est fondé sur la pensée de Mr. Pascal, qu'on ne connoît rien aux Oeuvres de Dieu, si on ne convient *qu'il aveugle les uns, pendant qu'il éclaire les autres* ; mais il est apuyé plus solidement sur l'autorité de Jesus-Christ, qui rend graces à Dieu de ce qu'il a revelé les mystéres de l'Evangile *aux simples & aux petits, pendant qu'il les a cachez aux sages.*

J.C. dit aussi, que ceux qui cherchent Dieu le trouvent: on ne parle point ainsi d'une lumiére si claire & si évidente, qu'il est impossible de la méconnoître ; on ne la cherche point, elle se découvre & se fait voir elle-même.

XXI. La conſequence qui ſort de ce principe eſt, que la verité n'eſt pas toûjours ſi évidente dans l'Egliſe, qu'on ne ſoit obligé de la chercher, & qu'on ne puiſſe la méconnoître. Et qui ſont ceux qui la cherchent & qui la trouvent? ce ſont les ſimples & les petits que Dieu éclaire; ceux qui la perdent de vûë & qui s'égarent, ce ſont les *ſages & les prudens* du ſiécle, ou pour ſuivre l'intention de Jeſus-Chriſt, ce ſont les Prêtres, les Docteurs & les Pontifes, qui rejettoient la divinité du Meſſie comme un blaſphême, & que Dieu aveugle ſouvent pour confondre leur orgueil. Mais les Réformez diront que c'eſt là leur ancien principe, auquel on revient, après s'en être écarté long-temps; leurs ſimples & leurs petits ont cherché & trouvé la verité, que les Prêtres & le Pape n'ont point connue, parce que les uns ont abordé la verité avec une humilité ſincére, & les autres ont crû fiérement en être les maîtres & les juges abſolus, parce que Dieu a éclairé les uns & qu'il a aveuglé les autres, comme c'eſt ſa conduite ordinaire.

Ah! * *qu'il y a d'hommes* dans le haut Clergé, *qui ſe rendent indignes de la clemence*

* Témoignage de la verité.

mence divine, & qu'il a voulu laisser dans la privation d'un bien qu'ils ne veulent pas, ou qu'ils veulent foiblement. Ah! qu'il y a d'hommes dans le peuple qui *invoquent Dieu dans la verité*, & auxquels Dieu ne peut refuser son attention dans leurs besoins, puis qu'il l'a promis. Il n'est donc pas étonnant que Dieu éclaire les Laïques simples & les droits de cœur, pendant qu'il aveugle les ames fiéres & superbes, soit que cette fierté naisse de leurs talens, ou de l'autorité qu'ils ont dans l'Eglise.

XXII. D'ailleurs, que deviendra cette impuissance absolue de connoître la Religion, à laquelle on avoit reduit les Laïques Protestans, par un entassement afreux de difficultez contre la voye d'examen? L'objection étoit trop forte dans la bouche d'un Chrétien, elle n'est bonne qu'entre les mains d'un impie, qui n'ajoûteroit aucune foi à l'Evangile, ou qui se moqueroit de ce grand nombre de simples & de fidéles qui conferoient les Ecritures, & reconnoissoient dans les anciens Oracles le Messie rejetté par les Docteurs. Mais on retablit presentement les Laïques dans tous leurs droits; ces simples peuvent desormais chercher eux même la verité; ils la trouvent,

vent, elle est évidente pour eux; pendant qu'elle est méconnoissable aux doubles de cœur: ils ne dépendent plus de leur Curé, que Dieu peut aveugler, parce qu'il est *double de cœur, ou indigne d'un bien qu'il ne veut point, ou qu'il ne veut que foiblement;* ils peuvent ces simples, ils peuvent aller droit à Dieu, qui les *éclaire* & qui leur confie son trésor, préferablement aux ames fiéres & superbes des Evêques de Cour, & d'un Pontife ambitieux.

XXIII. Enfin, comment pourra-t'on marquer les caractéres essentiels de l'Eglise dans la situation presente? cela me paroît impossible; car l'Eglise n'est visible que par le nombre des Prêlats, lesquels jugent & décident, qu'ils suivent la Tradition & la verité. Le Troupeau suit alors ses Bergers qui le conduisent dans les paturages: mais s'il arrive que ces Prêlats se partagent, & qu'ils soûtiennent deux partis opposez, comme on le voit sur l'affaire de la Constitution, de quel côté se rangera un Laïque spectateur? Le préjugé est en faveur du grand nombre des suffrages, qui l'emporte sur le petit. Mais si le grand nombre tombe dans l'erreur, à quel caractére exterieur & sensible le pourra-t-

on

où connoître? c'est là une difficulté, qui merite qu'on l'examine à fonds.

---

§. IV.

Examen de cette question : En quel cas le grand nombre des Evêques qui jugent & qui soutiennent un parti, fait la visibilité de l'Eglise, & l'autorité de la Chaire ?

I. C'Est un grand scandale que de voir dans la Communion Romaine, qui est l'Eglise, le plus grand nombre des Evêques se déclarer pour l'erreur contre la verité. Les Disciples de Jesus-Christ prononcer *anathême* contre leur divin Maître. Les dépositaires de la foi conjurez pour l'arracher au Peuple, commis à leurs soins ; les colomnes & les apuis de la verité prêter leurs mains, & faire leurs efforts pour la renverser ; la foi s'ébranle quand on voit les guides qu'on devoit suivre qui s'égarent ; les Peres spirituels, au lieu de donner à leurs enfans le pain de vie, leur presenter des serpens & des pierres. Ce scandale est afreux ; cependant, on en voit un exem-

exemple sensible, puisqu'ils embrassent & veulent faire recevoir à leurs Troupeaux les décisions *monstrueuses* de la Constitution de Clement XI. On se consoleroit du scandale, quelque terrible qu'il soit, mais il naît de là une difficulté terrassante contre la visibilité, l'unité & l'autorité de l'Eglise; elle est d'autant plus épineuse, que le Pape est à la tête du grand nombre, & que les Evêques ne décident contre la verité, qu'afin d'obéïr au Chef de l'Eglise, qui leur en a donné l'exemple & l'ordre.

II. On a raison de dire en voyant ce scandale dans la Communion Romaine,
„ que * *si nôtre esperance est dans les Evêques,*
„ *tout est perdu, mais que si nous la plaçons*
„ *dans le Dieu tout-puissant*, nôtre ressour-
„ ce est assurée, parce que sa verité nous
„ couvre comme d'un bouclier, & la fleche
„ qui vole de jour &c. ni la violence de-
„ clarée, ni les intrigues secretes ne sau-
„ roient nous intimider; mille tomberoient
„ à nôtre gauche, & dix mille à nôtre
„ droite, que nôtre foi ne seroit pas ébran-
„ lée". C'est-là le veritable stile d'un Theo-

* Témoignage de la verité dans l'Eglise §. XXX. page 100. &c.

Theologien orthodoxe. Il faut s'adresser directement à Dieu, & se reposer sur lui preferablement aux hommes, quand même ce seroient des Prêlats & des Papes, & jamais ni la foi, ni l'esperance ne seront ébranlées: mais au contraire, si on se repose sur la multitude, ou l'autorité de ses Chefs & du Clergé, que deviendra la foi, particulierement dans la circonstance presente?

III. En effet, on avoue que *la vieillesse de l'Eglise n'est que trop sensible*; & quoi qu'on ne tire pas de là une consequence pour *sa mort prochaine*, il est pourtant vrai qu'elle n'a plus la même lumiere ni la même vigueur que dans sa jeunesse; elle est chargée des infirmitez & de la caducité inseparable des années; ses Prêlats ont moins de zele, moins de savoir, ils se laissent plus aisément entrainer à la violence & à l'ambition; ainsi on ne peut pas se reposer sur leur témoignage, avec la même confiance qu'on avoit pour Saint Leon, & pour Saint Augustin. Ce préjugé commence à inspirer des soupçons & de la defiance, contre les décisions des Assemblées Ecclesiastiques, & contre les Prêlats qui

les composent, quoiqu'ils soient en grand nombre.

IV. D'ailleurs, comme les Evêques sont les dépositaires & les juges de la foi, on a de la peine à distinguer les circonstances dans lesquelles on doit recevoir ou rejetter leur témoignage; car il faut se ranger quelquefois du côté du grand nombre qui est orthodoxe, s'il est libre; il faut en d'autres temps suivre le petit nombre, lequel est demeuré fidele à Dieu; & il faut en certaines circonstances s'attacher au témoignage que rend le Corps des Fideles, qui reçoit, ou qui rejette la décision de ces Evêques, & de ses juges naturels. La seule idée de ces circonstances differentes obscurcit étrangement la visibilité de l'Eglise, & afoiblit l'autorité de son Tribunal. En effet, il n'y a pas un seul Catholique Romain qui ne s'attende à toute autre chose, lors qu'on lui parle de la visibilité & de l'autorité de l'Eglise Romaine.

V. En suivant la premiére de ces idées, le grand nombre des Evêques doit former souvent la *Chaire de verité*, parce qu'on présume que le grand nombre se determine pour la foi, comme la pluralité des Juges sou-

soutient l'équité préferablement à l'injustice: cependant cela n'est pas toûjours certain, parce qu'il *peut arriver en certains cas, que le plus grand nombre des Pasteurs cede à la violence.* D'ailleurs, si on s'engage à compter les voix, non seulement ce calcul est difficile, mais, s'il n'y a qu'une pluralité de quelques suffrages, & que la vérité depende de là, où en sera-t'on? Il peut arriver dans un Concile, que le Prince fera pencher la balance du côté où il veut; car par, exemple, St. Cyrille d'Alexandrie fit faire des présens par son Neveu aux Officiers de l'Empereur, & c'est ce qui entraina le premier Concile d'Ephese à condamner Nestorius. Enfin, il y a quelquefois un partage de voix dans un Concile; dira-t'on que trois ou quatre suffrages de plus ou de moins font *la Chaire de verité* ou de mensonge dans l'Eglise? Il faut donc reconnoître que le grand nombre des Evêques assemblez, qui font une décision, forme des préjugez très incertains, souvent faux, & qu'il faut juger indépendemment du nombre des Prélats.

VI. On dit, qu'afin d'être assûré d'un fait si important, il suffit de savoir si les Evêques assemblez ont joui *d'une entiere liber-*

liberté; car en ce cas on suppofera qu'une Affemblée d'Evêques ne peut être ni *trompée, ni tromper*. Le grand nombre ne peut pas être trompé, car *le moyen qu'il le soit*, puis qu'il s'agit en matiere de Religion de rendre le témoignage toûjours subsiftant dans le Corps de l'Eglife; il ne peut pas être *trompeur*, car pourquoi le feroit-il, dans un temps de liberté ? *L'hypothese est insoutenable encore*, car il eft injufte de foupçonner de l'impofture dans un feul homme, fi on ne peut aperçevoir qu'il ait quelque intérêt à tromper.

V. On pouffe ce principe beaucoup plus loin ; car on fuppofe que le plus grand nombre des Evêques faifant fa décifion dans un temps de *liberté*, forme non feulement la *Chaire de verité*, mais que l'infaillibilité en eft une fuite évidente & naturelle; on dit même que la parole de Dieu nous conduit là : ainfi tout fe reduit à la queftion de favoir, fi les Evêques qui décident dans une Affemblée, font libres ou non ? S'ils font libres, ils forment évidemment la Chaire de verité; s'ils font infaillibles, il n'eft plus befoin d'examen, il faut obéir & croire. Mais s'ils ne font pas *libres*, il faut, ou avoir recours au

petit

petit nombre qui demeure plus fidéle à Dieu que la multitude.

---

§. V.

Examen de ce principe, si c'est le grand nombre d'Evêques libres *qui forme la Chaire de verité. Doutes & difficultez sur cette matiere.*

I. CE systême nouveau me jette dans un afreux Pyrrhonisme sur tous les anciens Conciles, parce qu'il est impossible de déterrer dans l'Histoire, s'ils ont été parfaitement *libres*; & mes doutes se répandent de là jusques sur l'infaillibilité de l'Eglise presente. Developons nos doutes, afin qu'on voye s'ils peuvent être levez.

II. Premiérement, l'infaillibilité que J. C. avoit donnée à ses Apôtres, ne dépendoit point de la *liberté* des Princes étrangers; ils devoient enseigner constamment la verité, malgré les Nerons, malgré l'oposition des Juifs, & la violence des Payens, & malgré le penchant que St. Pierre avoit de favoriser les Juifs au préjudice des Gentils. Cette infaillibilité qui dépend d'une cause étran-

gere, & d'un Prince qui peut laisser la liberté, ou *contraindre les Evêques d'entrer*, étoit parfaitement inconnue aux temps Apostoliques. Il faut donc avouer, que ce qu'on appelle aujourd'hui la *Chaire de verité*, est fort differente de celle de l'Eglise naissante; & que *l'infaillibilité* qu'on donne aux Evêques, pourvû qu'ils soient *libres*, est d'une toute autre nature que celle que les Apôtres & leurs successeurs immediats ont possedée. Il falloit alors soutenir la verité au milieu des tourmens; c'étoit là le sceau qu'on y apposoit: mais aujourd'hui la plus petite contrainte, l'air peu gratieux d'un Roi, & une parole menaçante, chassent la verité de l'ame des Evêques, & sont des preuves certaines de leur chûte.

III. Secondement, je voudrois savoir ce que c'est que *liberté & contrainte*, ou du moins je voudrois savoir à quel degré on doit porter l'une & laisser l'autre; afin de pouvoir conclurre que la verité & l'infaillibilité sont du côté du plus grand nombre d'Evêques. Faut-il dresser des échafauts à la vûe du Concile pour ravir sa liberté, & lui ôter ce don sacré de l'infaillibilité? ou suffit-il de menacer les Evê-

ques

ques de l'exil & de quelque disgrace à la Cour? Il y a des Evêques plus délicats les uns que les autres; tel Prélat, quoique sorti de la lie du peuple, s'acoûtume à la mollesse, & s'épouvante à la seule idée de quelque retranchement de table & de son luxe. Liberius aima mieux devenir Arien que de vivre dans l'exil. Chacun se fait des idées differentes de la liberté; & ce qui est contrainte pour l'un, n'est pas un mal digne d'attention pour l'autre : l'infaillibité dependra-t-elle de ses sentimens? La derniere assemblée du Clergé n'a vû ni Dragons à cheval, ni Gardes armez à sa porte, & quoique le Roi eut fait connoître ses intentions conformes à celles du Pape, cependant il n'a fait aucune violence aux Evêques pour les contraindre à recevoir la Constitution sans examen. Aucun des quarante Evêques opinans n'a reclamé contre la contrainte qui lui a été faite; au contraire, ils paroissent avoir suivi leur penchant naturel, les lumiéres du cœur & de l'esprit, en se soumettant, comme ils ont fait, au Chef de l'Eglise. Si quelqu'un se plaint de la violence que le Roi a faite, l'Assemblée de Paris proteste contre ces plaintes; pour-

quoi donc veut-on diffamer cette Assemblée si nombreuse de Prêlats, comme si elle avoit plié sous la contrainte ? On le fait uniquement dans la vûë de lui ôter la gloire d'être la Chaire de la verité par son nombre, & de lui ravir l'infaillibilité, qui est une suite nécessaire du nombre, ou pour transporter à d'autres l'honneur qui appartient uniquement à la pluralité des voix: mais il n'est pas juste de dégrader tant de Prélats sur une fausse idée de contrainte & de liberté. Il est vrai que les Evéques sont souvent plus sensibles à l'esperance des pensions, des dignitez, & de la faveur d'un Roi, qu'à la crainte de quelque exil; & ces passions, quoiqu'interieures & secretes, ne laissent pas de donner autant d'ateinte à la liberté, que quelque apparence exterieure de contrainte ou de violence. En raisonnant ainsi, gagne-t'on quelque chose contre la derniere Assemblée du Clergé, dans laquelle Mr. de Meaux, qui en étoit l'ame, pretendoit au Cardinalat, & où les autres étoient chargez des honneurs qu'ils avoient déja reçûs? enfin, chaque Evéque pouvoit avoir sa vûe particuliere. Mais si on décrie les quarante Evéques comme autant d'esclaves de la fortune, que deviendra

dra le Concile de Trente? Les Histoires de Frâ Paolo & de Vargas ne sont pas encore peries, & quand il ne nous resteroit que celle de Palavicini, qu'on a revêtu de la Pourpre pour avoir coloré les défauts des Evêques, des Papes & de ce Concile, il resteroit cent fois plus de preuves de la servitude des Prêlats assemblez à Trente, que de la contrainte des quarante qui ont accepté la Constitution de Clement XI.

IV. En general, on ne peut plus avoir aucune certitude que les anciens & nouveaux Conciles Oecumeniques, & les autres Assemblées Ecclesiastiques forment la Chaire de verité, & le Tribunal infaillible de l'Eglise. Le grand nombre de suffrages qui l'emportoit sur le petit, cesse d'être une preuve évidente; puis qu'il est impossible de savoir aujourd'hui si les Evêques étoient plus libres en ce temps-là, qu'ils ne l'ont été à Paris sous nos yeux. Il nous reste assez de preuves des intrigues qu'on formoit en ce temps-là, pour mettre de son côté l'autorité des Princes, afin d'emporter le nombre des voix. Les Princes qui prenoient parti sur les matieres de Religion, avant que d'assembler les Conciles, n'oublioient pas de promettre, de menacer, & d'envoyer même des

Officiers Laïques, afin de tenir les Evêques dans le devoir & dans les intérêts de la Cour. Le temps a englouti une partie des défauts des Evêques anciens, comme ceux des Heros; c'est pourquoi on admire les uns, & on fait des autres autant de Saints: mais on ne laisse pas de savoir qu'ils étoient des hommes comme nous autres, sujets à la crainte & à l'espérance, capables de sacrifier leur liberté à leur grandeur & à leur fortune, tout comme ils le font aujourd'hui.

V. Enfin, le Reformé ne manquera pas de triompher de ce principe; on ne doit plus lui objecter le nombre des Prélats, qui l'ont condamné; car peut-être n'étoient-ils pas libres, dans un païs où l'Inquisition régne, où le Pape les tient dans l'esclavage, où l'on menace du fer & du feu, & des peines les plus cruelles, ceux qui osent lâcher seulement un soûpir pour la verité. Je suis dispensé, dira le Reformé, de croire que ces Evêques ont formé la Chaire de la verité; car ils étoient aussi esclaves de la fortune, que les quarante Prélats assemblez à Paris, dont on rejette ouvertement la décision comme monstrueuse; & si l'infaillibilité dépend d'une circonstance étran-

étrangere ; comme la liberté que les Princes peuvent accorder ou ravir ; j'ai raison de la regarder comme une chimere, qu'on transporte sur differens objets, selon son intérêt & sa passion.

VI. D'ailleurs, on se joue de nous, en assurant que les Evêques ne peuvent être *ni trompez*, *ni tromper*, dans leurs décisions, pourvû qu'ils soient libres ; car l'affaire de la Constitution prouve évidemment le contraire. Il semble qu'il soit impossible qu'il y ait ni Evêque ni Cardinal Moliniste, ennemi de la grace efficace, & défenseur de la grace suffisante & commune. Cependant, il n'est que trop vrai que le grand nombre des Prélats penche de ce côté-là : que ce soit l'autorité des Papes qui les ait entrainez dans ce parti, que ce soient les artifices des Jesuites qui les ont seduits, que ce soit la crainte d'être éloignez des benefices, ou condamnez comme Jansenistes ; il n'importe, le mal est fait, on est devenu Moliniste par la crainte ou par intérêt, mais enfin on l'est devenu de bonne foi. Ceux qui savent ce qui se passe depuis soixante ans en France sur la matiere, ne seront pas étonnez de ce que j'avance ; donnez au grand nombre d'Evêques

ques Molinistes la liberté dans toute son étendue, ils décideront sans balancer, que c'est là la doctrine de l'Eglise, & qu'ils ont reçû ce dépôt de leurs Prédecesseurs & du Pape; car on dit toûjours que la doctrine qu'on defend est celle de l'Eglise; mais si le grand nombre des Pasteurs qui décide avec une pleine & entiere liberté, fait la *Chaire de verité*, & un corps de Juges infaillibles; il faut nécessairement embrasser le Molinisme, & cependant, ils sont *trompeurs ou trompez*; car ils disent anathême à Jesus-Christ, & la verité se trouve proscrite par la décision du plus grand nombre de Prêlats, quoique libres. Que devient alors l'infaillibilité? Certainement elle n'est point dans le grand nombre; d'ailleurs, on peut être trompé sans violence, & donner téte baissée dans l'erreur, haïr la discussion & perdre de vûë la verité, que l'étude & la discussion auroient découverte. Lors qu'on est trompé, on appelle à son secours mille raisons pour justifier sa conduite à ses propres yeux; on fait mille efforts pour tromper les autres; *les ménagemens & les prétextes se presentent en foule;* „on condamne dans les autres l'amour „ de la verité, comme un entétement qu'il „ faut

„ faut corriger ; la droiture du cœur passe pour une opiniâtreté dangereuse ; la „ lâcheté devient une humble soûmission ; „ & l'on donne à la dissimulation le nom „ de prudence ". Telle est la conduite des Prélats les plus libres, lors qu'ils ont eu le malheur de s'engager volontairement dans le parti de l'erreur contre la verité : ainsi ce n'est point la liberté, ni le grand nombre des Evéques qui *font la Chaire de verité*, &c.

VII. Afin de prouver demonstrativement, que la Chaire de verité, & l'infaillibilité qui marche à sa suite, ne sont point attachées à la multitude des Evéques, on fait judicieusement de longs extraits de S. Gregoire de Nazianze ; „ lequel se plaignoit de „ ce que l'Episcopat, au lieu de rendre „ meilleurs ceux qui y étoient élevez, les „ rendoit plus méchans. Qu'au lieu d'avoir égard à la doctrine, aux mœurs & à la capacité des personnes, on plaçoit sur les trônes Ecclesiastiques des gens qui pour tout mérite n'avoient qu'une grande ambition d'être élevez : de là naissoit l'abolition des saintes régles qui n'étoient plus faites pour l'Eglise ; de là cette ignorance grossiére qui faisoit que les Evêques

de ce temps-là ne savoient pas dire deux mots, qu'il ne fût plus à propos de retenir : les Evêques *ignorans étoient peut-être le moindre mal de l'Eglise, car les autres n'avoient ni religion, ni conscience, vils joüets de toutes les passions & de toutes les*
„ révolutions du temps; n'ayant rien de
„ fixe sur la foi; toûjours prêts à embras-
„ ser également les partis opposez; la fa-
„ veur étoit leur idole, la loi des temps
„ leur régle, plûtôt que la Loi de Dieu;
„ vrais Euripes de doctrine, toûjours flo-
„ tans entre l'erreur & la verité; ils res-
„ semblent à ces branches foibles, qui
„ prennent tel pli qu'on veut". *O l'étrange renversement de mœurs! les choses de Dieu sont desormais abandonnées au hazard; c'est un coup de dé qui décide.* Je ne copierai pas le reste, ces premiers traits suffisent, & montrent évidemment, que si nous reposons nôtre confiance en matiere de Religion sur *les Evêques, tout est perdu*: car sans faire un parallele odieux du regne de Constance avec celui de Louïs XIV. dont je n'ai aucun besoin, il est certain, que ce n'étoit pas la violence de ce Prince qui avoit rendu les Evéques ignorans, ambitieux, flateurs, indifferens sur la Religion,

gion, & préts à la sacrifier à tous les partis qui se presentoient ; on auroit tort de rejetter sur le Prince les effets de la corruption naturelle des Prélats ; il est certain aussi, que les Evéques sont aujourd'hui ce qu'ils étoient autrefois, l'Episcopat les rend souvent plus méchans qu'ils n'étoient auparavant &c. *La vieillesse de l'Eglise, qui n'est que trop sensible*, doit les rendre plus corrompus que sous Constance, le luxe & la prosperité regnent avec plus d'éclat sous Louïs XIV. que sous aucun Empereur. On a donc beaucoup plus de raison que St. Gregoire de Nazianze n'avoit de conclurre que nos *Aarons n'en ont que la robe Sacerdotale*, que ce sont des gens qui veulent nous *faire prendre du cuivre pour de l'or*, vrais *Cameleons*, qui prennent telle couleur qui leur plaît ; pourvû que *la maison soit superbe, le domestique nombreux, grand train, grand équipage, table toûjours servie des mets les plus exquis & les plus delicats ; à la table succedent les jeux, les plaisirs ; c'est beaucoup si les danses y manquent* : enfin, la Religion fait le moindre de leurs soins.

VIII. Mais si on regarde ces plaintes de St. Gregoire, comme autant de veritez, comme des fondemens solides ; le Reformé

mé, qui a l'art de copier ces paroles de St. Gregoire de Nazianze, aussi-bien que le Catholique Romain, se plaint de ce que depuis près de deux cens ans il en fait une objection triomphante qu'on ne daigne pas écouter; il prouve par là demonstrativement, qu'on ne doit pas former un préjugé, ni un argument contre lui de cette multitude de Prêlats, se succedans l'un à l'autre, s'assemblant en Concile ou en Synode, & qui ont condamné la Reforme; il soûtient qu'il est en droit de dire, comme ce grand Saint, lors qu'il eut abdiqué l'Episcopat où il ne pouvoit plus vivre: Je ne puis plus *soûtenir le tumulte de vos Assemblées, tout s'y passe* comme dans les Jeux du Cirque & du Theatre, vous *donnez au Public plûtôt le spectacle d'un Carrousel*, qu'à l'Eglise celui d'une Assemblée de Prêtres & de Ministres: en effet, il y avoit à la lettre, Carrousel, Bal, & quelque chose de pis au Concile de Trente.

IX. En effet, il doit être permis à un Reformé de déplorer la corruption des Evêques, & du grand nombre de ces Prélats assemblez à Paris, puis que les Catholiques Romains prennent eux mêmes cette liberté. On rejette sans crainte la décision

cision des quarante Evêques, à cause de leur ignorance & de leur foiblesse: le Protestant n'a-t-il pas aussi la liberté de s'élever au dessus de la condamnation des ennemis de la Reforme, & de leur apliquer les paroles de Gregoire de Nazianze? On s'écrie aujourd'hui contre les Evêques, parce que la pluralité condamne la grace efficace, qu'elle obéït au Pape en recevant sa Constitution, & qu'elle rejette la doctrine de St. Paul: mais ce sont précisément les mêmes plaintes que Luther, Calvin & leurs Disciples ont faites, & qu'ils renouvellent depuis deux siécles. Les Evêques de ce temps-là vivant sous la domination de Princes & de Rois persécuteurs, n'étoient pas libres; ainsi on avoit un prejugé naturel & fort contre leurs décisions. En effet, les Evêques de ce temps-là étoient ambitieux, flatteurs, ignorans, la plûpart incapables d'entrer dans la discussion des dogmes; & ce défaut de discussion leur ôtoit le peu de lumiéres qu'ils avoient; ils étoient trompeurs & trompez, comme ils le sont aujourd'hui. On a donc raison de mépriser leurs sentences fulminantes, & de dire avec confiance, le nombre des Evêques décidans contre nous ne fait

fait point *la Chaire de verité*; & cette pluralité de suffrages qui nous condamne, & qui nous proscrit, n'est d'aucune consequence.

X. Il faut s'expliquer & dire, si le droit de rejetter la décision des Evêques soûmis au Chef de l'Eglise, est particulier aux Docteurs Catholiques Romains, à l'exclusion des Reformez, ou s'il est commun aux deux partis. Je ne décide point si les Protestans ont tort ou raison dans le fonds des Controverses, ni si les Protestans ont dû sortir de l'Eglise, ou demeurer dans son sein: Je ne parlerai que du jugement exterieur des Evêques; & il me paroît que les plaintes contre la condamnation prononcée contre eux, par un grand nombre de Prélats, sont d'autant plus justes, que l'injustice & la violence étoient manifestes, & que la maxime de St. Gregoire de Nazianze, qu'on ne doit point se laisser entraîner par un torrent d'Evêques ignorans, ambitieux, trompeurs & trompez par leurs passions, étant generale; les Reformez sont en droit de s'en faire la même aplication que le Jansenifte fait à son parti. Si on a des droits particuliers, il faut les établir, & découvrir au Public une differen-

ce essentielle entre le Catholique Romain & les Reformez, indépendamment des dogmes & de leur séparation: car je le repete, il ne s'agit que du Tribunal visible & exterieur de l'Eglise, & de la nécessité de s'y soûmettre, lors que l'arrêt a été prononcé à la pluralité des suffrages par des personnes notoirement suspectes de passion, d'ignorance & de contrainte.

---

§. VI.

Second retranchement pour la visibilité de l'Eglise. Le petit nombre de Prêlats fait la Chaire de verité.

C'Est assez parler du grand nombre d'Evéques opinans & décidans; il faut passer au petit Corps, où ceux que la pluralité condamne sont obligez de se refugier pour trouver quelque asile; j'avouë que cela ne me plaît pas, car on aime les gros Escadrons; & il me semble que Dieu se déclare souvent pour eux. En effet, une grosse Assemblée de Prélats, revétus de dignitez éminentes, forme un préjugé favorable pour eux. D'ailleurs, on a lieu d'espe-

d'esperer que Dieu n'abandonnera pas une Assemblée si nombreuse ; cependant puis que le contraire vient d'arriver dans celle de quarante Prélats, voyons si le nombre de huit opposans fait cette Chaire de verité ; ce Tribunal infaillible & toûjours visible que nous cherchons.

I. Supposé le cas de partage, & le défaut de liberté, l'autorité de la Chaire, qui ne peut étre de deux côtez, doit *se trouver du côté du nombre oprimé, & n'est point du côté du nombre oprimant*, & *le petit nombre, à moins d'un miracle, est le signe naturel & visible de la Chaire.* Par le *miracle*, on entend une grace extraordinaire, qui soutiendroit les Evéques dans un temps d'opression, comme est celui de l'an 1714.

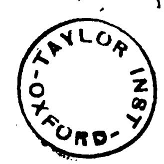
II. Le principe ne peut étre posé plus clairement, & on le prouve en deux mots ; c'est que l'autorité de la Chaire n'est dans *les jugemens de foi, qu'une autorité de témoignage.* Il faut donc chercher un témoin dont la déposition ne puisse étre suspecte ; or le grand nombre qui oprime le petit a tout intérét à rendre un temoignage faux, & n'a aucun intérét à le rendre vrai ; & le nombre oprimé a tout intérét

à

à rendre un témoignage vrai, & n'a nul intérêt à le rendre faux : la partie n'est donc pas égale; & pendant que le nombre oprimé demeure à l'abri de tout soupçon, il en pleut avec abondance sur le nombre oprimant.

III. Comme ce principe, qui reduit l'Eglise & la Chaire au petit nombre, pourroit faire craindre que l'Eglise ne perdît beaucoup de cet éclat & de ce lustre, que la multitude des Peuples & l'Assemblée des Nations & des Prélats lui donne ; on soutient que la Raison & la Religion aprennent que la *Chaire de verité* doit être reduite à un petit nombre de Pasteurs ; & bien loin de perir, elle ne perd rien de son integrité, de son évidence, ni de son autorité.

IV. Rien de son *integrité*, parce qu'étant indivisible, elle subsiste aussi parfaitement dans un petit, que dans un grand nombre. Rien de *son évidence*, parce que l'opression *lui rend avec usure les signes de fidelité qu'elle* perd du côté de la multitude. Rien de son *autorité*, puisque de quelque côté qu'elle soit, dans le grand ou dans le petit nombre, c'est elle seule que je dois écouter à l'exclusion de tout autre. L'aplication de toutes ces reflexions est facile à faire, c'est-à-dire, qu'il faut obéir & sou-



mettre sa foi aux huit Prélats opposans à la Constitution, préferablement aux quarante, qui ont le Pape à leur tête. Mais s'il est aisé d'appliquer ces réflexions aux circonstances presentes, il est encore plus facile d'en tirer de fâcheuses consequences.

---

§. VII.

Doutes sur cette matiere.

I. EN effet, il est certain que la multitude de Prélats opinans n'est point par elle-même une preuve de la Chaire de verité; parce qu'ils sont sujets à leurs passions, & qu'ils peuvent se laisser entrainer à la violence, ou à l'ambition. Mais il est très certain aussi que le petit nombre d'Evêques oprimez n'est point une marque de la Chaire de verité, parce que ce petit nombre peut s'égarer plus facilement que le grand, & que les derniers peuvent être entêtez, & incapables de plier sous l'autorité la plus éminente qui soit sur la terre. En un mot, ils peuvent être les Martyrs de l'erreur & de la jalousie, aussi-bien que de la verité. D'ailleurs,

leurs, afin de connoître la Chaire de verité, soit par le grand ou par le petit nombre, il faut examiner si les uns ont été libres; il faut savoir aussi si les autres ne sont pas opiniâtres, comme les Evêques Donatistes, pour faire schisme, en défendant des dogmes erronez. Mais, afin de develover ces differentes circonstances, il faut remonter au temps auquel les choses se sont passées; il faut feuilleter les Historiens, pour aprendre d'eux s'il n'y a eu ni violence d'un côté, ni caprice de l'autre: & après avoir tout lû, on ne pourra avoir que des soupçons & des présomptions, parce que le temps peut avoir effacé mille choses qui serviroient de preuve contre les uns ou contre les autres; il peut être arrivé que les uns ayent défendu la verité, malgré la contrainte & la violence; & que les autres se sont acharnez à soutenir un parti par cabale & par faction, sans l'abandonner. D'ailleurs, il faut savoir ce qui s'est passé dans le cœur des uns & des autres, parce que les circonstances exterieures ne determinent pas toûjours l'esprit. Ainsi la visibilité de la Chaire de verité n'est fondée que sur des soupçons, des

presomptions & des conjectures, dont l'incertitude est évidente.

On ne peut faire aucun fonds sur une évidence qui voltige, qui s'envole d'un parti dans l'autre, qui est aujourd'hui dans le grand nombre d'Evêques, & demain dans le petit, chaque parti croyant être l'Eglise, & ne voulant ni tromper ni être trompé, decidera de bonne foi, qu'il est la Chaire de verité. Le Laïque spectateur de ces démêlez ne connoît pas assez les intrigues & les cabales qui se font secretement à la Cour, ou dans une Capitale éloignée de lui, pour preferer un parti à l'autre. La raison le porte du côté du grand nombre; la compassion l'entraine du côté du petit nombre. Ce fidéle qui est abandonné en proye à des doutes & à des préjugez incertains, sur lesquels il ne peut se determiner avec sûreté, prêtera infailliblement l'oreille aux Ministres Protestans, qui crient que ce n'est ni le petit ni le grand nombre, ni la liberté, ni l'opression, mais la *conformité* de la doctrine des Evêques à la parole de Dieu, qui fait seule la Chaire de verité.

III. On pose pour principe que l'Eglise ne perd rien de son *évidence* par le petit nombre, parce que l'oppression la dédomma-

dommage avec usure de ce qu'elle perd du côté de la multitude. Cela peut étre vrai lors que les Nerons & les Diocletiens allument des buchers, & dressent des échafauts sur lesquels les Martyrs signent la verité de leur sang, & triomphent, ou convertissent leurs Juges & leurs Boureaux par la fermeté avec laquelle ils meurent. L'Eglise est alors plus éclatante par ses roses que par ses lis, par le sang des Martyrs que par la candeur des Saints; parce que l'opression est très évidente d'un côté, & la perseverance exemplaire des autres est surnaturelle. Mais on n'en vient pas toûjours à ces extrémitez; il y a des temps où les saints regrettent pathetiquement les Nerons & les Diocletiens, parce qu'ils essuyent toute la dureté des souffrances secretes, colorées de divers pretextes, & qu'ils n'en ont pas la gloire. Il y a des temps encore plus delicats, où l'erreur se revêt des lueurs de la verité; on la soutient par des intrigues cachées & presque imperceptibles. L'autorité Royale a toûjours de grandes influences dans les affaires de Religion, mais on ne les découvre pas aisément; ce n'est souvent que la presence du Prince qui intimide; ce n'est dans un autre temps que

le respect qu'on a pour un Roi victorieux, puissant, & sous qui tout le monde plie; ce Prince fait seulement entrevoir le penchant qui l'entraine d'un côté preferablement à l'autre, il laisse esperer des Charges & des Benefices, ou craindre de l'indignation; mais du reste il agit de bonne foi; il croit que n'ayant pas le loisir de connoître la Religion par lui-même, il doit s'en reposer sur le Pape & les Evêques; d'autant plus qu'on lui a inculqué la maxime de l'obéïssance aveugle au Saint Siege, depuis sa plus tendre jeunesse.

IV. J'ose demander, si une Assemblée de quarante Evêques a besoin d'un *miracle*, pour se soûtenir contre une semblable conduite, & pour *garder le prétieux dépôt de la foi?* Je demande si l'opression du Roi est assez grande pour avoir fait sacrifier la verité à quarante Prêlats, & au Pape même? Et si ce que l'Eglise perd de *son évidence* par leur décision Papale & Episcopale, est dédommagé avec usure, par l'évidence de l'opression? Je l'avoue, si la foiblesse des Prêlats est si grande, qu'ils ayent besoin d'un *miracle*, pour se soûtenir dans une si legere tentation; il est très mal à propos d'attacher l'autorité & la visibilité

de

de l'Eglise tant aux Evêques qu'au Pape ;. des hommes si foibles & si legers ne sont point propres à faire passer l'Eglise & la verité de siecle en siecle. Je ne vois point encore d'Evêque exilé ; tout le mal qu'on leur a fait a été de les renvoyer dans leur *Diocese paître leurs Troupeaux* ; je ne vois qu'une idée de disgrace ou de faveur, qui ait pû faire quelque impression; & cela suffit-il pour dire que la Chaire de verité a cessé dans le grand nombre, que la visibilité de l'Eglise a passé dans le Corps de huit ou dix Prêlats ? que c'est là qu'il faut chercher l'Epouse, la Colombe, l'Unique, indépendemment du Pape, qui est de l'autre côté ? En verité si la visibilité de l'Eglise depend de si peu de chose, elle est très incertaine,& la Chaire de verité ne tient à rien, car un soufle suffit pour la renverser: en verité, le principe des Reformez est beaucoup plus sûr ; car chez eux la verité ne dépend point de l'autorité des Princes regnans, qui peuvent la transporter où ils veulent, par un *tel est mon bon plaisir* ; chez eux elle ne dépend point de la foiblesse des Evêques vivans, qui plient ou qui tremblent, dès le moment qu'on leur parle ; mais la verité dépend de la pa-

role de Dieu, qui est ferme & inébranlable, & de la conformité de la doctrine que les Pasteurs enseignent avec celle de l'Evangile.

V. Afin de faire voir que je ne me trompe pas, éclaircissons la chose par des exemples étrangers, qui doivent faire plus d'impression, parce qu'on les lit avec moins de prejugez.

---

§. VIII.

Conformité du premier Concile de Nicée avec l'Assemblée du Clergé à Paris, sur la liberté des Evêques.

VI. Constantin le grand assista au Concile de Nicée, & sa presence dut inspirer un profond respect aux Evéques assemblez; il caressoit les uns, il baisoit les playes des autres: la faveur de ce premier Prince Chrétien, Maître de l'Empire, avoit de grandes influences sur la fortune des Prélats, qui étoient aussi sensibles à la grandeur qu'ils le sont aujourd'hui. Alexandre avoit demandé le Concile pour y faire condamner Arius un de ses Prétres;

&

& Osius, qui étoit alors tout puissant à la Cour, avoit obligé le Prince à répondre favorablement à la Requéte d'Alexandre, & à convoquer ce premier Concile Oecumenique. Il y eut quelque chose de plus, car Constantin voulut que ce Concile fût assemblé dans son Palais; il est vrai que les Evéques alloient quelquefois à l'Eglise; mais les décisions de la foi se faisoient dans le *milieu du Palais des Empereurs;* comme Eusebe, qui étoit un témoin oculaire, l'assûre. Les Gardes du Prince étoient autour & à la porte du Palais; cette vûe pouvoit ébranler un simple Prétre comme Arius, & lui faire craindre qu'il n'y eût pas une entiere liberté pour les opinans: quoique cela se fît pour la commodité du Prince qui vouloit étre present aux déliberations. Constantin fit assez connoître ses intentions & son pouvoir, car il s'apelloit *l'Evêque du dehors*. En effet, il croyoit que tout l'exterieur de la Religion dépendoit de lui, qu'il étoit le maître de la personne des Evéques, & plus encore de leur fortune. Il en donna une preuve évidente, en jettant au feu toutes les Requêtes que les Prélats lui presenterent, en le rendant juge de leurs démélez particuliers. D'un côté,

té, les Evéques reconnurent l'autorité civile, & plierent sous elle : de l'autre côté, Constantin s'apropria le droit de juger les Evéques, il décida en Maître sans examen, il contraignit d'obeïr. Cependant, la décision étoit violente & precipitée, puisqu'il jetta les papiers au feu sans les lire. Outre les haines & les injures personnelles, il y avoit sans doute des procès & des contestations sur l'étendue des Dioceses, & sur la jurisdiction, dont les Evéques, déja fort ambitieux & mutins, faisoient une affaire capitale. Le Concile decida en faveur de la consubstantialité du Verbe, & sa décision fut reçûe des Orthodoxes; mais les Ariens, au lieu de s'y soûmettre, se plaignirent de deux choses; l'une, qu'ils avoient été jugez par *des idiots & des ignorans*; car quoiqu'ils parlassent Grec, comme c'étoit là leur langue naturelle; on ne doit pas en tirer de consequence plus forte pour leur savoir, que pour celui des quarante Evéques, qui ont opiné en François, & dont la plûpart n'auroient pû s'expliquer en Latin. D'ailleurs, Arius fut banni; Eusebe de Nicomedie le fut aussi, & ses amis disgraciez. Les reproches contre ce Concile, dont la decision

étoit

étoit attribuée à l'autorité Imperiale, furent si longs & si violens, que Saint Augustin fut obligé de mettre à l'écart le Concile de Nicée, aussi-bien que celui de Rimini, afin de pouvoir décider la Divinité du Fils par un autre principe. Theodoret cita ce grand Concile, comme une preuve qu'on ne devoit rien attendre de bon de ces Assemblées, *si Dieu ne renversoit les machinations du Diable*; & Gregoire de Naziance a enfermé ce premier Concile dans la classe des autres qu'il a décriez.

VII Je n'ai pas fait ces réflexions pour invalider la decision d'un Concile Oecumenique, venerable à tout l'Univers; ni pour autoriser celle de l'Assemblée de Paris: mon unique but est de faire voir, que si on juge de la Chaire de verité par le nombre & l'exterieur des Assemblées, on aura raison de former contre le premier Concile de Nicée des soupçons d'autant plus violens, que les Actes de cette Assemblée sont peris, & que la plus grande partie des plaintes des Evêques Ariens, qui en faisoient de très violentes, ont été effacées par le temps, & par l'habileté de leurs ennemis; ou bien il faudra disculper l'Assemblée du Clergé, & recevoir la décision des

qua-

quarante Evêques, parce qu'ils se sont trouvez dans les mêmes circonstances exterieures, que les Prêlats à Nicée.

VIII. En effet, il y avoit là, premiérement, un Empereur puissant, convoquant ce Concile de son autorité, à la sollicitation des Orthodoxes, &, le faisant tenir au milieu de son Palais environné de Gardes. Les quarante Evêques étoient assemblez par le Roi, mais c'étoit dans le Palais Episcopal, & le Prince ne les intimidoit, ni par sa presence ni par celle de ses Gardes. Secondement, on n'a point vû le Roi dechirer, ou jetter au feu les plaintes & les requêtes des Evêques, comme fit Constantin, qui s'appelloit l'Evêque du dehors. 3. Si on a promis des Benefices & des dignitez; personne n'ignore que Constantin louoit, caressoit, & faisoit des presens aux Evêques à Nicée. 4. Il y eut des exils, car Arius, Theognis de Nicée, & Eusebe de Nicomedie, quoiqu'un des favoris de la Cour, furent chassez. Eusebe de Cesarée & quelques autres furent obligez de plier sous l'autorité, & de déguiser leurs veritables sentimens. 5. On fit de grandes plaintes contre le peu de liberté qu'on avoit eu dans le Concile; & ces plaintes

par-

partoient de la bouche des Orthodoxes; comme de celle des Hérétiques. Dira-t'on que comme il n'y avoit point de liberté à Nicée, le grand nombre ne faisoit point la Chaire de verité ? & que comme les Ariens souffrans n'avoient aucun intérêt à tromper, ni à être trompez; ce petit nombre, qui grossit si considerablement avant la mort de Constantin, formoit la Chaire de verité, parce que leur fidélité n'est pas suspecte, & qu'on doit *croire un témoin lequel n'est pas suspect ?* 6. On pourroit ajoûter que Constantin avoit tant d'influence sur la Religion & sur les Evêques, que lors qu'il eut reçû la Confession d'Arius, & lors qu'il favorisa l'Arianisme, on vit un très grand nombre de Prélats suivre ce parti. 7. L'Assemblée des quarante a cet avantage exterieur sur celle de Nicée, que le Pape n'eut aucune part au Concile; il reçut sa décision après l'avoir fait examiner par les Evêques d'Italie; au lieu qu'on voit ici à la tête de l'Eglise son Chef, qui décide & qui dicte aux quarante Prélats leur avis. Enfin, il est fort étonnant que des Theologiens qui appelloient il y a quelques années la dragonnade, & les excès de violence qui ont forcé trois

trois ou quatre cens mille Sujets à sacrifier leurs biens, & à sortir du Royaume, *des rigueurs salutaires, qui appliquoient l'esprit à la recherche de la verité*, crient aujourd'hui comme si tout étoit perdu; parce que le Pape & le Roi parlent d'un ton ferme, & qu'on a relegué cinq ou six Pedans de Sorbonne. Il faut dire les choses comme elles sont; on n'a point vû à Paris l'Autorité Royale plus dominante qu'à Nicée; chacun y avoit ses intrigues & cherchoit la faveur du Prince, qui s'étoit declaré pour la consubstantialité du Verbe; par les conseils & l'inspiration d'Osius, qui pouvoit tout sur lui. Ainsi si on juge de la Chaire de verité par les apparences exterieures, il faut conclurre que l'Assemblée des quarante Prélats avoit raison, aussi-bien que le Concile de Nicée, & que c'est là la Chaire de verité, que le petit nombre d'Evêques opposans n'a pû renverser; comme Eusebe de Nicomedie avec ses amis ne put le faire sous Constanin. Ou bien, si on veut, que le Roi en déclarant ses intentions, a fait un excès de violence, qui a ôté si visiblement la liberté aux Prélats, qu'ils ne pouvoient se soûtenir *sans miracle*, on pourra dire la même chose de Constantin

à

à Nicée, quoique le temps ait effacé une partie des plaintes des Ariens.

---

§. IX.

Second exemple de ce qui s'est passé sous Constance, dans les Conciles d'Ephese, de Calcedoine, & de Constantinople sous Justinien.

LE mal augmenta beaucoup sous Constance, qui se déclara ouvertement pour l'Arianisme, que son Pere favorisoit déja secretement avant sa mort: alors il ne manqua plus rien à Eusebe de Nicomedie, & à ses amis pour *former la Chaire de la verité, & pour conserver la visibilité de l'Eglise.* Ils avoient souffert sous Constantin la disgrace & l'exil, ainsi leur fidelité n'étoit point suspecte: ils n'avoient aucun interêt à lutter contre la Cour; au contraire, Eusebe en avoit un très grand à ne perdre point la faveur du Prince, qui aimoit sa personne. En un mot, il se trouvoit précisement dans le cas du Cardinal de Noailles & de ses amis; le nombre en étoit petit, mais l'opression évidente, & les plain-

tes qu'on répandoit par tout, *rendoient avec usure à l'Eglise, ce qu'elle perdoit de son évidence, par le défaut de la multitude.* Eusebe triompha à son tour: alors la multitude se rengea de son côté, & le très petit nombre fut de l'autre; car tout le monde fut surpris de se voir Arien. Le Pape Jules conserva la Communion de Saint Athanase; mais son successeur Liberius la rejetta, il souscrivit aux Confessions Ariennes. Il fallut alors changer de langage & d'idées. Un Laique étoit obligé de dire vingt ans auparavant que le grand nombre faisoit *la Chaire de verité*; & qu'on devoit s'attacher à la multitude des Evêques, à la téte desquels étoit un Pape: mais les choses ont changé sous Constance, fils de l'Empereur précedent. Je dois aujourd'hui dire que le nombre presque total des Evéques qui ont à leur téte le Chef de l'Eglise, est la *Chaire de Satan*, & je dois suivre deux ou trois Prélats fugitifs, exilez, cachez dans les déserts, qui font la Chaire de verité.

II. Il faut avouer qu'un Laïque devoit se trouver fort embarrassé de ces révolutions si promptes, & si totales dans l'Eglise. Comment déveloper des changemens si frequens, & démêler avec certi-

tude

tude les differens degrez de violence & de liberté, qui devoient faire pencher le grand nombre d'Evêques du côté de l'erreur, ou de la verité. Je donnerois au Theologien le plus habile, le soin de sortir d'un tel embarras; mais comment en charger le Laïque & les simples? Cependant, c'est pour eux, & à cause d'eux, que l'Eglise doit être visible, & la Chaire de verité avoir une éminence qu'on ne puisse contester.

III. Il étoit triste de voir, que les Révolutions de l'Eglise dépendoient de celles de l'Empire, qui changeoit souvent de Maître. Car le Peuple devoit avoir une continuelle attention aux sentimens & à la conduite de celui qui montoit sur le trône; parce que delà dépendoit sa foi, & la néceſſité d'entrer dans la Communion du petit ou du grand nombre. Mais il faut avouer que la difficulté devenoit accablante par la conduite des Evêques. Constantin avoit preparé les voyes à son fils, en se faisant baptiser à la mort par un Evêque Arien. Ce Prince n'entra pas d'abord dans les excès, où la jalousie de son Autorité Imperiale le jetta dans la suite: cependant, on vit un grand nombre de Prêlats entrer volontairement & sans examen dans l'Hé-

résie; une partie de ceux qui avoient été Orthodoxes à Nicée sous Constantin, devinrent Ariens à Rimini sous Constance. Que devoit-on penser des Conciles, où les Orthodoxes se trouvoient confondus avec les Hérétiques, & d'où cependant il émanoit toûjours des décisions heterodoxes? Enfin, comment chercher S. Athanase pour s'unir à lui? Parlons de bonne foi: un Laïque étoit-il en état de décider que ce Saint banni par l'Empereur, accusé d'être un esprit factieux & superbe, avec quelques autres Prélats fugitifs étoient la Chaire de verité? Ce Laïque auroit-il osé dire anathême à Liberius, comme fit saint Hilaire? Helas! on n'ose pas le dire à Clement XI. quoiqu'on regarde sa foi & ses décisions comme *monstrueuses*; on demeure attaché à son Siege, on le respecte, on le ménage; les Evêques opposans n'en parlent qu'avec des termes qui font de la peine à ceux qui voudroient que l'Eglise portât toûjours la verité sur les levres. Comment donc peut-on imaginer qu'un Laïque eût osé se separer de Liberius Arien pour suivre saint Athanase & saint Hilaire? Pour moi si j'avois été de ce temps-là, j'aurois cherché la divinité du Verbe dans les

Ecrits

Ecrits divins & Sacrez, independemment de la mollesse des Evêques, qui faisoient dépendre leur foi de la circonstance des temps.

IV. Nous n'avons pas dessein de retracer l'Histoire des Conciles, pour les comparer avec l'Assemblée de Paris, d'une maniere qui feroit voir qu'il y avoit plus de violence dans les uns que dans l'autre; il suffit de remarquer quelques-uns des faits qui se passerent au premier Concile d'Ephese, lequel ne laisse pas d'être regardé comme Oecumenique, & même comme infaillible.

V. Premiérement, l'ouverture en fut très precipitée, & soixante-huit Evêques, qui étoient arrivez, protesterent contre cette démarche de Cyrille, qui faisoit voir parlà une passion très violente. Un Concile qui s'ouvrit par une protestation publique contre le Chef, & qui étoit à même temps la partie accusée, aussi-bien que l'accusateur, ne devoit pas être fort libre. D'ailleurs, cette protestation, qui subsiste encore aujourd'hui, étoit bien fondée, car les soixante-huit Evêques demandoient seulement qu'on attendît l'arrivée des Legats du Pape, avec les Evêques d'Italie, & de Sicile, & Jean Patriarche d'Antioche avec ses Evêques qui

étoient tous en chemin ; la demande étoit si juste qu'on ne peut pas concevoir comment Cyrille la refusoit, si on ne connoissoit la violence de sa passion.

VI. Sa passion éclata avec plus de force, dès le moment qu'il se vit à la tête de l'Assemblée; car le Concile commença & finit dans un seul & méme jour. On fit les citations à Nestorius, qui ne vouloit comparoître qu'après l'arrivée des Evéques d'Italie & de l'Orient; on opina, on recueillit tous les suffrages, & on prononça la sentence de condamnation contre Nestorius, & d'aprobation pour les Lettres de Cyrille & de Celestin. Il faut avouer que la demarche du Concile Oecumenique, qui dans un seul jour décide un des grands mysteres de la Religion, condamne les uns, approuve les autres, est beaucoup plus precipitée & plus suspecte, que celle des *quarante Prêlats qui ont opiné sur la Constitution, avec une erudition, qui prouva, que châcun avoit travaillé avec la même attention, que s'il avoit été chargé seul de cette affaire.* Je ne m'opose pas au ridicule qu'on a trouvé dans cet éloge flateur; mais ceux qui l'ont trouvé, doivent avoir une balance égale, & don-

ner un plus grand ridicule au Concile d'Ephese, dans lequel un si grand nombre de Prélats opine, décide le mystére le plus delicat de l'Incarnation dans un jour.

VII. Cette conduite ne fut pas approuvée: Jean d'Antioche arrivé à Ephese, demanda un nouveau Concile plus équitable que le precedent; il fallut traîner l'Eglise aux pieds du Tribunal de l'Empereur, qui devint le Maître & le Juge du Concile. Ce Prince fit mettre en prison les trois Evéques qui étoient parties au procès, Cyrille, Memnon d'Ephese, & Nestorius. Voilà de la violence: mais cette violence rendoit-elle avec usure à l'Eglise, ce qu'elle perdoit de sa visibilité & de son évidence?

VIII. La scene finit par un revers: Cyrille avoit un Neveu qu'il envoya à Constantinople chargé de presens; il les distribua aux principaux Officiers de la Cour, & particulierement au Medecin, & à l'Eunuque Favori de l'Empereur; on trouva la liste de ces presens après la mort de l'Eunuque. Acace de Berée ne s'en tût pas, il publia la honte du Concile; la memoire s'en est conservée jusqu'à nous, & les monumens d'un scandale si affreux subsistent encore.

IX. En suivant le principe que nous examinons, il falloit necessairement suivre Nestorius preferablement à Cyrille; parce qu'on voyoit évidemment que c'étoit une cabale & une intrigue de Cyrille, qui avoit precipité l'ouverture de l'Assemblée avant qu'elle pût se former, afin d'étre maître absolu des suffrages: on voyoit évidemment qu'on avoit violé toutes les formalitez, en ouvrant & fermant l'Assemblée dans un même jour; on voyoit encore plus évidemment qu'il y avoit de la violence, puis que l'Empereur envoya des Officiers pour arréter les Evéques, & les fit mettre prisonniers. Enfin, il étoit *de notorieté publique*, que Cyrille avoit corrompu par ses presens les Officiers de la Cour; & les plaintes en retentissoient par tout; il ne falloit donc pas douter que la Chaire de verité ne fût du côté des Nestoriens, qui faisoient le petit nombre, qui souffroient par la violence du Concile, qui étoient chassez par l'Empereur, seduit par son Medecin & par un Eunuque de la faveur. Si on veut suivre Saint Cyrille d'Alexandrie, il ne faut plus dire que les intrigues secretes, la cabale de quelques Prêlats & l'Autorité Royale, sont une marque

que

que l'Assemblée du Clergé n'a point été libre, & qu'elle est évidemment dans l'erreur, puis qu'on a vû dans le Concile d'Ephese des choses infiniment plus scandaleuses & plus violentes que dans l'Assemblée de Paris.

X. L'embarras des Laïques devoit être plus grand que celui des Evêques: comment le Peuple qui voyoit la liberté ôtée au Concile par Cyrille, & la violence faite à Nestorius par l'Empereur, pouvoit-il se determiner & choisir la Chaire de verité sur ces apparences? La difficulté étoit d'autant plus grande que la question qu'on avoit jugée étoit très delicate; & si les suffrages avoient été libres, on auroit dû condamner également les deux parties, car Cyrille confondoit les deux natures de J. C. comme Nestorius rompoit l'unité de la personne en les separant. Le plus sûr étoit de ne faire point dépendre la verité de l'aparence des personnes, ni de la conduite des Conciles, mais de la chercher dans l'Ecriture Sainte, & de nous contenter de ce que Dieu nous a revelé: & cette regle seroit encore sûre aujourd'hui, si on vouloit la suivre preferablement à celle du grand & du petit nombre.

XI. Justinien le Synodite fit beaucoup d'autres ravages dans l'Eglise ; il se mêloit de Theologie, il vouloit decider des affaires de Religion comme de celles de l'Etat. Cependant le cinquiéme Concile, auquel il ne laissa presque aucune liberté, passe pour Oecumenique. Il faut donc abandonner ces anciens & sacrez Conciles, & se jetter du côté du petit nombre qui étoit dans l'erreur, ou cesser de condamner l'Assemblée de Paris par cette seule raison, qu'elle n'a pas été libre, qu'on y a vû des intrigues & des cabales: ou plûtôt il faut juger du fonds de la doctrine par l'Ecriture Sainte, & decider par là de l'erreur & de la verité, independemment de l'apparence des personnes, & de la conduite des Assemblées Ecclesiastiques; parce que le grand ou le petit nombre, le plus ou le moins de liberté ne font rien à la pureté de la doctrine, & ne peuvent, tout au plus, que donner lieu à des préjugez incertains.

§. X.

§. X.

De la maniere dont le petit nombre d'Evêques opposans a formé ses plaintes, & fait son devoir.

I. AVant que de donner au petit nombre d'Evêques opposans à la Constitution Papale le glorieux avantage d'être la Chaire de verité; il faudroit au moins être assûré qu'ils ont fait leur devoir, & qu'ils ont tiré la verité des ténébres, sous lesquelles on vouloit l'envelopper par cabale & par violence, & qu'ils l'ont mise dans tout son jour, par une opposition ouverte & genereuse.

II. Je ne veux point ravir aux Prêlats opposans la gloire qui leur est dûe : je sai ce qu'il en coute à la chair, lors qu'il faut s'exposer à la disgrace du Prince, uniquement pour défendre la verité. Il y a des esprits naturellement timides, qui ont de la peine à s'élever au dessus du parti triomphant & nombreux. Quelque pretieuse que soit la Religion, on balance souvent à la conserver au prix de sa fortune, & de mille chagrins qui suivent le mécontentement

de la Cour, *une famille* s'épouvente, les amis viennent reprocher une fermeté dont ils ne peuvent comprendre l'usage; les ennemis insultent; & les Moderez ne manquent pas à faire des propositions d'acommodement, à la faveur desquelles on croit pouvoir ménager la fortune & la verité. Dans cet état on balance mille fois sur son devoir, on craint la condamnation du Public, on craint sa propre condamnation, on craint de se reprocher un jour d'avoir agi avec entêtement dans une affaire où l'on pouvoit plier, puis que tant d'autres en donnoient l'exemple, & qu'on pouvoit les suivre sans perdre son honneur. On connoit aisement tous ces balancemens & ces foiblesses du cœur humain; c'est pourquoi je rends justice au courage & à la perseverance des huit Evêques opposans.

III. Mais je ne laisse pas de demander s'ils en ont fait assez pour rétablir la Chaire de verité, renversée par le Pape, & pour la rendre visible à tous ceux qui la cherchent de bonne foi? Je puis en qualité de particulier excuser & pardonner la foiblesse des Prélats; & je le fais de tout mon cœur, s'ils en ont eu; parce que je ne dois prononcer qu'un jugement de charité

rité

rité sur leur conduite. Mais lors qu'il s'agit de trouver la verité, & cette *Chaire* sur laquelle la Religion doit étre assise comme sur son trône, je ne dois plus trouver ni foiblesses, ni menagemens charnels & mondains, parce que ces menagemens & les foiblesses des uns ôtent autant de degrez de visibilité à l'Eglise & à la Chaire, que la violence des autres peut lui en donner. En un mot, puis que l'évidence de cette Chaire, & la Chaire elle-même dépendent de la resistance du petit nombre, il faut que cette resistance soit si éclatante & si vigoureuse, qu'elle ne laisse aucun lieu aux doutes & aux scrupules qui peuvent agiter un Laïque, lequel cherche de bonne foi *cette Chaire évidente.*

IV. Il est vrai qu'on entend des soûpirs & des plaintes; on voit même publier quelques Mandemens & des Lettres Pastorales; mais, helas! qu'il y a de prudence, ou plûtôt de politique mondaine, de menagemens, d'artifices & de complimens flateurs dans ces Ecrits, si la verité repose là, elle y est, *tanquam lilium inter spinas*, comme le *lis entre les épines*; il est difficile de la cueillir, cette belle fleur, sans se piquer.

V. L'Instruction Pastorale de Mr. de Mire-

Mirepoix * est digne d'un Evêque des premiers siecles ; les années l'ont élevé au dessus des honneurs & des plaisirs, mais ils n'ont pas affoibli sa vertu ; ce Prélat ne dissimule point que la Déclaration des 40. qui ont reconnu *la doctrine de l'Eglise dans la Constitution, lui a fait beaucoup de peine*, parce que quelques unes des Propositions *sont tirées des Ecrits des saints Peres, & elles ont fait jusqu'à present partie de la Tradition.* Il avoue qu'on combat la difference entre les deux Testamens, que S. Paul a établie dans ses Lettres aux Romains & aux Galates: d'ailleurs, la condamnation des Propositions sur la Grace, semble attaquer *le premier article du Symbole, & mettre en doute le dogme de la toute-puissance de Dieu à l'égard des Créatures libres*, &c. Ce Prélat entre ensuite dans les matieres de la Grace efficace ; & se déclare ouvertement pour la doctrine de Saint Augustin. Il faut aussi mettre M. de Montpellier dans le premier ordre des Heros, ainsi en voilà deux. La Lettre de l'Evêque de Langres au Roi auroit le même caractere, s'il ne nous avoit apris qu'un zele vehement & rapide ne dure pas long-temps ; après avoir precipité son

* Instruction Pastorale de Mr. de Mirepoix, p. 7.

ſon jugement, il a precipité ſa chûte, & ſa vertu, comme la roſée du matin, s'eſt évanouïe, dès le moment que le Soleil a developé ſes rayons & ſa chaleur.

* Le Mandement de Mr. le Cardinal de Noailles eſt compaſſé avec un art & une ſageſſe, qui a ôté aux *Gens du Roi* juſqu'aux pretextes de ſe pourvoir contre lui. Il eſt vrai que l'Evangile ne demande pas qu'on s'expoſe témérairement, ni qu'on donne priſe à ſes ennemis qui la cherchent; mais nous verrons dans la ſuite qu'on a eu autant de menagemens pour Dieu & pour la foi, que pour la Cour & le Roi: les Evêques, qui ſont les dépoſitaires & les juges de la Doctrine, l'enſeveliſſent ſous un tas d'expreſſions recherchées, ou bien ils n'en parlent point du tout. Eſt-ce ainſi qu'on juge? ou qu'on rend un témoignage public à la verité? On devroit entrer en matiere; & on l'évite avec art; à proportion que l'autorité du Pape eſt grande, le piege qu'il tend eſt dangereux aux Peuples, & la vigilance des Evêques doit être active pour les garentir; la voix des Paſteurs devroit retentir en tous lieux, afin de reveiller les Brebis qui dorment ſur le trou du Baſilic: Miniſtres

* Mandement de Mr. de Noailles.

nistres du Dieu vivant pour le salut des ames, ils devroient dire nettement aux fideles ; voilà où repose le venin, là est l'erreur, là le mensonge se cache sous les apparences de la verité, là l'Ange de tenebres se change en Ange de lumieres : mais personne n'ose le dire. L'énumeration & l'examen des Ecrits anonymes qui se multiplient à l'infini, seroit inutile. Remarquons plûtôt quatre choses qui decouvrent pleinement l'esprit & le caractere, ou s'il est permis de le dire, la foiblesse des Evêques opposans.

VI. Premierement, on pose en fait, que la diversité des avis ne touche point la substance *de la foi*, & ne rompt point les noeuds sacrez de la *Charité* ; car quoique dans l'Assemblée les Prélats n'ayent pas eu les mêmes vûës, on assure que nul d'entre eux n'a pris le parti de l'erreur, nul ne s'est déclaré contre la verité : ils ont seulement *choisi des expédiens pour terminer l'affaire importante qui attire aujourd'hui l'attention de toute l'Eglise.* Voilà l'abregé des Controverses & l'honneur de l'Assemblée parfaitement rétabli. Après cela, pourquoi disputer inutilement sur le grand & le petit nombre ? pourquoi nous fait-on peur ? pour-

pourquoi nous envoye-t'on chercher la *Chaire de verité?* elle est par-tout, car il n'y a pas un seul Evêque qui se soit *declaré contre la verité*. Mais si la foi est sauvée par cet aveu, que devient la *charité? Elle perit*, car c'est être schismatique que de se diviser lors qu'il n'y a point d'erreur: on ne doit éclater que lors que la verité reçoit des atteintes très fâcheuses; toutes les veritez de la Religion ne demandent pas même qu'on forme des divisions, qui scandalisent les simples, qui mettent les Theologiens aux mains les uns contre les autres, qui irritent non seulement le Prince mais le Pape, parce qu'elles ont un air de sedition & de revolte contre lui. Les Prélats assemblez n'ont aucun tort, si aucun d'eux ne s'est declaré pour l'erreur.

VII. Mais disons la verité; la foi a reçû une atteinte mortelle par la Constitution Papale, & par l'autorité des Evêques qui l'ont reçûe: la charité dont on parle, n'est qu'un artifice dont on se sert pour cacher la grandeur du mal: c'est là une dissimulation profonde dont les Evêques opposans se rendent coupables, au lieu de laisser éclater leur zele. Ils se condamnent eux-mêmes en voulant sauver l'honneur

neur de l'Assemblée; ou plûtôt ils nous aprennent que tout *est perdu*, les uns perissent par l'erreur, & les autres par une honteuse flaterie, dans le temps qu'il faut élever sa voix, dénoncer l'erreur & couvrir de honte ceux qui la protegent.

VIII. En effet, les quarante Evêques & le Pape se sont declarez ouvertement pour le Semi-Pelagianisme, contre la Grace efficace & salutaire : ils *ont dit anathême à Jesus-Christ ;* ils ont ébranlé les fondemens de la Religion : ils ont proscrit sa parole divine. Ce ne peut donc être que par un menagement servile & rampant, ou pour imposer au Peuple, qu'on a publié qu'aucun des Prélats ne *s'est declaré pour l'erreur*. Les faits opposez sont évidens & publics; il faut avoir une étrange envie de disculper l'Assemblée, pour le faire aux dépens de la bonne foi : car si la foi ne reçoit aucune atteinte par la Constitution du Pape, & la soûmission religieuse des Prélats, à quoi bon crier ? pourquoi commencer un schisme dans l'Eglise ? pourquoi se faire admirer comme les défenseurs de la bonne cause, si la bonne cause qui est celle de la foi ne perit point ? Puis qu'il n'y a personne qui se soit declaré

contre

contre la verité pour l'erreur, toute l'Eglise doit être en repos ; sur tout puis que cette Assemblée, qu'on décrioit comme errante, & autorisant l'erreur par la violence, ne laisse pas d'entretenir les nœuds sacrez de la charité. Si on veut que *la Chaire de vérité* soit visiblement dans le petit nombre, on ne doit pas y faire seoir la dissimulation & le mensonge, qui forment à nos yeux un voile épais qu'on ne peut percer, & qui nous derobe la vûe de cette *Chaire sacrée.*

IX. Secondement, le *petit nombre* se contente de demander *des éclaircissemens* au Pape, parce qu'il y a de *l'ambiguité* & de *l'obscurité* dans sa Constitution ; mais il ne falloit pas faire tant de bruit pour si peu de chose. J'avoue que le Pape, qui s'opose à cette demande, peut étre accusé d'un excès de fierté ; la Majesté des Rois despotiques se trouve blessée par les remontrances de leurs Sujets ; cependant les bons Princes ne laissent pas de les écouter, & le refus d'entendre les suplians les pousse souvent dans un desespoir dangereux. Le Pape, qui n'est établi que pour endoctriner, enseigner, & convaincre même les incredules, est d'autant plus criminel, en refusant d'écouter ceux

qui l'interrogent, qu'il les pousse par là dans l'erreur, ou dans un doute qui perd les ames éternellement. Mais s'il est aisé de condamner cet excès de fierté, contraire à l'Evangile, & particulier à ceux *qui dominent sur les Nations ;* il est aisé de voir aussi que les éclaircissemens qu'on peut demander ne meritoient pas qu'on fît tant de fracas, & qu'on donnât de si violens chagrins au Roi & au Vicaire de Dieu.

X. Pour moi je trouve la Constitution du Pape fort claire; il n'y a rien de plus évident que son intention; c'est de condamner la Grace efficace, & de lui substituer la Grace suffisante. Il est évident qu'il veut aneantir la difference de l'Ancienne & de la Nouvelle Alliance, que St. Paul a établie avec tant de précision & d'exactitude; il est clair qu'il veut interdire absolument la lecture de l'Ecriture Sainte, comme dangereuse au peuple. D'un côté, les Propositions qui renferment ces dogmes, sont si claires dans leur sens naturel, & qui se presente le premier à l'esprit, qu'il est impossible d'en douter, ou d'en chercher un autre; & je doute fort qu'il y ait personne au monde qui le fasse, s'il n'a quelque interêt à le faire. De l'autre

côté,

côté ; l'intention du Pape est connue, il parle nettement, il foudroye avec la derniere rigueur, il entasse terme sur terme, afin d'exprimer son Arrêt fulminant d'une maniere qu'il n'y ait point de lieu à l'apel, ni à former de nouvelles difficultez. Ainsi tout ce qu'on peut dire est qu'ayant enfermé sous une même condamnation generale des Propositions qui pouvoient être distinguées, parce qu'elles en méritent une particuliere, on peut confondre les unes avec les autres, & se tromper en s'imaginant que le Pape a voulu les condamner toutes avec anathéme.

XI. Je veux qu'on puisse tomber à cet égard dans quelque excès. L'erreur n'est pas assez considerable pour troubler l'Eglise ; tout ce qui peut arriver est, qu'un ignorant aura trop d'aversion pour une erreur legere, en croyant qu'elle merite un anathéme au-lieu d'une legere censure ; mais les Prélats peuvent en rejetter la faute sur le Pape, sans se donner tant de mouvemens pour la prevenir. S'ils avoient un zele si ardent pour empêcher la confusion & rétablir l'ordre de ces Propositions ; il étoit aisé d'en donner des avis charitables aux Fideles ; sans harceler là-dessus le Pa-

pe, qui a assez d'autres affaires. Mais enfin, où seroit le grand mal ? Combien de gens se sont laissez entraîner au zele scrupuleux de Lucifer de Cagliari, & ont mis des riens au rang des erreurs dangereuses, qui ne se sont ni égarez ni perdus pour cela ? C'est la conduite ordinaire de l'Eglise Romaine, de pencher plûtôt du côté de la séverité que de la douceur : elle croit, & bien des gens le croyent avec elle, qu'on ne peut inspirer au peuple des idées trop fortes contre les moindres erreurs, par des anathêmes rigoureux, parce que le penchant des hommes est de se donner à cet égard trop de liberté.

XII. Il y a une troisiéme chose très choquante dans la conduite du *petit nombre* des Prêlats opposans ; c'est la condamnation du *Nouveau Testament* du P. Quesnel. On ne peut pardonner au Pape d'avoir condamné un Livre qu'il n'a jamais lû : espere-t'il que son ignorance, quoique volontaire, le disculpe auprès de Dieu ? Je n'en sai rien ; mais il n'est rien arrivé à cet ouvrage en France depuis 40. ans ; Mr. de Noailles, qui l'avoit aprouvé, en trouvoit la lecture édifiante ; le Public, dont le jugement est ordinairement assez sûr, le lisoit

avec un plaisir, qui en a fait multiplier extraordinairement les éditions: cependant, nos Seigneurs les Prélats le condamnent presentement, ils défendent à tous leurs *Diocesains de le lire & de le garder*; & comme si ce Nouveau Testament étoit un poison qui s'exhale continuellement de la reliure, du papier, des caractéres, ou des dogmes qui y sont enfermez, on ordonne d'ôter tous les exemplaires, & de les porter *au Greffe de l'Officialité.*

XIII. Comme il n'est pas permis de percer dans les mouvemens interieurs & secrets du coeur, je ne déciderai point si c'est là une variation des Prélats, & même de l'Eglise Gallicanne qui a toleré si longtemps un Livre si dangereux, & qui trouve à propos de le condamner à présent, ou bien si c'est un acte de soûmission & de complaisance pour l'Autorité Souveraine, à la faveur de laquelle on a crû pouvoir éviter les foudres & les anathémes. Mais ce qui scandalise l'Eglise dans cette condamnation, est la bizarrerie de l'esprit & du coeur humain. On se fait un devoir & un honneur de rejetter la Constitution Papale, à moins que Clement XI. ne donne des éclaircissemens; & on condamne à

même temps le Nouveau Testament du Pere Quesnel, sans restriction, & sans distinguer aucun des endroits qui peuvent meriter une si violente flétrissure. Est-ce donc que la Constitution *Unigenitus*, & la condamnation du Nouveau Testament ne sont pas la même chose?. J'avoue que je n'y vois point d'autre difference que celle du détail de certaines Propositions, dans lequel le Pape a bien voulu entrer; au lieu que les Evéques condamnent tout sans reserve & sans distinction. Selon toutes les apparences, le Pape en condamnant cent & une Propositions tirées de ce Livre, a fait faire un extrait de celles qui étoient heterodoxes & dangereuses. Les Evéques qui proscrivent le Livre entier condamnent les mémes Propositions que le Pape a condamnées, & par conséquent ils admettent la Constitution de Clement XI. dans toute son étendüe. Si Clement XI. avoit envelopé sa condamnation de quelques réfléxions particulieres sur chaque Proposition, on auroit lieu de demander des *éclaircissemens* sur les réfléxions ajoûtées: mais ces Propositions ont été tirées mot à mot, & ligne après ligne, du N. Testament, sans que le Pape y ait ajoûté aucun

cun raisonnement. Les Evêques condamnent le Livre, ils condamnent donc les mêmes Propositions que le Pape; & s'ils les proscrivent dans le Nouveau Testament, pourquoi ne veulent-ils pas recevoir sans examen la Constitution qui les condamne sans y ajoûter aucun terme? On ne peut dire qu'une seule chose en faveur des Prêlats; c'est qu'ils ont trouvé dans le Nouveau Testament du Pere Quesnel d'autres erreurs que les Examinateurs Pontificaux n'y ont pû découvrir avec toute leur sagacité: mais alors les Prélats devoient marquer les nouvelles Propositions dignes de censures; comme le Pape a fait copier celles qu'il a voulu proscrire. Et puis que les Prêlats se sont contentez de prononcer une défense vague & generale, dans laquelle la verité est confondue avec l'erreur; les Fideles ont le même droit de demander à Mrs. les Evêques des éclaircissements sur leur condamnation, que les Evêques ont eu d'en demander au Pape; & en attendant ces éclaircissemens, ils sont dispensez d'acquiescer aux Mandemens, qui leur défendent de lire ce Nouveau Testament, & qui ordonnent de le porter *au Greffe de l'Officialité.*

XIV. L'acceptation qu'on fait de la Constitution d'Innocent X. dans laquelle il condamnoit les cinq Propositions de Jansenius, forme un quatriéme sujet de scandale. En acceptant certaines Bulles des Papes, on croit n'immoler à l'Autorité Souveraine, & à la violence des Rois, que les noms *de Bajus, de Jansenius, & du Pere Quesnel;* mais il ne laisse pas d'être vrai, qu'on sacrifie la verité & la Grace efficace par elle même. Ce fut la premiere faute que fit le Pape Libere, de separer St. Athanase de sa Communion; & cette premiére demarche, qui faisoit déja connoître la foiblesse de son cœur & de son esprit, le precipita dans l'abîme, où il entraîna l'Eglise avec lui. Car quoique saint Athanase fût un Patriarche, comme Jansenius étoit un Evêque: que l'Eglise & la verité ne dependissent pas de sa personne & de sa Communion: cependant les Ariens demandoient sa condamnation aux Orthodoxes, & se faisoient un sujet de triomphe lors qu'ils l'avoient obtenue, parce que cet Evêque ayant défendu courageusement la verité; on paroissoit renoncer à la foi en renonçant à sa Communion. On avoit quelque raison, car dans l'idée des Ariens, c'étoit

c'étoit là une abjuration ouverte de la consubstantialité du Verbe. Je sai ce que les foibles pouvoient alleguer en ce temps-là pour se disculper aux yeux des perseverans, j'ai lû aussi tout ce que les Docteurs jaloux de l'honneur des Papes ont écrit en faveur de Liberius; mais il faut toûjours suivre le bon sens & l'équité, independemment de ce que l'intérêt de parti peut sugerer; & le bon sens aussi bien que la pieté dictent, que lors que les ennemis de la verité tendent un piege subtil ou grossier, c'est une foiblesse scandaleuse que d'y tomber, soit qu'on s'y precipite volontairement, ou bien qu'on s'y laisse entraîner. Les Ariens subtils savoient bien qu'en demandant la condamnation de saint Athanase, ils faisoient faire une demarche contre la foi à tous ceux qui l'acordoient; & ils ne tendoient ce piege qu'afin de cacher l'abjuration de la foi sous la condamnation de la personne, qui paroissoit plus facile & moins criminelle. Il faut dire la même chose de ces illustres défenseurs de la Grace efficace, Bajus, Jansenius & le P. Q. dont on acorde si facilement la condamnation. Bajus & Jansenius morts depuis long-temps, & le Pere Quesnel vivant aussi tranquillement

à Amsterdam que si le Pape le beatifioit, ne sont pas fort incommodés de la haine publique dont on charge les Jansenistes, en sacrifiant leurs personnes à l'autorité, & en rendant leurs noms odieux, par des condamnations qui partent de la bouche, de la main & de la plume des amis, comme de celle des ennemis. Mais il ne laisse pas d'être vrai que ceux qui ont la foiblesse de les proscrire, donnent une fâcheuse atteinte à la verité; & cette foiblesse est d'autant plus scandaleuse, qu'on est persuadé que les Evêques ne sacrifient le nom & la personne de ces fameux Theologiens que pour sauver la leur.

XVI. Il y a plus, car la Constitution d'Innocent X. qu'on aprouve aveuglement, est beaucoup plus précise, & merite moins d'être reçûe que celle de Clement XI. qu'on rejette. Il est aisé de le prouver par ces quatre réflexions.

Premiérement, la Grace efficace étoit condamnée par la Constitution d'Innocent X. d'une maniere plus forte & plus odieuse que dans celle de Clement XI. En effet, le Pape Innocent X. déclaroit hérétique, & condamnoit comme telle, cette seconde Proposition, *Dans l'état de la*

nature

nature corrompue, on ne resiste jamais à la Grace interieure. On a tâché d'éluder l'arrêt, en soûtenant qu'il y a des Graces ausquelles on resiste; mais l'intention de Jansenius n'étoit pas de nier cette verité; & le Pape le condamnoit, parce qu'il soûtenoit que lors que Dieu veut convertir une ame, & que pour produire cette conversion il déploye l'efficace de sa Grace, elle persuade l'esprit qu'elle éclaire, & entraine la volonté, qui ne peut plus lui résister, selon ces paroles de l'Ecriture: *tirez-nous, afin que nous courions après vous; & convertissez nous, afin que nous soyons convertis:* c'est *Dieu qui fait avec efficace au dedans de nous la volonté & l'action.* C'est ce dogme opposé à la Grace suffisante des Molinistes, laquelle laisse une entiere liberté à celui que Dieu apelle, d'être converti, ou de ne l'être pas, de resister à la volonté de Dieu, ou de la faire; en un mot, c'est l'efficace de la Grace salutaire que le Pape Innocent X. a eu dessein de condamner; & on cherche inutilement des subtilitez, pour échaper à une condamnation si précise.

XVI. D'ailleurs, le Pape prononçoit le même arrêt fulminatoire contre la troisié-

troisiéme Proposition, *Pour meriter & pour demeriter dans l'état de la nature corrompue; la liberté qui exclud la necessité n'est pas requise, mais la liberté qui exclud la contrainte suffit;* c'est-à-dire, qu'il suffit pour commettre un peché, ou pour faire une bonne action, d'avoir la méme liberté que les ames des Saints, les Anges, & Dieu possedent dans le Ciel; c'est ce qui est hérétique.

XVII. Le Pape rejettoit encore comme fausse & hérétique, la quatriéme proposition. Les Semi-Pelagiens admettent la necessité de la Grace interieure & prevenante, pour chaque acte en particulier; même pour le commencement de la foi; *mais ils étoient heretiques, en ce qu'ils vouloient que cette Grace fût telle, que la volonté pût lui résister ou lui obeïr.* Ainsi en aprouvant la Constitution d'Innocent X. on souscrit au principe des Semi-Pelagiens, condamnez par les Peres, & on anathématise le dogme de *la Grace efficace*, comme une hérésie.

XVIII. Secondement, si la Constitution de Clement XI. s'étend à un plus grand nombre de dogmes que celle de son Prédecesseur; du moins il est évident qu'il

a donné beaucoup plus de lieu aux subterfuges, & à ces échapatoires qu'on se croit obligé de chercher lorsqu'on est opprimé par l'Autorité Souveraine. En effet, le Pape en condamnant les Propositions en masse, & *in globo*, laisse quelque espece de liberté d'apliquer telle ou telle censure à certaine Proposition; jusqu'à ce qu'il ait donné ses éclaircissemens. Il est vrai que dans la masse de cent & une Propositions Clement XI. en condamne quelques-unes comme *impies, blasphêmatoires, suspectes d'heresie*, & comme *renouvellant plusieurs heresies*. Mais un Docteur subtil peut se mettre à l'abri des anathémes, puisque le Pape se contente de dire, qu'il *y en a aussi qui sont captieuses, mal sonnantes, temeraires, favorables au schisme, aprochantes de l'hérésie.* Il y a une difference totale entre ces deux degrez de condamnation; & le Pape laissant la liberté entiere d'en faire l'aplication comme il me plaira, puis qu'il n'a pas voulu la faire lui-même; je puis prendre le parti le plus doux, lors qu'il s'agira de la Grace efficace, & dire qu'elle est seulement mal sonnante, favorable aux hérétiques & au schisme. Avec cette distinction qui est naturelle, on peut mou-

mourir tranquillement Jansenifte. Mais il n'y a rien à faire lors qu'on aprouve la Constitution d'Innocent X. parce qu'il a condamné avec précision la Grace efficace par elle-même, comme fausse & hérétique ; & ce furent les Evêques de France, qui voyant que les Docteurs tâchoient d'échaper par la porte que Clement XI. a laissée ouverte, obligerent Innocent X. à la fermer à double clef, en prononçant nettement, & en attachant à chaque Propofition le degré d'horreur qu'elle renferme.

XIX. Innocent X. avoit imploré le secours du Ciel ; car il fait parade des Oraifons particulieres & publiques qu'il avoit ordonnées, & de ce qu'il avoit même pris la peine de prier Dieu *lui-même*, avant que de former fa Bulle ; *Per nos*, difoit-il. Mais on a veu fi fouvent Clement XI. abatu aux pieds de fon Crucifix, baigné de larmes, qu'on lui a donné le titre de *Pleureur* : & s'il l'a fait pour les Anguilles de Comachio & le voifinage des Allemands, qui vouloient lui en enlever le revenu ; s'imagine-t'on qu'il ait manqué à prier ce même Crucifix, & à verser des torrens de larmes pour l'affaire de la Conftitution ? Mais quand il n'auroit pas *prié*

Dieu,

Dieu, sa décision n'en seroit que plus authentique, parce qu'il l'auroit prononcée en vertu de son infaillibilité, & qu'il auroit marqué par là l'assurance interieure qu'il a, que le Saint Esprit l'inspire & lui dicte les Oracles qu'il prononce. En effet, l'infaillibilité est attachée inviolablement au Trône de St. Pierre ; & si Dieu a mieux aimé faire un miracle, qui pût scandaliser une infinité d'ames, en accordant ce don d'infaillibilité à des Papes qui étoient des *monstres d'hommes*, & qui bravoient insolemment la Divinité, au lieu de la prier ; s'il l'a fait dans des temps où les peuples, à l'imitation des Papes, se plongeoient dans les vices les plus afreux, & ne pouvoient secourir ni l'Eglise ni son Chef par des Oraisons efficaces ; quand même Clement XI. auroit negligé ce devoir, dont Innocent X. faisoit un si long étalage ; sa Constitution n'en seroit pas moins infaillible.

Enfin, les deux Constitutions renferment une même sentence, également fulminante contre la Grace. Nous verrons dans la suite que la Reine & le C. Mazarin avoient plus d'influence dans l'Assemblée du Clergé, que le Ministre du Roi n'en a eu dans celle-ci. On a lieu de conclurre que la liberté

fut

fut ôtée en ce temps-là, comme on se plaint de ce qu'elle l'est aujourd'hui; tout est égal, & pour la forme & pour le fonds de la doctrine; on ne peut donc assez s'étonner de ce que le petit nombre de Prélats qui s'opposent à la Constitution de Clement XI. approuvent celle d'Innocent X. puis que l'une & l'autre renferment *la* condamnation de la Grace efficace: mais sur tout, on ne conçoit pas comment les mêmes Evêques peuvent faire la Chaire d'erreur & de mensonge, en recevant la Constitution d'Innocent X. & faire à même temps la Chaire de verité, en rejettant celle de Clement XI. Les deux Constitutions renferment la même doctrine sur la Grace, & condamnent des Propositions qui sont dans le fonds les mêmes, quoique differentes dans les termes; les mêmes Evêques aprouvent la premiere; ils ne sont donc plus en droit de rejetter la seconde; autrement ils sont à même temps la Chaire d'erreur, & la Chaire de verité, ce qui est impossible.

§. XI.

Troisiéme retranchement pour la visibilité de l'Eglise, dans le témoignage que les Fideles rendent à l'Eglise, par des plaintes de notorieté publique.

I. ON sent aisément, si je ne me trompe, qu'il est impossible de tenir long-temps dans le second retranchement, qui est celui du petit nombre d'Evéques opposans à la Constitution Clementine ; c'est pourquoi on s'en est fait un troisiéme, dans lequel on prétend demeurer ferme : c'est le Corps des Fidéles, qui rendent témoignage à la verité, par les plaintes publiques qu'ils font contre la Constitution. Ce sont là, dit-on, des témoins nombreux, fort differens de ces *hommes imaginaires*, que les Protestans prétendent avoir vêcu dans les siécles précédens, & avoir fait passer la verité d'âge en âge, & de siécle en siécle, jusqu'à eux.

II. Afin de bien comprendre la nature de ce témoignage, il faut nécessairement expliquer les principes sur lesquels on se fonde. Les voici.

Premiérement, il y a une grande difference entre le Legislateur & le Juge. Dieu est le * *Legislateur* suprême, & les Evêques sont les *Juges.* Maître *de la Loi, le Legislateur en dispose.* Il n'en est pas ainsi du Juge; *la Loi est sa régle; il y est assujetti,* comme le dernier de ceux qu'il a droit de juger, *la Loi n'abandonne jamais le Juge* à lui-même, elle le contraint, elle le guide jusques *dans l'aplication qu'il en fait aux cas particuliers.*

III. Il n'y a personne qui en lisant ces paroles, ne s'imagine que la Loi qui contraint les Evêques, & dont ils doivent faire l'aplication aux cas particuliers, est la Loi Souveraine ou l'Evangile que le St. Esprit a dicté, & dont les Evêques sont les interpretes naturels. Mais il faut avertir le Lecteur qu'il se trompe, & cette Loi de la foi est proprement *une Loi vivante;* elle subsiste *dans le témoignage que lui rend cette societé d'hommes, qu'on apelle l'Eglise Catholique.* Saint Paul l'entend ainsi lors qu'il dit, *vous étes la Letre* de Jesus-Christ, dont nous avons été les secretaires, & qui a *été écrite, non avec de l'encre, mais avec le doigt de Dieu.* Après cette découverte on

* Témoignage de la vérité page 78.

on s'écrie ; Veuille le Dieu des misericordes ouvrir les yeux de nos freres errans à ces paroles, car elles froudroyent le *principe capital de leur schisme* : ils comprendroient que le témoignage subsistant dans l'Eglise comme une *Lettre écrite dans le cœur* de tous les Fideles, est une Ecriture aussi *respectable, que le témoignage subsistant dans les Livres Saints ; l'une & l'autre sont également infaillibles ;* puis qu'elles sont l'une & l'autre les Ecritures de la verité, *Epistola Christi.* Et quand par *malheur tout periroit, quand les Propheties seroient aneanties, cette Ecriture* de Jesus-Christ, gravée dans le cœur des Fidéles, ne sauroit périr : c'est *l'esprit de la foi* : c'est non la pierre qui peut se briser ; mais le cœur fort comme la mort qui la conserve, car elle est écrite non sur des tables de pierre, mais sur *des tables de chair qui sont vos cœurs.*

IV. Enfin, on soûtient que c'est là le fondement unique, sur lequel la verité peut étre apuyée ; car si vous faites dépendre la foi de quelque autre chose, que *du témoignage unanime que lui rend tout le Corps des Fideles*, vous renversez *la base solide & la colomne inebranlable de la verité :* car

c'est à *l'unanimité que les promesses en ont été faites. Unanimitati dixit, dit St. Cyprien en mille endroits.*

Ainsi c'est le Corps des Fidéles qui fait la visibilité de l'Eglise, en rendant un témoignage unanime & public à la verité oprimée, par le plus grand nombre des Evêques, qui sacrifient tout à la crainte, ou à leur fortune.

V. Je n'ai pas dessein de contester le fonds de ce principe, car il est incontestable qu'il y aura toûjours un Corps de Fidéles qui conserveront la verité; puisque sans eux les promesses de Dieu seroient fausses; l'Eglise periroit; & le monde, qui n'a été fait que pour elle, devroit périr aussi-tôt. C'est en ce sens que Jesus-Christ a dit; *Je serai toûjours avec vous, jusques à la consommation des siecles : & les portes de l'enfer ne prevaudront point contre cette Eglise.*

VI. Mais je ne laisserai pas de faire quelque réfléxion sur les preuves, sur lesquelles on apuye ce principe. Le texte de St. Paul est cité fort mal à propos, car il ne fait rien au sujet que nous traitons. On accusoit saint Paul à Corinthe & ailleurs, de parler trop souvent & trop avantageusement de lui-même; il venoit de s'élever

au

au dessus des autres Pasteurs; & comme s'il craignoit qu'on ne lui fît de nouveaux reproches de retoucher si souvent à une matiere odieuse, il les previent; *commencerons-nous*, disoit-il, *de nouveau à nous relever nous mêmes?* Il répond qu'il n'a pas besoin, ni de louanges, ni de recommandations auprès des Corinthiens, & qu'ainsi ce n'est pas à cause d'eux, mais à cause de ses ennemis, qu'il est obligé de relever l'honneur & le succès de son Ministére. C'est là le but & le dessein de Saint Paul. Afin de le prouver il ajoûte deux choses; l'une, que les Corinthiens sont une Lettre *écrite dans son cœur, qui est lûe de tout le monde*; parce qu'en effet, on savoit assez qu'il aimoit les Corinthiens après les avoir convertis; & l'autre, qu'ils étoient autant de témoins, qui déposoient avantageusement en sa faveur par leur conversion, dont il avoit été le Ministre, quoique Jesus-Christ en fût le véritable Auteur. *Vos actions*, dit l'Apôtre, *font voir que vous êtes la Lettre de Jesus-Christ, dont nous n'avons été que les secretaires, & qui est écrite, non avec de l'encre, mais avec l'esprit du Dieu vivant; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair qui sont vos*

cœurs *. Dans ce langage metaphorique les Corinthiens étoient deux Lettres publiques, écrites sur des tables de chair, c'est-à-dire, *sur le cœur :* car ils étoient une *Lettre écrite* dans le *cœur de S. Paul*; par l'amour qu'il avoit pour eux; & ils étoient *la Lettre* de S. Paul par la foi qu'ils avoient reçûe de Jesus-Christ par son Ministere; parce que cette foi gravée dans le cœur, rendoit un témoignage avantageux à l'Apôtre, contre ceux qui vouloient lui ravir sa gloire. C'est ainsi que les Pasteurs, qui meneront devant le tribunal de Jesus-Christ un grand nombre d'ames qu'ils auront converties, & le troupeau fidele qu'ils auront conduit dans les voyes du salut, se flattent dès à présent, & le diront un jour, que leurs troupeaux sont leur honneur & leur couronne. Voilà le but & le sens de la metaphore. En un mot, la conversion des Corinthiens, & la foi imprimée par l'Esprit de Dieu dans l'ame des Corinthiens, faisoit plus d'honneur à Saint Paul que les Lettres de recommandation, & des Inscriptions gravées sur la pierre qui se brise. Mais quelle consequence peut-on tirer de ce

* 2 Corinthiens chap. III. vs. 2. 3.

ce fait particulier, pour la visibilité perpetuelle de l'Eglise, par le moyen des Fideles & du témoignage qu'ils peuvent rendre, ou ne rendre pas à la verité?

VI. On dira qu'indépendemment de l'intention de St. Paul, & de la circonstance personnelle, comme il est toûjours vrai que les Corinthiens étoient une *Lettre vivante* écrite par Jesus-Christ, & dont l'Apôtre n'avoit été que le secretaire, les Chrétiens auront toûjours le même sort & le même avantage; parce que c'est Dieu qui grave ses Loix dans le cœur des hommes, & le S. Esprit qui donne la foi, & qui la conservera. Le fait est vrai, mais on ne peut pas tirer d'un fait particulier qui regarde la personne de Saint Paul & son Ministére, une consequence générale pour la visibilité de l'Eglise; ni conclurre de ces paroles que le petit nombre de Fidéles convertis formeront un témoignage public & évident de la foi, & feront la Chaire visible de la verité. En effet, si les Corinthiens avoient été les seuls qui eussent crû dans l'Univers, leur témoignage auroit pû servir à Saint Paul, pour prouver à ses ennemis que ses Prédications & son Ministére n'avoient pas été entiérement inutiles,

tiles, ni destituées de succès; mais ce petit nombre de Fidéles n'auroit pas été propre à rendre un témoignage public & évident à *la verité*; ce petit nombre n'auroit pas obligé le Juif & le Grec à crier, c'est là *l'Eglise*, c'est là que la verité réside.

VII. D'ailleurs, je ne sai comment on peut dire, que la foi des Fidéles est la Loi qui contraint les Juges, c'est-à-dire, les Evêques, lors mêmes qu'ils sont assemblez en Corps: car il est certain que lors qu'on cherche l'Eglise, & le témoignage de la verité, on le place plûtôt dans le Corps des Evêques & dans un Concile, que dans la bouche des Laïques, & dans les plaintes qui leur échapent. Cependant, il faut dire tout le contraire, s'il est vrai que les Laïques soient la Lettre vivante, écrite par le Saint Esprit, dans le cœur de laquelle les Evêques mêmes ne peuvent s'écarter. En effet, supposons un homme qui cherchera la verité & l'Eglise; il s'adressera naturellement aux Docteurs & aux Evêques, qui doivent l'instruire. Mais ces Evéques n'étans que des Juges contraints, & obligez de suivre la Loi vivante, ils doivent consulter tous les Fidéles de leur Diocese,
&

& même de l'Eglise Universelle, pour savoir ce qu'ils pensent. Et si les Evêques ne le font pas, le fidéle qui cherche la verité & l'Eglise doit le faire, parce que les Chrétiens qui composent l'Eglise Catholique sont *la Lettre vivante, écrite par le Saint Esprit, non sur la pierre qui se brise, mais sur des tables de chair qui ne perissent jamais.* J'ose dire qu'on renverse par cette methode l'ordre naturel, & qu'on coupe entierement le chemin aux conversions; car un homme ne pourra jamais s'assurer qu'il a pris la route de la verité, & qu'il est dans l'Eglise, s'il ne sait ce que croit l'Eglise Universelle, c'est-à-dire, les Laïques, qui sont la Loi vivante, à laquelle les Juges mêmes sont soûmis, & dont ils ne peuvent jamais s'écarter: & comment le saura-t'il? En verité, le Protestant ne perd pas beaucoup, à n'avoir point trouvé cette clef des paroles de S. Paul, & à les interpreter d'une maniére differente, car la vûe qu'on donne à l'Apôtre, les jetteroit dans un Pyrrhonisme éternel.

VIII. Une seconde réfléxion sort de la premiere; il peut arriver que les Fidéles témoins de la verité seront en petit nombre couchez *morts sur la place de la grande*

Cité, l'espace de trois jours; les trois jours dans le stile prophetique sont *trois ans*. Cet évenement, que le S. Esprit a preveu, doit nécessairement rendre le témoignage des Fidéles fort obscur & fort difficile à trouver; mais indépendemment des Prophéties Apocalyptiques, les fideles, témoins de la verité, peuvent cesser de faire un Corps visible; & comment? Ils peuvent être dispersez par une cabale d'esprits habiles, puissans, nombreux, qui se servent également de la fraude, de l'injustice, de la violence, & du pouvoir qu'ils ont sur les Rois de la terre, pour les bannir & les oprimer: ce petit nombre peut être écrasé par l'autorité du grand nombre d'Evêques, qui formant ensemble une faction opposée, les chasseront de leur Diocése, ou les reduiront au silence. Ces Fidéles témoins peuvent être intimidez, seduits en partie par leurs Curez, que la fortune ou le respect dû aux Evêques entraine souvent. Enfin, ils peuvent être emportez par l'esprit de ténébres, qui se transforme en Ange de lumiére, & par tous ces artifices ils peuvent devenir un nombre invisible, & même, comme Saint Augustin le disoit des Orthodoxes au temps

de

de la prosperité Arienne, le froment pourra se cacher dans la paille, & le Fidele être envelopé avec les errans. Que deviendra dans ces circonstances naturelles & inévitables le témoignage évident & public de la verité? ou plûtôt que devient *la visibilité de l'Eglise?* c'est là ce qui embarrasse.

IX. Ma derniere difficulté naît de la conformité de ce principe avec celui des Protestans; car s'il est certain qu'il y a toûjours un certain nombre de Fideles qui rend témoignage à la verité; & que ce nombre de Laïques Orthodoxes, petit ou grand, forme l'Eglise & la Chaire de verité, dans tous les temps & dans tous les âges; les Protestans ont raison; car ils pretendent avoir entretenu une succession suffisante de l'Eglise, & de la verité dans l'Eglise, par le petit nombre des Fidéles dispersez, oprimez, qui étoient les témoins constans & perpetuels de la foi. Cette difficulté paroîtra peut-être inutile; parce qu'on l'a prevûe & qu'on l'a touchée, avec tout l'art dont elle est susceptible: cependant, comme elle est fort importante, il est bon de l'examiner.

§. XII.

§. XII.

De la difference qu'on met entre le principe des Catholiques Romains, & celui des Protestans, qui reduisent le témoignage de la verité à la deposition & aux plaintes des Fideles.

I. LA difference entre le systême des Protestans & des Catholiques Romains, sur la visibilité de l'Eglise, & la Chaire de verité, est devenue fort delicate & fort subtile, par les distinctions que nous avons raportées. Reprenons la chose d'un peu plus loin, afin d'avoir une idée plus claire & plus précise de ce systême.

II. Ce n'est plus ni le Pape, ni le grand nombre d'Evêques qui jugent avec lui, ou qui se soûmettent à sa décision, lesquels font l'éminence, & cette visibilité de l'Eglise si palpable, qu'on n'avoit qu'à marcher à tatons pour la trouver; car l'Episcopat dans la Nation Sainte est une espece de Magistrature publique, * *composée de plusieurs particuliers, où chaque particulier sans*

* Témoignage de la verité page 107.

sans préjudice du rang qui doit être observé entre eux, est chargé de rendre le jugement & le témoignage de tout le Corps de la Nation, tel qu'il le croit en honneur & en conscience ; & par consequent, il ne faut pas se prevenir en faveur du petit ou du grand nombre, lors méme que le Pape est à la tête du dernier.

III. En cas de partage, ce qui doit determiner en faveur de l'un ou de l'autre parti, ce ne peut être que la *liberté*; car lors qu'on aprend que toutes choses se traitent avec douceur & dans l'ordre, *le grand nombre tout seul est dans ce cas une régle sûre, & un signe visible de l'autorité de la Chaire.*

IV. Mais lors que les Pasteurs n'ont pas une entiere liberté, il faut pencher du côté du petit nombre; parce que leur témoignage ne peut être suspect. La Chaire de verité ne peut être des deux côtez; mais elle *est necessairement de part ou d'autre*: je ne puis décider absolument, *à raison du grand nombre, car elle pourra être dans le petit.* Il faut chercher les preuves de fidelité dans le témoignage. C'est un principe de l'équité naturelle, qu'on ne peut recuser un témoin, si on ne prouve un soupçon contre

contre lui. Lors que le petit nombre est oprimé, & qu'il soûtient la verité malgré l'opression; non seulement on n'a pas contre lui de légitimes soupçons, mais on a des préjugez avantageux qui doivent determiner en faveur de ce petit nombre. Ainsi, afin de connoître la succession de l'Eglise, il faut étudier parfaitement l'Histoire, afin de distinguer les temps où la liberté a été contrainte; les artifices par lesquels on peut avoir emporté le plus grand nombre de Prélats, & obligé la Chaire de verité à passer du grand nombre dans le petit.

V. Mais ce n'est pas tout: car les Evêques ne sont que des témoins juridiques, soûmis à la Loi, qui ne peuvent rien statuer contre elle; ils doivent rapporter seulement avec fidelité, ce que le Corps des Fideles croit, afin de le mettre dans son jour; & alors „ l'aveu ou le desaveu du „ Corps des Fideles, c'est-à-dire, l'im„ pression de nouveauté ou de conformi„ té avec l'ancienne doctrine, que fait sur „ l'Eglise une definition de foi qu'on lui „ propose, est dans le cas de partage la „ preuve la plus simple, & le signe *le „ plus décisif de la fidelité des témoins, & „ par consequent de l'autorité de la Chaire.*

Ainsi,

Ainsi, tout va bien, lors que les Evêques n'ont rien à craindre ni à espeter, parce que l'idée de la fortune ou de la disgrace ôte la liberté : mais comme cette circonstance est très rare, il en faut venir au partage d'opinions qui est très ordinaire. Et afin de lever le partage, il ne faut pas regarder les Evêques comme des interpretes de la Loi, ni comme des Juges de la doctrine, mais comme de simples témoins de ce que le Corps des Fideles croit. Il faut ensuite regarder les Laïques fidéles, comme des Juges qui decident de la fidelité du témoignage des Evêques, car ils peuvent tromper & être trompez. Enfin, pour avoir ce jugement des Fidéles, dans lequel consiste l'autorité de la Chaire, il n'y a qu'à examiner leur consentement, ou leur opposition à la doctrine des Evêques, ou plûtôt à la déposition que ces témoins ont faite, car on verra par là si ce témoignage est faux ou veritable.

VI. L'embarras pourroit devenir fort grand, s'il arrivoit au Corps des Fidéles, ce qui arrive aux Evêques. Premiérement, que le grand nombre des Fidéles devînt Semi-Pelagien de bonne foi, car cela peut arriver aux Laïques qui s'embarassent plus des

des décrets absolus de la Prédestination & de l'efficace de la Grace, que ne font des Prélats qui ont étudié la matiere. Secondement, il peut arriver aussi qu'ils se laissent éblouïr par les artifices d'une cabale nombreuse, par l'autorité du Prince, & par l'exemple des Evêques qui ont beaucoup d'influence sur eux. Et alors il faudra examiner si la Chaire de verité, avec son autorité, est du côté du grand ou du petit nombre des Fideles. Qui sera le Juge en dernier ressort? Les Protestans diront que le petit nombre est préferable à l'autre; parce qu'ayant souffert la persécution pendant un grand nombre d'années ou de siecles, son témoignage ne peut être suspect; & l'équité naturelle ne permet pas qu'on recuse un témoin, si on ne prouve des soupçons contre lui. D'ailleurs, il y a le tiers plus de méchans Chrétiens que de bons; & comme le Réformé pretend trouver dans tous les siécles quelques Fidéles défenseurs de ses sentimens, il triomphera, en disant, que ce nombre, quoique très petit, suffit pour faire l'Eglise & la Chaire.

VII. C'est pourquoi, on répond hardiment, que de tous *les points qui nous divisent*

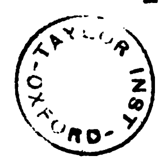
visent des Protestans, il n'y en a pas un seul sur lequel les Protestans puissent montrer le moindre partage, dans toute la succession des Pasteurs, depuis les Apôtres jusqu'à nous. Mais quand il y en auroit eu, conçoit-on que ce partage eût été vuidé sans contradiction, sur des points qu'on peut appeller de foi commune & souverainement publique, comme le sont *en effet la presence réelle*, &c? La difference qu'on y trouve consiste en quatre choses. 1. En ce qu'il n'y a point eu de partage entre les Evêques sur la présence réelle, & sur les autres dogmes qui separent les deux Eglises. Secondement, parce que quand il y auroit eu partage, il n'a point été vuidé par la contradiction des Fideles. Troisiémement, parce que quelque puissant que soit aujourd'hui le parti opposé & la faction des Jesuites; cependant, on entend des plaintes d'Evêques & de Laïques, contre la Constitution, qui sont d'une notorieté publique, aussi-bien que la violence qu'on a employée pour faire plier les Orthodoxes.
„ Enfin, l'Auteur s'érige en Prophéte, & il
„ assure qu'avant trente ans on verra l'un
„ des deux, ou l'anathême solemnellement
„ dit à la Bulle de Clement XI. ou la Bul-

„ le tombée dans un décri si general ; „ qu'on se dispensera peut-être de lui „ dire anathême, parce que le mépris „ qu'on en fera rendra l'anathême inutile : *les Protestans le verront, & peut-être croiront-ils alors qu'il y a un Dieu qui veille sur Israël.*

VIII. La prophetie est couchée avec beaucoup d'art : car si dans quelques années on condamne la Bulle & le Pape qui l'a donnée ; on triomphera sur l'accomplissement de l'oracle ; & si on n'ose prononcer anathême, on soûtiendra que le Corps des Fidéles la méprise, & qu'il faut la laisser tomber, afin d'éviter le scandale qu'on causeroit en la relevant de terre, & en prononçant dans les formes un arrêt de condamnation contre le Pape, que tout le monde a condamné. On esperoit la même chose de la Bulle d'Innocent X. cependant il y a déja soixante ans que cette Bulle subsiste, qu'elle est la régle de la foi du grand nombre d'Evêques & des Fidéles ; & après un si long terme Son Eminence Monsieur le Card. de Noailles vient de lui donner un nouvel éclat, & d'en redoubler la force par son aprobation solemnelle. Mais laissons à la providence le soin des évenemens

cachez dans un avenir que nous ne verrons pas : examinons plûtôt ce qu'un Reformé peut dire contre la voye de Prescription qu'on lui a objectée tant de fois.

IX. Le Reformé se trouvera premiérement obligé de balancer entre l'Eglise Greque & la Romaine ; parce qu'il y a eu une contradiction de notorieté publique entre ces deux Eglises. On auroit de la peine a décider de quel côté étoit le grand nombre d'Evêques. Mais cela n'est pas important ; parce que l'autorité de la Chaire peut être du côté du petit nombre ; & de plus il y avoit une multitude de Chrétiens qui ont reclamé contre l'Autorité Pontificale qui les oprimoit, & qui se sont separez plûtôt que de plier sous le joug, qu'ils ont toûjours regardé comme tirannique. Dès le moment qu'on met l'Eglise Romaine dans la balance avec l'Eglise Greque ; la premiére perd cette préeminence sensible qui la faisoit reconnoître, & qui devoit obliger les errans même à dire, *c'est là l'Eglise.* Cependant, le Reformé est en droit de le faire ; puis qu'il trouve de part & d'autre des Pasteurs & des Fideles en opposition, & que les uns crient à la nou-



veauté & à la tirannie contre les autres: & si la voye de Prescription est mauvaise contre l'Eglise Greque, il faut avouer qu'elle perd beaucoup de sa force contre les Réformez, ou plûtôt que c'est un édifice ruiné, qui crolle sur ses fondemens. En effet, comment connoître l'Eglise, si je trouve dans celle des Grecs les mêmes caractéres d'éminence & de visibilité que chez les Latins? J'y trouve une succession Apostolique; j'y trouve des Evêques pauvres; mais leur témoignage n'en est que moins suspect, ils ne doivent étre ni *trompeurs, ni trompez; j'y vois la lettre vivante*, c'est un nombre de Fidéles qui se sont toûjours opposez au Pape: il faut donc conclurre que c'est là l'Eglise & la Chaire de verité.

X. Le Reformé s'inscrira ensuite en faux contre ce qu'on avance, qu'il n'y a pas un seul des points qui les divisent, lequel ait souffert *ni partage ni contradiction;* car l'article des Images, qui les separe, a souffert d'étranges contradictions, & fait plus d'une fois partage entre les Evéques: d'un côté il y avoit de la violence & de l'autorité; car les Imperatrices Irene & Theodore faisoient plier les Evéques,

ques ; les Papes défenseurs de ce culte, tâchoient de l'établir par les suplices plûtôt que par la raison. Il y avoit de l'autre côté des Evêques & des Conciles opposans, & condamnans les Images & leur culte. D'ailleurs, le désaveu des Fideles, ou l'impression de nouveauté que faisoit sur eux l'établissement de ce culte inconnu dans les premiers siécles, étoit une marque sensible que la Chaire de verité résidoit dans leur parti ; on peut donc dire, qu'il y a eu de la violence & de la persecution, il y a eu partage & contradiction de la part des Evéques & des Laïques : ainsi, le témoignage des opposans qui souffroient ne peut étre suspect ; & les Fidéles qui leur ont succedé, quoique dispersez, & en petit nombre, ont raison de dire qu'ils ont conservé la Chaire de verité, & l'Eglise, dans leur petit nombre, & dans leur retraite,

§. XLII.

Si le petit nombre d'Evêques & de Docteurs, opposans à Paschase, sur la présence réelle, & à Hincmar sur la Grace suffisante & la liberté de l'homme, faisoit en ce temps-là la Chaire de verité, & la visibilité de l'Eglise.

I. LE dogme de la présence réelle est un *dogme de foi commune*, & qui fait a même temps un des sujets de la séparation des Reformez : mais ils seront fort surpris de ce qu'on choisit principalement cet article, & de ce qu'on assure si positivement, qu'il s'est établi sans opposition, & sans qu'on ait crié, que Paschase étoit un innovateur.

II. En effet, Paschase, à qui on attribue ce dogme, étoit un Moine qui entroit dans les intrigues les plus criminelles de son temps, il étoit ami intime de Wala, Abbé de Corbie ; & cet homme, qui faisoit le devot & le saint, fut un des premiers auteurs des troubles qui déchirerent la France, par le soulevement des enfans de Louïs le Debonnaire. Ces deux hommes se ser-

servoient de la Religion pour couvrir leurs intrigues abominables : ils abuserent plus d'une fois de la bonté de l'Empereur pour autoriser leur revolte. Paschase sortit de son Monastére pour aller à l'Armée des Princes revoltez en Alsace, afin de soufler le feu qui n'étoit que trop allumé, & empêcher la reconciliation des Enfans avec le Pere. Quelques Evêques demeurez fideles, ayant écrit fortement au Pape Gregoire IV. qui étoit aussi dans le Camp, & l'ayant menacé de le renvoyer excommunié ; Paschase prit aussi-tôt la plume pour soûtenir la conduite du Pape, contre la fidelité des Evêques François ; & ce Moine sans sortir du Camp, qui ne convenoit pas à son caractére, fit en peu de temps une compilation de divers ouvrages des Peres, par lesquels il donnoit au Pape la superiorité sur tous les Princes de la terre. On peut aisement juger de la fidelité de ses extraits ; & comment ce Moine abusoit du témoignage des Peres & de l'autorité d'une fausse tradition, pour apuyer des dogmes nouveaux & des erreurs funestes. On peut voir aussi, que Paschase étoit un homme à tout faire & à tout entreprendre, non seulement pour satisfaire, mais pour ju-

stifier des passions criminelles, l'ambition sans bornes d'un Pape, la perfidie des sujets, la révolte des enfans contre leur peres, les désordres d'une guerre civile, qui mettoit le Royaume & l'Empire à deux doigts de sa ruine; en un mot, un Moine de ce temperament & de ce caractére valoit bien un Jesuite Confesseur.

III. Ce Moine avoit eu l'art de mettre dans ses interêts Lothaire, & les autres Princes revoltez, en se jettant tête baissée dans leur parti; il avoit engagé le Pape à le soûtenir, en défendant une pretention aussi injuste que celle qu'il avoit formée contre l'Empereur & contre les Evêques, qui étoient demeurez dans son obéïssance. Mais sur tout, il avoit une liaison particuliere avec Hincmar, l'ennemi de la Grace, l'homme du monde le plus artificieux, & à même temps le plus violent. Que d'Evêques & que de Prêlats subalternes suivoient aveuglement Hincmar, qui distribuoit les bénefices par le grand crédit qu'il avoit à la Cour. Voilà une Cabale bien dechifrée, & cet esprit de Cabale suffit, pour rendre un témoignage très suspect.

IV. Mais le Reformé ne s'arrête pas là, car il découvre un grand nombre d'enne-

mis qui s'opposerent au dogme de la presence réelle, dont Luc d'Acheri & Mabillon, qui avoient tant d'interêt à les cacher, n'ont pas laissé de déterrer plusieurs anonimes qui combattirent ce dogme de la presence réelle. Peu de temps après que Paschase l'eut publié, les plus grands hommes du siécle s'y opposerent avec vigueur. Raban Archevêque de Mayence, Prudence Evêque de Troyes, Heribald d'Auxerre, Isaac Evêques de Langres, qui avoit été Diacre d'Hincmar, & qui ne voulut point suivre son Maître, Loup Abbé de Ferrieres, Amalarius, Walafridus Strabo, Scot Errigene, Ratramne, & un grand nombre d'autres Evêques & de Docteurs Savans du premier ordre, écrivirent contre cette nouveauté. On a fait de la plûpart de ces gens-là une Secte de Stercoranistes; afin de les décrier auprès du peuple, comme on a fait des opposans à la grace suffisante de Molina, une Secte de Jansenistes, pour les rendre odieux aux Rois & aux Papes. Mais il est certain que ces grands hommes croyoient, que le pain de l'Eucharistie conservant sa nature & ses proprietez, devoit se digerer dans l'estomac, comme les autres alimens; & cela même confirme qu'ils ne

croyoient ni transubstantiation ni presence réelle, & que la nouveauté de ce dogme avoit fait une forte impression sur eux.

V. Paschase avoit eu l'art de semer son dogme dans un temps de trouble, & pendant la revolte des Enfans de Louïs le Debonnaire. Il n'osa faire paroître son ouvrage à Corbie, ni dans le sein de la France, mais il l'envoya dans la Westphalie, à de jeunes Allemands, qui étudioient dans le Monastére de la nouvelle Corbie; il commença à sonder les esprits dans ce lieu obscur & peu frequenté. La guerre civile, qui dura jusqu'en 835. empêcha son sentiment d'éclater; mais on le combatit même pendant sa vie. Il avoit été Abbé, mais on le chassa de son Abbaye, il fut obligé de se refugier chez les Moines de saint Riquier: il ne s'y trouva pas en sûreté, c'est pourquoi il fut contraint d'aller chercher une retraite ailleurs; & ses malheurs, qui durerent jusqu'à la fin de sa vie, étoient causez par le dogme de la présence réelle, qui troubloit l'Eglise, puis qu'on n'en trouve pas d'autre source. Quoi qu'il en soit, on voyoit dans l'opposition que lui firent divers Prélats, & les plus savans hommes de son temps, *un témoignage évident & public rendu*

du à la verité. Que ce soit par le grand ou le petit nombre, il n'importe; puis que le grand nombre ne fait point par lui-même la Chaire *d'autorité ni de verité*; il y a eu donc opposition & contradiction à ce dogme; & la Chaire de verité devoit être du côté des opposans à la doctrine de Paschase, qu'ils appelloient *nouveauté*, car c'est ainsi qu'il traitoient la présence réelle.

VI. Le Reformé, qui voudra unir les Disciples de saint Augustin à sa cause & à ses interéts, est en droit de faire un parallele entre le changement arrivé en ce temps-là au dogme de la Grace, & à celui de l'Eucharistie, car il est juste & précis. Il faut en donner un échantillon.

VII. Premiérement, l'Eglise Gallicane étoit à la fin du huitiéme siécle dans le sentiment de la Grace efficace: elle soûtenoit aussi la manducation spirituelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, parce qu'elle ignoroit la presence corporelle, que Paschase n'avoit pas inventée: on peut s'assurer de la verité de ces deux faits par Alcuin, par Agobard, & par tous les Auteurs de ce temps-là, qui enseignent également ces deux dogmes.

VIII. Secondement, la doctrine de la

Grace, changea d'une maniere imprevûe dans le neuviéme siécle; car Gothescalc ayant enseigné à son retour d'Italie la Prédestination gratuite & la Grace efficace; on se soûleva contre lui, il fut condamné, proscrit, arrêté prisonnier, reduit au pain & à l'eau. Ce changement de doctrine fut très prompt, & il nous paroît imperceptible; parce que nous ne savons pas le fonds des intrigues de Hincmar. Il ne faudroit pas s'étonner que l'ancienne doctrine de l'Eucharistie eût ressenti un sort à peu près semblable, quand même cela seroit vrai.

IX. Le changement se fit à peuprès dans le même temps & par les mêmes personnes. Hincmar & Paschase innovateurs, qui renversoient l'ancienne doctrine de l'Eucharistie pour en substituer une nouvelle, étoient les ennemis de la Grace efficace, qui tâchoient d'établir sur ses ruines une Grace à laquelle on pût resister. Ils eurent à peuprès les mêmes ennemis: car Ratramne, Flore Diacre de Lion, Prudence de Troye, le fameux Loup Abbé de Ferrieres, étoient les défenseurs de l'ancienne Doctrine sur la Grace & sur l'Eucharistie. Paschase trouva beaucoup

plus de resistance pour la présence réelle, que Hincmar pour sa Grace qu'il vouloit établir; car Scot & Raban, & plusieurs autres se joignirent à Hincmar & à son ami Paschase, contre la Grace, mais ils demeurerent fermes à combattre la nouveauté de la présence réelle du Corps de Jesus-Christ au Sacrement: ainsi ce dernier dogme trouva une opposition beaucoup plus forte & plus nombreuse que l'autre. Les Papes demeurerent également muets & insensibles, sur l'une & l'autre de ces nouveautez qui troubloient l'Eglise de France. Les Papes ne se remuent pas toûjours quand il est nécessaire, ils attendent qu'on les prie, ou qu'ils trouvent l'occasion de faire intervenir leur autorité à coup sûr. Que diroit-on, si on produisoit aujourd'hui trois ou quatre Conciles, où la doctrine de Raban & de ses défenseurs contre la presence réelle eût été condamnée, & celle de Paschase établie, comme on vit alors la Prédestination gratuite & la Grace efficace proscrite par les Assemblées Synodales de Toul & de Carisy, & l'erreur de Hincmar autorisée par ces mêmes Conciles? Si Hincmar aidé de Paschase a pû faire triompher ses nouveautez sur la Grace,

ce, malgré la resistance du petit nombre; il n'est pas étonnant qu'il ait eu le même succès sur la presence réelle. Si la Grace a toûjours eu ses témoins fideles dans tous les siecles, l'ancienne doctrine de l'Eucharistie a eu ses défenseurs dans les siécles les plus ténébreux; & les seules variations des Docteurs, qui ont été obligez de lecher la Transubstantiation pendant plusieurs siécles, avant que de lui donner son être & sa véritable forme; en font une preuve évidente. Les Scholastiques, qui gâterent la Theologie par mille questions trop subtiles, ensevelirent, pour ainsi dire, le dogme de la Grace, & firent, malgré Saint Thomas d'Acquin, & Pierre Lombard, triompher tellement le Semi-Pelagianisme, qu'il faisoit la doctrine regnante de l'Eglise Romaine au temps que les Reformateurs parurent; comme la presence réelle y étoit presque generalement reçûe.

X. Je ne toucherai plus qu'à un seul article; c'est l'autorité despotique & l'infaillibilité des Papes, qui fait un grand abîme de separation; car les Protestans ne veulent point d'un homme qui se fait Dieu sur la terre, qui pretend dominer sur les pâturages du Seigneur, comme les Rois

sur les Nations, & qui poussant son pouvoir plus loin qu'eux, lie & délie les consciences, se croit le maître du Ciel & de l'Enfer, dont il prétend avoir les clefs. On ne peut pas dire que ce pouvoir despotique & tout divin se soit établi sans contestation, & que la verité n'aît pas eu à cet égard ses témoins fideles, qui sentoient fortement l'impression de ses attentats nouveaux, qu'on a fait de temps en temps, & qui crioient qu'il falloit reformer l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Les Protestans soûtiennent que la Chaire de verité, la Chaire d'autorité, étoit dans ce petit nombre de témoins fideles, Evêques ou Laïques, dont ils ont formé le catalogue, & ils concluront que l'autorité ni la verité ne peuvent plus être dans l'Eglise Romaine; quoiqu'elle ait toûjours eu le grand nombre pour elle, parce que la Chaire de verité ne peut être dans les deux côtez, ni dans les deux partis, & elle étoit infailliblement du côté du petit nombre des Fideles, quoique persecutez; car ils étoient *la Loi vivante & la Lettre écrite par Jesus-Christ.*

§. XIV.

§. XIV.

Suite de la même matiere. Preuve tirée du Concile de Trente.

I. ON s'imagine qu'il seroit aisé de *décider en huit jours tous les articles établis par le saint Concile de Trente*, * en suivant les principes qu'on a posez, parce qu'ils *concentrent decisivement l'autorité de la Chaire dans l'Eglise Catholique*. Mais sans remarquer que l'Eglise Catholique n'est pas la Romaine, toûjours *visible par son éminence*; je crois qu'au contraire, huit jours suffiroient à un Protestant habile, pour renverser de bonne foi tout le Concile de Trente, & tous les articles qu'on y a décidez; & afin d'y réussir il suffit de suivre les principes qu'on a posez. Voici un raisonnement abregé qu'on peut faire.

II. Le Protestant prendra d'abord dans les Memoires de Vargas un extrait de toutes les *diableries* qui se faisoient au Concile de Trente entre les Evêques, par l'ordre & le manege du Pape; & il prouvera que

* Témoignage de la verité page 120.

que le Pape Jules ne consentit à la convocation de ce Concile, que lors qu'il eut entre les mains une promesse de l'Empereur Charles V. qu'on ne travailleroit point à la Reforme, & que les choses iroient comme il le voudroit; & on montroit cette promesse Imperiale aux Evêques, à proportion qu'ils témoignoient avoir quelque dessein de travailler à la Reformation du Chef & des Membres. Ainsi il n'y avoit plus de liberté dans le Concile, parce que le Pape & l'Empereur l'avoient ravie.

Le Reformé en entrant dans le détail de l'Histoire du Concile, verra les disputes aigres des Theologiens, les differens sentimens des Evêques, & les frequens artifices qu'on employoit pour les appaiser: ce qui forme non seulement un soupçon legitime, mais une preuve suffisante contre le témoignage de ces Prélats, quoiqu'assemblez en Concile; parce qu'il est évident que tout se faisoit par des artifices humains, plûtôt que par une inspiration divine; & que l'Esprit d'erreur & de corruption, car ce seroit un blasphéme que de l'apeller *Saint*, *venoit de Rome dans une valise.* Quand on ne voudroit pas en croire Fra-Paolo, que personne n'a pû démentir

sur les faits essentiels, il suffiroit de copier *l'Evangile nouveau* du Cardinal Palavicini, pour être scandalisé des sentimens de cet Historien, & de la conduite qu'il donne aux Peres *du Saint Concile de Trente.* Il n'y a point de témoignage plus sûr que celui qu'on tire des écrits d'un Historien devoué au Pape, & Apologiste du Concile; d'un Ecrivain qui raporte des faits puisez dans les Memoires des témoins presens; ou bien enfin de la deposition ouverte & publique, que fait un homme d'un gros caractére, & qui étoit lui-même témoin oculaire, comme Vargas.

III. Le Protestant conclurra de tout cela, que la Chaire d'autorité & de verité n'étoit point dans le Concile, ni du côté du grand nombre, parce qu'on y voyoit de l'ambition dans les Prélats, de l'artifice & une violence continuelle de la part du Pape, que l'Empereur estoit d'intelligence avec lui, & que les Rois exerçoient une grande autorité sur les Evêques leurs Sujets qu'ils avoient envoyez au Concile: enfin la corruption & le desordre étoient si évidens, que malgré tous les soins qu'on a pris pour les cacher, ils sont devenus publics & ont passé à la connoissance des siécles suivans.

IV.

IV. Après avoir écarté le grand nombre des Prélats, il est facile au Protestant de trouver les plaintes des oposans, que la nouveauté de ces decisions, qu'il appelle *monstrueuses*, à même titre qu'on apelle de ce nom celles de la Constitution, a causées. Il y avoit dans le Concile même un petit nombre d'opposans, qui étoient frapez des dogmes qu'on vouloit établir; il y avoit des Theologiens de toutes nations & de tous ordres, qui combatoient ces nouveautez qu'on établissoit en articles de foi, sous peine d'anathême: on voyoit des Cardinaux, des Evêques, des Abbez, des Moines, des Docteurs de Sorbonne, des Curez, des Prêtres, & des Fideles Italiens, Espagnols, Allemands, Polonois, Suedois, Danois, François, qui crioient à la nouveauté, qui vouloient rappeller la doctrine ancienne des premiers siecles. Leur nombre n'étoit pas si petit qu'ils ne fissent une grande partie de l'Europe; leur témoignage n'étoit pas suspect; ils n'étoient pas *trompeurs*, car quel avantage auroient-ils trouvé à combattre le Pape, l'Empereur, les Princes & les Rois de la terre, qui s'armoient contre eux pour les massacrer? Ils n'étoient pas *trompez*, car ils avoient examiné de bonne foi, &

plus d'une fois, les dogmes dont ils signoient la verité de leur sang. Toute la fidelité étoit de leur côté, car ils soufroient le fer & le feu, & les persecutions non seulement cruelles, mais longues. Il faut nécessairement conclurre, en suivant les principes qu'on a posez, que la Chaire d'autorité & de verité étoit du côté de ces témoins fideles & persecutez qui ont fait le Corps des Protestans.

V. Il ne faut pas objecter qu'ils se sont separez de l'Eglise; car l'Eglise *Catholique* est par tout, *où est la foi & la verité*; & c'est elle qui nous donne Dieu pour pere & l'Eglise pour mere. D'ailleurs, la separation peut donner quelque atteinte à la charité; mais la verité qu'on enseigne est toûjours la même, soit qu'on vive à Rome ou à Geneve. Les Donatistes avoient leurs dogmes particuliers, mais leur Schisme n'empêchoit pas qu'ils ne rejettassent l'Arianisme, qu'ils ne fussent Orthodoxes & témoins fideles de la verité, sur tous les fondemens de la Religion. Le Schisme ne fait donc aucun changement à la nature de la foi. Enfin, la Chaire de la verité ne peut être dans les deux partis: elle ne pouvoit être dans le Concile de Trente, d'où on

avoit banni la liberté, pour faire entrer en sa place la fraude & la violence: toute la présomption est que la Chaire de verité étoit chez ceux qui souffroient, & qui rendoient témoignage à la foi par leur sang. Et cette Chaire n'a pû changer de place, ni de parti, soit que Rome ait chassé les témoins de la verité, soit qu'ils ayent sorti volontairement de son sein, parce qu'ils y voyoient regner l'erreur & le vice, avec une autorité Tirannique.

---

§. X V.

Pyrrhonisme de l'Histoire Ecclesiastique moderne, prouvé par les Rélations des Assemblées du Clergé de 1653. 1654. 1656. & par l'Histoire du Jansenisme, qui est tout à fait differente.

I. ON a fait une forte opposition entre les plaintes de *notorieté publique*, qu'on répand aujourd'hui contre la Constitution, & les gemissemens secrets que les témoins des Protestans ont laissé échaper contre certains dogmes qu'ils appellent des erreurs; & on ne manque pas

de dire que la *notorieté* des uns fait la visibilité de l'Eglise, & que le *secret* des autres empêche qu'elle ne soit visible.

II. En effet, toute la France, dit-on, retentit aujourd'hui de cris & de murmures contre la Constitution; & la Hollande même est remplie de livres qu'on entasse les uns sur les autres, pour épandre au loin ces plaintes, & pour en conserver la memoire aux siecles à venir. D'ailleurs, on connoît les Jesuites, tout le monde se tait devant eux. On a demêlé les intrigues du Confesseur, pour obliger les Evêques à écrire au Roi; * *trente des meilleures têtes du Clergé ont été employées* à cette affaire; on se saisit de toutes les avenues du Trône, on les garde avec soin, le Confesseur, maître du terrain, parle avec confiance & se fait écouter. Ainsi ,, le fier Aman entroit-il de grand ,, matin dans la chambre d'Assuerus, pour ,, lui dire le mensonge, pendant que l'ai- ,, mable Esther, qui porte la candeur & l'in- ,, genuité peinte sur le visage, tombe éva- ,, nouïe à l'aspect de la Majesté Royale, ,, quoiqu'elle ait la verité sur les levres, ,, comme la sincerité dans le coeur. A la suite de cette Histoire Sacrée, on a fait monter

* Témoignage page 252. 253.

ter Racine sur le Theatre, & on copie quelques vers de sa Berenice, qui prouvent que le Prince est trop obsedé pour écouter personne.

III. Les plaintes qu'on forme ne peuvent être plus vivement exprimées; comme elles passent par des mains & des plumes differentes, elles acquierent toûjours un tour nouveau; il n'échape aux témoins, quoiqu'en petit nombre, aucune circonstance secrete; on la rend publique dès le moment qu'elle est découverte; on la peint, non seulement avec des couleurs naturelles, mais on emprunte souvent celles de l'art, afin de les rendre plus sensibles. Cependant, un Protestant, sans être fort habile, ne laisse pas de remarquer une difference très essentielle entre les temps & le lieu où nous vivons, & ceux ausquels ont vécu leurs Ancêtres.

IV. Il semble que toute l'Eglise Catholique soit en France, & qu'elle ne soit rien ailleurs. Je me souviens qu'on reprochoit à Monsieur Jurieu, qu'il y avoit un défaut évident dans son Systême Prophetique, en voulant que la place de la grande Cité, sur laquelle les témoins devoient être couchez trois jours & demi, étoit la France; par-

ce qu'il étoit de ce païs-là, & que la perſecution l'en avoit fait ſortir : on tombe ici dans la même faute ; tout eſt tranquille en Eſpagne, en Italie, en Allemagne & dans tous les lieux où le Pape étend ſon pouvoir ; là on ſe ſoûmet à ſes ordres, là on ſe tait ſur la Conſtitution, quoique les déciſions en ſoient monſtrueuſes ; là perſonne ne ſe plaint de ce qu'on lui a ôté la liberté qu'il devoit avoir en qualité d'Evêque ou de Docteur ; on previent le Souverain Pontife, on reconnoît ſon infaillibilité, on ſe ſoûmet à ſes Loix, on travaille même de concert avec lui pour faire valoir ſon autorité dans l'execution de ſes ordres. Eſt-ce donc qu'on doit faire attention uniquement à la France, & parce qu'il y a là un petit nombre d'Evêques & de Docteurs qui ſe plaignent, faut-il negliger le Corps entier & nombreux de Prêlats étrangers, qui dans une pleine & entiere liberté reçoivent la Conſtitution avec reſpect, & ſont ravis qu'on proſcrive le dogme de la Grace efficace qu'ils n'aiment pas, ou bien qu'on interdiſe la lecture de l'Ecriture Sainte, dangereuſe au peuple, & à beaucoup de Moines & de Prêtres ? Il y a bien des gens qui en comparant les Prêlats étrangers avec le grand

grand nombre de ceux qui ſont en France, déja ſoûmis au Pape, diront que quoique le grand nombre ne ſoit pas par lui-même un caractere de la Chaire de verité, cependant il doit l'être lors qu'on n'a pas raiſon de ſoupçonner la fidelité de ſon témoignage: on ne ſoupçonne cette fidelité que lors qu'on voit que la liberté eſt ravie: mais les Evêques Allemands, Polonois, Portugais, Eſpagnols, Italiens, étant libres, & ne faiſant aucune oppoſition à la Bulle, qui proſcrit la penitence, la Grace & l'Ecriture Sainte; on doit ſuivre le grand nombre, & regarder les plaintes du petit, comme de foibles ſoûlevemens contre le Chef de l'Egliſe & la Chaire de verité, ſur laquelle il eſt viſiblement aſſis.

V. A ce raiſonnement du Catholique Romain, le Proteſtant ajoûte une réflexion tirée de la circonſtance du temps; il ſoûtient avec raiſon, qu'il y a une difference totale entre ceux qui vivent dans un temps, où les choſes ſe paſſent ſous leurs yeux, dont ils ſont les témoins oculaires; & les événemens paſſez dans des ſiecles, non ſeulement éloignez, mais obſcurs, par l'ignorance & la rareté des Ecrivains de ce temps-là.

L'interét reveille aujourd'hui la vivacité de l'esprit, on se croit perdu sans ressource, si le Pape triomphe & que sa Bulle soit reçûe sans contradiction. La chaleur de parti rend les hommes actifs & vigilans, on se donne de grands mouvemens, on tâche de percer par tout; on suit, on épie les Agens, * on entre dans les Cabinets & dans les Chambres, lors qu'on y voit entrer le Confesseur ou quelque Ministre de la Cour. Tout cela se fait aisément, parce qu'on est sur les lieux & dans les temps où les choses se font. Mais il seroit impossible d'avoir les mêmes secours & les mêmes lumieres pour des siecles où la superstition regnoit, où non seulement on ôtoit toute espece de liberté, mais on étoufoit par la violence jusqu'aux soûpirs des témoins fideles: l'Imprimerie manquoit, les Ecrivains étoient plus rares; ceux qui écrivoient devoient s'attendre, non seulement à la disgrace du Prince & du Ministre, non seulement à † un exil tranquille dans un lieu voisin de Paris ou dans le Royaume, mais à la misere la plus afreuse & aux su-

* Voyez l'Histoire des Assemblées de Sorbonne.

† Comme l'Abbé Bidal, Mr. Vitasse, & d'autres Docteurs de Sorbonne bannis à Noyon, &c.

supplices les plus cruels. Il est étonnant qu'il soit échapé au travers des horreurs de l'Inquisition, au travers des feux & des flammes, certains cris qui soient parvenus jusques à nous. Alors non seulement le fier Aman entroit de bon matin à la Cour pour dire le mensonge ; mais les arrêts de mort partoient sans retour pour des nations entières, sans que l'aimable Esther pût arrêter ces massacres & ces fureurs. Il est étonnant qu'il soit resté assez de témoins de la verité, pour apprendre qu'elle n'a pas peri ; & ce petit nombre fait voir qu'il y avoit une multitude d'honnêtes gens qui gemissoit, & qui combattoit l'erreur sans oser rendre ses plaintes publiques. Enfin, on a fait mille efforts violens pour étouffer ces plaintes, par la supression des Ecrits ; & ce n'est qu'avec peine qu'on les tire morceau après morceau, de quelque Monastere où ils sont demeurez par ignorance ou par oubli. Il y avoit donc des témoins qui se sont plaints dans le temps qu'on les oprimoit ; c'est l'effet de l'injustice, & une suite de la violence qu'on a exercée contre eux, qui fait qu'on ne trouve pas tous leurs Ouvrages ; mais le témoignage qu'ils rendoient à la verité, suffisoit dans les temps

temps qu'ils ont vécu. D'ailleurs, ces cris, ces plaintes publiques, qui percent encore au travers des siecles, ces Ouvrages qui ont échapé à la vigilance & à l'exactitude des persecuteurs, font assez connoître qu'il y avoit dans tous les temps un grand nombre de témoins, qui deposoient en faveur de la verité contre l'erreur.

Mais sans remonter aux temps anciens, il suffit de faire attention à ce qui s'est passé dans le nôtre, & pour ainsi dire sous nos yeux, pour trouver autant d'incertitude & de Pyrrhonisme dans l'Histoire de l'Eglise presente, qu'on en remarque dans celle des siecles les plus éloignez. Ce n'est point un paradoxe que j'avance, mais une verité dont la preuve sera très facile.

VI. Si la Rélation des Déliberations du *Clergé de France* en 1656. * faite par Monsieur de Marca sur la *Constitution & le Bref d'Innocent X.* subsistoit seule dans quelques siecles, & que le Journal de St. Amour, les Lettres de Mr. Arnaud & d'autres écrits perissent, il faudroit croire cette narration, & condamner sans appel les opposans à la Constitution d'Innocent X.

* Imprimée à Paris in folio chez Vitre l'an 1656.

X. La chose est très possible; car ceux qui ont l'autorité d'oprimer leurs ennemis, ont presque toûjours celle de suprimer leurs plaintes & leurs ouvrages. Cette supression est plus difficile que dans d'autres siecles; mais elle n'est pas impossible; puis qu'on s'en fera un devoir de Religion, & un acte de devotion, aussi-bien que dans les temps passez.

VII. On peut suposer, quoique la chose soit plus difficile, que les Ecrits des Jansenistes subsisteront par ce caractere de force qu'on y remarque, & que Dieu les conservera pour maintenir la visibilité de son Eglise & la Chaire de verité. Il dissipera les nuages & les ténebres qui l'obscurcissent, comme fait la *Rélation* dont nous venons de parler, soûtenue & verifiée par tant d'Ouvrages Molinistes; & alors il faudra nécessairement changer de parti, mettre la Chaire de verité dans quatre ou cinq Evêques opposans, & condamner le grand nombre, ou tout le reste de l'Eglise Gallicane, qui approuvoit l'erreur & proscrivoit la verité avec tous ses défenseurs.

VIII. Enfin, il peut arriver que les Ouvrages des deux partis subsistent; & cette supposition, qui est la plus vraisemblable, devenant

venant réelle, on n'aura que plus de peine à démêler de quel côté étoit l'Eglise & la Chaire de verité; quoiqu'elle doive subsister toûjours d'une maniere évidente; parce qu'on remarquera une contradiction si sensible entre les Ecrits des deux partis, qu'on ne pourra plus démêler la verité du mensonge. Un Lecteur ne pourra prendre parti, & ne saura de quel côté se tourner. C'est là ce qu'on peut apeller le Pyrrhonisme de l'Histoire Ecclesiastique, quoique moderne. Pour le prouver, il suffit d'examiner les choses dans l'état où nous les trouvons dans les Ecrits imprimez. Nous allons commencer par la Rélation de l'Assemblée du Clergé en 1656. nous continuerons par l'Histoire du Jansenisme, & nous verrons ensuite ce que pourra penser un esprit desinteressé, qui pese les Rélations & les plaintes de sens froid & sans prejugé. Je suis persuadé, après en avoir fait l'experience, qu'il sera très difficile de decider de quel côté est la Chaire de verité & l'Eglise visible; si on s'arréte à ces circonstances exterieures de Rélations & de plaintes de *notorieté publique*.

§. XVI.

§. XVI.

La Relation des Deliberations de l'Assemblée du Clergé sur la Constitution d'Innocent X. forme le Pyrrhonisme sur la visibilité de l'Eglise.

I. EN lisant la Rélation seule, on est frapé de voir quatre-vingts Evêques qui consultent le Pape de leur propre mouvement, & qui publient après avoir reçu sa décision, *Qu'il étoit besoin de la voix du Chef de l'Eglise, pour imposer un silence éternel aux vents, qui commençoient à s'élever contre le vaisseau dont Dieu leur avoit donné la conduite* *. Ces vents étoient d'autant plus à craindre, que c'étoit dans le vaisseau même qu'ils avoient leur origine, & que personne ne paroissoit exciter la tempête, mais s'y opposer. Est-ce donc qu'on péchoit par ignorance, & que les disputes sur la matiere de la Grace qu'on agite depuis mille ou douze cens ans, & qui ont fait tant de bruit, étoient si peu connues en France, qu'on croyoit de part & d'autre pouvoir faire

* Lettre au Pape, Rélat. p. 53.

faire condamner la Grace efficace, & approuver la suffisante, sans exciter ni bruit ni scandale. Si telle étoit la situation de l'Eglise Gallicane, que penseroit-on d'un Corps si noble & d'un nombre si considerable d'Abbez & de Prêlats? Quoi qu'il en soit, il faut en croire ces Messieurs sur leur bonne foi, lors même qu'ils ajoûtent que chacun *se rendit aux pieds de la Chaire de Saint Pierre, où toutes les lignes doivent aboutir, si elles ne veulent en s'en écartant trouver leur ruine dans leur séparation.*

II. On ne peut pas se plaindre que les Evêques assemblez, ou même absens, eussent négligé parfaitement leurs droits, comme ils ont fait à present; car s'ils sacrifioient quelque chose, ce n'étoit qu'au repos & à la justice; puis que c'étoit pour éviter les *émotions*, qu'ils ne faisoient pas le *premier jugement, comme il leur appartenoit par l'essence de leur dignité, & selon les formes Canoniques;* & lors qu'on demanda au Pape d'attacher une Censure à chaque Proposition, il l'accorda aussi-tôt.

III. On ne peut pas aussi dire que le Roi leur ôtât la liberté, car leur jalousie s'échaufa dès le moment qu'ils lûrent dans les

les Lettres Royales les termes *d'exhorter & d'enjoindre*, qui s'étoient glissés par *mégarde, & en suivant le stile de la Chancellerie*. En effet, l'Assemblée avisa qu'il étoit nécessaire de les faire reformer ; & afin d'y réussir on allegua l'exemple des Rois de la troisiéme Race : on remonta même jusqu'à Theodose, à Marcien & à Constantin ; & on fit observer que la décision faite par le Pape sur la matiere de la foi, *devoit être remise à la deliberation libre des Evêques* *. Il n'étoit pas besoin de recueillir tant d'érudition ; & de faire de si grands amas de litterature pour un mot, car Sa Majesté fit aussi-tôt expedier d'autres Lettres pour marquer les égards qu'il avoit pour les droits & la liberté des Evêques. Voilà donc une Assemblée nombreuse d'Evêques parfaitement libre.

IV. „ Quant à la matiere qui étoit traitée „ dans la Constitution, elle étoit si *connue* „ à tous ceux de l'Assemblée, depuis dou„ ze ans qu'elle avoit été agitée en France, „ qu'on n'eut point de peine à reconnoî„ tre que la décision du Pape confirmoit „ l'ancienne foi de l'Eglise, enseignée par

 les

* Relation pag. 7. 8.

„ les Conciles & par les Peres, & renou-
„ vellée dans le Concile de Trente. Voilà un témoignage libre rendu par un grand nombre d'Evêques, & la Tradition de l'Eglise constamment reçue, & enseignée par les Saints Peres & les Conciles, sans excepter celui de Trente. Personne ne balance à decider, personne ne doute; tout le monde reconnoît la foi des siecles précedens, & celle du siecle present; on avoit raison de demander au Pape sa voix, car on reconnoît celle du Saint Esprit dès le moment qu'il a parlé.

• V. Si on ajoûte foi à la Rélation de Monsieur de Marca, la Constitution fut reçûe avec une joye & une aprobation generales, le Pape *en baisant* la Lettre des Evêques François *dit, que c'étoit la plus grande joye qu'il eût reçûe dans son Pontificat.* „ La Faculté de Theologie de Pa-
„ ris, dont la réputation est si hautement
„ établie par toute la Chrétienté, suivit
„ en sa Censure qu'elle donna le 26. Jan-
„ vier 1656. ce Jugement Ecclesiastique,
„ prononcé par l'Assemblée & confirmé
„ par le Pape. La conclusion de cette af-
„ faire étoit souhaitée par les peuples du
„ Royaume, par le Roi & la Reine, qui ani-

„ animez par le Conseil de Monsieur le
„ Cardinal Mazarin, imiterent en cette
„ action de pieté le zele de l'Empereur
„ Marcian, lequel étant entré dans le Con-
„ cile de Chalcedoine, pour exhorter les
„ Peres à confirmer la régle de la foi, &
„ *la Lettre du Pape Leon*, ajoûta qu'il
„ *n'étoit pas venu pour exercer aucune puis-*
„ *sance dans le Concile, mais pour fortifier*
„ *les décisions de la foi.*

VI. L'Assemblée étoit trop sensible à cette protection Royale, pour oublier à donner des marques de sa reconnoissance. On remercia son Eminence; on écrivit au Roi; on dit à la Reine que l'Eglise avoit * *déja instruit tous les Fideles, que cette divine Mere avoit conçûs dans son sein;* mais que la protection qu'elle avoit *reçûë de Sa Majesté lui avoit donné le moyen de le faire avec plus de force & de succès.* Ainsi bien loin que l'influence de l'Autorité Royale porte préjudice à la Religion, & gâte quelque chose dans les Assemblées Ecclesiastiques, elle leur fait beaucoup de bien; car elle les anime, elle fortifie leur zele, &

* Lettres écrites au Cardinal Mazarin, au Roi, à la Reine. Relat. p. 90. 92. 93.

les fait agir avec plus de force & de succès. On ne manqua pas d'aprendre à la Reine que ce seroit *un blasphême, une impieté, & une heresie*, que de dire que Jesus-Christ n'ait donné son sang que pour le salut des seuls Predestinez, étant certain qu'il l'a versé *aussi pour les Reprouvez qui resistent à sa Grace* *. On pria Sa Majesté de remercier Dieu d'avoir donné une Loi Sainte, & une Grace si forte aux Justes, qu'ils peuvent accomplir tous les préceptes de cette Loi, dont aucun ne leur est impossible, lors qu'ils desirent & tâchent de lui obéïr. On lui persuada que Dieu ne recompense & ne châtie que ceux qui ont agi avec une entiere liberté; & que pour meriter le châtiment & la recompense, il ne suffit pas qu'il n'y ait ni force ni contrainte dans l'action qu'on a faite; mais qu'il faut encore avoir pû ne pas faire le mal que Dieu punit, & pû faire le bien que sa misericorde recompense. Enfin, on obligea la Reine à croire que l'homme a une si grande part à son salut; que sa *volonté peut obeïr, ou s'y opposer, comme elle obeït, ou s'oppose en effet à la grace interieure, que la bonté de Dieu*

* Lettre à la Reine pag. 93. 94.

Dieu lui donne par les merites de Jesus-Christ. C'étoient là autant de veritez que Jansenius s'efforçoit d'obscurcir, & ausqu'elles la Constitution du Pape Innocent X. rendoit son premier éclat selon les definitions du Concile de Trente.

VII. Cette Assemblée de 1656. se donna un poids, & une autorité, que les précedentes * n'avoient pas eue; car quoiqu'elle *ne fût pas en soi d'une consideration égale à un Concile Oecumenique*, cependant elle avoit un grand *raport* avec les Conciles Nationnaux. Monsieur de Marca fait un long circuit pour le prouver, & il ne pouvoit pas manquer à inserer dans cet endroit quelque trait de son Livre de la Concorde: mais enfin, il conclud que toute l'autorité de l'Eglise Gallicane, en ce qui regarde *la doctrine* & les Réglemens de la Discipline Ecclesiastique, *residoit dans cette Assemblée generale, qui étoit* en cela un Concile National, comme les trois autres representoient les Synodes, plus grands que les Provinciaux, mais moindres en autorité que les Nationaux pleniers & complets.

VII. On peut même dire que ce fut un

* 1653. 1654. Relat. p. 23.

Concile Oecumenique, qui approuva la Constitution du Pape Innocent; car Sa Sainteté, *qui avoit les Evêques de France écrits en son cœur* *, & qui par cette tendresse paternelle souhaitoit avec passion de les voir soûmis à ses ordres, eut non seulement la satisfaction de voir qu'ils recevoient sa Bulle, mais *en suivant leur exemple*, tous les Evêques des autres Royaumes, ausquels le Saint Pere avoit envoyé sa Constitution, *la reçûrent avec respect*, & y souscrivirent. On ne peut donc pas douter que l'Eglise Catholique & Universelle n'eût plié sous la Constitution du Souverain Pontife; & il n'y a plus d'apel lors que l'Eglise a fait entendre sa voix, & qu'elle adopte sans resistance les Oracles qui sont sortis de la bouche du Vicaire de Jesus-Christ. En effet, je ne vois rien qui releve d'avantage la gloire du Souverain Pontife, que cette soûmission generale des Evêques, de tous peuples, de toutes nations, qui comme autant de lignes differentes, ne laissent pas de venir aboutir au centre, & qui, malgré quelque difference de sentimens sur les formalitez, ou sur des inci-

* Relation page 21.

incidens méprisables lors qu'il s'agit de la foi, s'accordent tous à dire que le Pape a raison, en condamnant les sentimens de Jansenius. C'est là l'Eglise Catholique qui parle: & que peut-on exiger de plus précis, de plus universel & de plus sacré? La diversité des procedures qu'on se fait une superstition d'observer en certains lieux, à cause de certains usages reçus, ou dans l'Etat ou dans l'Eglise, ne sert qu'à faire mieux sentir l'Autorité Papale, qui réunit les esprits à lui dans l'affaire essentielle, qui est le jugement sur les matieres de la foi.

IX. On ne dissimula point dans l'Assemblée, qu'il y avoit en France certains Esprits inquiets „ qui ne pouvoient être ar-„ rêtez, ni par l'autorité du Pape, ni par „ le consentement universel de l'Eglise „ Gallicane, lesquels publierent certains „ Ecrits en François, pour retenir dans leur „ parti ceux qui n'étant pas nourris dans „ les sciences, peuvent être aisement sur-„ pris par l'élegance des paroles *. Il faut avouer que cela avoit l'air séditieux, & il seroit difficile de dire quelque chose de pis

* Relation page 10.

contre le Protestant rebelle, que d'assurer qu'il ne peut être arrêté, ni par le Pape ni par l'Eglise.

Je n'ai pas dessein de comparer les Jansenistes aux Chefs de la Reforme; car les uns ont porté les choses plus loin, & avec plus de fermeté, que les autres ne le feront jamais. Je remarque seulement qu'il y a certains reproches, qui sont d'usage & qui se renouvellent dans tous les siecles: car on disoit au temps de François I. & des Princes ses Successeurs, que les Pseaumes traduits en François, que les Dames chantoient à la Cour, & certaines Versions de l'Ecriture en Langue vulgaire, en stile poli pour ce temps-là, gâtoient une partie de la Cour, & les beaux Esprits de Province.

X. L'Eglise n'a jamais tort, & elle ne peut l'avoir: d'ailleurs l'Assemblée, qui défendoit la verité, *voyoit que son avis étoit aprouvé par le consentement de tous*; ainsi elle ne devoit rien craindre, & tout devoit plier sous un suffrage unanime; neanmoins quelques Esprits inquiets, dont nous venons de parler „ faisoient imprimer divers E„ crits à Paris & ailleurs, & formoient „ des difficultez pour éluder l'execution „ de

„ de la Bulle, prétendant qu'il y avoit un
„ double ſens dans les Propoſitions com-
„ damnées, dont l'un étoit Héretique &
„ l'autre Catholique. „ Il faut avouer que l'Egliſe n'eut jamais un ſi grand avantage que dans cette circonſtance; car d'un côté il y avoit unanimité de ſuffrages dans l'Aſſemblée, & le conſentement de tous, ſoûtenu de l'autorité Papale étoit intervenu. De l'autre, les mutins n'oſoient lever la tête contre la Bulle; mais ils étoient réduits à la triſte neceſſité de publier de petits Ecrits en François, pour ſéduire les ſimples, qui n'étoient pas nourris dans les ſciences; & la Cabale ſe bornoit à un certain nombre de beaux Eſprits, avec quelques femmes qui ſe piquoient de politeſſe & de Religion. D'ailleurs, on étoit contraint de chercher des ſubterfuges dans un double ſens qu'on donnoit aux Propoſitions condamnées, & c'eſt là le caractére ordinaire de l'erreur, de ſe cacher & de vouloir s'envelopper ſous l'obſcurité & l'ambiguité des termes.

XI. Si on examine le nombre des opposans, il étoit très petit; car Mr. de Gondrin Archevêque de Sens, qui ſentit d'abord quelques mouvemens de vigueur,

les laissa bien-tôt amortir, & fit amende honorable au Pape & à l'Assemblée, qui en triompha dans sa Relation. Monsieur de Comminges fit un peu mieux, mais il ne fit pourtant pas grand' chose; aussi l'Assemblée n'y eut-elle aucun égard, & elle passa son chemin sans trouver rien qui l'arrêtât.

XII. On respectoit encore moins les personnes que leur nombre, car en employant contre eux les termes d'Honorius, on les caracterisoit comme des personnes qui suivoient *une secte détestable*, qui formoient des desseins nouveaux & des projets inouïs contre l'honneur de la Religion, & qui *cachoient dans des Conferences secretes un sacrilege, qui avoit été déja condamné par l'autorité publique.* On ne peut dire rien de plus fort contre le petit nombre de Refractaires.

XIII. Il y a beaucoup d'impolitesse à interroger ses Lecteurs: mais si on osoit le faire, on demanderoit ce que pourroit penser un homme de bon sens, qui recevroit cette Rélation de la Chine ou de la Tartarie, & qui voudroit en juger sans intérêt & sans prévention? que diroit-il, si cette piéce avoit été déterrée par quelque

Savant

Savant dans les coins d'un Monastére, & qu'elle fût la seule qui eût échappé à la vigilance d'un parti ardent, qui ne se fait pas un scrupule de brûler tout ce qui est opposé à ses sentimens, aussi-bien qu'à ses intérêts, & qui se fait une Religion de conserver uniquement tout ce qui appuye, ce qu'il apelle la Tradition de l'Eglise?

XIV. Je remettrai naturellement, & en peu de mots, le caractére de cette Assemblée, en suivant exactement sa Rélation. Premiérement, c'est un Concile National, qui se trouve animé par l'autorité du Chef de l'Eglise, & soutenu par le consentement des Evêques de tous les autres Royaumes, sans excepter ceux de Malines & de Gand. Secondement, on y accepte, sans reserve, une Constitution qui condamne la Grace efficace & victorieuse; & dont un des points capitaux est, de conserver à l'homme une liberté entiere de repousser la Grace, ou d'en suivre les operations & les mouvemens. Troisiémement, on ne trouve d'opposans à cette Constitution Pontificale, que Monsieur de Gondrin Archevêque de Sens, & l'Evêque de Comminges, qui se repentirent d'avoir eu ce mouvement de résistance, & le sacrifierent pres-

presque aussi-tôt qu'ils l'avoient senti; la Sorbonne même fit des choses surnaturelles pour marquer son aprobation. En un mot, on a *le consentement de tous.* Enfin, si on veut juger par ce recit historique, on ne trouvera que quelques Esprits mutins, qui s'écartent de la route ordinaire, & qui, afin de former un parti, tâchent d'abuser de la simplicité des hommes & des femmes, qui se piquent de la beauté du langage; mais au fonds ils ont des desseins secrets, & suivent une Secte détestable.

XV. Voilà ce que la Rélation des Déliberations du Clergé de France nous aprend. On doit croire ce qu'elle contient; parce que c'est une Assemblée nombreuse de témoins présens, & d'Evêques juges de la foi, qui parlent & qui publient ce qu'ils ont fait eux-mêmes. Ce n'est pas une Assemblée qui ait perdu sa liberté; car au contraire, le Roi n'agit alors que comme l'Empereur Marcian au Concile de Chalcedoine, & jamais on n'a vû de zele plus éclairé que celui de la Reine Mere, qui suivoit l'exemple de Pulcherie. Je ne sai même si cette Imperatrice entra ou eût voulu entrer aussi avant dans les matieres du Concile de Chalcedoine, que la Reine Régen-

te entra dans celles de la Grace. On ne peut pas soupçonner qu'il y eût quelque espece de chagrin & de contrainte de la part du Cardinal Mazarin ; car on n'en voit aucune trace dans l'Assemblée ; elle paroît pleinement satisfaite ; elle lui fait des remercîmens publics & solemnels. Faudra-t'il croire les ennemis de l'Assemblée, preferablement à l'Assemblée même, qui se déclare parfaitement libre ? D'ailleurs, l'Assemblée accepte une Constitution dont les décisions sont nettes & précises. Que Jansenius ait enseigné, ou n'ait pas enseigné les Propositions condamnées, cela m'est fort indifferent, à moi qui cherche la Chaire de verité, & l'Eglise visible, dans le grand ou dans le petit nombre ; je la reconnois cette Eglise qui parle par la bouche de son Chef, & par celle de l'Assemblée des Prélats, ou plûtôt par le consentement de tous les Evêques de tous les Royaumes ; & je suis d'autant plus obligé de l'écouter & de la suivre, que je ne vois dans l'autre parti qu'un très petit nombre de personnes peu éminentes dans l'Eglise, & qu'on accuse ouvertement d'avoir des desseins cachez, & *de suivre une Secte déteſtable*. Voilà la conclusion que

je

je tire des Déliberations du Clergé de France en 1656. Je suis trompé si elle n'est juste, & si tout homme raisonnable, qui est imbu des principes ordinaires, ne dira pas que c'est là la Chaire de verité, & l'Eglise visible par son éminence, dont on doit écouter la voix, & suivre les décisions : Cependant, il est incontestable que le Semi-Pelagianisme étoit assis sur cette Chaire de verité, qu'il parloit de là à bouche ouverte & à haute voix, & que la foudre à la main il proscrivoit la Grace efficace, & la verité ses ennemies mortelles.

En vain se retrancheroit-on dans la question de fait & de droit : *l'affaire est finie ;* l'Assemblée a condamné la Grace efficace, établi la liberté de l'homme, & le Fidéle docile, qui voit que l'Eglise *aprouve ou condamne un Texte long ou court, doit se souvenir aussi-tôt de cet Oracle décisif du Sauveur, qui vous écoute ; m'écoute* *.

* Cambrai, Inst. Past. sur le Cas de Consc. p. 29.

§. XVII.

§. XVII.

L'histoire du Jansenisme opposée à la Relation precedente, prouve le Pyrrhonisme de l'Histoire Ecclesiastique, obscurcit la Chaire de verité, & ôte la visibilité de l'Eglise.

I. UN homme qui ne lira que la Rélation précedente, se déterminera sans balancer en faveur de la décision Pontificale, approuvée par l'Eglise Universelle. Où iroit-il chercher un autre Tribunal plus infaillible & plus souverain? Il ne pourroit le faire qu'en prenant pour Juge Jesus-Christ, parlant & enseignant dans les Saintes Ecritures. Mais cela auroit l'air de révolte & de schisme; on s'aprocheroit par là des Réformez; & cette seule idée est capable d'effaroucher les Esprits les plus fermes; parce qu'elle suffit pour exciter la bile & la haine la plus violente des Esprits superstitieux. Un Fidéle qui se seroit endormi à l'ombre de cette autorité suprême, se croiroit heureux, il croiroit vivre en repos & tranquillement dans le sein de l'Eglise; cependant il seroit

dans

dans un lieu où le Démon triomphe par l'esprit de mensonge & d'erreur. Il croiroit avoir vécu Orthodoxe, & il mourroit Semi-Pelagien; il s'aplaudiroit d'avoir écouté la voix du Pasteur Oecumenique, & il n'auroit écouté que la voix de l'Enchanteur, qui le meine sur le trou du Basilic, dont la morsure est également inévitable & mortelle.

II. Il est vrai que le Pape a parlé; & que l'Assemblée de 1656. étale avec art la joye publique, & la reception universelle de la Bulle par tous les Evêques du Royaume, & dans tous les Royaumes Chrétiens & Catholiques; mais c'est là un stile commun; ce ne sont là que de certaines maniéres de parler, que chaque parti adopte & s'aproprie, comme si elles lui apartenoient, & qu'on fût obligé de les prendre à la lettre sans examen.

III. On pourroit croire Monsieur de Marca si sa Rélation étoit seule; mais on est obligé de retourner sur ses pas & de rebrousser chemin, lors qu'on jette les yeux sur les Ecrits de ce temps-là, & sur l'Histoire du Jansenisme qui en contient le précis. Alors on apprend que cette Assemblée, qui prend superbement le titre de Concile

cile National, & qui s'en donne l'autorité, n'étoit composée que de quarante Evéques, esclaves de la Cour & du Cardinal Mazarin. Alors on voit qu'il y eut de la violence & de la persecution; que le petit nombre d'opposans, qui faisoient la Chaire de verité, fut obligé de se cacher, ou d'essuyer plusieurs disgraces; que les Religieuses du Port-Royal avec leurs amis furent maltraitées, & les défenseurs de la Grace tellement opprimez, qu'ils n'osoient lever la tête. En un mot, l'Histoire du Jansenisme renverse de fonds en comble celle des Assemblées du Clergé, & prouve démonstrativement le Pyrrhonisme de l'Histoire Ecclesiastique quoique moderne. Je ne nie pas qu'il n'y ait dans cette Histoire quelques traits d'Orateur, qu'on a semez, afin de donner plus de relief aux faits. On y étale vivement ses droits; on pousse des plaintes ameres contre l'injustice des uns & le malheur des autres, qu'on précipitoit dans l'abîme; mais on peut aisement détâcher les faits des plaintes, & de ce qu'on peut apeller traits d'éloquence. Nous allons en déveloper seulement quelques-uns,

afin de prouver en peu de mots ce que nous avons avancé.

IV. Premiérement, la Rélation de l'Assemblée du Clergé avoit été écrite par un Prêlat dont le nom & le savoir prévenoient en sa faveur. Jamais homme ne connut mieux les droits & les libertez de l'Eglise Gallicane; jamais homme n'avoit feuilleté l'Histoire & les Monumens de l'Antiquité avec plus de pénétration que lui, sur-tout ce qui regarde la Discipline Ecclesiastique. Malgré cette ambition qui le faisoit soûpirer après les premieres dignitez, il ne laissa pas de se brouiller avec Rome, parce qu'au lieu de concilier le Sacerdoce avec l'Empire, il donnoit la preference à l'un sur l'autre dans certaines circonstances, où il doit l'avoir incontestablement. Cependant, comme les apparences sont trompeuses, lors qu'on n'a pas l'art de pénetrer dans le fonds des affaires, ou que l'écoulement de quelques années en derobe le secret; c'est par l'Auteur de la *Relation* qu'on commence à la décrier, & à la rendre suspecte, & c'est des demêlez que Monsieur de Marca avoit avec Rome, qu'on tire une preuve très forte contre son recit; parce qu'ayant dessein de se

se reconcilier avec le Pape pour des vûes temporelles, & se regardant comme l'ame de l'Assemblée de Paris; il dévelopa tout ce qu'il avoit de savoir & d'esprit, pour la faire plier sur les matieres de la Grace ausquelles il ne s'interessoit pas. Il fit tous ses efforts pour élever à Paris un Tribunal, dont il étoit le Chef; afin de perdre les 4. Evêques qui s'opposoient à la Bulle. Un Historien si passionné doit être suspect, & son nom donne une violente atteinte aux Décrets d'une Assemblée dont il étoit l'ame, & dont il devint ensuite l'Historiographe.

V. Le Cardinal Mazarin forme un autre préjugé contre l'Assemblée. La Religion n'étoit pas son fait; il avoit plus étudié les Maximes de Machiavel que celles de l'Evangile; & il preferoit les *coups d'Etat* aux interéts de l'Eglise. On ne sait que penser quand on voit un Ministre chargé de tant de sceleratesses mourir en devot, & faire consister sa principale devotion dans les baisers frequens qu'il donnoit à un Crucifix qu'il tenoit entre ses mains. Se moquoit-il de la Religion en mourant? ou ce grand genie tomboit-il dans un excès que les sages Payens ont meprisé, en croyant expier ses péchez par ces moyens exterieurs &

ces grimaces populaires ? Quoi qu'il en soit, ce Cardinal est plus connu du côté de la Politique que de la Religion. Cependant, on ne dissimule pas dans la *Relation*, qu'il répandoit de son Cabinet de grandes influences dans l'Assemblée du Clergé; il fut même obligé de la former au Louvre sous ses yeux, afin que les mouvemens des Prêlats ne pussent être derobez à sa connoissance. Le Prince étoit jeune. La Reine étoit dans la dépendance du Cardinal, & ne voyoit que par ses yeux. Il avoit lui-même des démêlez avec le Pape, que l'interêt de l'Etat & sa haine personnelle contre le Cardinal de Rets l'obligeoient à ménager. Que de circonstances fâcheuses pour l'Assemblée, qui paroissoit d'abord être *la Chaire de verité, & l'Eglise Universelle, visible par sa préeminence !*

VI. Ce ne sont là que des préjugez. Venons au fait. L'Assemblée du Clergé se soûmit aux ordres de la Cour, & se déclara pour la Constitution du Pape. Le Pape & la Cour crurent que tout leur étoit permis contre les opposans, & que tout devoit plier sous leurs ordres. L'Archevêque de Paris, Oncle du Cardinal de Rets, ayant voulu éviter le piege qu'on lui ten-

doit

doit, & éluder la publication de la Bulle dans son Diocese, où, disoit-il, *les troubles n'étoient nez que par les Jesuites ;* & ayant eu quelque fermeté ; la Reine lui envoya dire, qu'elle trouvoit fort mauvais qu'il lui refusât ce bon office, qui étoit le premier qu'elle lui eût demandé. *A ce mot tout le courage de l'Archevêque tomba,* & il ordonna la publication, que son Official, ennemi declaré de la Grace, & qui recevoit l'Evêché de Toul pour recompense de sa haine, avoit formée. Mon Dieu ! que la verité tient à peu de chose, & que la succession des Evêques, qui se donnent la foi de la main à la main, doit varier souvent, puis qu'elle dépend de tant de circonstances !

VII. Un petit nombre d'Evêques tâcha d'éluder les Décrets du Pape & de l'Assemblée ; mais ils furent sacrifiez à leurs inferieurs, qui devenus dépositaires de l'autorité, se soulevoient contre leurs Maîtres, & les obligeoient à plier sous eux, ou à se sauver à la faveur de quelques distinctions. On écrivit inutilement au Pape, afin de le satisfaire par des subterfuges inventez avec beaucoup d'art. Il tint ferme, & ordonna la signature du Formulaire à tout le

Clergé de France; on se contentoit de se plaindre & de gemir; mais la plûpart ne laissoient pas d'obeir, afin de se garantir de l'exil & de l'opression qui étoit generale & violente; ou afin de se reserver pour de meilleurs temps. Le fameux Monsieur Arnaud chassé honteusement de la Sorbonne, fut obligé de fuir pour se dérober à la fureur de ses ennemis. Les plus grands hommes du siecle, qui soûtenoient son parti chancelant ou tombé, ne se taisoient pas; car au contraire on n'a jamais vû paroître tant d'Ecrits; la source en paroissoit inépuisable comme aujourd'hui; on les lisoit avec ardeur; mais leurs ennemis triomphoient par le nombre, par l'autorité, par la violence & par la cabale des Jesuites acharnez à leur perte. *On ne finiroit jamais si on vouloit rapporter toutes les faussetez, toutes les calomnies, & toutes les injures que ces ennemis inventoient, répandoient & vomissoient impunement, effrontement, contre les Disciples de Saint Augustin, comme s'ils avoient été foudroyez par l'Eglise* *. On ne leur épargnoit ni les titres d'héretiques & de seditieux, ni les peines

* Histoire du Jansenisme page 174.

peines qu'ils meritent : on les excluoit des Chaires, des Confessionnaux, des Cures & des Prêlatures, on bannissoit les uns, on contraignoit les autres à se bannir eux-mêmes, on les jettoit dans les prisons. Les cris étoient publics & amers, & le desordre du peuple si grand, que les Curez de Paris enseignoient à leurs Paroissiens pour les calmer, que quand ils enseignoient *des héresies, il falloit plûtôt les en croire, que de se separer d'eux* *.

VIII. S'il étoit possible que la Relation de l'Assemblée perît, & que l'Histoire du Jansenisme avec ses pieces justificatives subsistât seule, on seroit pleinement persuadé que l'autorité du Pape, le pouvoir de la Reine Regente, la politique du Cardinal Mazarin, l'habileté de Monsieur de Marça, entraînerent les Evêques dans le parti qu'ils prirent de recevoir la Bulle & de signer le Formulaire. On remarqueroit sans peine qu'il y a de l'artifice, de la fraude, de l'injustice & de la violence, qui ont emporté le nombre des Prêlats : & de là on conclurroit que la Chaire de verité & la

* Le Curé de St. Barthelemi, Histoire du Jansenisme t. 2. page 159.

visibilité de l'Eglise se trouvoit alors reduite à quatre Evêques, & à quelques Docteurs opprimez, obligez de se cacher ou de fuir, & de chercher une retraite dans les Païs étrangers.

---

§. XVIII.

Demonstration du Pyrrhonisme de l'Histoire Ecclesiastique, & la visibilité de l'Eglise perdue, par la lecture de ces deux Ecrits.

I. SI un Fidéle tombe par malheur sur ces deux ouvrages, que fera-t'il? La Relation du Clergé & l'Histoire du Jansenisme subsistent aujourd'hui: si un Laïque trouvant ces deux Ecrits, les lit l'un après l'autre; quel sera son embarras? de quel côté se tournera-t'il? & où trouvera-t'il la Chaire de verité qu'il cherche, & l'Eglise visible, dont l'éclat le doit toûjours fraper par sa préeminence?

II. Il verra, en lisant la *Rélation* de l'Assemblée, l'Autorité Pontificale, Episcopale, Royale, heureusement réunies dans un même point, & ne pouvant découvrir

vrir par cette lecture aucun trait de violence ou de fraude, il se determinera sans balancer en faveur du *grand nombre*, & signera sans distinction du droit & du fait la Bulle & le Formulaire.

III. Mais un moment après en jettant les yeux sur *l'Histoire du Jansenisme*, il apprendra que malgré toute la dissimulation que le Clergé a répandue sur son recit, & malgré toutes les distinctions subtiles qu'on peut avoir imaginées; la doctrine de Saint Augustin, qui étoit celle de toute l'Eglise pendant que ce Saint a vécu, est nettement condamnée, & la liberté d'indifference, en vertu de laquelle on reçoit, ou on rejette la Grace divine, clairement établie. Il trouve sur ses pas les Arnauds, les Nicolles, les Pascals, & cent autres défenseurs de la Grace, qui crient à l'injustice, & s'opposent à la violence. Comment décider une matiere si délicate? le Chrétien se tiendra-t'il au gros de l'arbre, qui est le Pape? croira-t'il son Curé, lors même qu'il voit évidemment qu'il est dans l'erreur? Cela paroît naturel, car le Pape est le centre de l'Eglise; & l'éminence de cette Eglise se conserve principalement par le *grand nombre*. Cependant, il y a plus de sure-

té pour la foi dans le petit nombre, car leur témoignage n'est point suspect; ils n'avoient aucun intérêt à resister à l'autorité, ni à s'exposer à la haine de la multitude, s'ils ne croyoient avoir la verité de leur côté. Je ne sai comment le Chrétien Laïque peut sortir d'un pareil embarras, s'il s'arrête à juger de l'Eglise par le témoignage exterieur, que le *grand ou le petit nombre* de Docteurs & de Prélats rend à la doctrine. Ainsi j'ai raison de dire que la visibilité de l'Eglise & de la Chaire de verité perit, ou est totalement obscurcie par ces deux Rélations évidemment opposées, & qu'elles causent un afreux Pyrrhonisme dans l'Histoire de ce temps-là.

IV. Il est vrai qu'on fit 12. * ans après une Paix fourrée, mais ce fut un nouveau manége tant de la part du Pape Clement IX. qui se contenta d'une obéïssance feinte, que de celle des quatre Evêques, qui craignant d'être condamnez par un nouveau Tribunal qu'on érigeoit à Paris, à la tête duquel étoit Monsieur de Marca, redoutable par son savoir, & plus redoutable encore par sa partialité contre les Evêques opposans, plierent & firent signer la Bulle dans leurs Dioceses, à la faveur de quel-

* 1668.

ques distinctions, & de certains Procès Verbaux qui devoient être secrets. C'est là ce qu'on apelle si souvent *la Paix de l'Eglise*, la Paix de Clement IX.

V. On dira sans doute, que la réunion étant faite, le Chrétien, qui avoit été douze ans dans l'agitation & le trouble, sans pouvoir discerner la Chaire de verité, la vit alors d'une maniere évidente, & put rentrer sans scrupule dans la Communion du Pape; puisqu'il ne doit pas juger du fonds de la doctrine, mais de la visibilité de l'Eglise par les apparences exterieures.

VI. Avant que de faire valoir cette objection, il faut sacrifier un grand nombre de personnes, qui pendant ces douze années de trouble n'ont pû s'unir à l'Eglise, parce qu'ils ne la connoissoient pas, & sont peris hors de son sein: car n'ayant pas l'Eglise pour Mere, ils ne pouvoient avoir Dieu pour Pere; & ces idées vagues qu'on a de s'attacher à l'Eglise en general, ne forment point une foi ferme ni une obéïssance filiale. On est dans la triste situation d'un Enfant, qui ne peut distinguer lequel de deux hommes qui passent pour être son pere est le veritable, & ne sachant auquel des deux il doit rendre ses hommages,

mages, *il se* dispense également d'en rendre à aucun, quoiqu'il soit très certain que l'un des deux lui a donné la vie.

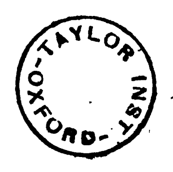
VII. Mais en passant legerement sur ce grand nombre de morts, qui furent enlevez dans une si triste circonstance; l'objection reviendra toûjours, parce que la Paix fut feinte & de courte durée. Monsieur Arnaud, qui étoit le Chef & l'ame du parti, quoique chassé honteusement de la Sorbonne, reparut quelque temps avec honneur sur la Scene. Le Nonce Mediateur de la Paix, qui ne pouvoit ignorer son zele pour la Grace victorieuse, destructive de la Grace suffisante & de la liberté d'indifference, ne laissa pas de recevoir & de caresser ce Docteur, en lui disant que sa plume étoit une plume d'or, *pluma d'oro.* Le Pape laissa faire son Nonce; le Roi voulut voir ce Geant terrible, qui avoit deshonoré si long-temps les batailles rangées des J. & lui donna des louanges. Il défendit par un Arrêt les termes injurieux que chaque parti avoit pris l'habitude de semer dans leurs Ecrits, pour se noircir les uns les autres. Plusieurs Evêques se firent un honneur de mettre leur aprobation à la tête du livre de la *Perpetuité.*

Mais

mais les Jesuites, plus habiles & plus vigilans, dirent nettement que Dieu ne benissoit pas les armes de l'Eglise entre les mains d'un Hérétique, & qu'il ne falloit pas s'étonner si Monsieur Arnaud avoit succombé sous Monsieur Claude, puis que c'étoit un enfant rebelle qui prenoit les armes d'une Mere qu'il avoit dechirée & combatue. L'ennemi du salut ne perdit rien à cette Paix pendant le peu de temps qu'elle dura. Chacun défendoit ses sentimens, & conservoit son aigreur ordinaire contre le parti opposé; on les voyoit, ces deux partis, subsistant & se combattant avec un acharnement toûjours égal; & chacun soûtenoit avec la derniere confiance que c'étoit lui qui défendoit la foi, qui enseignoit la doctrine de l'Eglise, qui suivoit la *Tradition* constante & universelle: chacun citoit les Peres, & se donnoit la peine de déchifrer des Ecrits anciens qui servoient de nouvelle preuve à cette Tradition. Il y avoit donc toûjours un *grand* & un *petit* nombre de Docteurs & de Prêlats, qui rendoient un témoignage opposé à la foi. C'est l'opposition de ces deux témoignages qui obscurcissoit l'Eglise, & empêchoit qu'on

d'indifference de l'homme. Ainsi en perçant au travers de l'écorce il s'agissoit du dogme de la Grace salutaire. Comment deviner alors sur les apparences exterieures, lequel des deux partis faisoit l'Eglise, & rendoit témoignage à la doctrine Catholique? Le Molinifte crioit par la bouche du Pape aux Disciples de Saint Augustin, que bien loin de suivre la doctrine de l'Eglise, ils publioient des erreurs scandaleuses, des héréfies afreuses, par les Décrets de la Prédestination gratuite; les Jansenistes venoient avec leur S. Augustin à la main, demontrer l'ancienne doctrine des Afriquains & des Papes; & quoique leur nombre fût très petit, leur voix ne laissoit pas de retentir jusqu'au bout du monde. Ils crioient aux Molinistes, vous étes ouvertement Semi-Pelagiens, nous nous tenons aux dogmes de Saint Augustin, de Saint Leon Pape, de S. Prosper, du très S. Concile d'Orange; nous resistons au Pape Innocent X. comme les Evêques d'Afrique firent à Zozime, défenseur de Celestius & de Pelage; & nous lui prêtons nos lumiéres, comme on fit en ce temps-là. Un Fidele peut-il croire aujourd'hui en entendant ces plaintes vehementes & reci-

reciproques, démêler lequel des deux partis avoit la Chaire de verité? si elle étoit dans le grand ou dans le *petit* nombre? Je le crois très impossible, & je soûtiens qu'il falloit juger des apparences par le fonds, au lieu de juger du fonds par les apparences; je veux dire que le chemin le plus court & le plus sûr pour connoître la *Chaire de verité* & l'Eglise, étoit l'examen de la verité même & du dogme, par la Revelation que le Saint Esprit a laissée. Mais par malheur c'est là le grand principe des Protestans, & la maxime fondamentale de leur Reforme; ce qui la rend odieuse, & oblige les Jansenistes mêmes, non seulement à s'en écarter, mais à la combattre lors qu'on leur laisse quelque repos.



§. XIX.

Pyrrhonisme inévitable sur l'Histoire de l'Eglise presente & la Chaire de verité, *prouvé par les artifices du Pape, ceux des Evêques vivans, ou par la difficulté de découvrir la verité dans les Ecrits qui se publient sur la Constitution de Clement XI.*

I. ON devroit être assuré de ce qui se fait sous nos yeux, & en aprendre la verité sans peine, dans un temps où les témoins sont vivans, & auquel le nombre des Ecrits qu'on publie doit faire connoître jusqu'aux plus menues circonstances d'un fait. Cependant, c'est là précisement ce qui fait l'embarras, & forme une difficulté impénetrable à ceux, qui sans juger du fonds de la doctrine, veulent connoître l'Eglise par son éminence & par son exterieur; parce que chacun animé pour les interêts de son parti, dissimule ou cache ce qui lui est desavantageux, & ne laisse entrevoir que ce qui peut éblouïr ou tromper les simples. Cependant, puis que le grand nombre d'Evêques fait l'éminence

minence de l'Eglise & la Chaire de verité; lors qu'il est *libre*; & que le *petit nombre* forme cette même Chaire de verité, lors qu'au lieu de plier il s'oppose au torrent, & soûtient avec fermeté son parti; il faudroit être parfaitement instruit de la verité des faits & de leurs circonstances, afin de pouvoir juger avec certitude s'il y a d'un côté de la contrainte & de la violence, ou s'il y a de l'autre une fermeté qui ne soit point suspecte d'entêtement & de passion. Mais il y a dans chaque parti une dissimulation profonde, qui jette les simples & les Fidéles dans un Pyrrhonisme duquel ils ne peuvent sortir.

II. Afin qu'on ne s'imagine pas que je veux fermer les yeux en plein midi, & aveugler les autres aprés m'être aveuglé volontairement moi-même, je vais prouver, premiérement, que les Evêques qui ont sonné l'allarme & obtenu la Bulle; secondement, le Pape qui l'a donnée; troisiémement, les Evêques qui l'ont reçûe; quatriémement, les Evêques qui l'ont rejettée; cinquiémement, les Docteurs de Sorbonne qui ont consenti à son enregistrement, dissimulent avec art ce qui leur est desavantageux, & rendent par leur dissi-

mulation la connoissance des évenemens impossible ; d'où il est aisé de conclurre, que dans cet état de Pyrrhonisme on ne peut décider sur les apparences, si le grand ou le petit nombre a tort ou raison, si le grand ou le petit nombre d'Evéques fait la Chaire de verité, & l'Eglise visible qu'on cherche.

III. Premiérement, ceux qui ont concouru avec plus de chaleur à demander & à obtenir la Bulle du Pape, protestent qu'en donnant leurs *Instructions* * ils n'ont songé qu'à enseigner aux Fidéles ce qu'ils *doivent croire, que c'est comme Juges de la doctrine, & comme Interpretes de la foi de l'Eglise, qu'ils parlent & qu'ils marquent les points decidez.* Le dessein d'instruire les Fidéles est un excellent motif : cependant, c'est là la seule pensée des deux grands Promoteurs de la Bulle. La qualité de Juges & d'Interpretes de la foi qu'ils prennent, donne un grand poids à leurs Instructions ; & la promesse de ne marquer que les points décidez rassure les Esprits timides contre la crainte de trouver

* Instruction Pastorale de Mr. de Luçon & de la Rochelle.

ver là des erreurs ou même des nouveautez. Cependant, * *jamais protestation ne fut plus trompeuse que celle-là*, disent leurs ennemis: en effet, ces bons Evêques dissimulent une verité de fait; c'est qu'ils se sont *livrez aux ennemis trop connus de la Grace de Jesus-Christ*, pour se *rendre leur écho*, & recevoir de leur main pour les publier des Instructions Pastorales, que ces mêmes hommes ne voudroient peut-être pas publier eux mêmes, & *dont les principes sont aussi impies que les suppositions en sont absurdes*. Nous aprenons donc de bonne main, & dans des Ecrits publics qui sont demeurez sans réplique, quoique l'honneur du Sacerdoce en dépende, que ces deux Evêques sont des étoiles errantes; mais de plus que ce sont des esclaves, qui se sont vendus pour débiter servilement des *impietez* & des *absurditez*, sous le titre de dogmes *decidez* par l'Eglise. Voilà un premier sujet de doute; croira-t'on des Evêques qui protestent, ou l'anonyme qui les refute? Les Evêques sont suspects, parce qu'ils sont effectivement ven-

* Renversement de la doctrine de Saint Augustin dans l'Avertissement.

dus aux ennemis de la Grace : mais le soupçon ne suffit pas, pour les dégrader de la qualité de juges & de témoins ? Secondement, il est très vrai que les Evêques dissimulent, qu'ils s'écartent de Saint Augustin, & qu'ils sappent jusqu'aux fondemens de sa doctrine ; & afin de pousser jusqu'au dernier degré la dissimulation, ces Evêques attribuent à Saint Augustin des sentimens directement opposez aux siens : c'est pourquoi l'anonyme n'a pas manqué de relever l'imposture. Afin qu'il ne manque rien à la preuve de ce fait, on a tourné leur systéme de tous les côtez, & on l'a mis toûjours en opposition avec celui de ce Pere. Un Diocesain de la Rochelle croira-t'il que son Evêque a tâché de le tromper dans sa simplicité ? d'un autre côté ne croira-t'il pas l'anonyme, qui prouve demonstrativement le fait ? Enfin, les Evêques dissimulent l'intrigue qu'ils avoient liée avec le Confesseur, & qu'on a découverte par hazard dans une Lettre de l'Abbé de Saron. D'un côté les Prélats publient que la Bulle est émanée volontairement du Pape, par un effet de la sollicitude Pastorale, qui l'oblige à veiller sur tous les Troupeaux du Seigneur ; on ajoûte que si quelques Evêques

ques l'ont demandée, ils l'ont fait de leur propre mouvement. Mais d'un autre côté on publie des Lettres authentiques, par lesquelles on aprend que les Evêques qui ont sollicité le Pape, ne l'ont fait que pour obéir servilement au Confesseur du Roi; & qu'ils ont eu la bassesse de copier & de souscrire les Lettres qu'il leur écrivoit toutes faites, comme s'ils n'avoient pas eu l'esprit d'en composer eux-mêmes. Peut-on faire un plus grand afront à des Evêques? Il n'est pas étonnant qu'ils dissimulent un outrage qu'ils ont souffert patiemment, quoiqu'il deshonore parfaitement leur caractére & leur esprit. La posterité aura beaucoup de peine à croire de semblables prodiges; il y a dès à present un grand nombre d'incrédules ou de Pyrrhoniens, qui ne savent s'ils doivent croire des Evêques qui paroissent à visage découvert, & qu'on doit respecter à cause de leur dignité éminente, ou des Auteurs anonymes qui ont pour eux des preuves parlantes & décisives: quelle incertitude?

IV. Secondement, le Pape ne dissimule pas ce qui lui est avantageux: il étale pompeusement les éloges des Evêques, qui se dépoüillans de leur caractére de Juges,

se sont soûmis à son Tribunal, & lui ont demandé avec humilité sa décision. Mais il n'a pas laissé d'employer des artifices trop sensibles, pour être échapez à la subtilité des défenseurs de la Grace *. Rome fut d'abord effrayée de l'appareil exterieur de l'Assemblée du Clergé; tout ressembloit en apparence à un examen, & à un jugement de la Constitution. Des Prieres publiques, une Invocation solemnelle du St. Esprit, pour demander au Ciel la lumiére & l'intelligence nécessaires aux Juges. Une Communion generale pour s'unir au Dieu de justice & de verité; des Bureaux établis, des Commissaires nommez. On délibere, on convient unanimement que la Bulle a besoin d'explications; on se partage seulement sur la maniere de les donner. Trois mois s'écoulent dans ces déliberations; Rome s'ennuye & s'impatiente de ces longs délais; elle se plaint, & avertit qu'une obéïssance trop differée est sans merite & sans prix; elle murmure, elle ménace. On obéït à Paris; on accepte la Constitution; mais on y joint une Instruction Pastorale, qui ne plaît à person-
ne

* Lettre à Monsieur le Cardinal de Rohan p. 16.

ne, parce qu'elle ne remedie point au mal, elle déplait souverainement à Rome, parce qu'elle renferme quelque reste d'autorité & d'examen de la part des Evêques. Voilà le fait, tel qu'on le connoît. Voyons les artifices du Pape.

V. Premiérement, il a adressé un Bref à l'Assemblée, dans lequel il aprend que sa peine a entierement cessé par les *assurances publiques* que les Evêques lui ont données, qu'ils n'avoient aucun dessein de soûmettre les matieres de foi, décidées par le Saint Siege, à l'examen & à leur jugement. Ainsi pendant que l'Assemblée promettroit des explications, & paroissoit y travailler, les Evêques assuroient le Pape que tout se passeroit sans examen & sans jugement. Si le fait est véritable, quelle Comedie nos Seigneurs les Evêques ont ils jouée? Il y a des gens qui soûtiennent qu'il est faux que les Evêques de France ayent eu la lâcheté de se dégrader eux-mêmes, pour s'en * *tenir à la simple qualité d'executeurs des Constitutions, reduits en ce cas à n'avoir presque d'autres fonctions que celles des Appariteurs Apostoliques qui les atta-*

* Lettre ibid. page 6.

chent aux portes des Basiliques, & les publient dans le Champ de Flore. On soûtient que pour écrire de pareilles choses au Pape & lui donner un titre si formel contre l'Episcopat, il auroit fallu du moins concerter cette cause commune dans l'Assemblée; mais *ce ne sont là tout au plus que des discours vagues & indefinis, que Rome exagere & tourne à son avantage.* Cependant, croira-t'on que le Pape ait osé publier un mensonge à la face de l'Univers?

VI. Il est difficile de pénétrer la verité du fait; & de savoir si c'est le Pape qui trompe, ou si un Auteur écrivant à Monsieur le Cardinal de Rohan est assez hardi pour lui soûtenir un fait évidemment faux; c'est que les Evêques de l'Assemblée n'ont point écrit au Pape, qu'ils recevroient sa Constitution sans examen & sans jugement. Quoi qu'il en soit, voilà une nouvelle preuve de Pyrrhonisme; mais ce qu'il y a de très certain est, que l'artifice du Pape aura un heureux succès. Car *dès le moment que le Pape rend* * ces prétendues Déclarations publiques, qu'il les *atteste comme veritables, qu'il les realise, qu'il s'en donne*

* Ibid. page 17.

donne acte à lui même à la vûë du Monde Chrétien ; on conclurra dans la suite du temps que ce fait qui paroît faux & presque impossible est très véritable. On le croira avec d'autant plus de facilité, que le Cardinal de Rohan & les Evêques éblouis des loüanges qu'un Souverain Pontife leur donne, laissent couler le chameau, & font répandre son Bref dans tout le Royaume. Dans l'incertitude on pourroit prendre un troisiéme parti, & croire que quelques-uns des Evêques, servilement devouez au Pape, & pour faire leur cour à l'insçû des autres, écrivoient au Pape qu'on n'examineroit point sa Bulle, pendant qu'on l'examinoit : mais ce n'est là qu'une conjecture incertaine, quoique vraisemblable. D'ailleurs, ce manege des Evêques & celui du Pape, qui attribue au Corps la lâcheté des particuliers, & qui tâche de s'en faire un titre pour la posterité, enfin, la condescendance d'un Corps qui laisse courir un Bref si injurieux à leur dignité, marquent une foiblesse générale qui répand un nuage très épais sur la partie la plus éminente de l'Eglise, & laisse les peuples dans une cruelle incertitude. Ils ne peuvent décider qui est le trompeur & le trompé ; ils craignent

gnent avec raison de marcher sous la conduite d'un Chef artificieux, dissimulant & abusant de leur, simplicité.

VII. L'artifice du Pape est allé beaucoup plus loin. Jaloux de son autorité, comme nous venons de le voir, il a fallu pourtant dissimuler un outrage sensible que les Evêques lui font par leur Instruction Pastorale. On n'a pas dit *grossierement* dans cette Instruction qu'on s'erigeoit en Juges avec le Pape; *& afin de ne choquer pas la délicatesse de Rome, on a deguisé la* * fonction d'Examinateurs & de Juges, sous le spécieux pretexte de chercher des réponses aux plaintes & aux difficultez qu'on faisoit de toutes parts. Enfin, par une politique rafinée *on a renfermé l'Acceptation & l'Instruction sous une même signature*. Que d'art & de manege dans les afaires Ecclesiastiques! est-ce là la voix de la Colombe simple, ou le langage trompeur du Serpent? Quoi qu'il en soit, on a parcouru tous les articles de la Constitution, on y a donné des sens & des interpretations; on a modifié certaines Propositions condamnées sur la lecture de l'E-

criture

* Ibid. page 22.

criture Sainte & sur l'Excommunication; *c'est là faire la leçon au Pape, & le remettre dans les bornes où il * devoit se tenir;* on assure qu'on y a reconnu la doctrine de l'Eglise. Mais on ne peut le faire sans avoir consulté la Tradition & les Peres: si on ne l'a pas fait, comment ose-t'on proferer au Pape une telle parole? & si on l'a fait, il ne faut plus douter qu'on n'ait remis sous l'examen & le jugement de l'Assemblée les *doctrines de foi déja décidées*, pour voir du moins si elles étoient conformes à la doctrine des Eglises.

VIII. Il est impossible que le Pape n'ait pas été sensible à cet outrage: mais il l'a dissimulé, il a detâché l'Acceptation pure & simple, de l'Instruction Pastorale; il s'est fait honneur de la soûmission absolue, & a mis à l'écart ce qui paroît y donner quelque atteinte. Il ôte aux Evêques leur qualité de Juges ou d'Interpretes de la Loi, & les reduit à celle de Docteurs qui peuvent la commenter, comme on fait l'Ecriture Sainte. Si les Evêques viennent un jour reclamer à la faveur de leur Instruction Pastorale, on leur aprendra alors

* Acceptation de la Bulle page 22.

alors qu'il est trop tard de le faire, qu'ils ont eux-mêmes sacrifié leurs droits au plaisir d'être encensez par un Pape, qu'ils ont reconnu son pouvoir en faisant publier son Bref flatteur, sans aucune opposition. Si les peuples ou les Docteurs veulent faire usage de cette même Instruction, on leur dira qu'elle est nulle, parce qu'elle n'a point été approuvée par le Pape, seul Juge reconnu dans les matieres de foi. On soûtiendra que ce n'est là l'ouvrage que de quelques témoins, qui n'ont *plus le droit ni de l'examen ni du jugement.* En un mot, le Pape dissimule habilement, & laisse tomber à terre l'Instruction; & si quelqu'un veut la relever dans la suite des temps, elle sera examinée par les qualificateurs du St. Office, & les Moines d'Italie, Juges des Evêques destituez de leur autorité. Ces Ultramontains la proscriront avec la derniere rigueur. Je l'avoue, il est difficile de se conduire avec une prudence plus artificieuse. Mais je le repete, est-ce là la voix de l'Epouse? est-ce là la conduite du Fils de Dieu? est-ce par le secret d'une politique humaine qu'il a établi son Empire sur les nations? L'Eglise n'est ici visible, ni par ses lis ni ses roses, mais par un entassement

ſement de fraudes & d'artifices, impénétrables à ceux qui n'en ont pas la clef.

IX. On a gardé juſqu'à preſent le ſecret ſur les intrigues particulieres de l'Aſſemblée. La Conſtitution vaudra le Cardinalat aux uns, & de gros benefices aux autres. Il faut être ennemi de ſa fortune pour ſe fermer une ſource ſi abondante de bienfaits, au lieu d'y puiſer. Mais ſans dévoiler ces ſecrets, ſuivons les remarques qu'on peut faire ſur l'acceptation de la Conſtitution & ſur la conduite des quarante Evêques qui l'ont reçue: c'eſt la troiſiéme choſe que nous avons promis d'examiner.

X. C'eſt un problême, ſi ces Evêques ont ſacrifié leur autorité de Juges ou d'Interpretes de la foi, ou bien s'ils ſe ſont ſoûmis aveuglement au Pape. Il n'y a point d'apparence qu'on ait abandonné ſans contrainte & ſans néceſſité un droit ſacré qui eſt le fondement de l'Epiſcopat, & qu'on tient de Jeſus-Chriſt. C'eſt là le premier élement de la Theologie Françoiſe. On a défendu ce depôt precieuſement contre tous les attentats que Rome a faits depuis plus de dix ſiécles; & les Evêques de France avoient mieux conſervé juſqu'à pre-

present ce droit incontestable de l'Episcopat, *que ceux de toutes les autres Eglises du Monde Chrétien* *. La raison ne permet pas de croire qu'un si grand nombre d'Evêques ait voulu se reduire à la triste † *condition de ces idoles inanimées qui sont le jouet du peuple & le mépris des nations, parce qu'ils n'ont plus d'oreilles pour écouter les doutes du peuple; point de bouche pour instruire, ni de main pour écrire.* Cependant, le Pape l'assure; la maniere superbe dont il traite le Cardinal de Noailles qui a voulu conserver son autorité; enfin le silence des Evêques, qui ne s'opposent point à cette asseveration, fait craindre qu'elle ne soit véritable. Mais comme la bienseance ne permet pas de donner un démenti public au Chef de l'Eglise, & qu'on se taît souvent par respect, par politique & par lâcheté; la preuve est équivoque, & on peut douter de la verité du fait, comme nous l'avons déja remarqué.

XI. Mais voici quelque chose de plus terrible; un Ecrivain qui paroît fort instruit

* Lettre de Mr. de Montpelier.
† Lettre à Mr. de Rohan, page 12.

ſtruit des faits qu'il avance, aſſûre que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux, qui ont été les Chefs & l'ame de l'Aſſemblée, ont aſſuré qu'il y avoit dans la Conſtitution * *plus de quarante Propoſitions qu'on ne pouvoit condamner*, quoique le Pape les ait condamnées. Un autre Ecrivain ajoûte, que la plûpart des Evêques reconnoiſſent, & quelques-uns ont même avoué † *que cette Bulle ne vaut rien; enfin il n'y en a aucun qui osât aſſurer que leurs explications conviennent avec les idées du Pape, ni qu'eux mêmes entr'eux ils conviennent des explications qu'ils ont ſignées.* Comment accorder cela avec la condamnation abſolue & generale des cent & une Propoſitions, & l'acceptation aveugle de la Bulle? Il n'y a que deux partis à prendre, ou de croire que les deux faits ſont veritables; & cela s'accorde parfaitement avec les idées que j'ai de l'eſprit & du cœur humain, *video meliora proboque; deteriora ſequor.* L'eſprit éclairé voit la verité de certaines Propoſitions condamnées, & le cœur ſeduit par l'eſperance ou la crainte

* Réflexions ſur l'Inſtruction Paſtorale, page 10.
† Lettre de l'acceptation de la Bulle, page 40.

ne laisse pas de signer leur condamnation. Le second parti qu'on peut prendre est, de demeurer dans le Pyrrhonisme, & de douter si on a reçû sincerement toute la Constitution, ou bien si on en a rejetté une partie & accepté l'autre, & signé le tout par complaisance & par lâcheté.

XII. L'Instruction Pastorale des Evêques acceptans fait un troisiéme problême, sur lequel il est impossible de se determiner. On y examine la Constitution, & on ne l'examine pas; car en l'examinant on feroit la leçon au Pape, & on le renfermeroit dans les limites d'une juste autorité, d'où il est sorti. On rectifie certains articles, & on proteste qu'on ne le fait pas; enfin, on met à couvert certains dogmes; mais on desavoue que le Pape se soit égaré en les condamnant. Que peut-on croire & penser d'un semblable galimathias? Nous avons assez parlé des Evêques *acceptans*.

XIII. On sera peut-être étonné de voir que le fort de nos doutes & de nos reproches tombe sur les Evêques *rejettans* la Bulle. Ce n'est pas pour leur ôter la *Chaire de verité*, qui peut être dans le petit nombre d'Evêques, comme dans le grand.

Je sai qu'il faut respecter l'ombre de la vertu,

vertu, lors que la vertu ne paroît pas dans tout son éclat: la perseverance a ses degrez; & ces degrez dépendent de la circonstance des temps, & de la foiblesse des personnes avec qui on vit. On a vû des temps où il falloit sacrifier sa vie, monter courageusement sur les buchers, & souffrir des suplices non seulement cruels & barbares, mais longs & reïterez, pour avoir la gloire de la perseverance Chrétienne. Tels étoient les premiers siécles du Christianisme; tels étoient ces temps où l'Inquisition inventoit de nouveaux suplices contre ceux qui osoient résister à ses Décrets. On ne donnoit alors le titre de Confesseurs qu'à ceux qui avoient souffert long-temps dans les prisons, & qui sortoient de là avec une profession ouverte de la verité, sans dissimulation & sans tache. Le langage a changé, & on donne liberalement jusques dans les Martyrologes le titre de Confesseurs & de Martyrs, à ceux qui n'ont point d'autre gloire que d'avoir essuyé quelque persecution courte, interieure ou secrette, de la part des ennemis de la foi ou de ses propres passions; parce qu'on suppose qu'il faut avoir autant de zele & de courage pour triompher de ses ennemis

secrets & particuliers, que pour essuier la persecution des Nerons & des Decius. Mais on pousse aujourd'hui la délicatesse du langage & des sentimens beaucoup plus loin ; car on est persuadé que la seule idée du *bon plaisir du Roi*, qui est entré dans les interêts de son Confesseur & du Pape, est une raison suffisante pour faire plier les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques, les Docteurs ; & que si on en trouve sept ou huit qui resistent à la volonté du Prince, & au nombre des Evêques plians, on doit les couronner comme autant de Confesseurs & de Martyrs, ou donner à leur zele les mêmes éloges qu'on donnoit autrefois à ceux qui souffroient la prison, les persecutions les plus dures, & la mort la plus cruelle.

J'avoue qu'ayant vieilli dans la lecture des Peres, je suis accoûtumé à leur stile, & que je ne puis donner des titres pompeux & figurez à des souffrances legeres, ou à la crainte & à l'ombre des souffrances, plûtôt qu'à des maux & des souffrances réelles.

XV. Il est vrai que lors que dans une Armée qui fuit à vau deroute, quelques Officiers tournent de temps en temps la

tête pour faire le coup de pistolet contre l'ennemi qui les suit de près, on leur est d'autant plus redevable de leur valeur, que le reste s'est debandé & a pris la fuite, & que cette resistance, toute foible qu'elle est, ne laisse pas d'arrêter les pas du Vainqueur, & sauve plusieurs soldats qui periroient infailliblement; la lâcheté des uns releve la valeur des autres; & on est forcé de donner des éloges à un courage qui n'en meriteroit pas dans un autre temps.

Quelques Prélats ont fait le coup de pistolet contre l'ennemi, qui poursuit avec chaleur les fuyards, & qui ne veut faire quartier à personne; mais je vois aussi qu'en donnant ce signe de valeur & de résistance, on ne laisse pas de faire son chemin & de chercher la forêt pour s'y sauver, s'il est possible.

Je venere les restes de vertu au milieu d'une lâcheté si generale; mais on me doit permettre de dire que cela ne va point jusqu'à l'Heroïsme, & sur tout que cela n'aproche point de la gloire des anciens Saints du Christianisme, ces Evéques Confesseurs & Martyrs, qui défendoient courageusement la verité sans biaiser, & sans demander *d'éclaircissemens* à leurs persecu-

teurs, parce qu'ils ne pouvoient en attendre que de faux & de trompeurs.

XVI. Le Pape Liberius, que les Ariens sollicitoient d'entrer dans leur parti, par la raison de ce nombre prodigieux d'Evéques de tout l'Univers, qui avoient abandonné la foi, & par l'autorité de l'Empereur victorieux & Maître du monde, & qui crioit, *quand je serois seul au monde, la cause de la foi n'en seroit pas moins bonne*, donnoit un exemple que toute la postérité doit imiter. Il étoit assis sur le Siege de Rome, & parloit sans doute *ex Cathedra*, lors qu'il prononça cette excellente maxime; s'il la démentit par une lâcheté scandaleuse, il faut l'abandonner dans le mal, & l'imiter dans le bien.

XVII. Il ne suffit point d'avoir fait quelque chose pour la verité, si on ne persevere & si on n'accomplit toute justice; car Dieu compte pour rien les ménagemens de la chair & du sang, ou les conseils que dicte une prudence humaine, lors qu'il s'agit de sa gloire & de ses interéts.

XVIII. Il ne faut pas se flatter du côté des hommes, plus que du côté de Dieu. L'orgueil & la fierté Pontificale ne se paye point d'humiliations apparentes; deman-

der au Pape des *éclaircissemens*, *c'est lui faire la leçon*: c'est faire un effort éclatant, afin de résserer son autorité dans des bornes, d'où il ne devoit pas sortir; mais après avoir brisé la barriere, il ne rentrera jamais dans des limites si étroites, il n'écoutera point les leçons de ses inferieurs, & leurs requétes seront rejettées comme autant d'actes de revolte, qui meritent de l'indignation, si on ne peut pas en faire porter la peine.

Après avoir irrité le Pape, on ne peut se maintenir que par la justice de sa cause & la force de la verité; mais ni l'une ni l'autre ne veulent pas être défendues mollement; il faut opposer l'autorité du Dieu vivant & Maître de la foi, à l'autorité de celui qui en ébranle les fondemens. L'obéissance aveugle ne regarde point les Prélats comme le peuple; ils doivent être les Juges ou du moins les Témoins de la doctrine; ils sont les Pasteurs qui conduisent les troupeaux; mais il faut leur montrer un chemin droit, quoique difficile, & marcher courageusement devant eux. Mais helas! est-ce là ce qu'ont fait les Prélats opposans? il semble que je n'ai tracé leur devoir que pour faire mieux sentir leur

foiblesse, & la difference de la conduite qu'ils ont tenue à celle qu'ils devoient tenir.

Il suffit d'en remarquer quelques traits, puis qu'il est impossible de rappeller le passé.

XIX. Premiérement, on ne comprend pas ce que dit Monsieur l'Evêque de Bayonne, l'un des Evêques oppofans, lors qu'il assure ses Diocesains qu'il y a eu une unité parfaite dans l'Assemblée de Paris. Ce langage convient aux Prêlats qui composent la quarantaine, car c'est l'usage du plus grand nombre de regarder le petit avec mépris, & de le compter pour rien, ou pour très peu de chose ; mais le petit nombre a toûjours peur qu'on ne le confonde avec les autres ; & s'il outre son stile, ce n'est que pour étaler avec plus d'éclat les justes sujets de son mécontentement & de sa séparation. Mais on voit ici le contraire, on respecte le grand nombre, lors qu'on est convaincu qu'il est dans l'erreur, & on se fait un honneur de croire & de penser comme lui, lors même qu'il ébranle les fondemens du Christianisme.

XX. En effet, Monsieur de Bayonne assûre hautement ses Diocesains, que tous les

lès *Evêques ont été parfaitement unis dans les principes de la même foi*, dans le même esprit de charité de Jesus-Christ, dans les mêmes vûes de procurer la paix de l'Eglise, & *qu'ils sont tous convenus de donner des explications.* Cependant, écoutez Mr. de Mirepoix; il assure au contraire qu'il y a eu deux partis dans l'Assemblée, & * *qu'on voit de côté & d'autre des Cardinaux, des Archevêques & des Evêques;* & comme l'autorité de l'Assemblée a passé au plus grand nombre, & qu'il faut avoir des raisons indispensables, pour se separer du sentiment *d'une Assemblée venerable par le nombre, par la dignité, par le mérite de ceux qui la composent*; il aporte pour raison de sa séparation: „ Que quel-
„ ques-unes des Propositions condamnées
„ sont tirées des Ecrits des Saints Peres;
„ que la condamnation des Propositions
„ qui regardent la difference de deux
„ Testamens paroît combattre tout ce
„ que Saint Paul nous enseigne de cette dif-
„ ference dans l'Epître aux Romains; &
„ celle des Propositions de la Grace sem-
„ ble attaquer le premier article du Sym-
„ bole.

* Instruction Pastorale page 6.

„ bole. Voilà une nouvelle preuve du Pyrrhonisme de l'Histoire de nos jours : en effet, auquel de ces deux Evêques oposans pourra-t'on ajoûter foi? l'un affirme & l'autre nie; l'un vante l'unité de la foi dans l'Assemblée, & l'autre en montre évidemment la difference. Cependant, ce ne sont pas là deux ennemis qui se combattent, & dont l'un doit affirmer ce que l'autre est obligé de nier par honneur & par interét; ce sont deux hommes de même parti, qui parlent d'une maniere entierement opposée; lequel croira-t'on?

XXI. Secondement, les Prélats opposans à la Constitution ont condamné le Nouveau Testament du Pere Quesnel, excepté Messieurs les Evêques de Mirepoix & de Montpellier. Je *ne mets point ici d'exception,* dit un Auteur équitable & zelé. Je ne reconnois point de difference entre les Prélats; tous * *sans en excepter un seul ont violé sur ce point les régles de l'équité;* les plus zelez méme pour la verité ont été les premiers à se déclarer conte le Livre,

* De l'acceptation de la Bulle page 18.
L'Auteur n'avoit pas vû le Mandement de Monsieur de Mirepoix, ni la Lettre de Monsieur l'Evêque de Montpellier à Monsieur de la Vrilliere.

Livre, *à le condamner*, *à le proscrire purement, simplement*, sans excepter une seule Proposition. *L'équité nous a abandonnez*, disoit le Prophete, *& la justice s'est retirée de nous; parce que la verité a été renversée dans les places publiques, & l'équité n'y a point trouvé d'entrée.* En effet, on ne conçoit pas comment des Evéques qui rejettent la Constitution, se font un devoir & un acte de zele de proscrire sans reserve un Livre d'où les Propositions condamnées sont extraites? On condamne le Livre en consequence de la Bulle Papale; car sans cela on n'y auroit jamais pensé; on convient donc que les Propositions de la Bulle sont renfermées dans le Livre, & dans le sens qui mérite condamnation; comment donc ne reçoit-on pas la Bulle, où cette condamnation est nettement expliquée, *apertissime*? Il y a là une contradiction évidente; & il est impossible de concilier ces deux choses; il y auroit eu plus de prudence à recevoir la Bulle, & à disputer ensuite sur le droit & le fait, comme on a fait pour le Saint Augustin de Jansenius.

XXII. En troisiéme lieu, les Prélats opposans se contentent de demander des

éclair-

éclaircissemens; c'est là faire une injure au Pape sans en tirer aucun fruit, on sait bien que le Pape ne les donnera pas, & il regardera tout ce qu'on publiera là-dessus, comme autant d'atteintes à son autorité, ou de subterfuges pour éluder sa Bulle. Je ne sai comment on a pû penser autrement. Le Pape est choqué des simples délais de l'Assemblée, il en gemit, il en pleure. Le Pape se croit seul Juge, & soûtient l'incompetence des Evéques, parce qu'il leur a ravi leur droit, ou qu'ils s'en sont dépouillez eux-mémes; il soûmet au Tribunal de l'Inquisition & proscrit les Mandemens les plus respectueux. Et comment donc peut-on s'imaginer qu'il permette à Monsieur de Noailles de devenir le Juge de sa Bulle, de lui *faire la leçon*, en publiant ses explications; ou qu'il s'abaissera jusqu'à plier devant huit Evéques, & faire un aveu public, qu'il a decidé avec négligence, avec précipitation ou avec obscurité? D'ailleurs, à quel usage destine-t'on ces éclaircissemens? Ils feront une nouvelle matiere de division dans l'Eglise; on disputera éternellement sur le sens qu'on doit donner à la Proposition, & sur l'intention que le Pape peut avoir eue en la con-

condamnant. On sait assez que le Pape a voulu proscrire la Grace efficace par elle-méme, la Grace salutaire de Jesus-Christ; combattre la difference de l'Ancien & du Nouveau Testament établie par Saint Paul; & répandre avec une Autorité Souveraine le Molinisme & le Sfondratisme. Et au lieu de s'amuser à demander des éclaircissemens, & de chicaner sur le sens de chaque Proposition; il faut alors se déclarer nettement sur le fonds des dogmes, soûtenir courageusement la verité, & combattre l'erreur sans ménagement. Voilà ce que devoient faire les Prélats opposans, & ce qu'ils n'ont pas fait.

XXIII. Enfin, il y a de la contradiction entre les louanges flatteuses, que les Prélats opposans donnent au Pape, & les idées qu'ils ont d'un homme, dont *la Constitution renverse le Christianisme*; & qui afin de le faire avec plus de succès, se donne une infaillibilité qu'il n'a pas; & qui enfin, pour prevenir toute sorte d'opposition, dégrade les Evéques & en fait de simples Appariteurs Apostoliques, pour publier sa Bulle, & pour executer ses ordres.

XXIV. Il y a aussi une contradiction entre les avis des Docteurs opinans en Sorbonne,

bonne, & la conclusion de cette venerable Assemblée; car on voit dans ce cahos d'opinions au travers de l'ignorance & de la foiblesse, que la pluralité des voix alloit à l'enregistrement de la Bulle sans acceptation. Cependant, l'Instruction porte qu'on a reçû avec un *grand respect, & une parfaite obeïssance*, la Constitution de N. S. P. Clement XI. On ordonne à tous Docteurs &c. d'avoir le même respect & soûmission, leur défendant *de parler, & de faire rien qui soit contraire aux choses qui y sont définies, sous peine d'exclusion de tout degré ou d'esperance d'en obtenir aucun; laquelle peine sera encourue* ipso facto, *par le seul fait* *.

XXV. Je ne sai ce que la postérité pourra penser de tout ceci; mais sans percer dans l'avenir, il est aujourd'hui très difficile, pour ne pas dire impossible, de ne devenir pas Pyrrhonien sur la nature de l'Eglise. Où la trouvera-t'on cette Epouse du Seigneur, dont la voix doit retentir en tous lieux & parler toûjours d'un même ton, & un même langage? Je cherche & je

* Relation des Assemblées de Sorbonne pagg. 253. 255.

je trouve par-tout de la dissimulation & de l'artifice; je vois le Pontife trainant à sa suite un grand nombre d'Evêques, qui enseignent cent & une erreurs, en proscrivant autant de Propositions veritables. Je vois les Sentinelles & les Gardes d'Israël qui voyent l'ennemi & qui se cachent, afin qu'ils puissent dire qu'il est entré à leur insçû. Les uns abandonnent le dépôt de la foi & *renversent le fonds du Christianisme*; les autres n'osent le soûtenir. Nouveaux Nicodemes, qui par la crainte des Juifs reconnoissent la Grace du Messie & n'osent la confesser devant les hommes. On voit que la Foi, *la Morale, la Discipline & toute la Religion est abandonnée à un seul homme, qui n'est pas exempt de préventions, de vûes d'interêt & du desir d'établir les fausses prétentions de son Siege, aux dépens de la verité;* & on le laisse faire, sans oser lui résister en face ni élever sa voix. *Ne doit-on pas croire que c'est là la seduction predite qui pervertiroit les Elûs mêmes, si cela se pouvoit* * ?

XXVI. On s'en prend au Roi, comme s'il étoit la cause totale du mal. Mais il faut

* Lettre à Monsieur de Rohan, pag. 130.

faut rendre justice à ce Prince; car lors que le Parlement lui a representé l'atteinte que la Constitution portoit aux droits de la Couronne, & que les gens du Roi craignant que *leur* zele ne les emportât trop loin, lui ont communiqué leurs réfléxions; *le Roi les a crues necessaires & les a aprouvées de son Autorité Royale.* Les Laïques ont donné aux Evêques un exemple qu'ils n'ont pas voulu suivre, ils ont mieux aimé être les *Vicaires & de simples executeurs des volontez du Pape*, que des Juges ou des Ministres* d'un Dieu, qui les autorise à parler aux Rois de la terre, *& les Anges du Seigneur des Armées, de la bouche desquels le Prince doit apprendre & recevoir la Loi.* Quelle impression n'auroit pas fait dans l'esprit du Roi une assemblée du Clergé, qui auroit soutenu en Corps les droits de l'Eglise & de la verité? Mais il importe peu de déveloper la source du mal. Il suffit que le mal soit fait, & qu'il soit aussi general qu'il est, pour faire disparoître l'Eglise aux yeux des Laïques, & pour les obliger, en suivant l'exemple de leurs Evêques, d'être Semi-Pelagiens, ou dissimulateurs.

§. XX:

* Lettre de Mr. Colbert Evêque de Montpellier.

§. X X.

Paradoxe avec ses preuves, que la Chaire de la verité & la visibilité de l'Eglise dépendent presentement de la Hollande, & de la Ville d'Amsterdam.

I. NOus avons montré l'invisibilité de l'Eglise, par les erreurs du grand nombre d'Evêques qui *renversent le fonds du Christianisme*, & par la dissimulation du petit nombre, qui se cache & qui cherche mille artifices pour se dérober à l'opression dont ils sont menacez. Achevons nôtre preuve, en montrant qu'ils sont redevables aux Protestans du peu de liberté qui leur reste, & que sans eux il n'y auroit plus aucun *témoignage de verité dans l'Eglise, ni plaintes de notorieté publique.*

II. En effet, le témoignage que le nombre opprimé rend à la verité, doit être évident & public: car s'il est renfermé dans le sein de quelques persecutez ou fugitifs, il devient inutile aux Fidéles, qui ne peuvent ni les entendre, ni les consulter, ni les suivre. Si ce ne sont que quelques plaintes secretes, qui sortent du fonds des ro-

chers & des déserts, elles deviennent semblables à celles qu'on attribue dans la Reforme aux anciens Vaudois & Albigeois. Du mois les souffrances & les suplices rendoient leur Eglise visible. Mais le gemissement de la Colombe chassée par l'oiseau de proye n'est pas propre à former cette voix retentissante de la Sapience, qui doit apeller de dessus les creneaux du Temple tous les peuples du monde, & être connue dans toute la terre par son éminence, sa prosperité, & la multitude des peuples.

III. Il est de notorieté publique que ceux qui défendent la Grace victorieuse, & qui s'élevent contre la Constitution, n'osent presque se déclarer en France; on se cache, on se taît, & les ménagemens honteux des Docteurs & des Evêques font assez voir qu'on ne peut découvrir ses sentimens par la crainte de l'opression & de l'exil. On sait à la verité, qu'il y a encore quelques personnes favorables à la saine Doctrine; mais quel témoignage rendent-ils à la verité? osent-ils la publier comme Jesus-Christ l'ordonne, sur *les toits & sur les maisons?* Et l'Eglise, qui reside dans ce petit nombre, parle-t'elle à bouche ouverte, afin d'enseigner la foi pure

aux peuples ? leur trace-t'on par des exemples de fermeté, & d'un zele qui brave ou qui même s'expose aux perils, le chemin qu'on doit tenir ? voit-on ce petit nombre de Docteurs & d'Evêques, comme les bons Bergers, sacrifier leurs interêts à l'édification de leurs Troupeaux ? Helas! tous les mouvemens de résistance sont foibles & languissans.

IV. Il est vrai qu'on peut appeller *témoignage rendu* à la verité, ce grand nombre d'Ecrits plaintifs qu'on voit paroître en Hollande ; je ne condamnerai point, si on veut, la supression des noms, comme une marque de foiblesse ; mais elle empêche les Fidéles de connoître les Pasteurs Orthodoxes, & ceux qui forment *la Chaire de verité*, afin de s'unir à eux. Il seroit très important de connoître les noms de ces Pasteurs, afin de savoir si le mérite dédommage du petit nombre ; & puis que la Chaire de verité dépend des circonstances exterieures, il n'est pas étonnant qu'on veuille examiner celle des personnes qui parlent & qui écrivent. Quelque excellente que soit la plume d'un Docteur particulier, elle ne donne pas le même relief à la Chaire qu'un

Prélat du premier ordre; parce que le dernier a plus d'autorité; & que c'est à lui proprement qu'apartient le droit de juger, ou du moins de rendre témoignage à la doctrine de l'Eglise.

V. Mais que deviendroit cette Chaire que nous cherchons, si la Hollande & la Ville d'Amsterdam n'ouvroient leurs portes aux Docteurs oprimez? c'est là certainement qu'est le centre de l'Eglise & la Chaire de verité. L'Eglise n'est visible dans aucun lieu aussi éminemment que dans cet asile, & ce Siege principal de la Réforme; c'est là que les Chefs de parti ont leur retraite, & peuvent être regardez comme *la tige de l'Eglise*, & le fondement sur lequel la Chaire est appuyée. C'est de là que volent tous les Ecrits qui ne pourroient voir le jour par une autre voye & dans un autre lieu. Toutes les avenues & les retraites sont fermées dans les pays Catholiques à ceux qui défendent la Grace, & qui s'oposent à la Constitution; on ne peut y répandre ses plaintes, ou bien elles sont aussi-tôt étoufées par l'autorité publique. Les Evêques qui osent écrire des Mandemens & des Lettres, n'ont ni le pouvoir & la liberté de les imprimer qu'en Hol-

lande.

lande. Celui de Monsieur de Mirepoix, qui est le meilleur de tous, n'auroit peut-être jamais paru, si on n'avoit trouvé des Imprimeurs & une presse à Amsterdam. La Lettre de Monsieur de Montpellier, si tendre, si délicate & si pure, est demeurée ensevelie plus de six mois, & n'a commencé à voir le jour que dans les Nouvelles publiques d'Hollande.

VI. D'où viennent tous ces Ecrits anonymes qui remplissent la terre & qui font entendre si loin les plaintes des opprimez? Si ce n'est de ces lieux d'où la persecution est bannie, & où la douceur du Souverain laisse un libre cours à la Grace.

VI. L'Inquisition établie en Espagne, en Portugal, & plus rigoureuse en Italie qu'ailleurs, ne permet pas de jetter un soûpir contre l'Autorité Pontificale. En France le Confesseur du Roi, maître des Lettres de Cachet, bannit, disgracie, expose jusqu'aux Cardinaux à l'opression la plus injuste. Les Evêques d'Allemagne craindroient d'allumer le feu dans leur Diocese, & de s'exposer eux-mêmes à la devotion Imperiale, s'ils recevoient chez eux les défenseurs de la Grace. La Flandre, qui a été long-temps la Mere Nourrice des Au-

gustiniens, jette des pierres & veut lapider ses enfans; sur-tout depuis que le dernier Archevêque de Malines les a transformez en autant de monstres hideux, en les accusant de toutes les hérésies que tous les siécles précedens ont enfantez. Les oiseaux ont leurs nids, & les renards leurs tanieres, mais le Fils de l'homme avec sa Grace salutaire n'auroit point où reposer sa téte, si on ne la recevoit en Hollande. Les personnes ne trouvent de refuge que dans ces lieux. Les Evéques, & les Docteurs, auroient été forcez de renfermer leurs plaintes dans leur sein; ou si elles étoient sorties de leur Cabinet, elles auroient couru secretement dans qnelques ruelles de Paris, si on n'avoit trouvé le moyen de les rendre publiques dans un pays Reformé. Ce sont ces personnes, ce sont ces plaintes publiques qui rendent témoignage à la verité contre la Bulle, laquelle renverse le fonds du Christianisme: ce sont elles qui forment par cette raison la *Chaire de verité* & l'Eglise visible, pendant le temps de l'opression. Ainsi nous avons raison de dire que la visibilité de l'Eglise, à qui on ne permet pas de se laisser voir, ni d'ouvrir la bouche dans les pays Catholi-

ques

ques Romains, dépend de la liberté dont on jouït dans les Etats Réformez, & particulierement en Hollande. Ainsi cette visibilité de l'Eglise, qu'on a tant vantée, dépend d'une circonstance incertaine. Ceux qui n'ont point d'autre secours ni d'autre moyen, pour rendre témoignage à la verité, devroient au moins faire justice à ceux que les Papes & l'Inquisition ont opprimez avant eux, & recevoir le témoignage qu'ils ont rendu à la verité, quoiqu'il soit peut-être foible, parce que d'un côté ils n'avoient pas la Hollande pour retraite, & que de l'autre les persecutions cruelles & barbares, que l'Inquisition, les Papes & les Rois de ce temps-là faisoient aux Albigeois & aux autres témoins de la verité, dont on a le catalogue, ne peuvent être mises en parallele avec le manege d'un Confesseur du Roi & d'un Pape, plus artificieux que cruel.

§. XXI.

L'unité de l'Eglise rompue par la maniere dont on reçoit la Constitution du Pape.

I. ON regardera peut-être comme un autre paradoxe, ce que nous avançons de la rupture de l'unité de l'Eglise, puis que les Jansenistes sont très éloignez de vouloir rompre avec Rome,& qu'ils ont dessein de vivre dans sa Communion, & de mourir dans son sein. Leurs ennemis ont beau les appeller *schismatiques & separez*, ils regardent cela comme des injures que la chaleur de parti fait échaper, & qui ne sont que trop ordinaires dans des Ecrits Polemiques, lors même qu'il s'agit de la Religion. Je ne pénétre point dans le secret des cœurs, & je serois très fâché de déveloper des pensées que Dieu seul connoit, & sur lesquelles les hommes se trompent souvent. Je tire seulement des consequences naturelles, qui sortent des principes Theologiques & de la conduite qu'on tient pour la reception de la Bulle.

II. Il y a cinq ou six liens qui forment ce qu'on apelle l'unité de l'Eglise & qui en

en ferrent les nœuds ; la distinction de ces liens est absolument nécessaire pour juger avec plus de précision des degrez de rupture qu'on fait à l'unité de l'Eglise.

III. Le lien qu'on croit le plus nécessaire est celui d'un *Chef* Souverain, non seulement parce que le Gouvernement de l'Eglise est Monarchique, mais parce que le Pape est, pour ainsi dire, le centre où aboutissent toutes les lignes : dès le moment que la tête est blessée, toutes les parties du corps languissent & sont malades ; c'est pourquoi on repete mille fois que hors de la Communion du Pape il n'y a point de salut, c'est-à-dire, qu'on ne trouve hors de là que la mort & l'enfer. Il est aisé de juger que l'unité du Chef est rompue par la division que la Bulle du Pape cause entre les differens Membres de l'Eglise, & par la pretention que l'un a de son infaillibilité, qui est absolument rejettée par les autres ; par l'autorité qu'il se donne d'être seul Juge dans les matieres de la foi, ce que les autres condamnent, comme entierement contraire à la Tradition & à l'ancienne doctrine de l'Eglise Gallicane : enfin, l'un veut qu'on reçoive sa Bulle, & les au-

tres soutiennent qu'elle *renverse le fonds du Christianisme.*

IV. On peut dire qu'on vit sous un même Chef, lors qu'on a les mêmes idées, le même respect & la même obéïssance pour lui. Mais peut-on dire que les deux partis qui se battent dans l'Eglise, soient unanimes dans leurs sentimens pour le Pape? Le grand nombre d'Evêques reçoit la Bulle de Clement XI. le petit nombre *la* rejette comme une Constitution pernicieuse: le grand nombre soûtient que c'est l'Esprit de Dieu qui l'a dictée; le petit nombre remarque qu'on y *dit anathême à Jesus-Christ* * contre l'expresse parole de l'Apôtre, & qu'on impose aux peuples lors qu'on *veut que ce soit l'Esprit de Dieu qui l'ait prononcée.* L'un prétend que cette Constitution est la verité même; l'autre, qu'elle est composée *d'erreurs outrageantes à Dieu, & de méprises que le public avoit sifflées*, mais qui sont devenues les *décisions de l'Eglise, depuis qu'on a trouvé le secret de les faire passer dans la Bulle du Pape.* L'un soûtient que les Propositions condamnées sont hérétiques, pleines de blasphême; l'autre prouve,

* Témoignage de la verité page 6.

ve, qu'elles sont tirées mot à mot de l'Ecriture Sainte, & qu'elles ont fait partie de la Tradition. L'un veut qu'on rende une obéïssance aveugle au Pape qui les a condamnées; l'autre soûtient qu'on doit le *condamner*, *le déposer*, & en mettre un autre en sa place qui conserve mieux *le sacré depôt de la foi*. L'un veut, qu'on regarde Clement XI. comme un Juge infaillible des Controverses, & que son infaillibilité s'étende du droit au fait; l'autre rejette cette infaillibilité comme une chimere que le Pape s'attribue sans fondement, sans preuve, & par un sacrilege.

V. Cette derniere difference de sentimens est affreuse; car on se met dans le même état où étoient les Juifs & les Chrétiens, dont les uns veneroient Jesus-Christ comme celui qui mettoit en évidence la verité & la vie, en revelant aux hommes la volonté de son Pere, & les autres le traitoient de blasphemateur. Le Chrétien écoutoit religieusement Saint Paul, & recevoit ses doctes leçons: le Payen le rejettoit comme un imposteur, ou un homme que le grand savoir mettoit hors du sens. La même chose arrive ici; il n'y a point de milieu entre ces deux partis; ou le Pape est im-

posteur,

posteur, ou bien il est le temple & l'organe du Saint Esprit; il est infaillible, ou bien il impose d'une maniere sacrilege à toute la terre, en se vantant de l'être. Les deux partis tombent dans l'un de ces deux sentimens, l'un crie au Pape qu'il est infaillible, l'autre le rejette comme ayant dit *anathème à Jesus-Christ*, à ce même Fils de Dieu, & ce Dieu benit éternellement, qui doit l'animer de son Esprit. *On a beau* dire, l'unité du Chef est rompue par cette opposition de sentimens, qui est aussi grande que celle d'un Protestant avec un Ultramontain, ou d'un Juif & d'un Payen avec le Chrétien, disciple de St. Paul & de Jesus-Christ.

VI. *L'unité de la foi* est aussi nécessaire que celle du Chef, car la foi est l'ame de l'unité de l'Eglise; & comme il importe peu que les parties exterieures du corps humain demeurent liées l'une à l'autre, lors que l'ame qui donne la vie en est separée, parce que cette image exterieure de l'homme n'empêche pas qu'il ne soit un cadavre sans ressort, sans mouvement, & par consequent inutile. L'unité de confédération, qui assemble les Membres dans un même Temple, n'est d'aucune édification lors que la

foi en est separée, & qu'au lieu de croire la même chose, & d'enseigner les mêmes dogmes, on se divise, & on se combat, parce qu'on a des sentimens opposez. On ne peut pas dire qu'on ait la même foi dans une Eglise où l'on voit deux partis acharnez qui enseignent une doctrine contraire. Il y a dans la Constitution cent & une Propositions qui font autant d'erreurs, d'héréfies & de blasphémes. Voilà cent sujets de separation pour ceux qui croyent que toutes ces Propositions sont Orthodoxes, comme tirées de l'Ecriture Ste. Si pour s'épargner la peine d'un détail ennuyant on veut se borner à la doctrine de la Grace, il faut reconnoître deux choses; l'une que l'un des partis défend la Grace efficace & victorieuse particuliere aux prédestinez; pendant que l'autre n'admet qu'une Grace suffisante commune à tous, & que l'homme a une entiere liberté de la rejetter ou de la recevoir. On doit reconnoître ensuite que la difference de ces dogmes a toûjours fait un point capital de division dans la foi. Le premier de ces dogmes étoit celui de Saint Augustin, pour lequel l'Eglise d'Afrique s'interessa jusqu'au sang, & obligea le Pape à retracter sa pre-

miere sentence & à condamner Pelage. Le second est la doctrine qui a soûlevé si souvent l'Eglise contre les Semi-Pelagiens, & l'a obligée à les chasser de son sein. On peut inventer avec subtilité mille subterfuges pour éviter les condamnations anciennes & modernes. On peut si on veut communier dans les mêmes Temples, comme deux ennemis capitaux peuvent quelquefois demeurer dans une même maison, & manger à la même table: mais il ne laisse pas d'être vrai, que comme ces ennemis ont des intérêts & des vûes très differentes, quoiqu'ils suspendent exterieurement leur haine, & qu'ils dissimulent leurs sentimens, il n'y a point aussi d'unité de foi, mais il y a nécessairement une opposition de sentimens & de dogmes entre les deux partis; dont l'un soûtient la Grace efficace par elle-même, & l'autre la rejette comme une hérésie; dont l'un condamne la Grace suffisante pour laisser à l'homme sa liberté, & l'autre soûtient que non seulement elle est injurieuse à Dieu, mais qu'elle détruit la Grace salutaire de Jesus-Christ. Quoi qu'il en soit, l'Eglise a prononcé sur l'importance, aussi-bien que sur la verité du dogme; l'ancienne Eglise a chassé de

sa

sa Communion les défenseurs de la liberté, comme autant de Semi-Pelagiens; & l'Eglise moderne anathematise les défenseurs de la Grace efficace, comme autant d'hérétiques & de blasphémateurs. On a donc jugé que les uns & les autres n'avoient pas la même foi, sur un dogme fondamental; ainsi cette unité prétieuse est perdue.

VII. On n'oseroit dire que ceux qui avoient autorisé la perfidie de Rimini, eussent la même foi que Saint Athanase & St. Hilaire. Il y a du côté du Pape & des Évêques *une iniquité plus sensible aux yeux du public, & plus criante en elle-même, que ne le fut autrefois la prevarication de Rimini.* Comment peut-on dire qu'on a la méme foi & la méme Communion avec de tels Prévaricateurs? & si on ne l'a plus, comme il n'est que trop évident, l'unité de la foi est rompue. On ne peut pas avoir la méme foi avec un Pape & des Evéques qui sont presentement obligez de changer l'ancienne Religion, & les Catechismes, & de précher au peuple Chrétien; *On vous a trompez: voici une nouvelle maniere de rendre vos actions innocentes, d'expier vos pechez, & de faire à Dieu des sacrifices qui lui soient agreables.* En effet, voilà

voilà les principaux actes de la Religion changez ; la maniere d'expier les péchez n'est plus la méme ; les loix qui reglent les actions sont differentes ; & les sacrifices qu'on presente à Dieu sont nouvellement imaginez. Dira-t'on qu'on a la méme Religion que ces gens-là, & qu'on demeure uni avec ceux qui remuent si visiblement les bornes que Dieu a posées ? Cependant, si on ne le fait pas, on n'a plus la *méme* Religion, les mémes loix, ni les mémes sacrifices, & l'unité de la foi est perdue.

VIII. Par malheur le mal est profond & presque sans remede, parce qu'il est ancien. D'ailleurs, ce n'est pas ici une atteinte passagere qu'on donne à la foi, ni une playe superficielle. Le Pape a dévelopé son bras Pontifical & sa force divine pour mieux assener le coup, & couper jusqu'aux dernieres fibres de la Grace efficace. Le nom de Jansenifte, & la distinction du droit & du fait, n'étoient qu'une toile d'araignée qu'on opposoit aux traits perçans d'Innocent X. mais on est reduit aujourd'hui à des termes encore plus fâcheux ; on se borne à demander des éclaircissemens ; & si le Pape, pour tout éclaircissement, a la complaisance de dire ce qu'il pense,

pense, c'est qu'il condamne les Propositions *in sensu obvio, quem verba ferunt* ; il n'y aura plus de prétexte ni de refuge contre la Constitution. Il n'est pas même besoin de cet éclaircissement ; & il est évident qu'on ne le demande que pour gagner du temps & amuser le tapis. Car personne n'ignore les intentions du Pape ; on entend ce qu'il a condamné ; on sait parfaitement ce qu'il veut condamner. Il faudroit être bien stupide, ou qu'il y eût une obscurité impénetrable dans les Oracles qui sortent de la bouche des Papes ; si depuis plus de soixante & dix ans qu'ils crient à haute voix, & qu'ils fulminent la Grace efficace, on croyoit encore pouvoir la sauver de leurs mains, & la mettre à couvert de leurs anathémes. C'est-là ce qui doit afliger, & qui prouve démonstrativement que le mal est sans remede : car depuis la Congregation *de Auxiliis*, la verité n'ose paroître ; il semble que Dieu ait puni la foiblesse de ces Pontifes, qui connoissoient la verité, qui n'eurent pas le courage de la faire triompher, & qu'il ait donné efficace d'erreur à ses successeurs. Mais ils ne se démentent plus, ils se succedent l'un à l'autre dans les mê-

mes sentimens sur la Grace, comme ils se succedent dans un même siege; ils se donnent leur foi de la main à la main; & il y aura bien-tôt une voye de prescription contre les Jansenistes, aussi-bien que contre les Réformez. Les Jesuites, qui se sont emparez du St. Siege, & qui l'assiegent de tous les côtez, ne le laisseront pas envahir par un homme suspect. Les Cardinaux étrangers ne peuvent être Papes, les Italiens, qui étudient peu, sont accoûtumez à suivre les sentimens reçûs à Rome, & autorisez par une longue succession de Pontifes. Ceux qui monteront sur le Trône Pontifical se feront un devoir de suivre leurs Prédecesseurs, & ils suivront en cela, peut-être, les lumieres & les mouvemens de leur conscience, puis qu'ils seront eux-mêmes imbus du Semi-Pelagianisme, qui gagne par-tout. On a beau tourner son imagination de tous les côtez, je ne vois pas d'où peut venir le remede; il faut se soûmettre à la Constitution pour se réünir au Pape, & à la multitude qui le suit; ou bien il faut perdre l'unité prétieuse de la foi, en soutenant des sentimens contraires aux décisions du Pape & de l'Eglise.

IX. Le lien de *l'obeïssance* suit naturel-

lement

lement celui de la foi ; c'est par là que le Pape tient les peuples étroitement enchainez à son Siege & dépendans de son autorité. Lors qu'on voit un troupeau de brebis qui suit son Berger par-tout où il les meine, lors qu'on voit qu'il ne coûte à ce Pasteur qu'un son de voix ou un coup de houlette, pour ramener celle qui s'égare & la faire revenir au gros du Troupeau, on admire la docilité de ces animaux ; c'est de là que dépend la conservation des brebis, qu'on retire de la forêt & qu'on garantit par ce moyen de la patte de l'ours & de la griffe du lion. C'est-là le grand objet de l'admiration des spectateurs, qui regardent de sang froid cette multitude infinie de Chrétiens, de tous climats & de toutes nations, qui suivent aveuglement le Chef qui les meine. Si la curiosité en entraine quelqu'un à lire l'Ecriture Sainte, ou à chercher une Grace plus salutaire que celle qui est commune à tous les hommes ; ce Chef n'a qu'à faire entendre sa voix. Une Constitution publiée à propos, un coup de houlette, ou même la seule menace des foudres du Vatican, suffit pour ramener à la doctrine Papale ceux qui vouloient s'en écarter. C'est là l'obéïssance qui fait l'uni-

té de l'Eglise, qui l'entretient & qui la conserve. Il n'est point permis à la brebis d'être plus sage que son Berger ; il ne lui est point permis d'aller chercher seule des pâturages éloignez ; si elle veut aller brouter quelque herbe particuliere, ou boire d'un ruisseau qui lui paroît plus clair, elle se separe du Troupeau, elle méprise le Berger & s'expose à la voracité du loup, qui la trouve sans défense & sans secours. Tel est l'état des Chrétiens conduits par le Pape ; ils doivent aller par tout où sa voix les apelle. La connoissance de la Religion est inutile, l'examen en est dangereux, le choix de certaines opinions particulieres est tout à fait criminel ; le plus sûr est d'avoir la docilité des moutons, de suivre sans resistance, de fermer les yeux, & d'obéïr aveuglement à celui qui est le grand Pasteur des brebis, & l'Evêque Oecumenique de l'Eglise. Mais peut-on dire qu'on obéït au Pape, lors qu'on combat ses sentimens? & lors qu'après l'avoir entendu décider, que cent Propositions sont hérétiques, on veut les croire, les enseigner & les défendre malgré sa décision, & prouver qu'elles sont tirées de l'Ecriture Sainte, & que c'est la doctrine de Saint Paul

Paul & de Jesus-Christ, auquel on dit anathême en rejettant sa Grace? C'est là secouer le joug de l'obéïssance dûe au Souverain Pontife; c'est vouloir examiner le Procès après l'arrêt prononcé, & juger le Juge Souverain. Je ne sai comment on peut dire que la Bulle a causé tant d'émotion dans le Royaume, car ces émotions seroient autant d'actes de rebellion contre le Chef de l'Eglise; il faut se taire, il faut obéïr sans examen & sans scrupule; c'est là le caractére de la brebis, & il n'est permis ni à elle ni aux Chefs subalternes de se soulever contre le Chef Souverain, ni de faire des actes de résistance; autrement on rompt les liens sacrez de cette obéïssance qui entretient l'unité de l'Eglise.

X. Je n'ignore pas les belles maximes qu'on debite sur l'unité: à Dieu ne plaise, *dit-on*, que la défense de la verité nous oblige à porter quelque atteinte aux droits sacrez de l'Epouse de Jesus-Christ. * *Unis l'un à l'autre par les liens les plus* indissolubles & les plus saints, qui peut être assez téméraire pour diviser ce que Dieu a si parfaitement uni? *Anathême à qui l'ose, anathême*

* Témoignage de la verité page 8. 9.

me à qui dit que l'Eglise de Jesus-Christ perit, ou peut lui devenir infidele. Tout cela est beau ; cependant, on ne peut prendre que l'un de ces deux partis, ou celui de recevoir la Constitution ; mais alors on abandonneroit la défense de la verité ; ou celui de rejetter la condamnation des cent une Propositions ; alors on défend la verité ; mais alors il est impossible qu'on ne donne une violente atteinte aux droits sacrez de l'Epouse de Jesus-Christ, puis qu'on secoue l'autorité de son Chef. Est-ce que le Pape n'est pas l'Epoux de l'Eglise ? n'en est-il pas la tête & le Chef ? & l'Eglise ne souffre-t'elle aucune atteinte lors qu'elle est blessée à la tête, & que son Chef est regardé comme le fauteur de l'héresie, & qu'on lui refuse l'obéïssance, parce qu'il enseigne trop ouvertement l'erreur ?

XI. J'entends prêcher l'obéïssance dans tous les partis. Le Jansenifte crie anathême à celui qui ose la refuser, anathême à celui qui donne quelque atteinte aux droits de l'Epouse de Jesus-Christ ; & l'obéïssance de la foi est un de ces droits les plus sacrez ; à Dieu ne plaise qu'on y touche, lors même qu'il faudra défendre la foi.

Dans

Dans le parti opposé, on prêche l'obéïssance d'un ton beaucoup plus haut & plus ferme. En effet, *on y ébranle les fondemens les plus solides de la Religion, neanmoins on ne parle que de respect & de soûmission pour l'autorité legitime* *. On altere sans ménagement le dépôt sacré dont Jesus-Christ a chargé son Epouse, & on veut nous persuader qu'elle même a prêté *à cette infidelité son ministére & sa voix*, & par consequent qu'il faut l'écouter avec une pleine soûmission. Quel embarras! nouvelle preuve de Pyrrhonisme. Je conçois sans peine que le parti le plus fort exige l'obéïssance de bonne foi; mais comment celui qui se plaint que les fondemens de la Religion sont ébranlez, & le dépôt sacré, que Jesus-Christ a confié à l'Eglise, alteré sans ménagement, peut-il se vanter de rendre la même obéïssance? comment peut-il dire qu'il ne donne aucune atteinte à ce droit sacré, même en défendant la verité? comment ose-t'il affirmer qu'il ne veut rompre aucun de ces liens saints qui forment le mariage & qui le rendent indissoluble? Il faut nécessairement qu'il y

* Ibid. page 3.

ait de l'équivoque dans l'idée d'obéïssance, ou dans le terme d'Eglise, & qu'on se joue de la simplicité des peuples, en promettant l'obéïssance à l'Eglise, dans le tems qu'on secoue le joug du Pape, qui en est le Chef, qui est assis sur son Tribunal & qui exige la soûmission à ses décrets, en sa qualité de Vicaire de Jesus-Christ, & de successeur de saint Pierre, à qui ce Chef des Apôtres a remis les clefs du Royaume des Cieux, & auquel Jesus Christ luiméme a dit, *tout ce que vous lierez en terre sera lié au ciel.*

XII. Il n'est pas étonnant d'entendre des peuples mécontens du Gouvernement, & sur tout les Chefs de la Revolte prêcher l'obéïssance & la fidelité qu'on doit au Prince. Ont fait la ligue du bien public, on veut maintenir les droits sacrez de la Majesté Royale contre des flateurs & des Favoris qui l'obsedent; on veut en sujets fideles rendre le Roi plus puissant & le Royaume plus soûmis. C'est dans cette vûë qu'on prend les armes, qu'on se cantonne dans une Province. Mais ces protestations d'obéïssance & de fidelité ne trompent personne. La même chose arrive dans l'Eglise: cependant, on s'y laisse tromper.

Ce

Ce n'est pas assez dire; mais je suis persuadé qu'il y a des gens qui se font illusion, & qui croyent de bonne foi qu'ils ne rompent point l'unité de l'Eglise, quoiqu'ils refusent l'obéïssance au Pape qui en est le Chef, & à la multitude des peuples & des Prêlats qui le suivent, & qui en font le Corps: cependant, l'illusion est sensible, & si je l'ose dire, trop grossiere pour éblouïr des gens d'esprit.

XIII. En effet, peut-on dire qu'un homme qui croit & qui publie dans ses Ecrits, qu'il n'y a *point de Fidele qui ne doive desirer*, & point d'Evêque qui ne doive élever sa voix pour demander qu'on s'assemble pour juger Clement XI. pour reconnoître que sa Bulle *détruit l'Evangile*, pour l'obliger à la *retracter*, & en cas qu'il refuse, pour *le déposer;* peut-on, dis-je, s'imaginer qu'un tel homme rende l'obéïssance à ce qu'on apelle l'Eglise, & qu'il ne rompe pas ce lien d'unité, qui serre les Membres avec le Chef, & les Fideles avec le Pape, hors de la Communion duquel il n'y a point de salut?

XIV. On ne peut pas dire que ce Corps nombreux de Docteurs de Sorbonne, qui ont imaginé subtilement, & pour se ga-

rentir de la colére du Roi, plûtôt que de celle du Pontife, l'avis d'enregistrer la Bulle sans l'aprouver & s'y soûmettre, ayant eu de l'obéïssance pour lui. Tous ces Docteurs se jouoient de l'Autorité Pontificale; car l'enregistrement ou le refus de le faire sans obéïssance & sans consentement à tout ce qu'elle contient n'étoit pas important. L'obeïssance consiste à croire, & la desobéïssance à ne croire pas; & dès le moment que les Docteurs n'inventoient l'enregistrement que comme une formalité qui ne les engageoit à rien, ils se jouoient de l'Autorité Souveraine, & refusoient l'obéïssance.

XV. Il est vrai que quelques-uns se trouvoient enserrez des deux côtez, à cause du Mandement de Monsieur de Paris, qui défendoit sur peine de suspense encourue par le seul *fait d'exercer aucunes fonctions, ni actes de Jurisdiction à l'égard* de la dite Constitution, & de la recevoir independemment de *l'autorité qu'il a plû attacher à nôtre caractére, & contre la subordination établie par l'Ordre Hierarchique.* En effet que faire, lors qu'on se trouve entre deux Souverains, dont l'un commande, & l'autre défend d'obéïr? Recevoir la Constitution, c'étoit

c'étoit encourir la suspense *ipso facto*, violer l'Ordre Hierarchique, & mépriser l'ordre de son Archevêque : rejetter la Constitution du Souverain Pontife, c'étoit donner atteinte aux droits les plus sacrez du Chef de l'Eglise, & violer d'une maniere plus sacrilege l'Ordre Hierarchique, puis que le Pape est élevé au dessus de tous. Ils ont l'un & l'autre les clefs du Ciel, mais l'un ouvre & l'autre ferme, l'un delie & l'autre lie ; par où se sauvera-t'on ? Le Curé de Paris doit obéïr à son Archevêque, mais l'Archevêque doit obéïr au Pape ; & lors qu'il ne le fait pas, que deviendront les peuples entrainez par son exemple & par son autorité ? Il faut avouer que la desobéïssance étoit inévitable, quelque parti qu'on pût prendre. Mais au moins est-il certain, que ceux qui ont rejetté la Bulle, soit par ordre de l'Ordinaire, soit par les mouvemens de leur conscience, ont refusé l'obéïssance au Chef de l'Eglise, & ont rompu le lien le plus saint de l'unité qui consiste dans cette obéïssance.

XVI. Après avoir brisé l'union des Membres avec le Chef, les liens de la foi & de l'obéïssance ; il en reste un quatriéme

me, qui reçoit ici une mortelle atteinte, c'est celui de l'amour & & de la *charité*, sans laquelle les autres vertus ne sont rien, quand même on auroit la connoissance des Anges & le zele des Martyrs. Mon Dieu! que d'Ecrits injurieux & satiriques ont paru sur la matiere de la Grace, depuis soixante & dix ans! On en formeroit une si grosse Bibliotheque que personne ne peut l'avoir; & malgré la moderation dont on s'est fait un point d'honneur depuis quelque temps, que ne dit-on point des Jesuites & des Evéques qui ont été les Chefs de leur cabale? La charité se nourrit-elle dans ces repetitions frequentes, qu'on fait de leurs intrigues & de tout-ce qui s'est fait d'odieux dans l'affaire de la Constitution? En verité, il faut avoir desormais un grand fonds de prévention pour regarder avec quelque respect ce grand nombre de Docteurs & de Prélats qu'on a avilis & décriez par tant de côtez. Je ne penetre point dans l'interieur des cœurs; & je veux même croire qu'on aime ses persécuteurs & qu'on prie pour eux; mais il faut avouer qu'on oublie son amour & ses prieres, dès le moment qu'on a la plume à la main, & qu'on croiroit trahir son devoir

si on ne les faisoit pas connoître par des traits vifs & piquans. Il est méme impossible qu'on ne regarde avec indignation un Pape qui dit anathéme à Jesus-Christ, & qui se dit infaillible par son inspiration. On ne peut regarder sans émotion une cabale, qui sous pretexte de faire triompher la Religion *en ébranle les fondemens les plus solides, & altere sans ménagement le dépôt sacré de Jesus-Christ.* D'un autre côté, on traite déja de separez, de schismatiques & d'ennemis, ceux qui refusent l'obeïssance passive; & le Pape fait assez connoître par ses airs fiers, qu'il regarde avec la derniere indignation, & comme autant de Rebelles, ceux qui ne sont pas soûmis à ses ordres, ou qui demandent des éclaircissemens sur sa Constitution. Où est la charité?

XVII. Il ne reste qu'une Confédération exterieure de *Sacremens*, qui est la moins importante de toutes. En effet, il suffit de lire l'Histoire de l'ancienne Eglise, pour voir que la Communion se rompoit pour peu de chose. Les Eglises d'Asie auroient-elles souffert l'excommunication du Pape, & le Pape l'auroit-il lancée pour un point de pure Discipline, si les uns & les

les autres avoient été persuadez que le salut en dépendoit, & qu'il n'y avoit plus ni Sacremens ni Religion, dès le moment que le Pape vouloit lancer ses anathêmes ? La question du 14. de la Lune de Mars, auquel on devoit célebrer la Pâque ; celle du Baptême des Hérétiques, sur laquelle les deux partis tomboient dans l'erreur, en prenant deux excès opposez ; le nom d'Acacius & de quelques autres *Evêques* effacé ou remis dans les Dyptiques & l'affaire des trois Chapitres même ne meritoient pas qu'on s'excommuniât & qu'on se separât les uns des autres, si la rupture de ce lien exterieur de la Communion avoit emporté la privation du salut, ou bien qu'on l'eût regardé comme une chose importante. En France même, les Evêques ont regardé souvent la Communion du Pape comme si inutile au salut, qu'ils l'ont menacé de le renvoyer excommunié chez lui, lors qu'il venoit en France pour y porter la confusion & le desordre, ou satisfaire son ambition & sa haine ; comme cela arriva dans la Revolte des Enfans de Louïs le Debonnaire contre leur Pere. Ainsi des cinq liens qui forment & qui serrent l'unité de l'Eglise, les quatre liens essen-

essentiels, l'unité des Membres avec leur Chef, celle de la foi, celle de l'obéïssance, enfin celle de la charité, sont rompus & brisez ; il ne reste donc que le lien le plus foible, qui est celui des Sacremens ou de la Communion dans un même Temple, qu'on souffre même avec peine, puis que les uns & les autres se regardent comme les ennemis de la foi, & qu'on se traite déja de divisez, de separez & de schismatiques.

XVIII. Il ne faut pas alleguer que malgré les divisions qui separent l'Eglise, les deux partis ne laissent pas de s'accorder sur un grand nombre d'articles, qui sont autant de matieres de foi ; car il suffit qu'on soit oposé *sur des articles* importans, comme sont ceux de la Grace, de l'Ecriture Ste. du Sacrement de la Penitence & de l'Excommunication, sans parler de l'Infaillibilité Papale qui est un point capital, pour tirer nôtre conclusion ; car il n'y a jamais eu de portion de l'Eglise Chrétienne, sans en excepter les Protestans, qui se soit separée de l'autre, ou qui l'ait combatue, & qui n'ait à même temps conservé une grande portion des dogmes que l'autre parti retenoit. Il suffit ici qu'on trouve que le Pape soit dans l'erreur ; il suffit

suffit qu'on convienne qu'on ébranle les fondemens les plus solides de la Religion, qu'on altere sans menagement le dépôt de la foi, qu'on a dit anathême à Jesus-Christ en anathematisant sa Grace; car jamais l'unité de la foi n'a été rompue, si elle ne l'est dans cette circonstance, par une opposition si formelle & si évidente de sentimens sur des matieres importantes.

XIX. Le grand crime de l'*Eglise Greque*, schismatique & rebelle, est de rejetter l'autorité du Pape. Les Grecs consentent que l'Evêque de Rome soit le Patriarche de l'Italie & de l'Occident.

Illa se jactet in aula
Æolus & clauso ventorum carcere regnet.

Mais ils ne veulent point reconnoître sa superiorité ni son infaillibilité, ni le droit d'imposer des loix à l'Eglise. On leur passeroit leur pain levé & quantité d'autres choses, s'ils plioient aveuglement sous le Chef: c'est là ce qui rompt l'unité & fait le schisme entre l'Orient & l'Occident. Pourquoi donc ce même article ne fait-il pas le même effet en France?

§. XXII.

§. XXII.

L'Autorité de l'Eglise renversée, par la maniere dont on reçoit la Constitution.

I. NOus serons très courts sur ce dernier article ; parce que nous avons déja dit assez de choses qui le regardent, & que les preuves en sont trop évidentes pour avoir besoin d'en faire une deduction exacte.

II. Si on veut suivre les idées qu'on a de l'autorité de l'Eglise, il faut reconnoître qu'elle reside premiérement & principalement dans son Chef. Car ce seroit renverser ou combattre l'ordre de Dieu, que de prétendre qu'il a établi lui-même un Ordre Hierarchique, & d'ôter l'Empire à celui qui est à la tête de cette Hierarchie. Dieu ne doit l'avoir donnée qu'afin que ce Chef fût visible, reconnu sans peine; mais il deviendroit invisible, s'il étoit sans autorité, & qu'il fût permis à ses Sujets de changer souvent de Maître, de controler ses ordres & de se soûlever impunément contre ses Décrets les plus solemnels. Un Chef sans autorité & sans

R pou-

pouvoir ne peut être à la tête d'une Hierarchie Sainte.

III. Secondement, les Evêques sont entrez dans une portion du Ministere; mais on avoue aujourd'hui qu'ils ne sont que les témoins de la doctrine de l'Eglise, & que leur témoignage dépend même de certaines circonstances, comme celle de la disposition d'un Roi, & de la liberté qu'*ils* conservent dans leurs Assemblées. *D'ailleurs*, quoiqu'ils soient la partie la plus illustre du Corps mystique: cependant, la main ne doit pas murmurer contre la tête, ni lui refuser son secours; tous les membres suivent le mouvement de la tête, où les Philosophes placent l'ame & la raison.

IV. Mais il n'est pas aujourd'hui question d'examiner le droit des Evêques. Qu'ils soient juges ou témoins, qu'ils puissent déposer le Pape & décider après lui contre ses sentimens, ou qu'il soient obligez de recevoir ses oracles aveuglement, c'est à peu près la même chose dans la circonstance presente, parceque les Evêques sont d'accord avec le Pape, ils ont demandé sa Bulle, ils la reçoivent avec respect, ils souhaitent avec passion qu'elle soit si-

gnée

gnée aveuglement dans leurs Diocéses : leur zele remuant pour cette Bulle ne leur laisse aucun repos, ils agissent auprès du Roi, ils agissent auprès des Rebelles, & tâchent de les étonner par des menaces, parce que la *crainte est le commencement de la sagesse*, & que le *contrain-les d'entrer* est devenu fort à la mode, par le succès qu'il a eu contre les Réformez. Enfin, on cherche des menagemens, on fait mille intrigues pour la reception de cette fameuse Bulle. On doit juger de l'avis des Evéques par le nombre des suffrages plûtôt que par *la fermeté* de quelques-uns qui resistent. Ainsi la partie la plus noble & la plus nombreuse de l'Eglise, unie à son Chef, se declare pour la Constitution, & forme un degré très éminent d'autorité. On ne peut contester le fait.

V. Faire descendre l'autorité de l'Eglise, du Chef dans le Corps des Fidéles, ce seroit l'avilir & se jetter dans un grand embarras ; car c'est là le principe des Protestans, que chaque Fidéle étant interessé pour le salut de sa propre ame, & ayant entre ses mains le flambeau de la revelation, il a le droit d'examiner ce qu'il doit croire, il peut en être le juge pour lui même ; mais au fond

 il

il n'a pas le pouvoir d'imposer aux autres la nécessité de le suivre, ni de croire comme lui.

VI. C'est une methode qui paroît assez sûre que de recevoir ce que l'Eglise Universelle croit: „ Car ce n'est pas à S. Pierre seul, „ mais à tous les Apôtres, que le dépôt „ de la foi a été confié; ce n'est pas seu„ lement dans l'Eglise de Rome, *mais* „ dans les autres Eglises qu'il *s'est* conser„ vé. On ne sauroit nier ce principe, qu'on „ n'attache à l'Eglise de Rome une in„ faillibilité qui n'appartient qu'à l'Eglise „ Universelle “. C'est ainsi qu'on parle presentement; mais il est impossible de savoir ce que l'Eglise *Universelle* va faire sur la Constitution. Le silence des uns, & l'aprobation partiale des autres ne suffira pas; mais de plus on a besoin d'expedition; les ames courent risque de se perdre. En attendant que la chose se decide, il faut obéir, & croire que la Religion est ébranlée par le Pape, ou se soumettre à ses Décrets. Il est beaucoup plus raisonnable de prendre ce dernier parti, & ceux qui ne veulent pas le suivre, renversent de fonds

* Lettre au Cardinal de Rohan, page 10.

fonds en comble l'autorité de l'Eglise, qui reside dans son Chef assis sur le Tribunal, & dans le Corps des Evêques, qui font la partie la plus noble & la plus Hierarchique de l'Eglise.

VII. On demande un Concile National, lequel représentant toute l'Eglise Gallicane, pourroit terminer ce different. Mais le Pape voudra-t'il soûmettre sa Constitution au jugement des Evêques François ? il y auroit de l'injustice, & ce seroit l'avilir, après lui avoir demandé sa décision, que de mettre cette décision sur le bureau, afin que les Evêques l'aprouvent ou la condamnent. C'est degrader le Pape que de le mettre sur la sellette, après l'avoir regardé comme un Souverain, en qui reside l'autorité de l'Eglise.

VIII. Ce n'est peut-être pas là le plus grand mal. Mais que peut-on attendre d'un Concile National dans la circonstance presente ? C'est le sort ordinaire de ceux qui se regardent comme les défenseurs de la verité, que de s'imaginer que tôt ou tard elle triomphera de l'erreur, & qu'il y a dans tous les esprits une certaine disposition à la soûtenir : cependant, on a veu la verité si souvent oprimée, qu'on devroit craindre

tout pour elle, au lieu de s'assûrer de la victoire. Il ne faut connoître ni la disposition du cœur humain, ni la nature du Semi-Pelagianisme, pour ne redouter pas qu'il triomphe; il flatte, & il seconde la fierté de l'esprit & du cœur; il rend l'homme maître de son sort, & independant de Dieu, puis qu'il a une entiere liberté de rejetter le salut ou de le prendre. Une doctrine si flatteuse doit necessairement trouver des protecteurs zelez & ardens; on ne peut plus douter qu'elle n'en ait un grand nombre, après avoir veu ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée. Quarante Prélats font le tiers des Evêques de France. En gardant la proportion de quarante contre neuf, la pluralité des suffrages l'emportera de beaucoup sur les Evêques Orthodoxes & resistans; le Roi aura la même influence dans le Concile, qu'il a eue dans l'Assemblée; le Pape y en aura beaucoup d'avantage; le nombre des foibles & des Evêques interessez, est toûjours superieur à ceux qui ne cherchent & qui n'aiment que la verité. On fera donc bien tôt reduit à crier contre le Concile National, comme on a fait contre l'Assemblée; & alors le mal deviendra plus grand qu'il n'est

n'est aujourd'hui. Supposé qu'il y ait vingt-cinq Evêques oposans, contre quatre-vingdix acceptans, que deviendra la France? quel parti prendra le peuple? Il doit naturellement suivre le grand nombre, puis qu'en lui laissant la liberté de recevoir ou de rejetter la Grace divine, on lui ôte toute liberté d'examiner si ce dogme est faux ou veritable. Si on s'oppose à l'autorité la plus éminente qui soit au monde, on renverse de fonds en comble le Tribunal de l'Eglise, on aneantit l'obéïssance aveugle des Fidéles. Un apel du Concile National au Concile Oecumenique ne remedie à rien; parce que c'est renvoyer le peuple & le Clergé aux Calendes Greques, que de lui faire esperer un Concile universel: & s'il se tenoit, on seroit obligé de renouveller toutes les plaintes de Saint Gregoire de Nazianze contre ces *Assemblées de Gruës;* car c'est ainsi qu'il appelloit les Conciles Oecumeniqnes; & peut-être seroit-on obligé d'y ajoûter de nouveaux traits, si on vouloit les peindre d'après nature.

IX. Laissons aux Prophetes, ou à ceux qui se piquent de l'être, le soin de sonder l'avenir. Je me borne au present, & je soûtiens deux choses: l'une, qu'il n'y a

point d'autorité plus éminente & plus sacrée que celle du Pape, des Cardinaux & de ce grand nombre d'Evêques qui suivent ses décisions; il faut renverser toute la sainte Hierarchie, ou convenir de ce fait. L'autre, que cette autorité, la plus éminente qui soit dans l'Eglise, est renversée par le refus d'obéissance à ses décisions.

On pourroit ajoûter une troisiéme réfléxion, c'est que l'infaillibilité *doit* naturellement resider dans le Pape, parce que Dieu, qui agit dans la Grace comme dans la nature, par les voyes les plus simples & les plus naturelles, doit animer de son Esprit un seul homme, préferablement à un Concile composé de trois ou quatre cens personnes. D'ailleurs, cet homme ayant toûjours un même Siege visible, éminent, il est plus naturel que Dieu parle par sa bouche que par des Conciles, dont la convocation est difficile, rare, & ne vient souvent que lors qu'on n'en a plus de besoin. Ainsi ceux qui rejettent la Constitution, non seulement renversent le premier Tribunal & l'Autorité Souveraine, mais l'infallibilité de l'Eglise.

§. XXIII.

§. XXIII.

De la necessité absolue de recevoir la Constitution de Clement XI. lors même qu'on y reconnoît des erreurs.

I. REjetter la Constitution, c'est rompre l'unité du Chef, l'unité de la foi, l'unité de l'obéïssance, l'unité de la charité, qui sont les liens les plus sacrez de l'Eglise; c'est lui ravir l'infaillibilité, renverser le Tribunal de l'Autorité Souveraine, & lui ôter son éminence & sa visibilité presente.

II. Recevoir la Constitution, c'est ébranler les fondemens *de la Religion*, alterer sans ménagement le sacré dépôt de la foi, c'est *dire anathême à Jesus-Christ*. On ne peut rien faire au delà: car on peut dire anathême à un Ange, s'il annonce un dogme different de celui que Jesus-Christ a dicté par Saint Paul. Mais s'éloigner de la doctrine de Jesus-Christ, alterer sans ménagement le dépôt de la foi, ébranler jusqu'aux fondemens de sa Religion, & à même temps lui dire anathême, c'est le plus afreux de tous les attentats. Cependant, la

Bulle renverse toute la Religion, & c'est ici le cas de tout sacrifier pour sauver la verité & l'Eglise *.

III. La voix de l'examen n'est point permise, mais quand on molliroit sur ce grand principe des Protestans, la porte en seroit fermée à tous les Jansenistes, & à ceux qui les suivent: car il seroit honteux pour eux, de s'écarter de leur Chef Mr. Nicole, qui a poussé si *violemment* les Réformez sur les difficultez de l'examen, qu'il a rendu la connoissance de toute Religion impossible au peuple.

IV. Trouver le témoignage perpetuel de la verité dans un très petit nombre d'Evêques opposans, & faire dépendre ce témoignage éblouïssant de certaines circonstances qui peuvent être douteuses & contestées, comme l'influence de l'Autorité Royale, l'amour de certains Prêlats pour les dignitez, la haine des autres pour un certain parti, & conjecturer avec certitude que le petit nombre n'a ni entêtement, ni passion, ni interêt; c'est faire dépendre la verité & le témoignage de l'Eglise de nos

* Lettre sur l'Acceptation de la Bulle, par rapport aux explications, page 28.

nos conjectures & des effets de l'imagination des particuliers.

V. Demander au Pape des éclaircissemens, ce n'est qu'un artifice pour gagner du temps, & attendre sa mort, ou quelque changement dans les affaires: car on ne peut ignorer quatre choses qu'il a clairement énoncées: l'une, que c'est un *vain pretexte* que de lui demander de *nouvelles explications*, & differer l'obéïssance, en faisant naître *des questions sans fin*. La seconde, que la Constitution est claire, & que les erreurs y sont *apertissimè très clairement condamnées*. La troisiéme, qu'il en a l'autorité, puis qu'il est seul Vicaire de Jesus-Christ, lequel a reçû de lui les clefs, & que ce pouvoir n'est communiqué aux Evéques que par son ministére & son canal. Enfin, il soûtient que de l'acceptation pure & simple de sa Bulle dépend *l'unité d'une foi sans tache*, *unité* qu'il est *résolu de soûtenir dans son integrité, par tout ce qui dépendra de lui, & à* laqu'elle sa *sollicitude Pastorale* ne permet pas de souffrir qu'on donne *la moindre atteinte.*

VI. L'unité de l'Eglise & son autorité Souveraine ont paru dans ces derniers siécles plus precieuses que la foi; c'est par là qu'on

a

a combattu les Protestans, qui devoient se soûmettre au Pape Leon X. & au Concile de Trente, au lieu de soûtenir leurs dogmes, quoiqu'ils crussent les tirer tous de l'Ecriture Sainte, & ne combattre que des Traditions humaines. Il faut donc sacrifier la foi à l'autorité la plus éminente qui soit dans l'Eglise, aussi-bien qu'à son unité & à sa visibilité, fort obscurcie par l'oposition des Evêques.

VII. L'unité feinte n'est pas une veritable unité. Je compare les Evêques opposans avec leur suite, à certains os du corps humain, qui seroient disloquez ; la peau exterieure les couvre encore ; *mais* au fond ces os separez de la jointure, ne peuvent recevoir la nourriture & la vie, & il faudra tôt ou tard couper les membres ou les laisser tomber morts & pourris. Afin d'avoir une veritable unité avec l'Eglise de Rome, qui en est le centre, il faut croire ce qu'elle croit, & se soûmettre aveuglement à ses décisions & à son autorité.

VIII. On ne peut suivre que l'un de ces trois partis. Le premier est celui des Jesuites, & du gros des Theologiens, Evêques, Curez & Moines, qui croyent qu'on doit une obéïssance aveugle à son Superieur.

Le

Le Laïque la doit à son Curé, le Curé à son Evêque ou à ses grands Vicaires, l'Evêque au Pape; & on sait que c'est dans les Monastéres que l'obéïssance aveugle a placé son trône. Le pouvoir despotique y paroît nécessaire dans tous ses degrez, pour tenir dans l'ignorance & la soûmission une infinité d'Esprits rebelles & mutins. Il semble que ce soit là dégrader l'homme & le reduire à la condition des bêtes; mais telle est la disposition de l'esprit humain, que pour éviter la peine il aime mieux se laisser mener au hazard, que de chercher le chemin, & de suivre aveuglement un autre, que d'agir avec connoissance, parce que cette connoissance coûte du temps, du travail & de l'étude.

IX. Le second parti est celui des Jansenistes, de rendre une obéïssance apparente, rejetter la Bulle, & protester qu'on est soûmis au Siege de Rome. Décrier comme hérétiques les sentimens qu'il a décidez, & qu'on veut faire passer dans l'Eglise par la voye d'une autorité infaillible & souveraine, & demeurer toûjours lié à ce même Siege d'erreur, & attendre la décision de la foi de cette même bouche, qui a dit déja plus d'une fois anathême à J. Christ.

On

On a beau dire, cette conduite eſt bizarre, il y a là de la diſſimulation & de l'hypocriſie, & le Pape, qui eſt une eſpece de Dieu ſur la terre, pourroit dire à ces Meſſieurs, *vos levres m'honorent, mais vôtre cœur eſt loin de moi.* Il eſt vrai que les Iſraëlites, à qui Dieu faiſoit ce reproche, ne laiſſoient pas de porter encore le titre glorieux de peuple de Dieu, de ſe vanter qu'ils étoient dans ſon alliance; mais Dieu les avoit en abomination; & je ſuis trompé ſi le Pape ne fait la méme choſe pour les Janſeniſtes, qu'il regarde comme des ennemis très dangereux, malgré les hommages qui ne partent que des levres, & leur ſoûmiſſion à laquelle le cœur ne peut avoir de part.

X. Le dernier parti, qui eſt celui des Proteſtans, paroît le plus raiſonnable. Ils ont ſecoué le joug de l'obéïſſance aveugle, parce qu'elle leur paroît indigne d'un homme qni a de la raiſon & de la lumiére; elle eſt contraire à l'Eſprit de Dieu, qui ne s'eſt revelé que pour être connu; il laiſſe aux hommes la liberté que la nature leur a donnée, de penſer, de raiſonner, de chercher la verité, & de la ſuivre avec connoiſſance. Mais on a proſcrit ce prin-

cipe

cipe, tout naturel qu'il est; non seulement à cause du travail & des difficultez de l'examen; mais parce qu'on le regarde comme un principe de revolte des inferieurs contre leur Souverain. Le Pape perd par là l'autorité qu'il exerce sur l'Eglise Universelle, & sur tous les Evêques, qu'il gouverne selon son bon plaisir. L'Evêque, qui se dédommage sur les Curez de son Diocese de l'autorité qu'il a laissée usurper au Pape, perdroit ce pouvoir, qui fait l'éminence de son Siege. Le Curé, qui sort souvent de la lie du peuple, est bien-aise de se voir le maître des consciences de sa Paroisse, à la faveur de quelques mots Latins qu'il a apris au College, & de l'autorité du Sacerdoce que l'Evêque lui a donnée fastueusement.

XI. Il est pourtant difficile de se déterminer sur le choix de ces trois partis. Il y en a un quatriéme, que suivent plusieurs honnêtes Laïques de la Communion Romaine, qui lisent, qui étudient, & qui ne veulent pas de l'obéïssance aveugle ni de la soûmission au Pape; mais qui suivent les principes de leur conscience. Ils ont raison, cependant ce sont des Esprits flottans, Pyrrhoniens, qui ne sont ni Catholiques Romains

mains ni Proteſtans. D'ailleurs, on eſt obligé d'opter & de ſe déclarer pour un principe. Celui des Proteſtans eſt une *revolte*; celui des Janſeniſtes eſt une *feinte*. Il faut donc rentrer dans l'obeïſſance aveugle, croire ce que le Pape, l'Evêque, & le Curé veulent qu'on croye, lors même qu'*ils ébranlent les fondemens* de la Religion, & qu'ils renverſent le Chriſtianiſme.

XII. On s'embarraſſera *peut-être* des ſcrupules que la connoiſſance & l'amour de la verité peut faire naître. Mais en ſuivant le principe du Pape, il vaut mieux ſacrifier la verité *que de ſe ſoûlever contre l'autorité, & de rompre l'unité* *. La maxime du droit Canon eſt conſtante, que les membres doivent être ſi étroitement unis à la tête, qu'ils doivent ſouffrir de ſa langueur & de ſa foibleſſe, comme ils profitent de ſa force & de ſa ſanté. Il faut recevoir la foi de ſa bouche, au lieu de la chercher dans les Ecrits des Peres ou dans les Livres divins, parce qu'il merite ce reſpect religieux. D'ailleurs, on peut dire de lui ce que Job attribuoit à la *Divinité Souveraine*, parce qu'il en eſt le Vicaire

* Conſtitution Propoſition XCI. XCII.

caire & l'image vivante sur la terre; *s'il détruit, il n'y a personne qui bâtisse; s'il ferme, personne ne peut ouvrir; s'il lâche les eaux, l'Univers est submergé; & s'il les retient* la terre devient *aride & sterile* *. En un mot, quand même le Pape est pernicieux à lui-même & aux autres, *qu'il entraine les peuples par troupes sans nombre dans les enfers, & qu'il les soûmet à l'esclavage de la gehenne, pour souffrir* avec lui des tourmens éternels; il faut lui obéïr au lieu de le reprendre, car il ne peut être jugé de personne. Un Auteur sincere & judicieux dans ses maximes assure, „ qu'il a vû un des Prélats de la derniere Assemblée de Paris „ soûtenir à un Ecclesiastique en lui montrant une muraille blanche, que si son „ Evêque lui disoit qu'elle étoit noire, il „ devroit renoncer au témoignage de ses „ yeux, pour se conformer au jugement „ de son Superieur *. L'Ecclesiastique „ porta la complaisance jusqu'à dire qu'on „ devroit peut-être par respect pour un „ Superieur ne le point contredire sur un „ point de cette nature; le Prélat soûtint

* Decreti Pars prima Dist. 40. c. 6. p. 223.

* Lettre sur l'acceptation de la Bulle relative à des Explications, page 12. 13.

„ qu'il falloit porter la déference jusqu'à *la*
„ persuasion, si le Superieur le vouloit ainsi.
Voilà précisement le principe de l'obéïssance aveugle & absolue dont je parle; on est obligé de la rendre, lors même qu'on ne peut fermer les yeux, & qu'on voit une chose directement opposée à celle qu'on pretend nous montrer. Voici un cas précis; car ce n'est point le Pape qui parle, mais un des Evêques de l'*Assemblée* de Paris; ce n'est point à un Laïque, mais à un *Ecclesiastique* auquel le Prêlat commande la foi. Il ne s'agit pas d'un article de foi dont l'Evêque est le juge, mais d'une muraille blanche ou noire: disons si vous voulez qu'on ne la propose que comme un exemple; mais l'exemple est demonstratif, & prouve la vaste étendue de l'obéïssance qu'on doit aux Prêlats. Le silence respectueux ne suffit pas; il faut passer carriere, & croire contre le témoignage des sens & de la raison ce que dit un Evéque. Ce n'est point là un fait tiré de ces temps malheureux, où l'ignorance, la crédulité & la superstition étoient grossiéres. C'est de l'Assemblée des Prélats que cette voix est sortie: c'est une leçon que l'Evéque avoit puisée dans cette source abondante de lumiére;

miére; car en voyant les Evéques accepter la Constitution, après avoir entendu dire souvent qu'elle ne vaut rien, il a conclu judicieusement qu'on devoit rendre une obéïssance absolue à son Superieur, lors méme qu'il exigeoit de croire ce qu'on ne pouvoit pas croire. Après avoir rendu cette obéïssance au Pape, il se croyoit autorisé de l'exiger; & en effet, la subordination des Ecclesiastiques à l'Ordre Hierarchique demande cette obéïssance de leur part; & par une gradation naturelle, les Curez sont en droit de la demander à leurs Brebis Laïques. C'est pourquoi je concluds que celui de Paris, dont on se plaint dans l'Histoire du Jansenisme, avoit raison de précher à son peuple à l'occasion de la Bulle d'Innocent X. & de crier dans son Prône, *qu'il falloit le suivre lors même qu'il enseignoit l'erreur, plûtôt que de l'abandonner ou de se soûlever contre lui*; parce qu'on ne *péche point en obéissant à celui qui est revétu d'une autorité legitime*; & c'est le Superieur qui répond de la faute *devant Dieu, s'il y en a.*

XIII. On ne peut pas dire que ce soient-là des paradoxes, puisque les Auteurs Catholiques Romains soûtiennent avec cha-

leur toutes ces maximes, & qu'elles sont les fondemens de la Hierarchie, de la subordination des Curez aux Evêques, & de l'obéïssance que les peuples doivent à leurs Conducteurs dans les matieres de la foi, lesquels ne *croiroient pas à l'Evangile même, si l'Eglise ne le leur ordonnoit.*

XIV. Je ne crains point de le repeter en finissant. Il faut nécessairement opter entre l'unité & la verité, lors que l'unité se trouve d'un côté & la verité de l'autre, principalement lors qu'il s'agit d'erreurs qui *ébranlent & qui renversent le Christianisme*. La raison en est évidente; l'erreur rompt nécessairement l'unité, & lors qu'un homme l'enseigne, il est separé du Corps Orthodoxe, soit qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, soit qu'il soit excommunié, qu'il se separe lui-même en faisant schisme; ou bien qu'il demeure dans le sein de cette Societé dont il combat la doctrine. Comme la foi unit les Fidéles à Jesus-Christ, & le renoncement à la verité les separe de celui qui en est le Maître & le Chef, la même chose doit arriver au Corps qui est l'Eglise, qu'au Chef qui est Jesus-Christ; on est separé interieurement du Corps comme de la tête, par l'erreur

l'erreur qu'on professe & qu'on enseigne publiquement. La volonté & la charité des uns & des autres ne font rien à celà, parce qu'une erreur dangereuse produit son effet, indépendemment de la tolerance & de la complaisance, & ne conserve que les apparences & les nœuds exterieurs, pendant que les liens interieurs & sacrez sont rompus,

XV. De quelque côté qu'on tourne la supposition, il est impossible que les Opposans & les Molinistes forment la même Eglise, & qu'ils soient ensemble l'un & l'autre, l'Epouse, la Colombe, *l'unique*, & le Corps sacré du Fils de Dieu, parce que les uns ou les autres sappent les fondemens de la Religion & du Christianisme, en niant la Grace salutaire de Jésus-Christ, ou bien en enseignant une Prédestination absolue, & une Grace efficace qui ôte les merites & les demerites, rend les actions de l'homme nécessaires & Dieu injuste & cruel. Il faut donc que les uns ou les autres renoncent à leurs sentimens qu'ils croyent veritables; pour suivre des absurditez sifflées & des décisions pleines d'erreur; ou qu'ils avouent qu'ils ne sont plus l'Eglise, *l'unique*, la Colombe, l'Epouse

& le Corps de Jesus-Christ, lequel ne peut être separé en deux, car pas un de ses os ne sera brisé. Ils ne sont pas même dans l'Eglise, puis que les liens interieurs sont rompus, indépendemment de leur volonté & de la charité dont ils se vantent.

XVI. Ajoûtons encore une réfléxion, afin de mettre la chose dans tout son jour: ce sont des maximes qui retentissent en tous lieux, que hors de l'Eglise il n'y a point de salut; qu'il faut vivre & mourir dans son sein; c'est là la plus douce consolation des mourans & la gloire des vivans. Malheur à ceux qui en sont separez, car ils perissent, ils sont damnez éternellement. On se trouve fort embarassé lors qu'on veut developer ces idées générales, parce qu'on ne convient pas de l'objet particulier auquel on doit les appliquer, & chacun suit là-dessus ses préjugez, contraires à ceux de son ennemi. Mais il est fort aisé de se former aujourd'hui une idée plus précise de l'Eglise, suivant les explications qu'on en donne.

XVII. L'Eglise à laquelle on doit demeurer uni, peut consister en trois Corps differens.

Le premier est composé du grand nombre

bre

bre d'Evêques & de Prêlats du premier ordre, qui ont l'éminence & la viſibilité pour eux.

Le ſecond Corps eſt maigre, ſec, attenué, car il n'eſt composé que d'un petit nombre de Docteurs & d'Evêques oprimez, foibles, languiſſans, qui ont la verité pour eux.

Le troiſiéme eſt formé de ce grand nombre de Fidéles de tous pays, de toutes nations, qui font depuis quelque tems l'Egliſe Catholique: c'eſt contre elle que les portes de l'enfer ne prevaudront point, parce qu'en effet il eſt abſolument impoſſible que tous les Fidéles periſſent; Dieu ſera toûjours avec eux, juſqu'à la conſommation des ſiécles, & ils rendent témoignage à la verité par leurs plaintes de *notorieté publique*. Je ne connois point d'autre parti qu'on puiſſe prendre, ſi on ne ſe jette dans celui des Proteſtans ou des Grecs, qui forment des Corps ſeparez, & qu'on regarde comme ſchiſmatiques.

XVIII. Si on croît avec les Janſeniſtes que le Pape & les Evêques de ſon parti ſont dans l'erreur, & même qu'ils *renverſent le Chriſtianiſme*, il faut néceſſairement revenir au principe que j'ai poſé de

l'obéïssance aveugle, suivre l'erreur & recevoir la Constitution, ou avouer qu'on n'est plus uni au même Corps, dont le Pape est le Chef. L'erreur & la verité sont separées l'une de l'autre; il faut donc que ceux qui professent l'une, ou qui enseignent l'autre, soient separez interieurement. Le lien sacré de l'unité, qui est *la* même foi, la même Alliance, *la même* esperance, le même salut, est rompu; ou si l'unité reste, l'erreur triomphe; on la professe même contre sa connoissance pour conserver l'unité de l'Eglise, parce que son éminence & sa visibilité consistent dans le grand nombre des Prélats, parce que Jesus-Christ est avec eux, enseignant, prêchant, baptisant jusqu'à la consommation des siécles, comme le disoit feu Monsieur de Meaux, dont le successeur suit à cet égard les principes & la doctrine, quoiqu'il s'en éloigne fort sur la Grace; & sur les autres veritez enseignées par le Pere Quesnel dans ses réflexions. Il faut donc écouter l'Eglise qui parle.

XIX. Je n'alleguerai plus aucune des difficultez qu'on a faites, & qu'on peut faire contre le Corps attenué, & le petit nombre d'Evêques, *défenseurs de la verité.*

Je

Je soûtiens seulement qu'il est impossible de dire que ce soit là *l'Eglise Romaine*, que ce soit là cette unité du Saint Siege, & de la Chaire de Saint Pierre qu'on a tant vantée; & que pour retablir ce privilege perdu, il faut adherer à la doctrine du Siege Romain, & recevoir la Bulle du Pape contre les mouvemens de sa conscience, parce que l'unité de la foi est ce qui fait l'unité de la Chaire; & dès le moment qu'on se separe de la doctrine, on se sépare du Siege & du Successeur de S. Pierre. En effet, il est clair qu'on s'éloigne de lui, lors qu'on s'éloigne de sa doctrine, & l'éloignement est grand à proportion que les erreurs sont nombreuses, importantes, & qu'un Pape renverse le Christianisme. Je consens donc à me ranger du côté du petit nombre, à souffrir avec lui l'opression, l'exil & la misere; car les souffrances sont un témoignage éclatant & sincere qu'on rend à la verité; mais je soûtiens aussi que ce n'est point là l'Eglise Romaine, que ce n'est point là une veritable Communion avec Rome, & que l'unité avec le Siege Pontifical est rompue; car le Siege de Rome & la Chaire de Saint Pierre ne peuvent être que ce même Pa-

pe, qui ébranle, qui renverse le Christianisme par sa Bulle, & dont je suis obligé de rejetter les erreurs, ou de perir éternellement, en me soûmettant à ses décisions.

XX. Le troisiéme parti paroît chimerique; ce n'est pas qu'il n'y ait un Corps de Fidéles qui subsiste toûjours; & c'est veritablement à lui que les promesses *de la* protection victorieuse contre *les* portes de l'enfer ont *été* faites par J. C. mais ce n'est pas là un Tribunal; où assemblera-t'on cette Eglise Catholique, afin de connoître ses sentimens? On dit que leurs plaintes sont d'une notorieté publique; mais ont-elles été aprouvées par tout, ou par la pluralité des voix? sait-on ce que pense la multitude? On crie en géneral contre la Bulle; mais l'un condamne une erreur & approuve l'autre, qui est plus dangereuse. Le Parlement, qui fait une partie eminente de ces Chrétiens, s'arrête aux droits de la Couronne & ne touche point à la foi; l'un soufre avec impatience qu'on lui arrache les Livres Sacrez, qui dans le fonds est un Moliniste zelé: l'un rejette cette autorité tyrannique, laquelle rend valides les Excommunications, lors même qu'elles

sont

sont injustes, qui regarde avec indifference tout le reste de la Constitution. Si on separoit les plaintes & les avis, on trouveroit autant de partage & de confusion qu'on en a trouvé dans les Assemblées de Sorbonne; c'est tout dire. Mais sans entrer dans ce détail, il faut avouer que ces Fidéles qui font l'Eglise Catholique, ne sont pas l'Eglise Romaine, s'il est vrai qu'ils rejettent sa Bulle. Ainsi il faut s'accoûtumer à separer ces deux idées, parce qu'elles sont, non seulement très differentes, mais opposées l'une à l'autre. L'Eglise Romaine est celle qui publie la Bulle scandaleuse; l'Eglise Catholique est celle qui la combat & qui la rejette; l'Eglise Romaine est celle qui de la Chaire de Saint Pierre, par l'avis des Cardinaux, par le Tribunal de l'Inquisition & par les Assemblées nombreuses d'Evêques, parle & exige l'obéïssance. L'Eglise Catholique est celle qui fait des plaintes de notorieté publique contre ces décisions erronées, & qui refuse la soûmission; l'Eglise Romaine est celle qui ayant le Pape à sa tête, fulmine, menace, employe l'autorité des Rois, l'injustice & la violence contre les Rebelles. L'Eglise Catholique est celle qui s'expose

aux

aux exils, à la privation des dignitez, & qui se fait une gloire de ses souffrances pour Jesus-Christ, & pour la verité. Il est impossible que deux Eglises, dont la foi, les principes & les actions sont si contraires, soient la même Eglise, la méme Colombe, la méme Epouse & le même Corps du Fils de Dieu. Il faut donc cesser d'étre l'Eglise Romaine, & d'entretenir *l'unité du Saint Siege*; ou bien *il* faut souscrire aveuglement à ses décisions; contre la verité connue & contre les lumieres de sa conscience.

XXI. En un mot, si l'Eglise est visible dans le petit nombre, par les plaintes de notorieté publique, alors sa visibilité dépend d'une infinité de circonstances incertaines, comme celle d'être tolerée à *Amsterdam*, d'avoir la liberté de rendre ses plaintes publiques, & de les faire passer à la posterité par l'impression; mais alors elle perd son autorité, parce que les plaintes d'un petit nombre de Fidéles ne forment pas un Tribunal infaillible & ne sont pas revêtues d'une autorité, sous laquelle on soit obligé de plier. Enfin, cette visibilité sujette à l'inconstance, & qui dépend des évenemens, ne laisse pas de rompre

rompre l'unité, puis qu'on se separe visiblement du grand nombre, qui oblige le petit à gemir, à se plaindre & à défendre la verité contre l'erreur.

XXII. Si l'Eglise consiste dans le grand nombre d'Evéques, il faut que les oprimez cedent la place; leurs plaintes sont autant de blasphémes, & leurs mouvemens autant d'actes de Revolte contre le Fils de Dieu, & son représentant; contre son Epouse & son Corps mystique. Il faut condamner au feu ce nombre infini d'Ecrits qu'on a publiez, en signer la retractation avec des larmes de sang, & aller aux pieds de ce même Tribunal qu'on a voulu renverser; expier sa faute par une confession publique, & par une penitence qui dure autant que la vie.

XXIII. Mais alors dans quel desordre jette-t'on ces Docteurs & ces Evêques? convaincus qu'ils sont les *défenseurs de la foi*, contre l'opression de ses ennemis, la sacrifieront-ils, cette foi plus prétieuse que l'or & la vie, à l'unique motif, qu'il y a plus d'Evéques & de Docteurs Semi-Pelagiens ou esclaves de la fortune, que d'Evéques desintereslez & Orthodoxes? Persuadez que leur doctrine est celle que St. Thomas,

mas, St. Prosper, des Conciles d'Orange & de Vienne, l'Eglise Gallicane, saint Leon, saint Augustin & saint Paul ont enseignée, la meneront-ils pieds & poings liez comme une victime aux pieds du Pape, pour étre immolée à son ignorance ou à sa vanité? le pas est dur. La doctrine de la Grace n'est pas la seule que Clement XI. ait proscrite, il y a mille Semi-*Pelagiens* qui n'aprouvent pas la maniere dont il a fulminé la necessité de l'amour de Dieu, sur la Pénitence, l'Excommunication, & contre la lecture de l'Ecriture Sainte; est-il permis *d'ôter la lumiére aux justes & aux Saints*, comme il l'a fait?

XXIII. Ce n'est pas assez que d'abandonner des veritez évidentes; il faut signer avec serment qu'on croit le contraire; c'est-à-dire, qu'il faut regarder comme faux ce qui est véritable, & regarder comme vrai ce qui est évidemment faux. En effet, *l'Eglise exige que les personnes même qui ne croyent pas l'héreticité d'une Proposition ou d'un Texte, & à qui cette héreticité paroît manifestement fausse, soûmettent leur raison* sans hésiter, *& qu'ils en* jurent la croyance absolue *dans une profession de foi* *. C'est Mon-

* Mr. de Cambrai IV. Inst. Pastorale p. 2. t. IX.

Monsieur de Cambrai qui parle & qui devoit savoir ce qu'il disoit, puis qu'il l'avoit pratiqué religieusement en abjurant *ses Maximes des Saints*. Cependant, la tyrannie est grande; & comme Dieu est le seul à qui cette obéïssance soit due, de soûmettre sa conscience, son esprit ou sa raison, c'est une idolâtrie que de le faire à des hommes.

XXV. Afin de donner quelque couleur à une démarche si violente, il faut croire que le Pape soit infaillible. Mais c'est là précisement ce qu'on croit évidemment faux. L'Assemblée de 1682. le décida nettement; le plus grand nombre d'Evêques degrada alors le Pontife de cette infaillibilité pretendue; il n'y a plus d'apel; l'Eglise a parlé, il faut écouter sa voix & s'y soûmettre, & continuer à regarder comme un Prévaricateur sacrilege, celui qui s'attribue un don divin & miraculeux qu'il n'a pas.

XXVI. On veut persuader que c'est l'Eglise Universelle qui a jugé: mais le fait est faux; & il est aussi clair que le jour en plein midi, que les deux tiers des Eglises n'ont point été consultées; & leur silence n'est point une aprobation décisive.

La

la France ne renferme point toute l'Eglise, & trente-deux Evêques ne forment point ce Tribunal infaillible, auquel seul on doit soûmettre son esprit, sa raison & sa foi.

XXVII. On veut faire dépendre l'Eglise du grand nombre des Evêques; & il faut avouer qu'il est du côté des Molinistes; mais doit on souscrire à un *principe* en vertu duquel il auroit *fallu condamner* Jesus-Christ, & crier avec Caïphe, *vous n'y entendez rien, il faut qu'un homme meure pour la nation?* Devenir le bourreau du Messie & l'attacher sur une croix! Il auroit fallu devenir Arien au temps du Concile de Rimini, qui *étoit le Concile du monde entier, & qui écrivit l'impieté sous le nom de l'unité de la foi.* En quel temps a t'on été obligé de prendre des jettons pour connoître l'Eglise, & de calculer au juste le nombre des Evêques opposans, & celui des Evêques decidans, de preferer des Prêlats attachez servilement à la Cour & à la grandeur du Souverain, à ceux qui défendent la verité? Est-ce que le nombre des Reprouvez n'est pas plus grand que celui des Elûs? & la multitude des méchans ne l'emporte-t'elle pas sur les bons? *Vous esti-*

mez

mez les pierres, & moi les diamans; vous estimez le sablon de la mer, & moi les étoiles & les astres, disoit Saint Gregoire de Naziance.

XXVIII. Enfin, on veut qu'on croye sans examen que cette affaire a été jugée après un mûr examen. Le Public crie, les consciences se soûlevent, les plaintes sont de notorieté publique, & retentissent en tous lieux. On connoît la mollesse generale des Prélats, l'ignorance des uns, l'inattention des autres, qui fait perdre aisément la vûe de la foi, là on connoît la foiblesse & la timidité de ceux qui avoient aporté la verité jusqu'aux portes de l'Assemblée, & qui l'ont laissé échaper: enfin, on connoît l'emportement des Chefs de faction, & on veut qu'on souscrive aveuglement à un jugement prononcé par une Cabale, preparée de longue main, comme à un arrêt divin. Dès le moment, dit Mr. de Cambrai, que l'Eglise juge, & qu'elle a déclaré qu'elle a suffisamment examiné, on doit supposer qu'elle l'a fait sans se permettre jamais de discuter en détail, & après coup, tous les moyens de son examen *.

* Cambrai IV. Instruction Pastorale, p. 71.

C'est-à-dire, qu'il faut fermer les yeux, étouffer sa raison, agir comme des bêtes, qui connoissent seulement la crêche où elles doivent être attachées, & trouver la pâture. Que le Pape soit ignorant en Theologie; qu'il se repose de sa décision sur des hommes prévenus; que les Evêques décidans soient voluptueux, incapables d'étudier la Tradition; il n'importe; il faut souscrire: car * *il ne nous apartient nullement de raisonner sur le détail des moyens, tant naturels que surnaturels, par lesquels la Providence assure, comme il lui plaît, l'accomplissement des promesses divines; hé, qui sommes nous, pour raisonner sur l'Oeuvre de Dieu!*

XXIX. En suivant ces maximes, afin d'être aujourd'hui dans l'Eglise, c'est-à-dire, *dans la Communion de Rome*, il faut abjurer la foi, & plusieurs dogmes importans de la Religion; il faut non seulement souscrire à l'erreur, mais la croire & la signer comme une verité. Il faut *soumettre sa raison, & jurer, sans hesiter, une profession de foi, quoiqu'on* la croye fausse & pernicieuse. Il faut adorer avec soûmission

* Ibid.

570

mission les Décrets émanez du Tribunal Apostolique, & croire que c'est l'Eglise Universelle qui parle par sa bouche, parce qu'elle se taît. Enfin, il n'est pas permis d'ouvrir les yeux pour regarder, ni d'examiner ce que le Pape & les Prélats ont fait; Dieu étant obligé de donner un * *Interprete infaillible, dirigé au dedans, incapable de toutes les erreurs ausquelles il est exposé dans les autres discussions*, il faut le croire aveuglement. Il faut avouer que cette Religion est très differente de celle du petit nombre, & qu'ils ne peuvent étre une méme Eglise.

* Palavic. Histoire du Concile de Trente.

FIN.

